This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

E 626

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

VIE PRIVÉE

DE

LOUIS XV,

OU

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENS, PARTICULARITÉS ET ANECDOTES DE SON REGNE.

. . . . Video meliora proboque,
Deteriora sequor.

HOR.

TOME TROISIEME.

Orné de Portraits.

A LONDRES;
Chez JOHN PETER LYTON.

1781.

Digitized by Google

Digitized by Google

VIE PRIVÉE
DE
LOUIS XV.

SI quelque chose avoit pu consoler la France de la perte qu'elle venoit de faire [en 1754] ç'auroit été la naissance si désirée du Duc de Bourgogne ; mais la nature produit des milliers de Princes avant d'enfanter un Héros. Cet événement ne causa pas moins la joie & les transports auxquels se livre avec tant de tendresse le François, toujours avide de voir se multiplier ses maîtres. Il y eut des fêtes & des réjouissances dans tout le royaume. L'esprit philosophique s'empara des têtes les plus augustes, ou du moins des têtes ministérielles. On voulut innover, & afin de faire tourner tout-à-la-fois à l'avantage de l'Etat & au bien des particuliers une dépense jusques-là aussi vaine que les vapeurs brillantes, que les feux follets, auxquels elle étoit consacrée, il fut ordonné au Prevôt des Marchands & aux Echevins de la ville de Paris d'employer cet argent à doter de pauvres filles. S. M. de sa part remit à ses peuples quatre millions sur les tailles ; bienfaisance illusoire, en ce que, ce vuide dans le fisc public n'étant pas rempli par quelque privation du Monarque, par quelque économie ou retranchement dans sa maison, ses dépenses personnelles ou ses prodigalités envers ses

Digitized by Google

courtisans ; il devoit nécessairement se réparer tôt ou tard par un accroissement d'impôts.

Quoi qu'il en soit, le bureau de la ville, en conséquence de l'ordre de S. M. maria six cents filles. La célébration de ces nôces fut faite dans les différentes paroisses de Paris, avec beaucoup de pompe & de solemnité. Cet exemple fut suivi dans plusieurs provinces par quelques corps & communautés, & par les particuliers qui voulurent signaler leur zele. La Marquise de Pompadour dota & maria dans ses terres toutes les filles nubiles ; M. de Montmartel, garde du trésor royal, en fit autant, ainsi que nombre de grands Seigneurs & autres gens riches, singes du maître. Ainsi, en supposant que ce trait de politique & d'humanité du gouvernement ait procuré dans le royaume deux mille mariages, un écrivain (*) calculoit en 1765, c'est-à-dire quatorze ans après, qu'il pouvoit avoir augmenté la population de quinze ou seize mille hommes.

Peu de tems après la naissance du jeune Prince ; on fut très-alarmé sur son compte. Parmi les femmes du second ordre qui lui étoient attachées, il y avoit une Madame Sauvé, autrefois marchande de poisson, devenue maîtresse du Comte d'Argenson, ambitieuse, intriguante, voulant sortir de la foule, à quelque prix que ce fût, conséquemment peu délicate sur les moyens. Un jour elle court effarée chez la Duchesse de Tallard, la Gouvernante ; elle déclare que dans la foule admise à contempler le Duc de Bourgogne, elle a remarqué une main jettant quelque chose dans son berceau. On rend compte du fait au Roi, & toute la cour frémit de crainte. On trouve un paquet rempli d'une espece de poudre ; on en fait l'analyse & l'on reconnoît que ce sachet, très-innocent, ne renferme que des cendres. On se doute de quelque supercherie ; on interroge la dénonciatrice, & l'on lui fait avouer

(*) L'auteur de *Journal historique du regne de Louis XV*.

Digitized by Google

que ſon déſir de ſe rendre plus recommandable & plus précieuſe, l'a portée à cette ſuppoſition. Le Miniſtre, qui la protégeoit, eſt forcé de l'abandonner : il décerne lui-même une Lettre de cachet pour qu'elle ſoit conduite à la Baſtille où, reſſerrée étroitement, elle eſt reſtée pendant pluſieurs années.

La cour, revenue à peine de la terreur que lui avoit inſpiré un pareil événement, fut plongée dans un deuil plus réel, par la mort de Madame Henriette, à l'âge de vingt quatre ans, [le 10 Février 1752] emportant dans le tombeau, l'amour, l'eſtime & les regrets de tous ceux qui avoient l'honneur d'en approcher. Le Roi ſur-tout, à qui elle reſſembloit davantage que ſes autres ſœurs, en fut vivement affecté. Madame de Pompadour redoubla de zele pour diſtraire S. M. Cette charmante maiſon, que ſon auguſte amant lui avoit fait conſtruire ſur le bord de la Seine, & dont le nom de *Belle-vue* annonçoit déjà la poſition enchantereſſe, fut le lieu qu'elle choiſit comme le plus propre à charmer ſa douleur, par ſa nouveauté, ſa fraîcheur & ſes détails plus voluptueux que ce qu'on avoit encore imaginé. Elle y fit exécuter ces petits ſpectacles où elle jouoit elle-même. On y donna *Vénus & Adonis*. Le Monarque y étoit déſigné ſous le nom du plus tendre des mortels, & ſon amante ſous celui de la Reine de la beauté. Enſuite on repréſenta l'*Impromptu de la cour de marbre*, piece allégorique ſur la naiſſance d'un ſoutien du trône. Elle vouloit faire ſa cour à M. le Dauphin & à toute la famille royale ; ce qui ne réuſſit pas mieux que la fête qu'elle donna pour la convaleſcence du pere.

[Le 1 Août 1752] M. le Dauphin fut attaqué de la petite vérole, à un âge & dans une ſaiſon où cette maladie, déjà très-dangereuſe, peut devenir plus funeſte. Bientôt elle s'annonça par des ſymptômes effrayans. Son auguſte compagne, ſachant combien le Prince la redoutoit, afin de lui cacher la nature de ſon mal, fit compoſer exprès pour lui

Digitized by Google

une *Gazette de France*, où en rendant compte de son état, tel qu'il l'éprouvoit, on en déguisoit le nom & la nature. Ses soins ne se bornerent pas à cette attention délicate; elle ne quittoit pas le lit du malade durant le jour, & ne sortoit de sa chambre que fort avant dans la nuit. Elle lui rendoit les offices les plus rebutans, au point que le Docteur Pousse, célèbre médecin, mais personnage rustre & ne connoissant point la cour, la prit pour une mercénaire: *voilà*, dit-il en la montrant à quelqu'un, *une garde-malade impayable! comment l'appellez-vous?* Sur ce qu'on lui répondit que c'étoit Madame la Dauphine, en témoignant son regret de ne lui avoir pas rendu tous les hommages qu'elle méritoit: » oh! bien, ajouta-t-il, que nos petites maîtresses » de Paris refusent à présent de voir leur mari » malade; je les rembarrerai mieux que jamais; » je les renverrai à cette école! « Comme on représentoit à cette Princesse qu'elle s'exposoit trop: *qu'importe que je meure*, s'écria-t-elle, *pourvu qu'il vive. La France ne manquera jamais de Dauphine.* M. le Dauphin ayant encore senti davantage à sa convalescence tout ce qu'il devoit à sa vertueuse épouse, s'efforça d'éteindre le souvenir de la premiere, dont l'image subsistoit toujours dans son cœur. Il avoit poussé la foiblesse jusques à exiger de la seconde qu'elle portât des brasselets avec le portrait de la défunte en miniature: il supprima les divers objets qui lui rappelloient une idée trop chere, se rapprocha de plus en plus de son épouse actuelle, & la reconnoissance lui tint lieu d'amour.

Le Roi ne pouvant se dispenser de déroger cette fois à la loi qu'il s'étoit imposée de ne plus se montrer aux Parisiens, vint avec la Reine, M. le Dauphin & toute la Famille Royale à Notre-Dame, pour y rendre à Dieu de solemnelles actions de graces du rétablissement de la santé de l'héritier présomptif du trône, & ils assisterent au *Te Deum* qu'on y chanta.

A l'époque de la maladie & de la convalescence

Digitized by Google

de M. le Dauphin, le Marquis de Paulmy visitoit les places des provinces méridionales de France, ainsi que les troupes, comme adjoint au ministere de la guerre. Il continuoit cette opération importante, commencée en Flandres, par son oncle, à la paix. Il étoit question d'ordonner les réparations & augmentations des villes frontieres dont elles étoient susceptibles. Une émulation louable excitoit les Ministres, car celui de la Marine étoit allé aussi s'instruire à Dieppe & aux autres ports de la Manche. M. de Paulmy rendit compte au Roi à son retour que les peuples avoient par-tout, où il avoit passé, témoigné l'intérêt le plus vif à ce double événement & par sa douleur & par sa joie; mais qu'il avoit été sur-tout édifié des Protestans de ces cantons qui, tandis qu'on les noirciſſoit, en supposant qu'ils avoient eu durant la guerre le dessein de se révolter, & qu'on les croyoit encore mal intentionnés, étoient assemblés dans leurs temples, où ils imploroient le ciel pour la conservation de M. le Dauphin.

Ce Prince étoit alors peu considéré de la nation. Pendant son enfance on ne parloit que de son esprit. Après son éducation, & sur-tout depuis son second mariage, il parut nul: on estimoit sa conduite & ses mœurs; encore le regardoit-on comme un cagot, qui passoit une partie de la journée à chanter au lutrin, qui se scandalisoit de voir une gorge découverte (*), &, à l'exemple de *Tartuffe*, exigeoit qu'un mouchoir pudique lui dérobât ce spectacle scandaleux. On en rapportoit mille petitesses, mille puérilités. Cependant, durant sa maladie, les François uniquement inspirés par cet attachement aveugle au sang de leurs maîtres, tels qu'ils soient, qui les caractérise, ne virent dans le Dauphin que l'espoir du royaume, & firent éclater à son retour à la vie

(*) Voyez la Lettre XXVI de la premiere partie des *Lettres de la Marquise de Pompadour.*

Digitized by Google

les plus vifs transports. Entre les Princes, le Duc d'Orléans, qui pouvoit le plus gagner à la mort du Dauphin, eut la politique de signaler sa joie par les plus belles fêtes ; & la favorite, qui savoit combien elle en étoit haïe, & le détestoit de toute son ame, affecta de marquer son zele par une nouvelle fête allégorique au sujet de cet heureux événement. Elle en fit part au Roi avant l'exécution, comme d'un effort de son génie. La scene, qui eut encore lieu au château de Belle-vue, représentoit différentes cavernes, environnées d'une piece d'eau, au milieu de laquelle se voyoit un Dauphin lumineux. Quantité de monstres, vomissant feu & flamme, venoient pour l'attaquer ; mais Apollon descendoit sur un nuage de l'Olympe, dont tous les Dieux prenoient part à ce spectacle, frappoit ces monstres de sa foudre ; après quoi des feux d'artifice achevoient de les exterminer. Dans ce moment, à cette décoration succédoit le palais du soleil, tout resplendissant de lumiere, où le Dauphin reparoissoit dans son premier éclat par le moyen d'une illumination rapide. Le Monarque étoit trop engoué de sa maîtresse pour ne pas lui applaudir : les fades courtisans, admis à la fête, la trouverent délicieuse, &, rendus à Paris, convinrent qu'il n'y avoit pas d'idée plus triviale, plus platte & plus ridicule.

Le singulier, c'est que le héros, sujet de la fête, n'en fut pas, ni même personne de la famille royale. Il y avoit une sciffion établie entre celle-ci & la Marquise. Le cadeau, du reste, auroit il été cent fois meilleur, n'eût pas fait revenir sur son compte M. le Dauphin. Ce Prince avoit reçu peu avant sa petite vérole une mortification qu'il n'avoit pas oubliée. Le Sr. Silvestre, son maître de dessin, ayant brigué la place de garde des dessins du cabinet du Roi, vacante par la mort de Coypel, & le Sr. Cochin fils, le complaisant du Marquis de Vandieres, ayant eu la préférence, le premier, avec ce ton d'aigreur d'un amour-propre piqué, encore plus chatouilleux, s'il est possible, chez les artistes que

Digitized by Google

chez les gens de lettres, écrivit à ce chef une lettre très-indécente pour lui reprocher son choix. Celui-ci, furieux, fut porter cette Lettre à sa sœur, qui la montra au Roi, & S. M. fit mettre le Sr. Silvestre au Forr-l'Evêque. Il eut besoin de toute la protection de son auguste éleve pour se tirer de cette mauvaise affaire.

Louis XV dédommageoit la Marquise de Pompadour des mépris de son fils par de nouveaux bienfaits. Afin de lui témoigner sa satisfaction de la fête dont nous venons de parler, il lui accorda le tabouret & les honneurs de Duchesse [le 18 Octobre 1752]. On juge combien M. le Dauphin fut outré, lui qui, lorsqu'elle lui avoit été présentée la premiere fois, en donnant à cette beauté l'accolade de cérémonie, par un geste de dégoût outrageant (*), qu'elle ne pouvoit appercevoir, mais remarqué de tous les spectateurs, avoit exprimé énergiquement combien cette cérémonie lui déplaisoit; ce qui lui avoit mérité, pour quelque tems, d'être exilé de la présence du Roi.

Les Princes du sang étoient plus dociles, c'est-à-dire plus rampans; ils obtenoient des graces par son canal; ils se tenoient debout devant elle : le seul Prince de Conti n'avoit jamais voulu se prosterner aux pieds de l'idole; il l'avoit même traitée avec hauteur, ou plutôt lui avoit appris ce qu'elle lui devoit. Un jour qu'elle le laissoit en posture de suppliant, il s'assied sur son lit & lui dit : *Madame, voilà un coucher excellent.* On se doute combien elle fut humiliée du propos & de l'action, combien cela déplut au Roi. Déjà il n'aimoit pas le Prince, qui avoit fait une si bonne leçon à sa Maîtresse; mais depuis ce tems il le détesta, & celui-ci ne reparut à Versailles qu'aux cérémonies d'éclat & de bienséance.

(*) On prétend que M. le Dauphin tiroit la langue en l'embrassant.

Digitized by Google

Le Prince de Condé, quoique très-jeune, déjà dévoré d'ambition & avide des graces & de la faveur, fut celui qui suivit plus servilement les volontés de la Marquise. Il prit de ses mains Mlle. de Soubise, la fille du Prince de ce nom, ami de son maître, & conséquemment le plus bas des courtisans de la maîtresse. Ce mariage répugnoit aux autres Princes du Sang. [En Mai 1753] assemblés dans le cabinet du Roi pour signer le contrat de mariage, où le beau-pere avoit pris la qualité de *très-haut & très-puissant Prince*, ils refuserent, parce qu'ils ne pouvoient approuver par leur signature une qualité inhérente à eux seuls par le droit de leur naissance. Ils demanderent à S. M., si elle leur ordonnoit de le faire qu'elle leur permît de protester avant; ce qui fut convenu. Ils eurent en même tems trois mois pour produire les titres de leur prétention exclusive.

La maison de Rohan avoit déja une querelle de ce genre contre la Noblesse, dont voici l'origine curieuse. Un Abbé d'Aubenton, auteur de Lettres en faveur du Clergé dans son affaire au sujet du Vingtieme, ci-devant Docteur de M. le Cardinal de Soubise, mécontent de cette maison qui, à son gré, ne l'avoit pas suffisamment appuyé de son crédit pour le maintenir dans une principalité au college de Maître-Gervais à Paris, dont on l'avoit dépouillé, voulut s'en venger.

Le jour que le Prince René faisoit sa supplique en Sorbonne, il s'y transporta pour demander au Doyen de lui représenter le titre en vertu duquel on accordoit à la maison de Rohan la distinction de soutenir ses theses les mains gantées & le bonnet sur la tête. Le Doyen n'ayant pas voulu le satisfaire sur ce point, il alla trouver M. le Marquis de Beaufremont, & l'échauffa assez pour le porter à faire signifier au Doyen une opposition, tant en son nom qu'en celui de la Noblesse, à ce qu'il ne fût accordé à ceux de la maison de Rohan aucun privilege, protestant de se pourvoir, &c. L'huissier

Digitized by Google

n'osa faire sa signification qu'à la fin de l'acte du Prince René ; mais comme on n'en tint pas grand compte, M. de Beaufremont présenta, le 5 Décembre 1752, sa requête au Parlement, où prenant fait & cause pour la Noblesse, que son ayeul présidoit aux derniers Etats, il demanda permission d'assigner le Doyen de Sorbonne, à l'effet d'exhiber le titre sur lequel étoit fondé le prétendu privilege de la maison de Rohan & jusqu'à ce, qu'il fût fait défenses à tous les Docteurs, Licenciés & autres Suppôts de la faculté de théologie, de permettre à ceux de ladite maison de s'arroger aucuns droits ni prérogatives au préjudice de la Noblesse.

La cour lui promit d'assigner & le Roi ayant évoqué à lui cette contestation, prononça sur le tout. En même tems, il maintint la maison de Rohan, ainsi que la maison de Bouillon, dans la possession où elles étoient de prendre le titre de très-haut & très-excellent Prince, & annulla la protestation des Princes du Sang : mais ceux-ci ayant présenté requête au Roi contre sa décision, S. M. ne voulant affliger Madame de Pompadour, qui y prenoit le plus vif intérêt, & n'osant en même tems prononcer affirmativement, prit sa tournure ordinaire & leur écrivit la lettre suivante :

» Je ne veux ni juger ni faire juger si Messieurs » de Rohan sont Princes ou non, mais je veux » que toutes choses soient remises dans l'état où » elles étoient avant le mariage de M. le Prince de » Condé avec Mlle. de Soubise, sans que les signa- » tures du contrat puissent faire tort aux droits & » prétentions d'un chacun, ni les favoriser. «

Dans le fait c'étoit donner gain de cause aux Princes étrangers. On conçoit que de pareilles questions, bien loin de s'éclaircir avec le tems, ne peuvent que s'embrouiller davantage ; mais Louis XV vouloit vivre en repos & ne fâcher personne.

Madame de Pompadour étoit du même système dans cette occasion ; elle aimoit les uns & désiroit ménager les autres. Elle fut flattée d'avoir été en

Digitized by Google

quelque sorte médiatrice entre ces grands personnages, & son amour-propre s'en exalta.

Depuis qu'elle avoit le rang de Duchesse, elle avoit pris un vol plus haut, & pour se loger convenablement elle avoit consacré environ 600,000 livres à l'acquisition de l'hôtel d'Evreux; un Chevalier de Saint Louis lui servoit d'écuyer; une fille de condition, de premiere femme-de-chambre. Elle avoit pris pour intendant un procureur du Châtelet, nommé Colin, qu'elle fit aussi décorer de la croix par une charge dans l'Ordre.

Sa vanité, afin de rapprocher d'elle davantage son frere, à mesure que S. M. la combloit de dignités, auroit bien désiré le faire dès-lors cordon-bleu: le Monarque, qui n'avoit rien à lui refuser, y étoit assez disposé; mais un Seigneur qu'il consulta, n'ayant répondu à son maître que par un persiflage, en disant *que le poisson n'étoit pas assez gros pour être mis au bleu*, Louis XV, qui étoit plein de raison, en comprit le sens exquis & n'y songea plus que quelques années après, où le Marquis de Vandieres ayant reçu sa seconde métamorphose, & devenu Marquis de Marigny, fut pourvu de la charge de Secrétaire de l'Ordre, qui n'exige point de preuves. Pour le préparer à cette dignité, dans les lettres d'érection de ce Marquisat en sa faveur, le Roi avoit déclaré qu'il entendoit que cet homme nouveau jouît des honneurs attachés à la haute noblesse & aux gens de qualité, & il fut présenté à la cour sous son dernier titre [le 12 Octobre].

Mais l'objet sur lequel la favorite rassembloit toutes ses complaisances, c'étoit sa fille unique, appellée Mademoiselle ou Madame Alexandrine, & assimulée ainsi aux filles de la plus haute qualité & même de Souverains. Elle étoit charmante; elle avoit toutes les graces de sa mere; elle étoit au couvent de l'Assomption, où l'on l'élevoit avec le train d'une Princesse. Elle commençoit à entrer dans l'âge d'être mariée. Madame de Pompadour jetta les yeux sur le Duc de Fronsac, le fils du Maréchal de Richelieu.

Digitized by Google

Elle devoit s'attendre à d'autant moins de réſiſtance, que le pere lui faiſoit la cour la plus aſſidue, étoit comblé des bontés du Roi, & avoit toujours montré la plus grande ſoumiſſion aux goûts, aux caprices, aux fantaiſies de ſon maître. Nagueres il venoit de lutter contre le Duc de la Valiere d'aſſerviſſement en quelque ſorte à la Marquiſe, à l'occaſion des petits ſpectacles qui ſe donnoient chez elle. C'étoit le dernier qui y préſidoit & comme homme de lettres, & comme favori du Roi, & comme très-humble ſerviteur de ſa maîtreſſe. Le Duc de Richelieu, en ſa qualité de gentilhomme de la chambre, révendiqua cet honneur, que d'autres auroient jugé indigne de leur place, & obtint la préférence. D'ailleurs les Vignerots n'étoient pas d'une extraction aſſez ancienne & aſſez reconnue pour être fort difficiles. Elle ſavoit le propos qu'avoit tenu à ce Seigneur ſuccédant au Duc de Rochechouart, un courtiſan cauſtique, *je vous félicite, Monſieur le Duc; enfin vous voilà donc Gentilhomme!* Propos qui, ſous l'air d'un compliment ſur ſa nouvelle charge & à la faveur d'un jeu de mots, l'outrageoit cruellement ſur ſa naiſſance. Le Duc de Richelieu n'étant point encore aſſez vil pour ſe trouver flatté de la propoſition, mais trop attaché aux graces pour y renoncer par un refus abſolu, imagina de l'éluder adroitement, en répondant qu'il étoit très-ſenſible au choix de Madame de Pompadour, & le recevoit avec reconnoiſſance; mais que ſon fils avoit l'honneur d'appartenir aux Princes de la maiſon de Lorraine par ſa mere; qu'il ne pouvoit en diſpoſer ſans leur agrément; qu'il alloit le demander avec empreſſement, ſi elle perſiſtoit dans cette réſolution. Madame de Pompadour ſentit le fin de cette tournure; elle craignit le ridicule qui réjailliroit ſur elle ſi ſa prétention étoit publique, & la honte qu'elle recueilleroit d'un refus. Elle aima mieux diſſimuler, temporiſer, négocier. C'eſt ce que déſiroit le Maréchal, dans l'eſpoir que le bénéfice du tems lui procureroit quelque moyen de ſortir d'embarras. Il

Digitized by Google

fut assez heureux pour s'en tirer par le plus sûr. Mlle. Alexandrine mourut quelque tems après. Sa mere en fut dans une tristesse profonde, & les mariages de Mesdemoiselles de Baschy & de Guitry, ses parentes, qui devoient se faire avec beaucoup d'éclat à Belle-vue, en furent suspendus & se conclurent sans cérémonie. On fit une épitaphe à la jeune personne, commençant de cette façon remarquable:

Ci gît Jeanne-Alexandrine, fille de Messire Joseph Le Normand, & de Jeanne Poisson, Marquise de Pompadour, Dame de Crecy, &c. &c.

Quelques mois après, le corps de cet enfant précieux fut transféré en grande pompe, de l'Assomption à une des chapelles que Mrs. de Créqui avoient aux Capucines, achetée par sa mere pour la sépulture de sa famille, & où elle se proposoit de lui faire élever un superbe mausolée.

Une autre mort arrivée peu après celle-ci, qui, suivant les sentimens de la nature, n'auroit dû qu'augmenter la douleur de Madame de Pompadour, au contraire l'allégea en la débarrassant du fardeau le plus insupportable. Elle perdit le Sr. Poisson, son pere. Ce personnage, sans éducation, sans mœurs, sans décence, sans aucun respect humain, étoit pour elle un tourment, une source perpétuelle d'humiliations. Elle n'osoit ni le rapprocher d'elle, parce qu'il n'étoit pas présentable, & qu'il n'étoit pas susceptible d'être en rien décrassé, ni l'en éloigner, parce qu'il lui répugnoit de faire enfermer l'auteur de ses jours; qu'il avoit d'ailleurs du nerf; qu'une simple lettre de cachet ne l'auroit pas contenu, & qu'elle couroit risque, par un plus grand éclat, de révéler davantage sa turpitude. Sa fille avoit donc pris le parti de fermer les yeux sur l'opprobre qu'il versoit sur elle, de se rendre insensible à ses écarts & à ses grossiéretés. Elle craignoit de lui refuser aucune grace; elle le caressoit de son mieux. Dès qu'il paroissoit, il avoit ses entrées libres. Un jour un valet de sa chambre nouveau, qui ne le connoissoit pas, peu prévenu par son extérieur ignoble &

Digitized by Google

son accoûtrement burlesque, faisant difficulté de l'introduire : *maraud*, lui cria-t-il, *apprends que je suis le pere de la putain du Roi!* Il ne ménageoit pas davantage son fils, qu'il regardoit comme un poliſſon, comme un pauvre sujet, dont il *auroit bien de la peine à faire quelque chose* : c'est la maniere dont il s'exprimoit. Un jour étant à table avec grand nombre de Matadors de la finance, après un dîner splendide, la tête échauffée de vin, il se mit à éclater comme un fol : » savez-vous, « dit-il ensuite, » Messieurs, ce qui me fait rire? C'est de nous voir » tous ici avec le train & la magnificence qui nous » entourent. Un étranger qui survîendroit nous prendroit pour une assemblée de Princes. Et vous, » Monsieur de Montmartel, vous êtes fils d'un cabaretier; vous, Monsieur de Savalette, fils d'un » vinaigrier; toi, Bouret, fils d'un laquais. . . . » Moi, qui l'ignore? « En s'exécutant ainsi lui-même, il crut avoir le droit de dire des choses encore plus désagréables aux autres convives; & sa revue faite, il se trouva que de tous, non-seulement aucun n'étoit même d'une famille bourgeoise, mais que beaucoup devoient leur fortune aux moyens les plus illicites & les plus infâmes.

Quelques courtisans ont prétendu que ce qui rendit à Madame de Pompadour la perte de sa fille plus amere encore, ce fut de se voir frustrée de l'espoir que celle-ci remplaceroit sa mere auprès du Roi. Elle savoit que l'inceste n'effrayoit point ce Monarque, & même sembloit un aiguillon de volupté pour lui. En proie à une incommodité dégoûtante, qui avoit obligé son amant de se sevrer de sa couche, ce n'auroit été qu'un foible malheur pour son ambition, si elle eût pu se survivre ainsi à elle-même, à la cour. Heureusement ce secours ne lui étoit pas nécessaire; elle avoit pris un tel ascendant sur Louis XV, qu'il n'en fut pas moins son esclave. Sa position exigeoit, il est vrai, non-seulement une vigilance soutenue, mais une abjection mépriſable. Il falloit qu'elle écartât sans relâche des petits soupers

Digitized by Google

du Roi, toutes les femmes de qualité faisant sur lui une vive sensation, & les fit même quelquefois punir par l'exil du crime de vouloir trop plaire : il falloit que, devenue surintendante de ses plaisirs, elle fît continuellement recruter dans le royaume des beautés neuves & inconnues, propres à renouveller le serrail, qu'elle gouvernoit à son gré [en 1753]. Telle fut l'origine du *Parc-au-Cerf*, gouffre de l'innocence & de l'ingénuité, où venoit s'engloutir la foule des victimes, qui, rendues ensuite à la société, y rapportoient la corruption, le goût de la débauche & tous les vices dont elles s'infectoient nécessairement dans le commerce des infâmes agens d'un pareil lieu.

Indépendamment du tort qu'a fait aux mœurs cette abominable institution, il est effrayant de calculer l'argent immense qu'elle a coûté à l'Etat. En effet, qui pourroit additionner les frais de cette chaîne d'entremetteurs de toute espece en chef & en sous-ordre, s'agitant pour découvrir & aller relancer jusqu'aux extrêmités du royaume les objets de leurs recherches, pour les amener à leur destination, les décrasser, les habiller, les parfumer, leur procurer tous les moyens de séduction que l'art peut ajouter ? Qu'on y joigne les sommes accordées à celles qui, n'ayant pas le bonheur d'éveiller les sens engourdis du Sultan, ne devoient pas moins être dédommagées de leur servitude, de leur discrétion & surtout de ses mépris ; les récompenses dûes aux Nymphes plus fortunées, ayant reçu quelques instans le Monarque dans leurs bras, & fait circuler le feu de l'amour dans ses veines ; enfin les engagemens sacrés envers les Sultanes portant dans leurs flancs le fruit précieux de leur fécondité ; & l'on jugera qu'il n'en est aucune, l'une portant l'autre, qui n'ait été une charge d'un million au moins pour le fisc public. Qu'il en ait passé seulement deux par semaine, c'est-à-dire mille en dix ans, par cette étrange piscine, & l'on trouvera un capital d'un milliard. Nous ne comprenons point dans ce total l'entretien de tous

Digitized by Google

les enfans provenus de ces accouplemens clandestins. Enfin, tant de dépenses n'étoient prises en rien sur celles de la Favorite. On peut donc regarder le *Parc-au-cerf* comme une des sources principales de la déprédation des finances. C'est ainsi que commencerent à devenir exhorbitans d'année en année les *acquits du comptant* (*), au point que dans des Remontrances, le Parlement de Paris reprocha au Roi que ces acquits, qui, sous Louis XIV, n'avoient jamais monté à plus de dix millions, passoient alors cent millions.

La Marquise, car c'est ainsi qu'on la désignoit à la cour par excellence, incapable désormais d'enivrer les sens de son amant par ses charmes, fut obligée de redoubler d'efforts pour captiver son esprit, pour le subjuguer & se rendre nécessaire au point qu'il ne pût plus s'en passer. L'adulation, ce moyen si infaillible auprès de tous les hommes, fut un de ceux qu'elle mit principalement en usage. Cette adulation ne consistoit pas simplement dans l'art commun aux plus grossiers courtisans de rendre le Monarque satisfait de lui-même, en l'exaltant sur ses qualités physiques ou morales, sur ses actions, ses volontés, ses discours, ou même dans celui plus rafiné d'imaginer tout ce qui peut lui plaire, mais dans une recherche pénible & assidue pour écarter de Louis XV les soins, les soucis, les inquiétudes du gouvernement, pour lui faire goûter sur le trône cette vie oisive & privée après laquelle il soupiroit. Quel tourment ! & qu'elle achetoit cher sa grandeur apparente ! Au reste, l'ambitieux a des jouissances, dont le philosophe ne peut calculer la douceur. Telle fut celle que Madame de Pompadour éprouva en

(*) Par *acquits du comptant*, on entend des sommes délivrées au trésor-royal sur la simple signature du Roi, sans qu'il soit fait mention de l'objet de leur destination. Le garde du fisc public n'a pas besoin d'autre justification à la chambre des comptes pour que ces dépenses lui soient allouées.

Digitized by Google

recevant une lettre de la Ducheſſe de Châtillon ; qui la prioit de faire connoître au Roi les regrets de ſon mari d'avoir eu le malheur de déplaire à S. M. & de mourir dans ſa diſgrace. Voir à ſes genoux le gouverneur de l'héritier préſomptif du trône, préſumant plus de ſon crédit que de celui de ſon auguſte pupille, c'étoit un triomphe délicieux qu'elle remportoit, non-ſeulement ſur la créature du Dauphin, mais ſur le maître, qui, en la déteſtant, rendoit, par ſon aveu tacite, indirectement hommage à ſon crédit & à ſa bienfaiſance ; car il étoit à préſumer que cette démarche ne s'étoit pas faite ſans la participation du Prince, dont on connoiſſoit l'attachement conſtant au Duc. Elle répondit, de la part du Roi, que S. M. étoit très-touchée de la triſte ſituation du malade ; qu'elle étoit perſuadée qu'il n'avoit eu aucune mauvaiſe intention dans ce qui lui avoit déplu ; qu'elle lui rendoit ſes bonnes graces, & qu'elle déſiroit fort qu'il fût bientôt en état de venir à la cour, où elle ſeroit très-aiſe de le revoir.

Quand un courtiſan auſtere, comme le Duc de Châtillon, a recours à une protection auſſi humiliante, on ſe doute bien qu'il eſt ſans reſſource. [Le 15 Février] il mourut peu de jours après la réponſe ; mais ſa famille en recueillit le fruit par pluſieurs graces.

Ces conſolations paſſageres étoient bien rares malheureuſement & ne pouvoient la dédommager du fardeau du Roi, accablé d'affaires au dedans & au dehors, occupé dans l'intérieur des fonctions importantes de ſubvenir aux réclamations des Etats, à celles des Proteſtans ; ennuyé des tracaſſeries faſtidieuſes & toujours renaiſſantes entre le Clergé de ſon royaume, entre les Juriſdictions eccléſiaſtiques & civiles, & en même tems trompé par des négociations inſidieuſes ; forcé d'étonner ſes ennemis par ſes préparatifs de guerre, par le rétabliſſement ſubit de ſa marine ; de ſurprendre l'Europe par les reſſources inattendues de ſa politique, & de préparer

Digitized by Google

& procurer dans le commencement à ſes armes de brillans ſuccès dans toutes les parties du monde: puis, accablé de revers continus, de recevoir la paix la plus funeſte & la plus honteuſe.

Il n'eſt pas poſſible de détailler dans cette rapide eſquiſſe du regne de Louis XV, les troubles qui agiterent les Etats de Bretagne en 1752, Etats les plus longs & les plus déſaſtreux qu'on eût encore vus. Les lecteurs, avides de cet hiſtorique curieux, minutieux, mais intéreſſant, le trouveront dans un Journal manuſcrit, pris ſur les pieces originales (*). Nous nous contenterons d'obſerver que la continuation du Vingtieme, malgré la paix, fut le principe de la fermentation entretenue depuis cette époque, quelquefois aſſoupie, puis ſe réveillant avec fureur, & cauſant tous les malheurs de cette province. Les trois Ordres jetterent les plus grands cris, pour obtenir du moins l'abonnement, & ce fut ſans ſuccès. La cour intimida bientôt le Clergé & le Tiers, ſous prétexte qu'il ne leur convenoit point de ſe roidir contre la volonté du Roi, clairement manifeſtée, ou plutôt elle corrompit ces corps, de leur nature & par leur petit nombre toujours plus ſuſceptibles de ſéduction. Mais la Nobleſſe, trop nombreuſe, trop altiere, trop attachée à cette liberté de ſuffrages, qu'elle regarde comme ſon plus précieux & plus cher attribut, montra plus de fermeté, à meſure de la défection des deux autres Ordres. Le Duc de Chaulnes, qui tenoit les Etats, prévoyant le tort que lui feroit à Verſailles une tenue auſſi ſcandaleuſe, & piqué perſonnellement, provoqua des châtimens contre certains membres qu'il peignit comme les promoteurs de la diviſion & de la réſiſtance. Neuf gentilshommes furent exilés, & même la femme d'un (Madame de Pyré) & cinq furent renfermés dans des châteaux. Pour donner enſuite

(*) Voyez à la fin du volume, *les Pieces pour ſervir à cette Hiſtoire*, N°. I.

Digitized by Google

quelque satisfaction à la Bretagne, on en retira l'Intendant & le Commandant. M. le Bret, Avocat-général au Parlement de Paris, succéda à M. de Viarmes, & le Duc d'Aiguillon au Duc de Chaulnes. On fut surpris, sans doute, de voir arriver-là ce Seigneur, neveu de la Comtesse de Maurepas; mais son ambition l'avoit assoupli. D'ailleurs il tenoit encore plus par son nom au Duc de Richelieu. Il commença dès-lors une carriere brillante, mais périlleuse. Nous ne parlerons en ce moment que de son début, qui fut heureux. Madame de Pompadour avoit à cœur de persuader au Roi, intimidé du moindre trouble, que la province de Bretagne étoit absolument tranquille, & pour lui en donner une preuve authentique, le Commandant nouveau fit faire par les premiers Etats qu'il présida, la cérémonie de la dédicace [le 10 Novembre] du magnifique monument de bronze qu'ils avoient décerné au Roi en 1744, en mémoire de sa convalescence & de ses victoires: il consiste en trois figures pédestres de la main du Sr. le Moine, fameux sculpteur. La premiere représente le Roi habillé à la romaine, le bâton de commandement à la main, & porte sur un piedestal; la seconde, la Déesse de la santé, sacrifiant sur son autel, & la troisieme, la province de Bretagne à genoux, montrant aux peuples l'objet de sa joie.

S. M. fut si comblée, qu'elle chargea l'Evêque de Rennes d'en témoigner de sa part sa satisfaction aux Etats, & en conséquence elle leur accorda la nomination des deux premieres Abbayes qui viendroient à vaquer, deux Compagnies de cavalerie & des Lettres de noblesse pour deux personnes qu'ils choisiroient. Les trois Ordres participerent ainsi à ses bienfaits. Le Commandant en acquit un grand crédit, mais il avoit moins pacifié les choses que prévenu les démarches violentes. C'étoit beaucoup: le système de la cour commençoit à être de n'en avoir aucun suivi, de ne rien prévoir de loin, de vivre pour le moment, & de gagner du tems. On

Digitized by Google

avoit obtenu que le Vingtieme continueroit à se lever, comme par le passé, sur la foi du seul enrégistrement. C'étoit tout ce que désiroit alors M. de Sechelles, Contrôleur-général, qui avoit adopté les principes de son prédécesseur, & vouloit connoître le produit réel de l'impôt avant de procéder à un abonnement. Il s'embarrassa peu, en ne redressant point les abus, dont se plaignoient les Etats, en ne réparant pas les infractions à leurs privileges, de laisser subsister un germe de discorde, qui devoit éclater avec d'autant plus de violence qu'il tardoit davantage à se développer.

Le Maréchal de Richelieu qui tenoit les Etats de Languedoc, déjà très-entamés dans leurs privileges, avoit merveilleusement servi le Ministere, & en faisant enrégistrer à ceux de 1752 un Arrêt du conseil qui les confirmoit avec emphase, étoit parvenu à les anéantir tout-à-fait; ensorte qu'ils ne devinrent plus qu'un simple simulacre, & l'on juge aisément qu'ils n'ont pas repris depuis une énergie, qui, bien loin de s'accroître, s'affoiblit ordinairement avec le tems, & par les empiétemens de l'autorité, toujours active à usurper, le Vingtieme s'y levoit sans la moindre difficulté, & l'on ne se servoit plus, même pour le Don gratuit, des paroles sacramentales des privileges de la province, *accordé sans conséquence.* En 1754 le Commandant fut assez heureux pour terminer l'affaire des Protestans des Cevennes, qui pouvoit avoir des suites fâcheuses. Malgré le compte favorable, rendu par le Marquis de Paulmy des Religionnaires, il étoit question de renouveller les Dragonnades. On trouvoit mauvais que ces malheureux, dont on ne vouloit point permettre l'émigration, ni tolérer le culte en France, se plaignissent qu'on les y privât des droits du citoyen, qu'ils ne pussent être légitimement ni époux ni peres. Par bonheur il se trouva l'Evêque de Montpellier, ardent Moliniste, mais doué de la douceur du caractere évangélique, qui apporta toutes les facilités possibles aux arrangemens de la cour, où certains

Digitized by Google

Miniſtres commençoient à avoir des vues plus ſaines & plus philoſophiques ſur cette matiere. Malgré les avis fougueux des Evêques d'Alais & d'Uzès, qui penſerent différemment de leur confrere, on accorda la réhabilitation des mariages des Proteſtans; on convint de fermer les yeux ſur leurs aſſemblées, & que les curés atteſteroient les mariages comme contrats civils. Toutes les troupes qui avoient marché, ne firent aucun acte d'hoſtilité, & tout ſe paſſa en négociations.

Cet accord ne plut point au Clergé, qui n'aime pas les *mezzo termino*; mais il étoit alors tout occupé des Janſéniſtes; il étoit furieux du retour du Parlement, & humilié de ſon triomphe. La chanche avoit abſolument tourné; le Roi parut pendant quelque tems décidé à maintenir ſa déclaration du 2 Septembre, exaltée du parti comme un monument de ſa ſageſſe: il frappa pluſieurs médailles en l'honneur de ce Monarque, qui, doublement adultere dans ce moment même, n'en fut pas moins repréſenté en pacificateur de ſon Royaume, en protecteur de l'Egliſe, en vengeur des Saints Canons & des Loix. Le Duc de Berry, régnant aujourd'hui, étoit né à cette époque [le 23 Août], & par une ſingularité remarquable n'avoit eu pour témoins à ſa naiſſance que le Chancelier, le Garde des ſceaux, le Contrôleur-général & M. de Puyſieux: aucun Prince n'y avoit aſſiſté, la cour étant à Choiſi, & le courier dépêché au Roi s'étoit caſſé le col pour aller trop vîte. Quoi qu'il en ſoit, on fit figurer dans les gravures cet auguſte embrion; il fut déſigné comme le gage de la paix. La joie de ſes ennemis ne fit rien perdre à l'Archevêque de Paris de ſa fermeté. Il fut encore la premiere victime, & S. M. inſtruite par le Parlement d'un refus de ſacremens fait par ordre de ce Prélat, l'exila enfin à Conflans [le 2 Décembre]. Bientôt l'Evêque de Troyes le fut pour le même ſujet à Mery-ſur-Seine, & l'Archevêque d'Aix à Lambeſc. [En 1755, le 2 Janvier] on ménageoit encore les Princes de l'E-

Digitized by Google

gliſe ; ces punitions de S. M. étoient un moyen de les ſouſtraire aux pourſuites plus rigoureuſes des Magiſtrats : quant aux ſubalternes, on les abandonna au bras ſéculier [le 15 Janvier & 3 Février]. Le Curé de Sainte-Marguerite, ainſi que quelques Prêtres de Saint-Etienne-du-Mont, furent décrétés de priſe de corps & condamnés à un banniſſement perpétuel. Si le cours de la juſtice avoit pu continuer de cette maniere, celui des refus de ſacremens auroit bientôt diminué. Mais les Parlemens s'enhardiſſant, la cour ne tarda pas à mollir & à montrer ſon inconſéquence ordinaire, dans la crainte de ne pouvoir plus rétablir le ſyſtême d'équilibre qu'elle s'étoit formé.

Un Arrêt du Parlement de Paris avoit condamné les délibérations du Chapitre d'Orléans au ſujet d'un refus d'adminiſtrer fait au Sr. Cogniou, un des Chanoines, & reçu le Procureur-général appellant comme d'abus de l'exécution de la bulle *Unigenitus*, notamment *en ce qu'aucuns eccléſiaſtiques prétendoient lui attribuer le caractere, ou lui donner les effets de regle de foi.* Un arrêt du Conſeil redreſſa ces paroles erronées, en ce que ladite bulle étoit décidée *regle de l'Egliſe & de l'Etat par pluſieurs Déclarations du Roi.* Cet aveu rendit une nouvelle confiance au Clergé, & ſa réſiſtance & ſes réclamations redoublerent. La Sorbonne oſa refuſer l'enrégiſtrement d'un Arrêt de la Cour, qui enjoignoit à ce corps & au ſyndic d'être plus attentifs à empêcher qu'il fût ſoutenu aucune theſe contraire aux loix, aux maximes du royaume & au ſilence ordonné en dernier lieu. Il fallut mander le Doyen, le Syndic, le Grand-maître, les Profeſſeurs de Sorbonne & de Navarre, & après une réprimande que leur fit le Premier Préſident au nom du Parlement, le faire enrégiſtrer en leur préſence par le Greffier & leur défendre de s'aſſembler juſqu'à nouvel ordre. Ainſi, par une autre inconſéquence, les Magiſtrats qui s'étoient ſi ſouvent plaints de la contrainte exercée envers eux en leur ôtant la liberté des déli-

Digitized by Google

bérations & des ſuffrages, qui ſi ſouvent avoient déclaré illégal tout enrégiſtrement fait par violence ou forcé, qui avoient regardé comme oppreſſif & deſtructif des loix les défenſes qu'il avoit reçues de remontrer, de délibérer, de s'aſſembler, vouloient lier par ce coup d'autorité un corps qui déclaroit ne dépendre ſur ces matieres que de ſes ſupérieurs dans l'ordre hiérarchique, avoir le droit de condamner les Parlemens même, & juger les Juſtices dans les points de foi & de doctrine. La faculté de Théologie proteſta; elle parodia la cour, & prétendit dans l'état de ſubverſion, de découragement & de trouble où elle étoit, ne pouvoir continuer ſes exercices; elle ſe pourvut par devant le Roi & préſenta requête pour obtenir la caſſation de l'Arrêt du Parlement. Le Miniſtere, ſans prendre trop ouvertement le parti de la faculté, la ſoutint cependant, & laiſſant les Magiſtrats exercer leur deſpotiſme juſques à un certain point, empêcha que les choſes ne fuſſent pouſſées à l'extrême. Les Docteurs reſterent dans un état paſſif, d'anxiété & d'incertitude juſqu'au coup frappé de nouveau ſur leur tyran.

[Le 28 Mai] Sur ces entrefaites ſe fit l'ouverture de l'aſſemblée du Clergé, qui dura cinq mois & ne termina rien. Elle étoit préſidée par le Cardinal de la Rochefoucaut. C'étoit pour la ſeconde fois qu'il rempliſſoit cette fonction. Quoique l'eſprit du Corps eût prévalu dans lui lorſqu'il avoit été queſtion d'impoſer ſon Ordre, on s'étoit flatté de le trouver plus conciliant dans les matieres de religion. En effet, ſon génie doux & pacifique contint les factieux dans les ſéances orageuſes où Noſſeigneurs ſe livroient quelquefois aux propos les plus vifs & les plus indécens, même à des clameurs ſi groſſieres que le bruit ſe répandit juſques dans les provinces les plus éloignées qu'ils s'étoient battus (*).

(*) Voyez un fameux écrit intitulé: *Examen du Précis de ce qui s'eſt paſſé à l'aſſemblée du Clergé.*

Digitized by Google

[Le 20 Août] Un incident plus heureux fournit bientôt au Président le moyen de se faire un parti à opposer au zele trop aveugle & trop turbulent des fanatiques. L'ancien Evêque de Mirepoix, le Théatin Boyer, venoit de mourir; cet homme si borné qui avoit succédé aux Bossuet & aux Fénelon, qui avoit eu la feuille des bénéfices après le Cardinal de Fleuri, & avoit empêché le bien que le Roi vouloit faire en rendant l'Ordre de Saint-Louis susceptible de bénéfices, n'étoit parvenu que par son attachement aux principes de son prédécesseur; il les avoit poussés plus loin par l'entreprise des billets de confession; il s'étoit servi de la distribution des graces, voie puissante & infaillible, pour remplir l'Eglise de Constituans & favoriser le schisme. La cour imagina de faire sortir le bien d'où le mal étoit venu: elle fit succéder le Cardinal de la Rochefoucaut dans la partie importante du ministere que le Prélat défunt laissoit vacante. Ce fut une amorce où vinrent se prendre les aspirans aux bénéfices qui n'avoient pas contracté d'engagement, ou même ceux moins délicats ou plus avides, qui, payés pour se rendre favorables à la Constitution, seroient disposés à l'être une seconde fois pour lui devenir contraires. En jouant sur le mot, on nomma les prosélytes que fit ainsi le Cardinal, les *Feuillans*, comme on désignoit leurs adversaires sous le nom de *Théatins*, à cause de leur chef. Ce remede fut plus efficace que la Grace des Jansénistes: il y eut partage: même dix-sept Prélats opinerent contre seize pour ne rien faire; ce qui laissoit l'assemblée dans l'équilibre où le Roi la vouloit, afin d'être dispensé lui-même de prononcer.

Le résultat fut d'écrire une lettre circulaire aux Archevêques & Evêques du royaume, dans laquelle l'assemblée exposoit la diversité des deux avis sur le dégré de respect dû à la bulle *Unigenitus*, sur la notoriété de droit & de fait & sur la compétence en matiere de sacremens. Elle y joignit aussi la copie d'une autre lettre, qu'elle adressoit au Pape pour

Digitized by Google

recevoir sur ces objets ses instructions paternelles, & pour venir à une parfaite unanimité.

Le Pontife consulté étoit Benoît XIV, trop savant pour être fort crédule, d'un caractere gai & même goguenard. Il ne mettoit pas à ces querelles autant d'importance que les fanatiques l'auroient désiré, & quoique sa place l'obligeât de garder l'extérieur, il ne pouvoit s'empêcher d'en rire avec ses familiers; il trouvoit singulier qu'un Roi de France ne fût pas assez puissant pour mettre la paix dans son royaume. Il disoit, en parlant des troubles qui l'agitoient & de son anarchie : *buona machina che anda sola!* Il répondit ambigument & fit sa cour à Louis XV en paroissant s'en remettre à sa piété & à son zele pour la religion, & en l'exhortant à donner lui-même une déclaration confirmative de son bref. Il avoit pris ce Monarque par son endroit foible en le flattant, en montrant un esprit de concorde & de paix. Le génie craintif & superstitieux de Louis XV le portoit déjà naturellement à favoriser les prêtres qui, contens de sa soumission au dogme, ne le tourmentoient pas sur ses passions, qui même lui faisoient entendre que le ciel pardonnoit bien des foiblesses aux Princes attachés aux intérêts de l'église & défenseurs de la foi. D'ailleurs, beaucoup de Prélats, depuis la mort de l'ancien Evêque de Mirepoix, commençoient à se rapprocher de la favorite & à lui faire leur cour. Elle ne disposoit pas encore des bénéfices; elle n'en trafiquoit pas à bureau ouvert, comme elle fit depuis; mais le Cardinal de la Rochefoucaut étoit trop grand politique pour n'avoir pas égard à ses recommandations, ce dont se feroit bien donné de garde le Théatin Boyer, créant & scrupuleux de bonne foi, parce qu'il étoit simple & ignorant; d'ailleurs forcé à cette réserve pour ne pas déplaire au Dauphin, son pupille, quand il ne l'auroit point eue par austérité de principes. C'est donc à regret que Louis XV avoit laissé le Parlement agir contre le Clergé; que S. M. avoit sévi elle-même contre quelques Prélats, & tout récemment

Digitized by Google

ment venoit de faire enlever & conduire avec éclat l'Evêque de Troyes dans un exil plus rigoureux au fond de l'Alsace [le 12 Avril 1756], à l'Abbaye de Mourbach, pour en imposer aux autres par cet exemple de sévérité. Plus S. M. en accordoit aux Magistrats, plus ils étendoient leurs recherches & leur vigilance. Elle voyoit qu'il n'y avoit aucune composition à attendre de ces personnages inflexibles comme la loi. Leur roideur lui déplaisoit. En 1755 le Parlement de Paris avoit demandé à ne point avoir de vacances pour l'expédition des affaires arriérées, & ayant obtenu des lettres-patentes à cet effet, s'étoit plus occupé de promouvoir son autorité que de juger les procès des particuliers. Quoiqu'il eût perdu l'ame du parti Janséniste en la personne de ce fameux Procureur-général Joly de Fleuri, d'une érudition vaste, d'une éloquence adroite & séduisante, qui pendant quarante ans l'avoit soutenu; quoique son fils qui lui succédoit, n'eût ni sa tête, ni sa finesse, ni son activité, la compagnie étoit encore remplie de vieillards attachés à leurs préjugés, qui ne pouvoient accorder de trêve aux Molinistes & vouloient faire triompher les Appellans. [Le 12 Avril] ils venoient de faire lacérer & brûler par l'exécuteur de la haute justice une instruction pastorale de l'Evêque de Troyes sur le schisme. Le Prélat s'étoit échauffé au point de publier un mandement [le 6 Juin], par lequel il condamnoit l'Arrêt du Parlement, défendoit de le lire & de le garder à peine d'excommunication; ce qui avoit forcé le Roi de lui témoigner son mécontentement & même son indignation.

Pour punir la Sorbonne de sa résistance, les Magistrats, non moins fanatiques dans leur genre, réveillerent une contestation pendante depuis 1729. Il étoit question d'un décret, par lequel elle avoit alors révoqué son Appel, accepté la Constitution & établi un formulaire qui devoit être signé par tous les candidats. Ils prirent le prétexte que ce décret de la faculté de théologie étoit contraire au maintien de

Digitized by Google

la loi du silence & le déclarerent après vingt-six ans nul & de nul effet. Mais la cour trouva plus opposée à ses vues de pacification une chicane qui tendoit à relever le parti des Appellans presque abattu, & à renouveller & augmenter les divisions du Clergé. Arrêt du Conseil en conséquence, qui casse celui du Parlement.

La nomination d'une supérieure dans un couvent de religieuses ayant élevé une nouvelle contestation entre le Parlement & l'Archevêque de Paris, celui-ci, exilé pour la seconde fois, mais que la bonté du Roi avoit fait revenir de l'Abbaye de Pagny à sa délicieuse maison de plaisance, n'avoit pas cru que la clémence du Souverain dût rallentir son zele. Honteux de se voir donner l'exemple par l'Evêque de Troyes, il étoit monté en chaire à Conflans [le 19 Septembre], & avoit lu un mandement ou instruction pastorale, où il avoit excommunié tous les non acceptans de la Constitution *Unigenitus*, les confesseurs qui ne la feroient pas recevoir au tribunal de la pénitence, ceux qui avoient ou auroient les arrêts, & arrêtés, du Parlement désignés, & nommément les hospitalieres du fauxbourg Saint-Marcel, ainsi que tous les prêtres qui diroient la messe dans leur église. Cette excommunication n'étoit pas simplement comminatoire & verbale : elle fut fulminée dans toutes les formes, cierges éteints & cloches sonnantes. Dans son discours, le moderne Athanase avoit exalté le Prélat son confrere comme un confesseur persécuté, aux sentimens duquel il adhéroit & dont il admiroit & désiroit imiter la fermeté & la constance. Plusieurs Evêques adhérerent à leur tour à cette démarche vigoureuse, & le nombre en grossissoit chaque jour.

Le Roi, plus embarrassé que jamais en voyant le feu du schisme, bien loin de s'éteindre, augmenter ses ravages, tint plusieurs conseils pour aviser aux moyens de l'arrêter efficacement. Les ennemis du Parlement s'en prévalurent pour lui imputer les nouveaux troubles, en ce qu'il n'apportoit point cet

Digitized by Google

esprit de douceur & de conciliation que S. M. lui avoit si souvent recommandé, en ce qu'il mettoit plus de passion que de véritable zele dans ses démarches, &. venoit tout récemment de supprimer le bref du Pape, dont S. M. admiroit la sagesse. Ils firent voir la nécessité de réprimer l'extension qu'il donnoit à l'autorité que S. M. lui avoit confiée, sur-tout dans un tems où l'on avoit besoin, plus que jamais, de le trouver docile aux enrégistremens si essentiels d'impôts multipliés qu'exigeoit la guerre présente.

Le différend élevé entre cette cour & le grand-conseil, fut un autre grief qu'on fit valoir contre elle. Nous ne pouvons nous empêcher de faire ici une digression sur ce différend, le germe funeste de la révolution combinée de loin, & qui a enfin été opérée dans la constitution de la monarchie françoise.

Les ennemis du Parlement voyant qu'ils avoient vainement tenté de l'anéantir, que ce grand corps n'étoit devenu que plus robuste des coups qu'ils lui avoient porté, sentirent que leur faute majeure avoit été de n'avoir pas eu un corps tout prêt à le remplacer, au lieu d'un tribunal phantastique, composé à la hâte de membres du conseil. Ils jetterent les yeux sur les différentes cours; ils trouverent que la Chambre des comptes, composée de membres qui n'étoient pas gens de loix, *ignares & non lettrés*, comme le Roi les appelle dans leurs provisions, ne pourroit jamais mériter la confiance de la nation, & ne seroit qu'un ridicule de plus dans leur projet. La Cour des aides leur auroit mieux convenu, étant plus agréable aux peuples; mais elle avoit alors à sa tête M. de Malesherbes, magistrat incorruptible, patriote & incapable de commettre par des vues d'agrandissement aucune lâcheté. D'ailleurs cette cour devenoit tracassiere aux yeux du gouvernement, & à l'instant même dévançant le zele du Parlement avoit fait des remontrances sur les impôts enrégistrés, au lit de justice tenu à Ver-

Digitized by Google

ſailles, & ſur l'incertitude de leur durée, ſi vigoureuſes, (*) qu'elle avoit forcé le Monarque de promettre que l'époque de la ceſſation courroit du jour de celle des hoſtilités, au lieu du jour de la publication de la paix. Le Grand-conſeil fut jugé le ſeul propre à leur deſſein. Ce tribunal hors d'œuvre dans l'Etat, qui ne pourroit avoir lieu ſi les loix étoient obſervées, ſans juriſdiction & ſans territoire, ne ſubſiſtant que par les attributions & les évocations, c'eſt-à-dire aux dépens des Parlemens, ſinon reconnu de tous les tribunaux inférieurs, au moins en ayant quelques-uns pour ſuppôts, tels que les Préſidiaux, & prétendant exercer envers les autres, concurremment avec leurs ſupérieurs immédiats, reçut une nouvelle extenſion de pouvoir [le 10 Octobre 1755]. Par une déclaration rendue dans une conteſtation particuliere de cette cour avec le Parlement de Paris, S. M. y reconnoiſſoit l'obligation de tous les ſieges inférieurs, bailliages & ſénéchauſſées du royaume d'exécuter les arrêts, ordonnances & mandemens du Grand-conſeil, immédiatement & ſans aucune préſentation ou permiſſion demandée aux cours & autres juges.

Le Parlement reconnut l'objet de cette pomme de diſcorde jettée entre lui & le tribunal rival. Il fit des arrêtés vigoureux, il préſenta des remontrances; il réclama contre les entrepriſes des gens du Grand-conſeil; il les peignit comme tendantes par ſyſtême à l'anéantiſſement des formes anciennes & immuables de la légiſlation, à intervertir l'ordre ſacré ſur lequel la conſtitution même de l'Etat repoſe depuis treize ſiecles, à dégrader la hiérarchie de la juſtice ſouveraine du Roi, enfin à ériger un Par-

(*) Nous nous propoſons de publier ces remontrances ignorées juſqu'à préſent & de la plus grande importance, mais elles ſe trouvent dans un *in-quarto* intitulé : *Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire du droit public de la France en matiere d'impôts*, qui vient de paroître en 1779.

Digitized by Google

lement ſupérieur à tous les autres Parlemens. Le Grand-conſeil ſoutenu par la cour, continuant ſes actes d'uſurpation pour ſoulever les juriſdictions, troubler & renverſer la police eſſentielle du royaume, ſes attentats contre les loix fondamentales de la monarchie & la majeſté de la Cour des Pairs. [Le 17 Février 1750] Il fut arrêté que les Princes & Pairs ſeroient invités de venir occuper leur place en la cour pour aviſer au parti qu'il conviendroit de prendre. Les magiſtrats eſpéroient ſe renforcer ainſi & donner plus de poids à leurs démarches, mais les Princes & Pairs reçurent encore une fois défenſes de ſe trouver au palais & les premiers furent obligés de lutter ſeuls. Depuis lors il y eut un combat indécent d'arrêts entre les deux cours, ſans que le miniſtere y remédiât : il en rioit, au contraire, & fomentoit cette guerre dans l'eſpoir d'en tirer parti. Si les circonſtances firent échouer alors le projet, il ne s'en départit pas & nous verrons dans la ſuite comment il vint un homme plus audacieux ou plus adroit qui le réaliſa. Cependant les ennemis de la magiſtrature avoient prévalu ; le Monarque s'étoit de nouveau courroucé contre elle. Non-ſeulement il laiſſoit le Parlement de Paris ſans réponſe, mais il ſéviſſoit contre le Parlement de Rouen, contre celui de Bordeaux ; enfin après une foule de conſeils tenus dans le courant de l'année au ſujet des troubles inteſtins de religion, & pour faire ceſſer les combats des juriſdictions eccléſiaſtiques & civiles, il fut décidé de tenir un Lit de juſtice à Paris, où S. M. porteroit de nouvelles loix.

La premiere étoit une déclaration, par laquelle S. M. renouvelloit le ſilence preſcrit ſur les matieres de la bulle, & cependant aſſuroit ne vouloir ôter aux Archevêques & Evêques le droit d'enſeignement, ordonnoit qu'on eût pour la conſtitution *Unigenitus* le reſpect & la ſoumiſſion preſcrits par *Louis XIV* & par Elle, ſans néanmoins qu'on pût lui attribuer la dénomination, le caractere ni les effets de regle de foi, quoique les Prélats décidaſ-

Digitized by Google

ſent unanimement que c'étoit un jugement dogmatique & irréformable de l'égliſe univerſelle en matiere de doctrine (*). Cette déclaration n'étoit pas moins louche & contradictoire ſur la façon de procéder en cas de refus de ſacremens. Il falloit d'abord avoir recours aux juges d'égliſe, & l'on ne pouvoit reſſortir que par l'appel comme d'abus aux tribunaux ſéculiers ; ce qui rendoit les premiers juges & parties, mettoit d'ailleurs les malades dans le cas d'être morts long-tems avant de pouvoir être adminiſtrés, d'autant que les magiſtrats, en condamnant les eccléſiaſtiques réfractaires, ne pouvoient leur ordonner de conférer les ſacremens. Enfin le prétendu remede au ſchiſme n'étoit qu'un palliatif capable de jetter plus de trouble, de confuſion & de déſordre.

La ſeconde loi étoit aſſez adroite, ſi elle eût pu ſubſiſter. On ſait que les compagnies, plus elles ſont nombreuſes, moins elles ſont corruptibles. Depuis quelque tems, le ſyſtême du gouvernement étoit de réduire le Parlement, en ne remplaçant point les charges qui venoient à vaquer. Il s'en étoit plaint & avoit fait des repréſentations à ce ſujet. Elles furent infructueuſes, & l'édit dont il s'agit ſupprimoit, au contraire, deux Chambres des Enquêtes. On avoit choiſi ces chambres, parce qu'elles ſont compoſées de jeunes gens qui forment & ſoutiennent ordinairement les avis les plus violens ; d'ailleurs ſuſceptibles d'un enthouſiaſme que n'éprouvent guere les vieillards ; enfin dont l'ame neuve & pure ne s'ouvre point encore aux ſentimens de crainte ou d'eſpérance, deux paſſions ſi puiſſantes, lorſque le deſpotiſme ſait les mettre en jeu. En outre, comme les chefs influent beaucoup ſur les autres membres, les Préſidens des chambres reſtantes ne devoient plus être en charge, mais pris parmi les Préſidens à Mortier, éligibles & amovibles, à la volonté de la cour.

(* Dans l'aſſemblée du Clergé de 1755, les Evêques furent d'accord ſur cette expreſſion, la même dans les articles des 17 & dans ceux des 16.

Digitized by Google

La derniere loi étoit une déclaration contenant réglement pour la discipline du Parlement; c'est-à-dire une réunion de formules & de conditions gênantes pour rendre les assemblées de chambres moins fréquentes pour retarder les dénonciations, pour donner plus d'influence, de poids & d'autorité dans la compagnie au Premier Président, créature de la cour, & qu'elle dirige communément à son gré.

Il y eut un Lit de justice indiqué au 13 Décembre, où S. M. fit publier & enrégistrer en sa présence ces édits & déclarations. Dès le soir Messieurs des Enquêtes se regardant comme dégradés & privés de leurs fonctions les plus essentielles, furent porter leurs démissions à M. le Chancelier. La Grand'-chambre ne suivit point cet exemple, sauf quelques membres, entre autres M. Tubœuf, ancien militaire, qui, voyant la pusillanimité du plus grand nombre, lors de la délibération sur cet objet, s'écria dans le style énergique de sa premiere profession: » je » savois bien qu'il y avoit des *lâches* (*) parmi » nous, mais je ne croyois pas qu'il y en eût tant. « Le public adopta ce nom de baptême de Messieurs restans, & les appella *les filleuls de M. Tubœuf.* C'étoit pour la seconde fois que le Clergé triomphoit. Cependant, pour ne pas paroître trop lui céder, on enjoignit aux Prélars qui étoient à Paris de se rendre chacun dans leur diocese & d'y attendre les ordres du Roi. Cette nouvelle persécution de la magistrature dura près d'un an encore. Elle parut cesser au mois de Septembre 1757; mais bientôt recommença le cours de ses disgraces, & si dans cet intervalle elle eut la satisfaction de voir s'éteindre le schisme, d'opérer la destruction des Jésuites, ses plus cruels ennemis, du sein de leur tombeau ceux-ci eurent pourtant assez de force pour l'entraîner avec eux & l'écraser sous leurs propres ruines.

Mais avant que cette grande plaie fût faite au

(*) Des J. . . f. . .

Digitized by Google

royaume, il devoit bientôt éprouver les calamités d'une guerre, dont le moindre mal fut de l'épuiser d'hommes & d'argent & de lui enlever ses plus fertiles possessions dans le nouveau monde. De quel François le front ne doit-il pas rougir en se rappellant l'opprobre dont sa patrie est restée couverte? Nous pourrons quelque jour en traiter l'histoire plus en grand. Nous allons cette fois, suivant notre plan, en marquer seulement les principales époques, en retracer le plus d'événemens glorieux, les nombreux malheurs & sur-tout les fautes capitales, dont le récit est toujours plus utile que celui des prospérités, propres seulement à flatter la vanité d'une nation, à l'engourdir, & conséquemment à en suspendre la continuité & à lui préparer des infortunes & des désastres.

Par les articles du traité d'Aix-la-Chapelle restés en suspens, les plus délicats, les plus difficiles & les plus importans pour leurs suites, il étoit aisé de juger que la France & l'Angleterre cherchoient seulement à respirer; que c'étoit une trêve, & non une paix durable. A l'égard de l'Espagne elle parut agir de meilleure foi. En moins de deux ans ses principaux différends furent ajustés avec la Grande-Bretagne par la convention de Buen-retiro. Celle-ci y renonçoit dès à présent à la jouissance de l'Assiento ou traite des Negres & du vaisseau de permission à Porto-bello (le 5 Octobre 1750), accordés pour quatre années suivant le traité, & ce, moyennant une somme de cent mille livres sterlings, que devoit payer S. M. Catholique & quelques facilités données aux Anglois pour leur commerce. Malheureusement on n'avoit point assez réglé ce qui concernoit les vexations des gardes-côtes Espagnols dans les Indes occidentales, la recherche & la confiscation des navires Anglois dans ces parages, & la coupe du bois de Campeche dans la baye d'Honduras, bois de teinture si précieux, mais si funeste pour les interminables querelles qu'il a occasionnées & qui durent encore. Cependant, ce point fut dis-

Digitized by Google

cuté ; après la disgrace du Marquis de l'Encenada & ajusté à l'amiable sous M. Wall, son successeur ; mais cet arrangement dura peu, & la cour de Madrid fit revivre toute la rigueur de ses réclamations concernant ce bois lorsqu'elle voulut s'unir à la France, ce qui rendit M. Pitt si furieux contre le Ministre Espagnol, qu'il l'accusa de s'être francisé.

Les Anglois se plaignoient aussi de la préférence donnée en Espagne au commerce françois sur le leur, contraire à la lettre expresse du dernier Traité ; ils se plaignoient de l'activité avec laquelle cette Puissance augmentoit sa marine & de la grande influence que le Ministere de Versailles avoit sur celui de Madrid. Mais ces plaintes n'occasionnoient aucun acte d'hostilité, & se portoient dans des mémoires qu'ils remettoient & auxquels on répondoit. Les choses ne se traitoient pas aussi amicalement entre les cours de Versailles & de Londres. Leurs griefs respectifs ne faisoient que s'aigrir par les négociations & les voies de fait, ayant commencé, ou plutôt n'ayant pas cessé durant la paix, les peuples des deux nations n'eurent pas même la jouissance momentanée de ce bien entre les deux guerres de 1744 & 1756. A peine l'Isle Royale & Louisbourg furent-ils évacués par les Anglois & remis aux troupes du Roi (le 23 Juillet 1749) ; à peine S. M. eût-elle fait déclarer aux Lords Sussex & Catchart, donnés pour ôtages jusqu'à cette restitution, qu'ils étoient libres, que les chicanes en Europe & les agressions au-delà des mers exercerent la sagacité des politiques dans l'ancien monde & fomenterent la discorde dans le nouveau. Malgré les intentions pacifiques des deux Souverains & même de leurs Ministres, il étoit vraisemblablement très-difficile que des objets de contestation aussi anciens, aussi éloignés, aussi multipliés, étendus dans presque toutes leurs possessions, se réglassent à l'amiable & assez tôt pour prévenir d'autres causes de division qui surviendroient.

L'Inde fut le principal théâtre, où la rivalité des

Digitized by Google

François & des Anglois continua de s'exercer sans relâche, qu'au moment précisément où elle se déployoit avec plus d'étendue & de fureur dans les autres parties du monde. Dupleix étoit Directeur-général des affaires de la Compagnie françoise à Pondichery; il étoit parvenu à écarter l'homme dont il redoutoit le plus les talens & le génie, ce la Bourdonnais, qui le premier par ses exploits avoit inspiré aux nations voisines le plus grand respect pour la sienne. Il l'avoit forcé de repasser en Europe; & cette fois la haine, malgré l'absence, ne perdant rien de son activité, il avoit eu le crédit, éloigné de six mille lieues, de faire mettre à la Bastille le vainqueur de Madras, & de l'y tenir pendant trois ans & demi dans la plus dure captivité. Il envoyoit sans cesse de l'Inde une recrue de témoins contre lui; & n'ayant pu empêcher enfin que l'innocence de cet illustre accusé n'éclatât, il lui ravit du moins les récompenses qu'il méritoit. Il ne resta à la Bourdonnais mourant que sa gloire.

Pour réparer le tort que Dupleix faisoit à la Compagnie en la privant d'un tel défenseur, il falloit sans doute qu'il se sentît de puissantes ressources en lui-même & dans ceux qu'il employeroit. Il les montra en effet au siege de Pondichery, où il fut à la fois commandant, ingénieur, artilleur, munitionnaire; ce qui lui valut un honneur qu'on n'avoit accordé jusqu'alors à aucun homme hors du service militaire, le grand cordon de Saint-Louis. On ne sait si cette distinction, avec celle de Marquis, à laquelle il ne devoit pas aspirer par état, lui inspira des idées nouvelles & le fit changer de système. Mais ce chef de commerçans qui, en 1742, avoit proposé à la Compagnie Angloise la neutralité pendant la guerre, voulut à la paix s'ériger en protecteur des Vice-rois de l'Inde, & se mêlant dans les querelles de ces Princes, devint leur vainqueur & leur tyran. Il rendit ses commettans usurpateurs malgré eux, & consuma pour ses préparatifs belliqueux tous les fonds destinés au commerce. Il se

Digitized by Google

flattoit de les retrouver avec uſure dans les tréſors des vaincus. Ce goût de conquête alluma la jalouſie des Anglois, qui à leur tour prirent le parti de ceux-ci. Ils avoient à leur tête Saunders, non moins audacieux, non moins inflexible, non moins fécond en expédiens que ſon rival. Tous deux ſe jouant des Nababs, dont les noms ſervoient de cri de guerre à leurs troupes, ne combattoient réellement que pour aſſouvir l'ambition, la cupidité, les paſſions diverſes dont ils étoient dévorés. Le Gouverneur de Pondichery, enflé de ſes ſuccès, avoit pouſſé le délire juſqu'à vouloir ſe faire Souverain lui-même. Il avoit acheté à la chancellerie du Grand-Mogol la patente de Nabab de Carnate. C'eſt alors qu'il déploya le faſte aſiatique pour lequel il avoit un goût naturel. Sa femme ſe faiſoit traiter en Reine, & ce rêve auroit pu durer long-tems, ſi ſon mari n'étoit devenu victime à ſon tour de cette même jalouſie dont il n'avoit pu ſe défendre contre la Bourdonnais, le principe de ſa grandeur & de ſa ruine. On profita d'un échec conſidérable que ſa hauteur imprudente lui avoit attiré pour le rappeller. Il fut réduit à diſcuter à Paris les triſtes reſtes de ſa fortune, que lui conteſtoit la direction & à ſolliciter des audiences dans l'anti-chambre de ſes juges. Il en mourut bientôt de chagrin, & Madame Dupleix eut peine à obtenir une modique penſion de ceux auxquels il avoit acquis par ſes victoires & ſes négociations 39 millions annuels de revenus. C'eſt à cette ſomme qu'on évaluoit ceux des terres concédées à la Compagnie. C'étoit l'époque la plus brillante de ſa proſpérité, ſi elle eût pu ſoutenir le rôle que commençoit à lui faire jouer ſon repréſentant. Mais la foibleſſe du miniſtere en fut effrayée; il ordonna de refuſer le Carnate, province de l'Empire du Mogol la plus floriſſante, où eſt ſitué Pondichery, dont elle eût fait l'arrondiſſement; il ne voulut pas que la Compagnie fût autre choſe que ce qu'elle avoit été juſques-là, un aſſemblage de marchands, & qu'elle eût d'autres poſſeſſions que des comptoirs.

Digitized by Google

C'eſt ainſi qu'écroula l'édifice de ſa grandeur, auſſi rapidement qu'il avoit été élevé, & participant trop de l'imagination giganteſque de ſon fondateur. Le gouvernement vouloit ſur-tout éviter de bleſſer l'orgueil Anglois; il avoit donné ordre, conformément à celui envoyé par S. M. Britannique, de ſuſpendre les hoſtilités. Les deux Compagnies en conſéquence ſe rapprocherent; elles firent un traité conditionnel, dont ce fut le premier point. La trêve devoit avoir lieu dès les premiers jours de 1755. Les autres arrangemens tendoient à établir entre elles une égalité de territoire, de forces & de commerce à la côte de Coromandel & à celle d'Orixa. Ce fut M. Godeheu, homme auſſi modeſte & auſſi ſimple que ſon prédéceſſeur étoit fier & ſuperbe, qui le releva, & ſigna en qualité de Commiſſaire pour Sa Majeſté Très-Chrétienne, de Commandant-général de tous les établiſſemens de la Compagnie françoiſe, depuis le Cap de Bonne-Eſpérance juſques en Chine, de Préſident de tous les Conſeils y établis, & de Directeur-général de la Compagnie des Indes de France. Il ne s'enfla point de tant de titres; il ſe conduiſit en *franc marchand*, dit Voltaire, & par la bonne foi qu'il apporta dans les pour-parlers, ſe concilia tellement les Anglois (*), que l'intelligence entre les deux nations eût peut-être été durable, ſi la rupture en Europe ne ſe fût étendue juſqu'aux Indes, & ſur-tout ſi M. Godeheu y fût reſté. Dupleix & lui prouverent bien que dans ces contrées éloignées, ce ſont moins les Souverains que leurs agens qui diſpoſent de la guerre ou de la paix.

D'après ce réſumé, il eſt difficile de ſe refuſer à croire que les François n'étoient pas agreſſeurs aux Indes orientales. Les Anglois s'en plaignoient

(*) Voyez l'*Hiſtoire de la derniere guerre*, compoſée en Anglois en 4 gros volumes, ouvrage auſſi long qu'ennuyeux, plein de fautes & de partialité, & conſéquemment très-croyable lorſqu'il parle des François avantageuſement.

Digitized by Google

également à la côte d'Afrique. On sait de quelle importance est le commerce de cette partie du monde pour les colonies à sucre, dont l'exploitation ne peut se faire que par les Negres. On sait par quel usage abominable les Européens vont acheter ces malheureuses victimes dans leur patrie, & dégradent & outragent l'humanité au point de transformer leurs semblables en autant de bêtes de somme, qu'ils conduisent, comme elles, le fouet à la main, n'ayant d'autre alternative que de consumer lentement leur existence dans des travaux durs, opiniâtres & continus, sans salaire ni récompense, ou de périr dans des tortures affreuses. De pareils traitemens exigent qu'on recrute sans cesse ces troupeaux d'esclaves. De-là la rivalité des deux nations dans le pays où se fait la traite des Noirs. Ce pays, pour comble de maux produit aussi l'or, métal également funeste à ses propriétaires & à ses conquérans, mais qui rend cruel en proportion de la cupidité qu'il excite. Depuis que les François avoient été obligés de sacrifier le Sénégal à leurs rivaux, il ne leur restoit plus que le comptoir de Juida & l'Isle de Gorée, où il n'y a point & n'y aura jamais de commerce. Dans le dessein de se tirer de cet état précaire, ils avoient imaginé en 1752 de gagner par des présens & des offres plus avantageuses les naturels, afin d'avoir la faculté de construire un fort à Anamabou, partie de la côte, ouverte indistinctement à tous les Européens, & où les affaires se traitent avec une liberté entiere. Ils commençoient déjà leur établissement sous la protection d'une Escadre, lorsqu'une Escadre supérieure Angloise prétendit que c'étoit débaucher ses alliés, enfreindre les traités, & chassa les travailleurs à coups de canon. Ce récit, suivant lequel les récriminations de nos ennemis auroient été fondées, nous paroîtroit suspect de la part de l'historien déjà cité, s'il ne se trouvoit d'accord avec le rapport de l'auteur des *Etablissemens & du Commerce des Européens dans les deux Indes*. Quoiqu'en convenant des mêmes faits,

Digitized by Google

il en tire une conséquence différente. Mais on voit aisément son but d'amener le propos odieux de ce Ministre, s'écriant à l'occasion de l'étonnement qu'on lui témoignoit d'une telle violence : *si nous voulions être justes envers les François, nous n'aurions pas pour trente ans d'existence (*).*

En passant des côtes d'Afrique aux Antilles, nous entendrons encore les Anglois jetter les hauts cris contre les envahissemens des François. Les Isles Caraïbes, comprenant sous ce nom de leurs anciens habitans celles de Sainte-Lucie, de la Dominique, de Saint-Vincent & de Tabago, étoient restées en contestation, & dans l'état de l'*uti possidetis* suivant le dernier traité. Des Commissaires nommés par les deux Souverains devoient décider ce point, ainsi que plusieurs autres. Cependant se prévalant des actes d'autorité qu'y avoit exercés le Gouverneur des Barbades pour le Roi son maître, avant d'apprendre la suspension des hostilités, un Marquis de Caylus, qui commandoit à la Martinique, moins de deux mois après la signature définitive de la paix qu'il ne pouvoit ignorer, avoit rendu une ordonnance des plus violentes (le 7 Décembre 1748), où il déclaroit en termes formels que toutes ces isles appartenoient indisputablement à la France. Il n'étoit pas philosophe comme son frere, si connu, si aimé des savans ; mais altier, entreprenant, autant que l'autre étoit doux & liant. En conséquence il employa la force, chassa une frégate Angloise qui venoit y faire du bois & de l'eau, & fit élever une batterie de canons.

Ce qui rend malheureusement l'accusation non suspecte & certaine, c'est le désaveu de la cour de Versailles, & son ordre immédiat à M. de Caylus par la voie même du Gouverneur des Barbades, lui

(*) Voyez le volume IV, livre II, de l'*Histoire philosophique & politique des Etablissemens & du Commerce des Européens dans les deux Indes.*

Digitized by Google

portant injonction d'évacuer sans délai cette isle & les autres de semblable nature. L'évacuation n'eut pas lieu ; elle fut reculée sous de nouveaux prétextes, & M. de Caylus & son successeur moururent sans avoir satisfait aux volontés du Roi ; car on ne peut attribuer à Louis XV, qui étoit foible & non pas fourbe, tous les subterfuges dont on se servit pour l'éluder. M. de Bompar qui les remplaça, moins remuant & plus ami de la conciliation, resta dans les mêmes principes ; ce qui doit faire présumer qu'il avoit sous main des avis du ministere de continuer à user de délais & de tergiversations.

C'est d'autant plus à présumer que pendant ce-tems, de son côté, M. le Comte Dubois de la Mothe, Gouverneur des Isles sous le vent, suivant les erremens de celui des Isles du vent, avoit fait ériger dans les Caïques & Isles Turques des croix & des inscriptions sur des feuilles de cuivre attachées à de gros poteaux, avec ces mots : *Continuation de la possession de Louis XV, Roi de France, 1753.* Un Capitaine des vaisseaux du Roi d'Angleterre fit arracher les croix, les inscriptions & les poteaux, avec une déclaration qu'il laissa en place, annonçant que son maître ne souffriroit pas ces marques de possession contestée. Ces isles presque inhabitées auroient été d'une grande utilité en cas de guerre pour favoriser la navigation des flottes & navires venant de Saint-Domingue. Mais il falloit être assez fort pour donner la loi, ou assez adroit pour éviter de se compromettre & de recevoir un pareil affront. Au reste, tout cela n'étoit que des pointilleries d'un orgueil puérile, tandis qu'il se passoit dans le Nord des scenes d'une toute autre importance, qui furent suivies d'effusion de sang, & devinrent si sérieuses qu'elles occasionnerent la rupture ouverte entre les deux couronnes. Cette fois l'Amérique rendit à l'Europe avec la guerre tous les maux qu'elle lui avoit causés depuis si long-tems.

Dans la partie de l'Amérique appellée Septentrio-

Digitized by Google

nale ; les Frahçois ont deux colonies ; ſeules capables de former deux royaumes ſuperbes, ſi leur population répondoit à leur étendue : le Canada & la Louiſiane. Le premier, ſitué le long du fleuve Saint-Laurent, traverſé d'une multitude de rivieres & baigné dans ſon ſein de lacs immenſes, couvert de forêts auſſi anciennes que le monde, admirable pour la beauté de ſon ſol, pour la ſalubrité de ſon air, malgré la rigueur d'un froid long & violent, eſt ſur-tout propre à donner & à conſerver la vie ; les meres y ſont d'une fécondité merveilleuſe & la vieilleſſe s'y prolonge communément ſans infirmités. La nature dans ſon auſtérité s'y refuſant aux productions du luxe ou de la moleſſe capables d'énerver les habitans, ſatisfait à tous leurs beſoins d'ailleurs & les mettroit en état de ſe paſſer de la métropole pour les choſes de premiere néceſſité, comme la nourriture & le vêtement. Avec de la culture le Canada fourniroit même de quoi alimenter les iſles de l'Amérique & approviſionner une partie de l'Europe en bled, en beſtiaux, en ſalaiſons. Ses bêtes à laine, dont la toiſon eſt connue pour la fineſſe & la bonté, moyennant quelques ſoins, rempliroient dans les manufactures de France les laines qu'on tire de l'Andalouſie & de la Caſtille. Ses chênes, d'une hauteur prodigieuſe, ſes pins de toutes les grandeurs, ſes raiſines, ſes chanvres, ſes mines de fer ne demandent qu'une adminiſtration intelligente qui en tire parti & ſache en former une marine entiere. A l'époque dont nous parlons, on ne faiſoit guere mieux valoir la préparation du caſtor, branche d'induſtrie preſque excluſive, la pêche de la baleine & celle de la morue : on s'occupoit preſque uniquement du commerce des pelleteries ; mais on prévoyoit ce qu'on pourroit faire un jour & de quel dégré de proſpérité étoit ſuſceptible cette colonie encore au berceau, quoique fondée depuis près d'un ſiecle & demi.

La ſeconde eſt au ſud de celle-ci. De même que la Nouvelle-France, dénomination glorieuſe du

Digitized by Google

Canada, malgré l'âpreté de son climat elle n'éprouve nullement les horreurs des régions trop hyperborées. La Louisiane, quoique sous un ciel brûlant, est exempte de ses incommodités & de son inclémence.

Le soleil bienfaisant, sans la priver des productions du nord, ne sert qu'à y féconder celles du midi; les vivres y sont excellens; le poisson, la viande de boucherie, le gibier, la volaille, meilleurs que par-tout ailleurs; les fruits, les légumes, les herbages, plus savoureux. On y cultive le riz, le sucre, l'indigo, le coton, avec le plus grand succès; le tabac seroit la plante qui y fructifieroit le mieux si l'on vouloit s'y adonner, comme ç'avoit été le premier projet du gouvernement. La nature semble s'être complu à y prodiguer toute sa magnificence, & les cabinets de nos naturalistes dans les divers genres sont enrichis des productions de ce pays fortuné. Un fleuve non moins superbe que celui de Saint-Laurent le parcourt, & offre aux habitans une eau pure pour les désaltérer, où ils peuvent, comme dans celle du Gange, se baigner tout en sueur sans en être incommodés. Enfin de vastes prairies pour l'engrais des bestiaux & d'immenses & profondes forêts de bois propres à la construction, n'offrent pas moins de ressource au commerce & à la marine que le Canada.

Malheureusement cette colonie récente, établie seulement par le Régent du tems du Système & sous les plus brillans auspices, où l'on s'empressoit de se transporter, dans l'espoir d'une fortune rapide, lorsqu'il fut déçu, devint un pays d'exil & d'opprobre. On y avoit cherché des mines d'or qui n'y étoient pas; on ne voulut pas y voir les richesses infiniment préférables d'une terre vierge, fertile & qui ne demandoit qu'à être travaillée pour rendre au centuple. Le Mississipi ne fut peuplé que de vagabonds, de filles de joie, de victimes mutilées par le vice ou de scélérats échappés au glaive des loix. C'étoit un autre désavantage qu'avoit la Louisiane, (car alors on lui fit quitter le nom odieux de Mississipi)

Digitized by Google

dont les germes impurs devoient bientôt tarir dans ſon ſein les ſources de la vie, ou ne la communiquer qu'à des êtres honteux de la recevoir & craignant de la perpétuer. Au contraire, la Nouvelle France devoit ſa vigueur à ſes premiers habitans, compoſés de militaires & du régiment entier de Carignan, dont les familles firent ſouche & engendrerent un peuple ſain, vigoureux, rempli de ſentimens & d'honneur.

Quoi qu'il en ſoit, le commerce, dont on s'occupoit beaucoup en France depuis la derniere paix, qui avoit ſinguliérement fleuri, & dont les progrès ſont dûs à cet eſprit philoſophique qui, bien appliqué, vivifie toutes les parties d'un royaume, fit ouvrir les yeux au miniſtere ſur l'importance de deux colonies trop négligées, infiniment préférables aux colonies à ſucre plus floriſſantes. On forma le projet hardi de les réunir, & par des forts élevés de diſtance en diſtance dans une eſpace de mille ou douze cent lieues, d'établir une chaîne de communication indeſtructible. Juſqu'alors elle n'avoit gueres eu lieu que par les régions du Nord, où s'étoit porté d'abord l'activité des François à cauſe de l'abondance des belles pelleteries. La nouvelle route du côté du Sud abrégeoit conſidérablement. Elle étoit d'ailleurs moins pénible. La navigation ſur le fleuve Saint-Laurent pouvoit ſe continuer avec des barques juſqu'aux lacs & l'un d'eux ſe trouve à la ſource de l'Ohio, fleuve qui verſe ſes eaux dans le Miſſiſipi. A cet avantage naturel s'en joignoit un autre politique; c'eſt qu'on reſſerroit les colonies angloiſes dans leurs limites au-delà des Apalaches, montagnes immenſes, entre leſquelles & la mer elles ſe trouvent enveloppées. Enfin la correſpondance du Canada avec la métropole étant interceptée pendant plus de la moitié de l'année, puiſque le fleuve Saint-Laurent ſe trouve fermé de glaces, on ouvroit une nouvelle voie d'y parvenir en tout tems par la mer de l'Oueſt.

Ce plan ſuperbe, digne d'un gouvernement qui

Digitized by Google

perce dans l'avenir, devant lequel tous les âges sont préſens & embraſſant également dans ſa vaſte intelligence & les contemporains & la poſtérité la plus reculée, pour acquérir quelque ſolidité, quelque conſiſtance, ne devoit s'exécuter que lentement & demandoit des ſiecles pour ſa perfection. Chacune des deux colonies ſe ſeroit avancée dans le ſilence, & du ſuperflu de ſa population auroit fourni ces diverſes pointes qui s'accroiſſant par dégrés, qui toujours plus vigoureuſes & ſe ſoutenant par leurs derrieres, ſe ſeroient jointes peut-être avant que nos rivaux s'en fuſſent apperçus, ou du moins auroient été en état de défenſe contre les efforts de leur jalouſie.

De leur côté, les Anglois profitant des termes ambigus du traité d'Utrecht, ou du moins de leur ſens, qu'on pouvoit interpréter différemment, par rapport à la ceſſion que la France leur avoit faite de l'Acadie ou Nouvelle Ecoſſe, cherchoient à s'étendre ſur la rive méridionale du fleuve Saint-Laurent, & en nous gênant dans cette partie, auroient bientôt prétendu profiter des avantages d'une navigation dont nous avions excluſivement la jouiſſance. Ce deſſein de leur part avoit l'inconvénient encore de les ſouſtraire aux bornes dans leſquelles on projettoit de les circonſcrire.

Trois Gouverneurs du Canada remplirent ſucceſſivement les vues de la cour, de repouſſer les Anglois dans la péninſule où elle prétendoit que les traités même les avoient reſſerrés, & de les empêcher de franchir les Apalaches pour s'oppoſer au projet de jonction trop tôt manifeſté; ce qui produiſit dans ce continent une guerre de poſtes, non interrompue à la paix, dans laquelle les François eurent de tels avantages, que George II comprit enfin la néceſſité d'avoir recours à toutes ſes forces maritimes.

Des Commiſſaires nommés réciproquement avoient en vain ouvert à Paris des conférences qui avoient duré pluſieurs années (21 Sept. 1750); on étoit peu diſpoſé de part & d'autre à ſe rapprocher; on cherchoit à s'amuſer & à gagner du tems. Peut-être la rupture inévitable n'eût-elle pas même éclaté ſitôt

Digitized by Google

ſans l'accident du Lord Albemarle, l'Ambaſſadeur de Londres, qui mourut ſubitement dans ſon carroſſe. (le 16 Décembre 1754). Les petites cauſes influent ſouvent ſur les grands événemens : il étoit amoureux d'une fille nommée Lolotte, depuis Comteſſe d'Hérouville ; ſa paſſion étoit ſi violente qu'il ne pouvoit s'en détacher & pailloit de ſon mieux les mécontentemens qu'il éprouvoit durant ſes négociations, dans la crainte de recevoir ſon rappel & d'être obligé de s'arracher à ſon amour. Il avoit fréquemment été chargé de porter les plaintes de ſa cour au miniſtere de Verſailles, concernant les empiétemens des François dans le Canada, & ce qui donne lieu d'inférer qu'elles n'étoient pas moins légitimes que les précédentes, ce ſont les ſatisfactions apparentes qu'il recevoit par des déſaveux, des reſtitutions de priſonniers, des ordres envoyés aux gouverneurs d'être plus circonſpects ; c'eſt la démarche du Duc de Mirepoix qui, après avoir ſouvent & tout récemment proteſté que la France ne méditoit aucune hoſtilité, aucune infraction au traité d'Aix-la-Chapelle, étonné & attriſté de la confrontation des faits, bien contraires à ſa déclaration, partit ſur le champ, comme pour aller reprocher au miniſtere de l'avoir fait l'inſtrument de ſa diſſimulation ; c'eſt à ſon retour avec de nouvelles aſſurances des intentions pacifiques du Roi ſon maître, qu'il jura tenir de ſa propre bouche ; c'eſt enfin à l'envoi de M. de Buffy (Juin 1755), un des premiers Commis des affaires étrangeres, à Hanovre auprès du Roi d'Angleterre qui y étoit alors, afin de s'expliquer encore mieux avec S. M. Britannique & détourner l'orage qui ſe préparoit. Toutes ces avances inſidieuſes auroient été indignes d'un grand Monarque, ſi elles n'euſſent été déterminées par des motifs fondés de rupture de la part de l'Angleterre. Il eſt donc évident que les François étoient les agreſſeurs dans le Canada, par un ſyſtême d'agrandiſſement ſoutenu ſans interruption depuis la paix. La Galiſſoniere en avoit jetté les premiers fondemens avec cet eſprit de fineſſe & d'aſtuce qui le caractériſoit. La cupidité de

Digitized by Google

là Jonquiere l'avoit excité à le maintenir dans l'espoir des bénéfices d'un commerce sans concurrence, plus étendu & plus lucratif. Duquesne y porta une hauteur qu'il mettoit dans tout; il fut flatté de donner son nom à un fort élevé par lui, & employa ouvertement la force pour maintenir son entreprise. C'est son ambition qui devint la cause immédiate du bouleversement des deux mondes.

Outre le désir sincere que Louis XV avoit de conserver une paix pour laquelle il avoit fait tant de sacrifices, qu'il avoit toujours aimée, mais que la jouissance lui rendoit plus précieuse depuis que le repos l'avoit fait retomber dans son engourdissement naturel. Il auroit été de l'intérêt de la France de s'y maintenir encore quelques années, afin de donner à sa marine l'étendue & la consistance dont elle avoit besoin : c'étoit le principe secret de sa modération, qui cependant n'alla pas jusqu'à négliger la défense & la poursuite de ses avantages dans le Canada.

On équipa vingt vaisseaux dans les deux ports de Brest & de Rochefort, qui étant réunis sortirent ensemble en deux divisions. La premiere (*), de six vaisseaux de ligne & trois frégates, tous armés en guerre, commandée par M. de Macnemara, Lieu-

---

(*) PREMIERE DIVISION.

Composition de la premiere Escadre.

Capitaines.	*Vaisseaux.*	*Can.*
MM. De Macnemara, Lieut. général.	*La Fleur-de-lys.*	80
Montlouet, Chef-d'Escadre. . .	*Le Héros.* . . .	74
Beaufremont, Capitaine. . . .	*Le Palmier.* . . .	74
Fontais, Capitaine.	*L'Eveillé.* . . .	64
Guébriant, Idem.	*L'inflexible.* . .	64
Cousage, Idem.	*L'Aigle.* . . . ,	50
	FREGATES.	
Dubois, Capitaine.	*L'Ametiste.* . .	30
Mariniere. Idem.	*La Fleur-de-lys.*	30
Bony. . Idem.	*L'Héroïne.* . . ,	24

Digitized by Google

tenant-général; & la seconde (*) par M. de la Motte, Chef d'Escadre, ayant sous ses ordres quatorze vaisseaux de ligne & deux frégates: trois des premiers étoient seulement montés de tous leurs canons; les autres portant 22 canons étoient armés en flûte & contenoient dans leurs flancs les douze bataillons qu'on faisoit passer dans le Nord de l'Amérique avec M. le Baron de Dieskau. Dès ce début il se commit plusieurs fautes qu'il est utile de relever, toujours pour l'instruction de la postérité, devoir principal d'un historien. La premiere fut de la part du ministere, qui sachant bien les ordres donnés en Canada pour la construction & l'avancement des forts, ne devoit pas douter du ressentiment de l'Angleterre lorsqu'elle les apprendroit & s'amusa à négocier dans l'espoir de l'endormir lorsqu'il falloit agir. En effet, ayant su par des avis des colonies que ces ouvrages étoient poussés avec la plus grande vigueur, même durant l'hiver, le Ministere Britannique prit le système violent que nous verrons bientôt éclore. Il en commit

---

(*) SECONDE DIVISION.

Composition de la seconde Escadre.

Capitaines.	*Vaisseaux.*	*Can.*
MM. Bois de la Motte, Chef d'Esc.	*L'Entreprenant.*	74
Beaussier, Capitaine.	*Le Défenseur.* .	74
Montalais, Idem.	*Le Dauphin-Royal.*	70
La Vilèon. Idem.	*L'Algonquin.* .	70
Bouville. Idem.	*L'Espérance.* .	70
Hocquart. Idem.	*L'Alcide.* . .	64
Salvert, Chef d'Escadre. . . .	*Le Bizarre.* . .	64
Le Chevalier de Caumont, Capitaine.	*L'Actif.* . . .	64
Choiseul. Idem.	*L'Illustre.* . .	64
Moeslien. Idem.	*L'Opiniâtre.* .	64
Lorgeris. . Idem.	*Le Lys.* . . .	64
Saint-Lazare, Idem.	*Le Léopard.* .	60
Gomain, Idem, ...	*L'Apollon.* . .	54
La Rigaudiere.	*L'Aquilon.* . .	44
	FREGATES.	
La Jonquiere.	*La Syrene.* . .	30
De Ruis.	*La Comete.* . .	24

Digitized by Google

une seconde, de n'armer qu'en flûtes la plupart des vaisseaux de l'Escadre de M. Bois de la Motte & de garder en Europe pour la parade celle de M. de Macnemara, qui auroit pu rendre le service réel d'en imposer du moins à nos rivaux en Amérique. Il se flatta de montrer en cela son desir de conserver la paix en ne donnant aucun ombrage aux Anglois par des armemens trop formidables au milieu de la tranquillité générale de l'*Europe*. Contradiction d'ailleurs avec la réponse fiere du Duc de Mirepoix qui, sur la notification qu'on lui donna des instructions de Boscawen, répondit, *que son Maître regarderoit le premier coup de canon tiré en mer d'une maniere hostile, pour une déclaration de guerre.*

Le Général chargé de l'exécution des ordres du Roi à Brest, sembla seconder la fausse politique du ministere, en se laissant primer par son émule qui appareilla onze jours avant lui. C'étoit M. de Macnemara, sous les ordres duquel étoit M. Bois de la Motte. Il eut la foiblesse de laisser percer son inquiétude en faisant son testament, en ordonnant qu'on débarquât son argenterie, en annonçant qu'il regardoit la guerre comme certaine, enfin rentré à Brest, en prétextant une maladie pour ne point retourner en mer.

Ces fausses mesures en Europe, provenant d'un gouvernement mol, emporté plus loin qu'il ne vouloit en Amérique par l'entreprenant Duquesne, autoriserent l'Angleterre au coup qu'elle frappa : coup que la France taxa d'injustice, de perfidie, de violation du droit des gens ; qui la rendit odieuse aux nations ; que blâmerent les plus honnêtes gens de la sienne ; mais admirable en politique, & sur-tout dont elle fut justifiée par le succès.

Des frégates ennemies, suivant l'usage du gouvernement Britannique de ne pas s'en rapporter uniquement à des espions mercénaires, avoient constamment observé & suivi les mouvemens de nos deux escadres depuis leur départ de Brest jusques à la rentrée de M. de Macnemara. En sorte que certain d'une supériorité considérable, il persista dans les ordres hostiles

Digitized by Google

qu'il avoit donnés, & tandis que le Duc de Mirepoix négocioit encore à Londres avec les Miniſtres, & M. de Buſſy à Hanovre auprès du Roi d'Angleterre, on apprit que l'Amiral Boſcawen ayant rencontré les vaiſſeaux françois l'*Alcide* & le *Lys* (10 Juin 1755) à la hauteur du banc de Terre-neuve, ſéparés de leur eſcadre, les avoit voulu forcer de ſaluer le pavillon Anglois, & ſur leur refus les avoit attaqués & pris après un combat de pluſieurs heures, quoique l'un d'eux ne fût armé qu'en flûte. Les deux braves Capitaines de ces vaiſſeaux étoient Mrs. Hocquart & de Lorgerie. Au reſte, ils étoient d'autant mieux néceſſités à une belle défenſe, que leur mauvaiſe manœuvre les avoit réduits à cette extrêmité, tandis que M. de Montalais, commandant le *Dauphin-Royal*, égaré avec eux, s'en étoit tiré plus habilement & avoit échappé.

Une pareille agreſſion peu valeureuſe, ſuivie même de la priſe de l'*Eſpérance*, autre vaiſſeau de ligne, n'étoit pas d'un avantage aſſez grand pour couvrir aux yeux de la nation Angloiſe l'infamie du procédé, ſi elle n'avoit été accompagnée d'une plus eſſentielle; ce fut une invaſion générale de tous navires du commerce françois (Novembre 1755), qui ſe rencontrerent à la mer (*) dans quelque parage que ce fût. Trois cens tomberent ainſi avec étonnement dans les filets des Anglois (†). Nous avons ſous les yeux une liſte exacte de ces priſes faites avant la déclaration de guerre, piece miniſtérielle, où il ſe trouve des détails curieux, dont le réſultat donne une évaluation de la perte, eſtimée trente millions, & un total, en y comprenant les équipages des trois vaiſſeaux du Roi, de ſix mille officiers, mariniers & matelots, & de quinze cens ſoldats ou gens de nouvelle levée priſonniers

(*) Cet ordre avoit été donné ſeulement le 28 Août à la ſuite d'un grand conſeil tenu à Londres par MM. de la Régence, car le Roi étoit alors dans ſon Electorat.

(†) Nous donnerons à la fin de ce volume le catalogue circonſtancié de toutes ces priſes, ſous le N°. II.

Digitized by Google

niers au moins; dommage le plus important & le plus difficile à réparer.

Que faisoit cependant la France & quelle conduite tenoit-elle? La seule qui convînt à une puissance trop foible en ce moment, attaquée à l'improviste, ayant besoin de tems pour rassembler ses forces, les déployer, & en différant sa vengeance, la rendre plus sûre. Dès que S. M. eut appris l'insulte faite à son pavillon par l'Amiral Boscawen, elle se comporta comme l'exigeoit sa dignité, en rappellant son Ambassadeur en Angleterre, & son Ministre à Hanovre, en leur ordonnant de partir sans prendre congé & en rompant avec une cour perfide, sur les paroles de laquelle on ne pouvoit compter. Elle versa sa douleur dans le sein de S. M. Catholique; & par un mémoire dressé sur le champ & envoyé à la cour de Madrid, elle représenta l'entreprise de la cour de Londres avant une déclaration de guerre, comme une dissolution de toutes les conventions sacrées du droit des gens, comme un attentat capable de replonger les nations de l'Europe dans l'état de barbarie où la force faisoit la seule loi. Cette confiance adroite avoit pour objet un motif caché de politique; celui de soulever l'indignation de l'Espagne & de lui faire craindre des hostilités de cette espece, de l'éclairer sur ses véritables intérêts & sur la nécessité de s'unir à la France, en ce moment où les deux marines combinées auroient pu faire tête à celle d'Angleterre, effrayer cette puissance & l'obliger de reprendre un esprit d'équité dont on affectoit de lui donner l'exemple. En effet, emporté par son premier ressentiment, le Roi avoit fait donner ordre à son escadre, commandée par le Comte du Guay, qui avoit remplacé M. de Macnemara & étoit sorti, de combattre tous les vaisseaux de guerre Anglois qu'il rencontreroit, de s'en emparer & de saisir aussi les vaisseaux marchands de cette nation, s'il apprenoit qu'ils en eussent pris. Mais le Général, quoique par une combinaison qui ne pouvoit se prévoir, sa manœuvre se soit rapportée avec le désaveu & l'inconséquence de sa cour, n'ayant rien entrepris

Digitized by Google

de ce qu'un brave officier & un habile marin devoient tenter, le conseil estima plus utile à ses vues de montrer une générosité qui lui coûtoit peu en restituant la frégate le *Blankford*, la seule capture qu'ait faite le Général françois à son retour de Cadix à Brest; on fit reconduire jusques dans les ports d'Angleterre M. Litleton, Gouverneur de la Caroline, passager sur ce bâtiment, & il y eut ordre à Toulon, si l'escadre ennemie de huit vaisseaux qui étoit dans la Méditerranée, relâchoit aux isles d'Hyeres, de lui laisser faire de l'eau, & si elle venoit dans le port, de lui faire fournir tous les rafraîchissemens dont elle auroit besoin.

A cette circonstance critique où se trouvoit la France avec l'Angleterre, il s'en joignoit une autre qui n'exigeoit pas moins de dextérité. On étoit à la veille de se brouiller avec la cour de Turin pour une violation du droit d'asyle & de territoire. Mandrin, ce chef des contrebandiers, si fameux & dont le nom passé en proverbe pour désigner un scélérat intrépide est assimilé à celui de Cartouche, après avoir désolé la ferme, dont il rançonnoit les suppôts depuis près de dix-huit mois, après avoir échappé à toutes les poursuites & avoir tenu tête aux troupes réglées envoyées contre lui, n'avoit pu être surpris que par ruse. Des volontaires de Flandres s'étant déguisés en paysans, l'avoient enlevé à Saint-Genis-d'Oit, terre de Savoie, où il se retiroit toujours après ses expéditions, se flattant d'être en sûreté dans les Etats d'un Souverain étranger. On se hâta de le conduire au supplice avant qu'il fût réclamé, & l'on chercha ensuite tous les moyens d'éluder la réparation qu'exigeoit une telle offense. Par un artifice indigne, sans doute, de la majesté du gouvernement, on porta la fausseté jusqu'à faire composer & répandre un *Précis de sa vie*, (*) où l'on imputoit sa prise irréguliere à la vengeance

(*) Ce *Précis*, quoiqu'imprimé, est fort rare & mérite d'être conservé, ainsi que l'Arrêt, où l'on récapitule tous

Digitized by Google

des commis de la ferme. On eſpéroit ainſi atténuer l'attentat bien plus grave de la part des troupes du Roi & de l'aveu de la cour. Mais celle de Turin ne fut pas dupe de ces détours & exigea une réparation authentique. Le Comte de Noailles fut envoyé auprès de S. M. Sarde, avec commiſſion expreſſe de déſavouer cathégoriquement tout ce qui s'étoit paſſé ſur ſon territoire, de lui apprendre que le Roi ſon maître avoit fait punir les coupables & n'avoit rien tant à cœur que de reſſerrer les liens de l'amitié avec un Souverain auquel l'uniſſoient déja les liens du ſang.

Ce différend accommodé, l'on ne ſe contenta pas de ne point s'attirer de nouveaux ennemis & l'on ſongea à former des alliances pour contre-balancer celles de l'Angleterre. Nous en verrons bientôt éclorre une qui étonna l'Europe, & fit prendre à la politique un nouveau cours.

La France, dont la conduite juſques-là marquoit l'indéciſion, s'étoit enfin déterminée à la guerre, depuis les bonnes nouvelles qu'elle avoit reçues du Canada. Le Général Braddock, envoyé d'Europe par les Anglois, comme l'homme le plus propre à y rétablir leurs affaires, les avoit, au contraire, ruinées par ſa témérité & ſon obſtination. Chargé de l'exécution d'un plan parfaitement bien conçu, & qui ne tendoit à rien moins qu'à reconquérir en une campagne tout le terrein uſurpé, & à faire trembler les François pour leurs propres foyers & dans le Canada & à la Louiſiane, il prit de fauſſes meſures dès l'ouverture : après avoir vaincu les obſtacles que lui préſentoit le local, il n'apporta pas aſſez de lenteur, de circonſpection & de réſerve dans ſa marche; il négligea de ſe défier des embuſcades auxquelles le

---

les crimes de Mandrin qui, ſi le ſuccès l'eût toujours ſecondé comme certains conquérans de la fable & de l'hiſtoire, auroient été transformés en des actes de valeur incroyables. Ces deux pieces ſeront réunies ſous le N°. III. auquel nous ajouterons le diſcours de M. le Comte de Noailles.

Digitized by Google

terrein étoit si propre, & voulant prévenir l'arrivée d'un renfort qu'attendoient les François, il imputa à la pusillanimité les sages avis qu'on lui donnoit; il crut que le courage & l'impétuosité suffiroient pour triompher. Ce n'est que sur le champ de bataille qu'il reconnut ses fautes. Abandonné de ses troupes qu'il n'avoit pas assez ménagées, il tint ferme presque seul avec ses officiers, persuadé qu'il ne pouvoit se justifier auprès de sa patrie que par une mort glorieuse. Il fut tué (9 Juillet), & l'on trouva sur lui les papiers & instructions, qui découvrirent aux ennemis la grandeur du danger dont ce début malheureux les délivroit. La déroute fut si complette, que la nouvelle parvenue au camp du Général Shirley intimida ses Soldats, dont grand nombre déserterent; défection qui le mit hors d'état de remplir la partie de l'expédition dont il s'étoit chargé, & que, malgré l'échec éprouvé de son côté par M. Dieskau à l'attaque du camp du Général Johnson, où il périt aussi (8 Sept.), celui-ci n'osa, en poursuivant l'ennemi, profiter de sa victoire, & se contenta de rester sur la défensive: mais l'effet le plus funeste par ses conséquences, & l'influence qu'il devoit avoir sur toutes les opérations de ce continent, fut de confirmer dans leur attachement à la France les Indiens ses alliés, agens essentiels de la guerre, & de refroidir ceux du parti de la Grande Bretagne.

On se prépara donc à porter aux ennemis des coups qui les fissent repentir de leur audace. Dunkerque est un port de la Manche, qui par sa position leur a toujours fait ombrage: il fut résolu de le rétablir. Le Roi chargea le Prince de Soubise de cette opération, à laquelle on fit travailler incontinent les troupes sous ses ordres. C'étoit commencer par où l'on auroit dû finir; autrement en cas de disgrace, on s'exposoit à l'humiliation plus grande de démolir ce port une seconde fois.

La marine étoit le principal objet en ce moment, & ce fut celui dont on s'occupa d'abord. Malgré l'état d'anéantissement où elle se trouvoit à la paix d'Aix-la-Chapelle, elle sembloit ressuscitée. Malheu-

Digitized by Google

reuſement il y avoit plus d'apparence que de réalité. Voici comme s'exprimoit dans un mémoire hiſtorique un Adminiſtrateur, dont le ſtyle emphatique annonce plutôt l'enthouſiaſme que l'eſprit de dénigrement.

» Nous comptions, il eſt vrai, ſoixante-trois vaiſ-» ſeaux de ligne au commencement de 1755 (*), mais » trois étoient hors d'état de ſervir & furent condam-» nés, trois venoient d'être pris, quatre étoient ſur » les chantiers à peine commencés, huit avoient » beſoin d'une refonte générale & nous manquions » également de bois pour les conſtructions & pour les » radoubs; nous n'avions pas même de quoi équiper » les quarante-cinq autres. Il n'y avoit dans nos ports » ni canons, ni mâtures, ni agrêts, ni apparaux, ni » uſtenſiles néceſſaires pour les emménagemens des » vaiſſeaux: l'armement des deux eſcadres du prin-» tems nous avoit épuiſés, & le gouvernement bri-» tannique, inſtruit de notre ſituation mieux que nous-» mêmes, ne pouvoit choiſir un inſtant plus favorable » pour détruire facilement encore une fois cette marine » renaiſſante. Cependant la France a tant de reſſources » quand elle veut & ſait ſi bien diriger ſes efforts pour » les faire valoir, qu'elle n'a beſoin que d'un miniſtere » actif, intelligent, plein d'énergie. Tel fut celui de » M. de Machault: il donne ſes ordres; auſſi-tôt le » fer coule, une artillerie nombreuſe & parfaite ſe » prépare ſans relâche; nos forêts retentiſſent dans » tout le royaume; des chênes ſuperbes, qui n'en » faiſoient que l'ornement, ſont travaillés pour un » uſage plus utile; les marchandiſes du Nord, les » brays, les goudrons, les chanvres, les ſapins arri-» vent en abondance dans nos ports. Quinze frégates » favoriſent le cabotage, c'eſt-à-dire le commerce

(*) Nous renvoyons cette liſte détaillée au nombre des Pieces pour ſervir à l'hiſtoire. Nous y joindrons la liſte de la marine Angloiſe, celle de la marine Eſpagnole, ainſi que de la Portugaiſe & un Précis des forces des différens Etats maritimes à cette époque, ſous le N°. IV. Cela peut ſervir de point de comparaiſon avec leur poſition actuelle.

Digitized by Google

» des côtes : tout ceci ne fait que préparer les grands
» événemens qui se méditent dans le silence. Cinq
» escadres s'arment à Brest, à Toulon, à Rochefort ;
» les troupes marchent de toutes parts ; d'immenses
» provisions de vivres, de canons, de munitions
» navales sont ramassées au Havre, & l'Angleterre se
» voit tout à la fois menacée dans ses possessions du
» Nord, dans ses Colonies méridionales, dans la
» Méditerranée, dans l'Océan ; elle tremble jusques
» dans le fond de la Manche ; elle craint pour ses
» propres foyers, & sa vaste puissance se trouve, pour
» ainsi dire, enchaînée & réduite à sa propre défense.
» Que disons-nous ? Elle ne s'en tient pas à ses troupes
» nationales, elle appelle l'étranger dans son sein (*) ;
» elle va même avant la déclaration de la guerre
» jusques aux confins de l'Asie chercher un secours
» chez un allié qui par sa position lui est presque
» inutile. . . . . «

La Russie, dont il est, sans doute, question ici ; ne pouvoit véritablement lui être d'un grand secours pour ses opérations ; mais l'Angleterre songeoit dès-lors à occuper ses ennemis sur terre & à faire une diversion puissante, qui, en les obligeant à tenir sur pied des armées nombreuses, les empêchât de continuer à verser pour la marine tous les fonds dont elle auroit besoin. Le cabinet de Versailles, qui n'avoit point jusques-là de plan fixe, diviſé sur la maniere de s'y prendre, entre trois opinions adopta la plus mauvaise, & croyant frapper S. M. Britannique à l'endroit sensible, entra dans les vues du conseil de ce Monarque. Le premier parti étoit de s'en tenir à des opérations de mer uniquement, de porter toutes ses forces en Amérique, & en concentrant ce fléau dans son continent, de l'empêcher de refluer dans celui-ci. Le second, au con-

(*) Huit mille Hessois d'infanterie & neuf cens chevaux débarquerent à Southampton le 15 Mai 1756 ; dix mille Hanovriens arriverent le 10 Mai à Chatham.

Digitized by Google

traire, de la convertir en une guerre de terre & de s'emparer de l'Electorat de Hanovre provisoirement, pour tenir lieu de garantie de la restitution des vaisseaux du Roi & navires marchands qu'on avoit droit d'attendre & qu'on exigeoit. Enfin le dernier étoit mixte, & flattoit l'amour-propre national & la gloire du Roi, en prétendant qu'on pouvoit faire face par-tout, empêcher les conquêtes dans le nouveau monde & menacer les ennemis en Europe; qu'il ne s'agissoit que d'une bonne administration, d'une distribution sage des forces de la France en les appliquant à propos & avec économie. Ce fut celui qu'on suivit, en ce qu'on fit entendre à S. M. & aux partisans de la paix, que c'étoit le moyen de la recouvrer plus promptement si l'on déployoit à la fois des efforts réunis capables d'étonner & d'intimider l'Angleterre, en armant dans les différens ports tous les vaisseaux en état de l'être. On augmente les troupes de terre de quarante mille hommes. Quatre-vingts mille des meilleures troupes reçoivent ordre de passer de l'intérieur du royaume sur les rives des deux mers, & pour donner plus à penser aux ennemis, on met à leur tête deux Généraux connus par leur génie actif & entreprenant. Le Maréchal de Belle-Isle est nommé Commandant-général des côtes maritimes de l'océan depuis Dunkerque jusques à Bayonne, & le Maréchal de Richelieu de toutes celles de la Méditerranée. On afrete des bâtimens de transport en assez grand nombre, pour porter une armée sur chacune des deux mers par-tout où l'on voudra. Cependant on fait filer d'autres troupes sur les frontieres de l'Empire, du côté d'Hanovre, & l'on établit plusieurs vastes magasins en Westphalie, avec la permission de l'Electeur de Cologne, auprès duquel on envoye le Marquis de Monteil en qualité de Ministre plénipotentiaire. C'étoit une époque brillante pour tous les Ministres, dont chacun alloit voir s'illustrer & s'accroître son département, & sur-tout alloit y distribuer une foule d'emplois & de graces, si propres à se faire des créatures. La

Digitized by Google

marine ; quoique de moitié moins forte que celle d'Angleterre, ayant moitié moins de poſſeſſions à garder & à ſoutenir, réunie d'ailleurs à celle de la Compagnie des Indes, floriſſante alors, pouvoit ramener les beaux jours du ſiecle de Louis XIV, & dans le cas où l'Eſpagne, qui avoit le plus grand intérêt de s'y joindre, le feroit, il étoit indubitable qu'on devoit rendre au pavillon Anglois toutes les humiliations qu'on en avoit reçues précédemment. Quant à la guerre, le Comte d'Argenſon, qui avoit toujours ce département, aſſuroit le Roi que ſes troupes ſoutenues en activité par les divers camps qui avoient eu lieu durant la paix, étoient en bon état ; que la diſcipline militaire y étoit bien exercée, & qu'elles pétilloient d'ardeur pour combattre les ennemis de S. M. Il étoit débarraſſé de l'homme qu'il redoutoit le plus, parce qu'il offuſquoit ſon ambition, le Maréchal de Saxe. Il venoit d'étendre ſa puiſſance par la réunion du détail des carabiniers, que la mort du Prince de Dombes avoit laiſſé vacant, & par celui de l'artillerie, dont s'étoit démis le Comte d'Eu. Enfin le Monarque étant déſormais dégoûté de ſe mettre à la tête de ſes armées, il ſe flattoit de devenir plus maître & plus abſolu dans ſa partie. M. Rouillé avoit à ſe féliciter de voir ſon miniſtere des affaires étrangeres marqué par un événement rare & fait pour confondre tous les projets de la Grande Bretagne. Déçue de l'eſpoir qu'elle fondoit ſur Marie-Thereſe, pour qui elle avoit dépenſé tant de tréſors & prodigué tant de ſang ; non ſeulement elle l'entendit lui refuſer les troupes auxiliaires qu'elle avoit droit d'exiger (Mai) par les traités, mais elle la vit s'allier à la France par celui de Verſailles : elle vit ces deux cours étendre en un inſtant leur animoſité réciproque après deux cens ans de guerre & de rivalité. Ainſi s'évanouit le ſyſtême de politique du Cardinal de Richelieu pour faire place à un nouveau. La Marquiſe de Pompadour qui n'y avoit pas peu contribué, & en conſéquence avoit reçu une lettre de remerciement

Digitized by Google

très-flatteuse de l'Impératrice-Reine ; voulut éterniser l'idée de cette alliance dans un chef-d'œuvre numismatique. Elle la fit graver sous ses yeux par le Sr. le Guay, le plus fameux artiste en ce genre, sur une médaille d'agathe-onyx, au-dessus de tout ce que l'antiquité offre de plus beau. Elle la plaça dans son cabinet, & la montroit avec complaisance aux étrangers, qui à la futilité du monument jugeoient de celle qui l'avoit ordonné.

Le Ministre des finances même, pour qui cette époque étoit la plus délicate, pouvoit y envisager une sorte de gloire dans les opérations de génie qu'il imagineroit pour subvenir à des dépenses extraordinaires. Dans ses conférences avec le Roi, après lui avoir présenté l'état des anciennes dettes à payer, détaillé les hypotheques considérables dont étoient grevés les revenus de la Couronne, fait envisager le déchêt qu'éprouveroient nécessairement le commerce & l'industrie poussés à un point incroyable de prospérité en quelques années de paix, rassura S. M. & ajouta : » il faudra faire agir de » grands ressorts pour soutenir le poids de la guerre. » J'ai combiné l'état de vos finances, elles me pro» cureront des ressources pour quatre ans. Si à la » fin de ce terme-là la paix n'est pas faite, les » campagnes ne pourront continuer que par des im» pôts accablans pour vos peuples. «

Louis XV enchanté de pouvoir respirer pendant quatre ans, vint chez Madame de Pompadour & lui dit, *qu'il venoit de s'entretenir avec le Ministre le plus honnête homme de la France ; car je dois appeller de ce nom*, ajouta-t-il, *celui qui a assez de probité pour parler avec franchise à son Roi.*

La lenteur des préparatifs que nécessitoient les circonstances, détermina le gouvernement à persister dans son système de modération, & pour colorer ce qu'il pouvoit montrer de pusillanimité & de foiblesse. (Le 21 Décembre 1755.) Avant d'en venir à une déclaration de guerre, dont on ne pouvoit effectuer les menaces sur le champ, M. Rouillé adressa

Digitized by Google

à M. Fox, Miniſtre des affaires étrangeres à Londres, un mémoire, par lequel S. M. avant de ſe livrer aux effets de ſon reſſentiment demandoit au Roi d'Angleterre ſatisfaction de tous les brigandages qu'avoit commis la marine de ce Monarque, & la reſtitution des divers vaiſſeaux, tant de guerre que marchands, pris ſur les François, proteſtant qu'elle regarderoit ſon refus comme une déclaration hoſtile.

Sur la réponſe négative de M. Fox, écrite en françois, ce que lui reprocherent ſes compatriotes (*), il y eut ordre aux Anglois établis dans le royaume d'en ſortir (le 13 Janvier). On fit ſaiſir dans les ports tous les navires de cette nation qui s'y trouverent, & en autoriſant la courſe on l'encouragea par des récompenſes. On pourvut à la ſûreté des colonies, en y envoyant des eſcadres & des troupes, & l'on forma le projet plus ſérieux de conquérir l'iſle de Minorque, tandis qu'on occuperoit George II par des menaces, de deſcendre dans ſes royaumes & de ſurprendre ſon Electorat. En attendant que les effets puſſent répondre aux grandes vues que l'on avoit, on ne négligea pas d'allumer l'enthouſiaſme de la nation par ces écrits produits ſous les auſpices du miniſtere, dont l'impulſion ſecrete reſte cachée, qui, ne paroiſſant être que l'effuſion d'un cœur patriotique, par un air de véracité pure, de zele déſintéreſſé, n'en ſont que plus propres à faire illuſion à l'eſprit & à échauffer le cœur. Il ſe trouva un de ces auteurs mercénaires, trafiquant de leur talent, vendant leur plume à qui veut l'acheter, peu jaloux de la confiance de la poſtérité, pourvu qu'ils obtiennent celle des gens en place, leurs contemporains, qui brigua l'honneur de devenir en ce genre le gagiſte du gouvernement. Il entreprit un ouvrage périodique (†), où il peignit les Anglois non-ſeulement comme des parjures, des violateurs du droit des gens, mais comme des pira-

(*) Voyez l'*Hiſtoire de la guerre de* 1756.
(†) L'*Obſervateur Hollandois* de M. Moreau.

Digitized by Google

tes, des forbans, des assassins, des antropophages. Ses tableaux pleins d'énergie, animés d'un style noble & chaud, exciterent chez le grand nombre des lecteurs mal instruits de ces discussions politiques une forte indignation : on vit bientôt renaître la haine invétérée qui n'étoit qu'assoupie contre ces éternels rivaux, & la fureur devint telle qu'on désiroit porter chez eux toutes les cruautés, toutes les horreurs que leur imputoit l'éloquent prédicant. Bientôt les peuples entraînés ouvrirent volontiers leur bourse & s'empresserent de sacrifier leur vie pour une querelle élevée à deux mille lieues, concernant des terreins sauvages & des rochers, qui autrement les eût intéressés peu : ils n'en auroient compris ni l'avantage, ni le but, ni la nécessité.

L'éclat que fit M. de Bouville à Londres, & dont les papiers publics retentirent alors, causa plus d'effet encore. C'étoit le Capitaine du vaisseau l'*Espérance* pris en Novembre dernier, percé pour 64 canons, mais armé en flûte, n'ayant que 400 hommes à son bord, 20 pieces de canon de tout calibre, dont deux seules de 24. Attaqué par l'*Oxford*, de 70 canons & de près de 600 hommes d'équipage, à la portée du pistolet, ce vaillant officier s'étoit défendu comme un lion pendant plus de quatre heures, avoit fait arriver deux fois l'Assaillant, ne pouvant qu'avec peine soutenir son travers, & n'avoit amené son pavillon qu'au milieu de quatre vaisseaux ennemis survenus durant le combat. L'impossibilité où les Anglois se trouverent de conduire leur prise dans leurs ports, la nécessité de la brûler en pleine mer après en avoir retiré à la hâte l'équipage, le retour de l'*Oxford* à Plymouth, coulant bas d'eau, que l'on fut obligé de mettre dans le bassin à son arrivée, étoient autant de faits glorieux déposant en faveur de la nation & du capitaine ; ils effaçoient merveilleusement la réputation d'ignorance & de mauvais maneuvrier que s'étoit acquise celui-ci dans l'escadre de M. Bois de la Mothe, & l'histoire de la marine ne fourniſſoit point d'exemple d'une dé-

Digitized by Google

fenſe plus vigoureuſe. Rendu en Angleterre, M. de Bouville ſoutint dans la captivité la magnanimité qu'il avoit montrée les armes à la main. Il ne voulut pas profiter de la liberté qu'on lui laiſſoit de ſe retirer; il prétendit avoir été la proie de pirates & offrit avec hauteur ſa rançon. Il diſtribua aux priſonniers françois les 6000 livres que M. le Garde des ſceaux lui avoit fait tenir.

D'autres belles actions par où débuterent quelques officiers de la marine du Roi, publiées avec oſtentation, en donnerent la plus haute idée & ſoutinrent la confiance. A la Martinique, où arrivoit une petite eſcadre (*) françoiſe ſous les ordres de M. d'Aubigny, le vaiſſeau Anglois le *Warwick* de 56 canons fut amarriné & conduit en triomphe. Il avoit été ſurpris à l'atterrage par la frégate l'*Athalante* de 34 canons. M. Duchaffault qui la commandoit, jeune Capitaine, ſachant parfaitement ſon métier, ardent, avide de ſe ſignaler, oſa l'attaquer. L'étonnement où ſe trouva le Capitaine Shudham, (c'eſt le nom de l'Anglois) qui ne s'attendoit pas à cette découverte, augmenté en appercevant un vaiſſeau de 74 & une ſeconde frégate de 30, jetta une telle confuſion dans ſon bord, que, quoiqu'il eût montré dans d'autres occaſions de la bravoure, il ſe défendit très-mal. On admira dans celle-ci, non-ſeulement la valeur & la manœuvre habile de M. Duchaffault, mais auſſi la généroſité & le ſang froid de ſon Commandant, qui, ne jugeant pas ſon ſecours néceſſaire, reſta ſpectateur tranquille de l'action, pour ne lui rien dérober de l'honneur d'une victoire ſi ſinguliere, propre à faire exemple & à exciter l'émulation de ſes camarades.

(*) Elle étoit compoſée du vaiſſeau *le Prudent*, de 74 canons, commandé par M. d'Aubigny, Capitaine de vaiſſeau, & des frégates l'*Athalante* de 34, par M. Duchaffault, auſſi Capitaine, & le *Zéphire* de 30, par M. de la Touche-Tréville, Lieutenant.

Digitized by Google

Presqu'au même tems où l'on apprenoit cette nouvelle qui, comme tout ce qui vient de loin, pouvoit être suspectée d'exagération, à la hauteur de Rochefort & en quelque sorte à vue de terre, (17 Mai) il se passa un combat plus égal (*); mais non moins brillant. L'*Aquilon*, commandé par M. de Maureville, Capitaine, & la *Fidelle*, par M. de Lizardais, revenant d'escorter des bâtimens de transport, rencontrerent un vaisseau Anglois & une frégate; l'action s'engagea si chaudement qu'elle dura plusieurs heures & fort avant dans la nuit; on ne se quitta que lorsque la fatigue, l'épuisement & l'obscurité obligerent de se séparer. M. de Maureville, dès la premiere volée, avoit eu le bras emporté, & après s'être fait panser, vouloit remonter sur le Gaillard; il ne put, mais crioit: *courage, grand feu; je défends d'amener.* L'*Aquilon* avoit tiré 1100 boulets de 12 au moins; on ne lui connoissoit plus de sabords, à ce qu'attestent les journaux. Ce qui rend la valeur de ces illustres marins infiniment respectable, c'est qu'ils y exaltent même la bravoure de leurs ennemis. Ils rapportent que le *Colchester* n'ayant plus de munitions, finit par charger avec ses cuillieres & fourchettes; qu'on n'a jamais vu un vaisseau plus maltraité, plus défiguré que celui-là.

Ces faits particuliers, dignes des beaux jours de la marine sous Louis XIV, n'étoient que le prélude

(*) Comme notre impartialité nous engage à discuter scrupuleusement ces faits, que rend presque toujours infidellement de part ou d'autre l'amour-propre national, voici au juste les forces respectives, d'après l'aveu des combattans.

Les vaisseaux Anglois étoient le *Colchester* de 50 canons, Capitaine Obrien, 300 hommes d'équipage, & la frégate le *Lynx*, de 20 canons & 140 hommes, commandée par le Capitaine Vernon. La premiere de nos frégates avoit 24 canons de 12 & 24 de 6 & 332 hommes d'équipage. La seconde avoit 26 canons de 8 & 244 hommes. Le vaisseau Anglois portoit du 22 & demi, du 11 & du 7 & demi & les 20 canons de la frégate étoient de 11. On voit par le détail ci-dessus que nous avions 136 hommes de plus qu'eux.

Digitized by Google

d'autres plus importans. Après avoir donné le change aux Anglois pendant long-tems par différentes feintes, par des armemens commencés, suspendus & repris à Toulon, enfin une escadre sous les ordres du Marquis de la Galissonniere, Lieutenant-général, composée de douze vaisseaux de guerre, cinq frégates, six chaloupes canonieres & cent soixante-dix-huit bâtimens de transport portant 12000 hommes commandés par le Maréchal de Richelieu, ayant pour second le Comte de Maillebois & le Marquis du Mesnil, Lieutenans-généraux, met à la voile le 12 Avril des isles d'Hieres pour celle de Minorque. Elle y arrive le 17; l'armée y débarque sans obstacle, entre le 19 dans la ville de Ciutadella, marche de-là à celle de Mahon & la trouve abandonnée par ses ennemis. Ils avoient rassemblé toutes leurs forces dans le fort Saint-Philippe, que sa situation, la nature, l'art & des millions consacrés à cette dépense avoient rendu inexpugnable, à ce qu'on croyoit à Londres. Cependant les approches faites, le premier coup de canon est tiré le 8 Mai; & le 28 Juin, en six semaines de tems, cette forteresse capitule.

Un concours de circonstances servit à favoriser ce glorieux événement. D'abord l'incertitude du ministere Britannique, où se porteroit le premier effort de la France. Malgré les avis réitérés qu'il recevoit de toutes parts du projet d'invasion de Minorque, l'illusion duroit encore presqu'au moment où M. de la Galissonniere faisoit voile, puisque le Roi d'Angleterre, le 23 Mars, fit part à la Chambre des Communes qu'il étoit instruit que la France se préparoit à tenter une descente dans ses royaumes, sans parler en rien de celle qui devoit véritablement s'effectuer.

De cette persuasion provint le délai d'armer & d'envoyer à tems une escadre suffisante, soit pour empêcher le débarquement dans cette isle, & la secourir d'officiers, de troupes, de munitions & de vivres, soit pour combattre en forces supérieures l'escadre françoise s'il étoit opéré. A l'époque même

Digitized by Google

où l'on commença de s'occuper des secours à faire passer dans la Méditerranée, on juge, en lisant les instructions délivrées à l'Amiral Byng, qu'on n'étoit rien moins que convaincu à Londres de l'objet positif de l'armement fait à Toulon, qui, supposoit-on, regardoit peut-être le Nord de l'Amérique. Vagues & conditionnelles, elles portoient sur des mépriſes, des variations : elles ne contenoient qu'un seul ordre positif, celui de mettre promptement à la mer. Elles changeoient suivant une infinité de cas, de maniere à embarrasser continuellement, à jetter dans des perplexités, à élever des questions de toute espece, & à exiger pour les résoudre un chef très-expérimenté, plein d'énergie & capable de se décider avec autant de presteſſe que de vigueur. Ce fut donc une autre faute de charger de la miſſion un jeune Amiral, *bon écolier*, dit un historien de sa nation, son défenseur, (*) *mais jamais éprouvé par aucun service sérieux, où il ait eu le commandement en chef.* Nous nous rappellons qu'à Paris, lorsqu'on apprit sa nomination, on en avoit la même idée, & même encore plus mauvaise, puisqu'on suspectoit jusques à son courage : on se servoit à son égard des termes les plus mépriſans & les plus grossiers (†); on se félicitoit d'un pareil choix.

Des demandes ambiguës adressées à M. Fowke, Gouverneur de Gibraltar, concernant un renfort de troupes, qu'il devoit fournir à Byng, prouvent davantage le désordre d'esprit où étoit le Miniſtere, & confirment que c'est à cette cause, plus qu'à toute autre, qu'il faut imputer la priſe de Mahon. La négligence pour la défense de la place avoit été poussée au point qu'on l'avoit laissée dans cette position critique, entre les mains d'un vieillard octogénaire, sans qu'il y eût un seul colonel en état de prendre le

(*) Voyez l'*hiſtoire de la guerre de* 1756, déjà citée plusieurs fois.

(†) On disoit que *c'étoit un J... f....*

Digitized by Google

commandement après lui, en cas d'accident, ſans qu'il y eût un ſeul officier ſupérieur, un ſeul officier entre lui & un lieutenant-colonel, & qu'enfin les capitaines & officiers ſubalternes ſe trouverent abſens lors de l'inveſtiſſement de la citadelle.

Malgré tous ces reproches qu'on doit faire au gouvernement Anglois, dont on ne peut concevoir l'inaction & l'aſſoupiſſement, il fallut encore que les meſures priſes après la connoiſſance certaine du deſſein des François euſſent été auſſi mal remplies qu'elles le furent; il fallut que les exécuteurs de ſes ordres commiſſent de leur côté des fautes énormes pour couvrir les nôtres, car nous en fîmes auſſi; il fallut ſur-tout que le bonheur du Maréchal de Richelieu lui applanît tous les obſtacles, pour réuſſir au moment où il s'y attendoit le moins, où il commençoit à déſeſpérer du ſuccès.

L'Amiral Byng, partit d'Angleterre le 6 Avril; fut retenu à la mer par des calmes & des vents contraires, & n'arriva que le 2 Mai devant Gibraltar; dont il ne put appareiller que le 8, &, contrarié encore, il ne ſe trouva que le 19 à la hauteur de Minorque. Juſques-là, nul grief contre lui: mais d'après les dépoſitions des témoins, entendus lors de ſon procès, ici commence une chaîne d'inculpations, dont il réſulta que ce jour-là il ne fit pas tout ce qui dépendoit de lui pour profiter de ce délai, & jetter du ſecours dans la place, juſqu'à l'arrivée de l'eſcadre ennemie; que le lendemain, en vue de cette eſcadre, il ne fit pas tout ce qu'on devoit attendre d'un général zélé & expérimenté pour la combattre, & qu'en dernier lieu ayant été maltraité ſans être battu, il revint à Gibraltar, pouvant ſe regréer, conſerver la mer, & tenter un dernier effort, afin de remplir le principal objet de ſa miſſion, celui de faire filer au moins des officiers, des ingénieurs au fort Saint-Philippe, s'il lui étoit impoſſible d'y débarquer de gros détachemens de troupes. C'eſt ſur ces accuſations prouvées qu'il fut condamné & ſubit un jugement dur,

Digitized by Google

mais équitable, quoiqu'on en ait dit; puisqu'il étoit conforme à la loi.

Le tort de M. de la Galissonniere fut celui de presque tous les Commandans françois à la mer, d'avoir laissé prendre l'avantage du vent à son ennemi; ce qui l'empêcha de tirer tout le parti qu'il auroit pu de sa déroute en le poursuivant. Il se mit ainsi dans la nécessité de n'oser le faire, en ce qu'il auroit laissé à l'Amiral Byng la facilité de passer peut-être, & que son objet essentiel étoit de bloquer le port. Du reste, on admira le bel ordre de bataille qu'il tint, quoique sous le vent durant l'action.

Comme on a beaucoup varié sur l'état des forces respectives, nous croyons devoir observer qu'elles étoient à-peu-près égales, parce que si l'ennemi avoit 52 canons & 210 hommes de plus que nous, l'échantillon plus fort de nos vaisseaux, la supériorité de notre calibre, & la facilité de rafraîchir les équipages & de les renouveller, compensoient, & au-delà, cet excédent.

Malgré cet aveu, qu'exige la véracité de l'histoire; si le tort de l'Amiral Byng s'est aggravé par les conséquences funestes qui en ont résulté, quelque médiocre qu'ait été la victoire de M. de la Galissonniere, l'importance du service qu'il rendoit, a dû la grossir aux yeux de la nation, & sans doute il auroit participé au triomphe du Maréchal de Richelieu & aux acclamations de la capitale, si les lauriers dont son front étoit ceint eussent pu le garantir de la faulx de la mort; il expira en route aux approches de Fontainebleau, où étoit la cour. La France perdit en lui son meilleur officier de mer: il avoit beaucoup de connoissances, mérite très-rare alors chez ses camarades. Elles ne faisoient point tort à son courage, qui n'en devenoit que plus utile, parce qu'il étoit raisonné. Il étoit également propre aux combats, au conseil, à l'administration. Nous avons vu qu'il avoit gouverné le Canada & avoit jetté les premieres semences de jalousie de nos voisins en inspirant au gouvernement ces vastes idées de domination que réaliserent ses

Digitized by Google

ſucceſſeurs. Il fut depuis nommé, avec M. de Silhouette, commiſſaire pour travailler aux limites de l'Acadie contre les Commiſſaires Anglois, dont il déconcerta tous les argumens par la ſubtilité de ſa logique. Enfin il fut le premier à humilier dans cette guerre le pavillon Britannique, & il faut ajouter que malheureuſement il fut auſſi le dernier. Depuis le combat de Minorque, les François n'éprouverent guere ſur mer que des pertes, &, ce qui eſt encore pis, de la honte & de l'opprobre.

Malgré la conſternation où l'échec de leur Amiral devoit jetter les aſſiégés, réduits à une foible garniſon pour toute défenſe, ils n'avoient pas perdu l'eſpoir, & nous n'avions pas peu contribué à le leur conſerver. La légéreté avec laquelle le Maréchal de Richelieu avoit commencé les attaques, où les gens du métier lui reprochoient d'avoir fait des omiſſions eſſentielles, étoit cauſe que le ſiege par terre étoit peu avancé. Il en étoit réſulté des accidens qu'on auroit dû prévoir & qu'il avoit fallu réparer avec beaucoup de peine, de ſoins & de perte de tems. Les maladies s'étoient miſes dans l'armée, ce qui avoit obligé le Général de faire arracher tous les arbres fruitiers des environs; mais il ne pouvoit remédier à la chaleur qui devenoit exceſſive, parce qu'on avoit fait la deſcente trop tard. Les munitions qu'on avoit prodiguées inutilement manquoient; il falloit ſans ceſſe expédier de Toulon & de Marſeille des renforts en hommes & des convois de poudre, boulets, bombes, canons, &c. qu'on envoyoit chercher à Strasbourg, tant les précautions avoient été mal priſes! Enfin l'on avançoit ſi peu, que la cour avoit pris le parti d'ordonner à M. de Valliere, fameux officier d'artillerie, de ſe rendre à Minorque, & il s'étoit mis en route ſeulement lorſqu'il apprit l'inutilité de ſa miſſion.

Durant ces entrefaites la témérité du Maréchal lui ſuggéra une réſolution non moins étourdie que ſa conduite précédente, mais qui cependant, fondée ſur le caractere connu de la nation, étoit le ſeul moyen de réuſſir. Ce fut d'abandonner toutes les

Digitized by Google

attaques méthodiques commencées ; de déboucher à découvert & de livrer à la fois l'assaut à toutes les fortifications extérieures qui défendoient le corps de la place. Un hasard heureux voulut que ce soir là-même, le second Commandant, nommé Jeffrys, qui présidoit à toutes les dispositions de la défense (vu le grand âge du Gouverneur) se fût proposé d'enlever un peloton de nos gens qu'on envoyoit depuis quelques jours faire le coup de fusil avec les assiégés, pour les exercer, les mettre au fait des avenues des ouvrages avancés, & sur-tout rendre les ennemis moins attentifs à nos mouvemens lorsqu'ils seroient plus sérieux. Il ne put tenir contre l'ardeur des troupes, & fut pris lui-même au piege qu'il leur avoit tendu.

Bientôt bravant le feu terrible des assiégés l'on sauta dans les fossés, profonds de 17 pieds, & l'on planta les échelles, qui n'en avoient que 10. Ce désavantage n'intimida pas les grenadiers ; en montant sur les épaules les uns des autres ils escaladerent le roc & s'y logerent. Cette audace incroyable étourdit tellement la garnison & le vieux gouverneur, que malgré la petite perte qu'ils avoient faite (*) & le bon état de ses troupes dans toute leur vigueur & ne manquant de rien ; malgré l'état non moins bon du corps de la place, capable de résister encore long-tems, sur-tout les assiégeans n'ayant encore rien préparé pour cette nouvelle attaque ; malgré le secours qui pouvoit survenir de Gibraltar avec le retour de l'escadre bien renforcée, le conseil de guerre opina pour capituler (29 Juillet).

Le Maréchal de Richelieu s'estima très-heureux de la proposition, & accorda aux ennemis les conditions les plus honorables. En entrant dans le fort Saint-Philippe ; en voyant les vivres & les munitions immenses dont il étoit garni ; une garnison fraîche, se reposant dans de superbes casemates avec autant

(*) La perte des Anglois ne monta pas plus de 3 officiers tués & 5 blessés, & à 71 soldats tués & 526 blessés.

Digitized by Google

de sécurité que s'il n'y eût point eu de siege ; une forteresse taillée dans le roc vif, impénétrable au canon ; des fossés d'une profondeur énorme ; des mines nombreuses & vastes, capables d'engloutir des bataillons entiers, les François furent effrayés des dangers qu'ils avoient courus : malgré leurs fatigues & leurs pertes, ils les estimerent bien peu proportionnées à leur triomphe ; ils n'osoient le croire. Ce qui prouve combien le courage éleve l'homme au-dessus de lui-même ; de quels efforts extraordinaires il le rend capable à la vue du péril, c'est que le Général ayant voulu faire recommencer aux troupes leur manœuvre hardie, elles ne purent jamais réussir de sang-froid ; elles furent étonnées, confondues elles-mêmes des prodiges qu'elles avoient enfantés dans la derniere action du siege, une des plus belles qu'il y ait jamais eues.

Une anecdote qu'il ne faut point oublier, aussi honorable pour le Maréchal, qui en a eu la conception sublime, que pour le soldat qui l'a sentie, c'est que n'ayant pu, par aucun châtiment rigoureux, réprimer l'ivrognerie des troupes, il imagina de faire proclamer une ordonnance, défendant de laisser monter à la tranchée quiconque auroit été trouvé gorgé & abruti de vin. Ce genre de pénitence leur fut plus redoutable que les peines ordinaires, & jamais prédicateur ne fit tant de conversions & de si rapides ; la sobriété devint leur vertu favorite.

Ce siege étoit déjà commencé & avancé, lorsque le Roi d'Angleterre jugea à propos de faire sa déclaration de guerre (en Mai). Il sembloit vouloir persuader aux Puissances qu'elle fut nécessitée par une agression aussi violente de la part de la France. En effet, suivant les instructions qu'il avoit reçues sans doute, le Général Blackeney, Gouverneur du fort Saint-Philippe, au commencement du débarquement dans l'isle, avoit écrit au Maréchal de Richelieu pour lui demander ce qu'il venoit tenter, *ignorant*, disoit-il, *qu'il y eût une rupture entre son*

Digitized by Google

maître & celui de son excellence. A quoi le Maréchal, entendant raillerie, répondit, *qu'il avoit débarqué avec son armée pour agir envers les possessions des Anglois de la maniere que les vaisseaux de sa Majesté Britannique en avoient agi avec les vaisseaux françois.*

La cour de Versailles persistant jusques-là à prétendre n'être point en guerre non plus, ne proclama sa déclaration qu'après celle de la cour de Londres (16 Juin). Cette conduite étoit sur-tout motivée pour mettre les Hollandois plus à leur aise. Dès les premiers mouvemens de la France, l'Angleterre avoit requis de la République les secours stipulés par les traités toutes les fois qu'elle seroit menacée de quelque invasion. Mais le Comte d'Affry, qui négocioit en faveur de la premiere auprès des Etats-généraux, leur représentoit qu'il n'étoit obligé à donner ces secours que pour la défensive; qu'au contraire, les Anglois étant agresseurs, le Roi son maître pourroit être dans le cas de requérir lui-même l'exécution des conventions avec la République; que, quant à présent cependant, il s'en tenoit à exiger une neutralité parfaite (25 Mai). Il manda les esprits avec tant de dextérité qu'elle fut arrêtée. Il leur déclara peu après en conséquence que le territoire de la République seroit à l'abri de toute insulte de la part des troupes françoises, & il leur renouvella la promesse de neutralité faite quelques jours avant avec la Reine de Hongrie pour les pays-bas Autrichiens.

La prise de Mahon fut un coup de foudre pour l'Angleterre. Au contraire, elle répandit la plus vive allégresse dans Paris. On y fêta le héros de cette conquête de toutes les manieres; on se livra même à une joie indécente & effrénée, & dans le délire général le gouvernement avoit autorisé une chanson, qui, devant être chantée à la comédie françoise, c'est-à-dire sur le théâtre national, ce qui ne convenoit ni à sa modération, ni à sa gravité, ni à sa sage prévoyance, pouvoit porter coup & influer

Digitized by Google

sur l'avenir. On fit des réflexions ; le vaudeville n'eut pas lieu, & resta dans le porte-feuille des amateurs. Il est trop curieux & trop historique pour n'être pas inséré parmi les pieces propres à éclaircir notre narration. (*)

Les efforts faits à Toulon pour l'armement de l'escadre de M. de la Galissonniere, n'avoient pas rallenti ceux des autres ports. Outre l'escadre de M. d'Aubigny, qui étoit à la Martinique, & malgré sa foiblesse inspiroit la confiance aux Isles du vent ; celle de M. Perrier, plus considérable (†), en imposoit à Saint-Domingue, & garantissoit les Isles sous le vent. Une quatrieme sous les ordres de M. Beaussier (§) étoit partie pour le Canada, y portoit des troupes, des officiers & un successeur à M. Dieskau, qui étoit le Marquis de Montcalm. Enfin le Marquis de Conflans, toujours dans la rade de Brest avec la sienne de douze vaisseaux de ligne (§§), & qu'on menaçoit de porter jusqu'à

(*) Nous insérerons sous le N°. V. cette chanson.

(†) Elle étoit partie à la fin de Février, & étoit ainsi composée :

			Capitaines MM.
Le *Courageux.*	74	canons	Perrier, Chef d'Escadre.
Le *Prothée.*	64		Roquefeuil, Capitaine de vaisseau.
L'*Amphion.*	50		de Vienne. Idem.
L'*Aigle.*	50		St. Allouarn. Idem.
La *Fleur-de-Lys.*	30		Marniere, Lieut. de vaiss.
L'*Emeraude*	28		Treoudal. Idem.

(§) Elle étoit partie au commencement d'Avril, & étoit composée de trois vaisseaux armés en flûte & trois frégates, savoir : le *Héros*, de 74 canons, monté de 46 seulement. M. *Beaussier*, Capitaine de Port.
L'*Illustre*, de 64, monté de 36. M. Montalais, Capitaine.
Le *Léopard*, de 60, monté de 26. M. Germain, Lieut. de port.
La *Licorne*, de 30, M. de la Rigaudiere, Lieutenant.
La *Sauvage*, 30. M. de Tourville, Idem.
La *Syrene*, 30. M. Breugnon, Idem.

(§§) Elle étoit composée ainsi :
Le *Soleil-Royal*, 80 canons. M. de Conflans, Lieut. général.
Le *Tonnant*, 80. Le Chevalier de Beaufremont, Chef d'Esc.
Le *Défenseur*, 74. M. de Blena, Capitaine.

Digitized by Google

vingt, inquiétoit singuliérement les Anglois; enchaînoit toutes leurs forces par la crainte de les éloigner & d'en avoir besoin pour s'opposer à la descente; épouvantail qu'en regardant même comme chimérique, il étoit nécessaire d'observer, parce qu'il pouvoit se réaliser par la négligence d'une défense sérieuse.

La France, par cette sage distribution de ses forces, quoique bien inférieures, & les adroites combinaisons du ministere, réussit cette année, non-seulement en Europe, mais dans toutes les parties du monde, soit à faire échouer les projets de ses ennemis, soit à remporter des avantages considérables sur eux. Car tandis qu'on prenoit l'isle de Minorque en Europe, dans l'Inde les habitans du pays soulevés & conduits par l'heureux Bussy, chassoient les Anglois de Calcutta, du fort Guillaume & de tous les établissemens qu'ils avoient sur la côte du Bengale. Ils perdirent dans cette occasion plus de 50 millions effectifs, outre les avantages considérables qu'ils retiroient du commerce immense qu'ils faisoient aux bords du Gange. En Canada, on s'étoit emparé du fort de Bull, où ils avoient

---

Le *Superbe*, 70. M. d'Aché, Idem.
Le *Sphinx*, 64. M. de Coulâge, Idem.
Le *Bienfaisant*, 64. M. de Chateloyer, Idem.
L'*Apollon*, 50. Le Chevalier de Rohan, Idem.

DIVISION DE ROCHEFORT.

Le *Dauphin-Royal*, 70 canons. M. du Verger, Capitaine.
Le *Juste*, 70. Le Chevalier de Macnemara, Idem.
Le *Capricieux*, 64. M. Desgouttes, Idem.
L'*Eveillé*, 64. M. de Merville, Idem.
L'*Inflexible*, 64. M. Tilly, Idem.

FREGATES.

La *Brune*, de 30 canons. M. de St. Lazare, Capitaine.
La *Blonde*, 30. M. de Trederne, Idem.
L'*Améthiste*, 30. M. d'Herly, Lieutenant.
La *Comete*, 30. M. de Saint-Victoret, Idem.

Digitized by Google

formé de grands approvisionnemens & préparatifs pour les sieges de Niagara & de Frontenac.

Ce premier succès, qui ne tendoit qu'à la défensive, fut bientôt suivi d'attaques vigoureuses à l'arrivée du Márquis de Montcalm & des renforts qu'il amenoit. On prit Chouaguen ou Oswego, Ontario & Georges : la manœuvre périlleuse de M. Rigault de Vaudreuil, qui, à la tête d'un corps de Canadiens, passa une riviere à la nage pour couper la communication des forts, décida la conquête, dont le fruit fut de tourner contre les ennemis toutes les munitions de guerre qu'ils y avoient amassées à grands frais ; ce qui acheva de déconcerter leur plan d'opérations pour le reste de la campagne.

Les François ne reçurent qu'un seul échec ; ce fut la prise du vaisseau l'*Arc-en-ciel* de 56 canons, commandé par M. de Belinghan, Capitaine, chargé de troupes & de munitions pour Louisbourg. Il tomba dans une escadre ennemie qui croisoit à la hauteur de cette isle avant d'avoir rempli sa mission & fut obligé de se rendre à des forces supérieures. Mais on entrevoyoit déjà le germe des malheurs qui suivirent, dans l'esprit du corps de la marine du Roi, prêt à éclater & à causer les désordres ordinaires dès qu'il ne seroit pas contenu par un ministre ferme & accrédité. Ce fut cet infernal esprit de corps qui priva devant l'Isle-Royale M. Beaussier, non de sa gloire, mais de celle qu'il auroit pu procurer au pavillon françois s'il eût été secondé (27 Juillet). Engagé seul entre le feu de deux vaisseaux Anglois, il fut obligé de se battre pendant sept heures, à la vue de l'*Illustre*, vaisseau de 64 canons de son escadre, qui, étant tombé en calme par sa faute, ne fit aucune des manœuvres usitées en pareil cas pour se rapprocher de son Commandant. Il avoit pour Capitaine M. de Montalais, dont nous avons parlé honorablement, mais qui perdit dans cette circonstance toute sa réputation. Il étoit d'autant plus coupable, que, reconnu pour un habile & brave marin, on mit sur le compte de l'envie ce qu'on auroit

Digitized by Google

auroit regardé comme lâcheté ou impéritie dans un autre. Beaussier, quoique d'une famille attachée aux emplois du port depuis un siecle, n'en étoit pas moins regardé comme un homme de néant par le corps de l'épée (*). Capitaine de port lui-même, de la plus haute capacité & du plus grand détail, rien ne pouvoit laver cette tache auprès de ces Messieurs, pour qui la naissance est le premier mérite. Ses talens même étoient un crime de plus, en ce que lui procurant la plus haute faveur auprès de M. Machault, ils le rendoient encore mieux l'objet de leur jalousie, dans la crainte qu'il ne devînt bientôt officier-général. La campagne de 1755 l'avoit illustré; il commandoit le *Défenseur* dans l'escadre de M. de Salvert, & sa contenance fiere en avoit imposé aux vaisseaux Anglois donnant chasse aux François à leur départ de Louisbourg; l'éclat de celle-ci auroit pu lui procurer la Cornette.

Tel fut le principe secret de la conduite de M. de Montalais. M. de la Rigaudiere, commandant la frégate la *Licorne*, ne pouvant résister à cette basse jalousie, se conduisit aussi indignement, & ne répondit point au signal de chasse sous prétexte du même calme perfide. Ce qui prouvoit la futilité de cette excuse, c'est que M. de Breugnon, Capitaine de la *Syrene*, s'élevant au-dessus de pareils sentimens, trouva assez de vent pour obéir, & avec une intelligence supérieure, sacrifiant son amour-propre à son devoir, ne s'attacha point à prendre un senault dont sa frégate auroit pu s'emparer facilement, mais osa s'approcher des deux gros vaisseaux, les inquiéter, les retarder dans leur marche, & donna ainsi le loisir au *Héros* de survenir. Ce

(*) Il faut savoir que les officiers de port, quoique roulant avec les autres, ne sont point regardés par ceux-ci comme faisant partie du grand corps, en ce qu'ils ne sont pas obligés de faire des preuves de noblesse, qu'ils ne sortent pas de la compagnie des gardes de la marine, & qu'ils ne parviennent ordinairement que par leur mérite.

Digitized by Google

vaisseau, quoiqu'il eût 80 hommes à son bord, tant tués que blessés ; que ses manœuvres fussent hachées, conserva toujours un feu supérieur à celui des deux vaisseaux ennemis, & le vent fraîchissant, les assaillans le laisserent & prirent chasse.

Ce qui prouve mieux que tous les raisonnemens le tort de l'*Illustre* & de la *Licorne*, c'est que lorsque les matelots de ces deux bâtimens se présenterent à bord du *Héros* pour lui donner du secours, l'indignation de l'équipage de ce dernier se manifesta par les injures, les invectives & même les nasardes les plus humiliantes ; c'est qu'en rentrant dans Louisbourg, les habitans comblerent d'éloges les gens du *Héros* tout délabré, & se moquerent de l'état brillant de l'*Illustre* & de la *Licorne* ; c'est que M. de la Rigaudiere, pour se soustraire à cette comparaison honteuse, à la faveur d'une brume se sépara, & aima mieux se rendre coupable d'un nouveau crime en revenant droit en France.

Cette morgue, l'essence de la marine du Roi, lui a toujours fait dédaigner une de ses fonctions la plus utile & la plus respectable, celle de protéger le commerce & de convoyer les flottes. Dès le commencement de la guerre on s'apperçut de sa répugnance. Cette partie du service la moins glorieuse est infiniment plus difficile que beaucoup d'actions brillantes ; elle exige une grande connoissance de son métier, une vigilance continue, une sévérité inflexible, un zele capable de se sacrifier pour le succès de sa mission ; toutes qualités qui n'étoient guere celles de Messieurs les marins des départemens. Ils les auroient peut-être acquises si M. le Garde des sceaux fût resté en place, & eût eu le loisir de punir la mauvaise volonté ou l'ignorance. M. Chauvreau, Capitaine de vaisseau, commandant l'*Hermione* de 26 canons, & M. Meschin, Lieutenant, commandant la *Friponne* de 24, convoyant une flotille de barques venant de Bordeaux, auroient bien mérité qu'on fît un exemple sur eux. Instruits à quelque distance du port qu'on voyoit

Digitized by Google

une petite frégate & deux corsaires en embuscade (7 Septemb.), qu'il leur seroit aisé de prendre, non-seulement ces officiers ne tinrent aucun compte de l'avis pour les débusquer, mais laissant en dehors leur flotille, vinrent mouiller la nuit sous le canon de l'isle d'Aix, & après s'être mis en sûreté, s'embarrasserent peu du reste; enforte que l'ennemi s'empara en effet de quantité de barques: ce qui excita des plaintes vives de la part des Chambres du commerce, de Nantes, de Bordeaux & de la Rochelle, intéressées dans l'expédition. Elles ne se plaignirent pas moins de M. d'Aubigny, qui, par son peu d'attention à la flotte de la Martinique sous sa protection, l'avoit laissée se disperser. Une partie étoit tombée au pouvoir des Anglois pour plus de cinq millions, & une autre avoit été obligée de se réfugier dans des ports neutres.

Enfin au retour de M. Perrier, on trouva que la campagne n'avoit été rien moins que glorieuse; on lui imputoit plusieurs chefs capitaux, comme de n'avoir pas profité de la supériorité des forces qu'il avoit sur les Anglois, & de n'avoir pas détruit les leurs dans les parages de St. Domingue; d'avoir fait le commerce dans la colonie avec des extorsions & des vexations crapuleuses; de n'avoir pas ramené le convoi des vaisseaux marchands auxquels son escadre devoit servir d'escorte, & surtout à l'atterrage de France; d'avoir négligé de donner dans une flotte ennemie d'environ vingt-cinq voiles, dont il auroit pu s'emparer facilement. A cela se joignoient les mauvais traitemens faits aux commis des fermes pendant le désarmement de l'escadre, dont les directeurs avoient porté au Ministre les plaintes les plus grieves. Toutes ces fautes provenoient d'un autre vice radical du corps, de cette cupidité sordide dont est dévoré un officier de la marine, trop habitué à l'assouvir impunément par une pacotille lucrative & à subordonner les intérêts de l'Etat au sien.

Tous ces coupables resterent impunis par la con-

Digitized by Google

nivence de leurs camarades, qui auroient dû être les premiers à désirer que leur corps en fût purgé. On avoit bien donné ordre à M. Dugué, commandant la marine à Brest, de prendre les informations nécessaires pour éclaircir la conduite de Mrs. de Montalais & de la Rigaudiere : » *mais* «, dit un Journal du Département de Brest, » ces dépositions » n'avoient pas de quoi donner de l'inquiétude aux » accusés. Le Commandant disoit à ceux qu'il » faisoit appeller : *parlez sans rien craindre ; il faut* » *témoigner la vérité.* Mais ils avoient trouvé le » Major Rozilly dans l'anti-chambre, qui les avoit » avertis de peser leurs paroles, parce qu'il y alloit » de la pendaison..... Et voilà comme le Roi » est servi ! ajoute l'historien. «

M. de la Rigaudiere cependant ne put soutenir les remords dont il étoit dévoré, & malgré les probabilités de l'impunité, comme son camarade, il crut devoir se faire justice lui-même : on le trouva pendu dans le grenier de sa maison ; sorte d'héroïsme qui lava sa lâcheté aux yeux de bien des gens & le fit plaindre. Il étoit frere de M. de l'Eguille, officier de distinction, servant dans le même corps, & dont les reproches sanglans ne contribuerent pas peu à le porter à un pareil acte de désepoir.

Quant à Mrs. de Chauvreau & Meschin ; ils en furent quittes pour n'être plus employés : M. d'Aubigny n'en fut pas moins Chef-d'escadre, & M. Perrier avoit trop l'oreille du Garde des sceaux pour ne pas se justifier.

C'est ainsi que, tandis qu'à Londres on fusilloit Byng, infracteur à la lettre de la loi, mais qui s'étoit défendu avec beaucoup de présence d'esprit, par d'excellens raisonnemens, & d'une maniere séduisante même pour ses juges qui solliciterent sa grace, on laissoit impunis en France des officiers évidemment coupables, prévenus des crimes les plus bas, n'ayant rien qui pût les innocenter, & contre la conduite desquels s'élevoient les dépositions de leurs équipages, les réclamations de corps entiers & les

Digitized by Google

plaintes de toute la nation. C'étoient ces traîtres à leur patrie qui crioient le plus violemment contre le jugement de l'Amiral Anglois, parce qu'en réfléchissant sur eux-mêmes ils sentoient combien, à plus forte raison, ils auroient été dans le cas du supplice. Ce sont eux, qui, à force d'accuser de cruauté le Monarque inflexible, convaincu de la nécessité d'un grand exemple, de cette maxime terrible, mais juste en politique : *opportet unum mori pro populo*, sont presque parvenus à le flétrir dans l'opinion publique. Quoi qu'il en soit de cette opposition de conduite des deux gouvernemens, il étoit aisé de prévoir lequel devoit l'emporter. La cour de Londres eut bientôt la supériorité des négociations. En effet, tandis que celle de France se félicitoit du traité de Vienne, la premiere le regarda comme un événement politique, brillant, par le spectacle nouveau qu'il offroit, mais au fond désavantageux, en ce que nous ne pouvions acquérir pour alliée la maison d'Autriche, que nous ne nous fissions un ennemi du Roi de Prusse, & elle trouva que celui-là en valoit bien un autre : elle se hâta de se lier avec lui (16 Janvier). Le Roi d'Angleterre acquit par-là un protecteur de son Electorat d'Hanovre : du reste, il se reposa sur l'ambition de son nouvel allié pour troubler l'Allemagne & nous entraîner dans une guerre de terre où il avoit tant d'intérêt de nous plonger. Enfin sentant la faute qu'on avoit faite de négliger ce Monarque & de lui donner de l'ombrage, on envoya M. de Valory à Berlin ; il étoit trop tard, le coup étoit porté, & l'année ne devoit pas s'écouler sans en éprouver les suites funestes.

La conduite de l'Angleterre vis-à-vis de l'Espagne n'étoit pas moins adroite. Cette Puissance étoit celle qui nous devenoit la plus nécessaire dans la circonstance, & nous ne devions nous flatter de tenir tête sur mer à la premiere, que par la réunion de l'autre. Mais c'étoit à l'instant qu'il falloit l'opérer, lorsque notre marine, encore entiere & frai-

Digitized by Google

che ; pouvoit se combiner avec celle de S. M. Catholique & lui donner l'exemple & l'énergie dont elle avoit besoin. Il ne falloit point différer à la presser, à aiguillonner son indolence, à l'éclairer sur ses vrais intérêts, ou plutôt il auroit fallu ne pas se mettre dans le cas d'une rupture sans s'être assurée d'un allié aussi essentiel. Que faisoit au contre notre rivale, qui connoissoit mieux que nous l'importance de l'Espagne? Elle l'endormoit pour traîner en longueur ; elle affectoit d'accepter sa médiation ; elle renonçoit à quelques parties de son commerce susceptibles de devenir objets de querelle ; elle dissimuloit même les injustices commises envers ses sujets, les injures faites à son pavillon, & tandis qu'elle tenoit ainsi dans l'inaction cette nation redoutable, elle jouissoit de l'asservissement du Portugal & recueilloit pour sa défense l'or & les diamans des mines du Brésil, que ce royaume alloit exploiter en sa faveur.

Afin de mieux profiter de ce répit, elle excita le Roi de Prusse à ne pas perdre de tems & à opérer une diversion puissante. En effet, tandis que la France hésitoit sur ce qu'elle vouloit faire à l'égard d'Hanovre, arrêtée par le scrupule de troubler la paix de Westphalie dont elle étoit garante, mais bien certaine de le faire impunément ; puisqu'elle avoit pour elle le chef de l'Empire, ce Monarque, moins délicat & plus décidé, fait entrer le Prince Ferdinand de Brunswick en Saxe (29 Août), à la tête de 60000 Prussiens qui s'emparerent de Leipsick. Son invasion est accompagnée d'un manifeste, dans lequel il déclare qu'il est forcé à cette entreprise pour prévenir les projets hostiles de ses ennemis. Il prétend que c'est l'Impératrice-Reine qui a commencé à faire des armemens ; que la paix & la guerre sont entre ses mains ; qu'elle n'a qu'à donner une déclaration sans ambiguïté, nette & précise, sur les motifs de ses appareils militaires, & que la tranquillité publique se rétablira. Il proteste, au surplus, qu'il regarde les Etats de Saxe

Digitized by Google

comme un dépôt qu'il remettra au Roi de Pologne, auſſi-tôt qu'il le pourra ſans s'expoſer.

Le Monarque pris au dépourvu, ſort de Dreſde, après avoir fait porter à ſon ennemi toutes les paroles de neutralité que pouvoit lui ſuggérer la circonſtance, & après avoir reçu cette réponſe accablante : *tout ce que vous me propoſez, ne me convient pas ; je n'ai aucune convention à faire.* Il ſe rend à Pirna, où dix-ſept mille Saxons étoient campés, commandés par le Comte Rutowski.

(10 Septemb.) S. M. Pruſſienne arrive le même jour à Dreſde, y met une garniſon, établit à Torgaw un directoire de guerre pour la perception des revenus du pays, ſe ſert des armes qu'elle trouve dans les arſenaux, fait des levées de troupes, tire tout l'argent, les vivres & les munitions qui lui ſont néceſſaires, exige de la Reine de Pologne la clef des archives de la Maiſon de Saxe, &, ſur le refus de cette Princeſſe, plus ferme, plus intrépide que ſon foible époux, on ſe met en devoir d'enfoncer les portes. En vain elle ſe place devant, comme pour leur ſervir de rempart ; on ne reſpecte point ſa perſonne & ſon courage, on viole ce dépôt ſacré, & l'on enleve les papiers qu'il importoit au vainqueur de connoître & d'avoir en ſa poſſeſſion. Muni de ces pieces, qui ne ſervent qu'à le confirmer dans ſa réſolution, il fait inveſtir le camp de Pirna, &, de celui qu'il occupe à Zedlitz, commande dans la Saxe en conquérant. En vain l'Empereur le ſomme de retirer ſes troupes de l'Electorat, ſous les peines preſcrites par les loix du corps Germanique, dont le Monarque Pruſſien diſoit être venu conſerver les libertés ; il répondit à cette forme juridique par la bataille de Lowoſitz. (1 Octob.) Il annonça la nouvelle à la Reine ſa mere dans ce billet de ſa main : » ce matin j'ai gagné la bataille contre les » Autrichiens. De grands talens ont été déployés » de part & d'autre ; le deſtin a été douteux pen- » dant quelques heures, mais enfin il a plu à Dieu » de nous donner la victoire. « Quoiqu'en aient

Digitized by Google

raconté les Autrichiens dans leur relation, c'en étoit une, sans doute, puisque le Comte de Brown ne put remplir l'objet important de sa mission de délivrer les Saxons; puisque le Roi Auguste fut obligé de se retirer au château de Konigstein avec le Prince Royal, & que son armée ayant en vain tenté de s'échapper, fut réduite à la dure extrêmité de se rendre prisonniere de guerre, & tout cela en moins de quinze jours. La lettre d'Auguste II à son Général, pour l'autoriser à disposer comme il voudra, ou comme il pourra, du sort de l'armée, résout ce problême mieux que tous les raisonnemens. Elle suppose dans ce Prince ou la lâcheté la plus méprisable, ou le plus violent désespoir. On pourroit même y trouver des expressions appartenant aux deux sentimens. *Il faut*, dit-il, *se conformer aux ordres de la Providence, & nous consoler par la droiture de nos sentimens & de nos intentions.* Ce qui caractérise d'abord une ame affaissée sous le poids de la douleur. Elle se releve; il ajoute plus loin: » on » voudroit m'imposer les conditions les plus humi- » liantes, proportionnées à l'excès déplorable de » ma situation..... Je ne puis en entendre par- » ler; je suis un Monarque libre; tel je veux vivre, » tel je veux mourir: mon dernier soupir s'exha- » lera dans le sein de l'honneur. « Enfin il retombe de nouveau: » je laisse tout entier à votre discré- » tion le destin de mon armée; que le conseil de » guerre détermine si vous devez vous rendre pri- » sonnier, périr les armes à la main, ou périr par » la famine..... Je vous déclare que vous ne » répondrez de rien, & que je n'exige qu'une chose, » que vous ne serviez pas contre moi ou mes alliés. «

La capitulation suivit bientôt. Elle est singuliere par la gaieté du Roi de Prusse. (Art. I.) Il déclare au Monarque son frere, que s'il veut lui donner cette armée, il n'est pas besoin de la faire prisonniere. (Art. III.) Sur la demande des subsistances, il répond: *Accordé, & plutôt aujourd'hui que demain.* (Art. V.) A l'égard de ses gardes-du-corps, que

Digitized by Google

S. M. Polonoise désiroit qu'on renvoyât libres, il refuse & ajoute: » un homme est fol de laisser » aller des troupes dont il est maître, pour les » trouver en tête une seconde fois & être obligé » de les faire prisonnieres de nouveau. « (Art X.) Prend-on des précautions pour assurer la fourniture des vivres aux troupes, il s'en charge, & certifie qu'elle sera payée plus réguliérement que ci-devant.

Tel fut le résultat de l'alliance contractée par le Roi de Pologne avec l'Impératrice & la Czarine. Il perdit son armée, son électorat, & reçut, comme une grace, la permission de se rendre dans ses autres Etats, où il étoit si mépriſé qu'aucun sujet n'osa même proposer de le secourir. Durant toute cette guerre il ne reparut plus sur la scene. La Reine, soutenant mieux sa dignité, animée du sang Autrichien qui couloit dans ses veines, ne voulut point quitter Dresde (17 Novemb. 1757); mais ne pouvant résister au chagrin dont elle étoit consumée, elle y mourut un an après.

Cette agression du Roi de Prusse est, sans doute, en politique un chef-d'œuvre de sagesse, de prévoyance, d'activité & d'audace; mais l'est-elle également aux yeux de l'équité stricte & rigoureuse? Oui, non-seulement s'il avoit acquis les preuves du complot formé de le dépouiller, mais s'il avoit des soupçons suffisans pour fonder ses allarmes & le déterminer à découvrir un mystere d'un intérêt si pressant à dévoiler, mystere dont il ne pouvoit sonder la profondeur que par une invasion secrette & subite. La suite fit voir qu'il n'avoit que trop bien conjecturé, qu'il n'avoit pas un instant à perdre, & que s'il n'avoit écrasé l'Electeur son rival, pendant que celui-ci retenu, moins par esprit de justice que par la conviction de sa foiblesse, hésitoit à le prévenir, il succomboit lui-même sous le nombre & les efforts de ses redoutables ennemis. La position critique où ce Monarque, malgré l'inaction de la Saxe, malgré la jonction de cette puissance, puisque toutes les troupes en furent incorporées dans les

Digitized by Google

siennes & grossirent son armée, se trouva depuis plusieurs fois, justifia sa conduite & la justesse de ses démarches. Le Roi de Prusse, qu'on comparoit à Mandrin dans Paris (*), qualifié si souvent d'*illustre brigand*, ne passera chez la postérité mieux instruite, entre les Souverains ses contemporains, que pour avoir été plus décidé, plus entreprenant & plus expéditif.

Une considération qui auroit pu arrêter ce Monarque moins profond politique, c'auroit été la crainte de soulever contre lui la France, dont il connoissoit la sensibilité. L'affront fait au beau-pere du Dauphin ne pouvoit manquer d'y exciter une fermentation violente; les larmes d'une auguste bru, les sollicitations du Prince son époux, l'exemple du passé, tout lui devoit faire appréhender une rupture. Mais cette rupture inévitable, il ne faisoit également que la prévenir: il avoit vu de tout tems le zele généreux & aveugle de cette puissance pour les intérêts de ses alliés: il prévoyoit qu'elle ne s'en tiendroit pas aux secours stipulés dans le traité de Versailles; il savoit que c'étoit elle qui, par le Chevalier Douglas, & par un émissaire plus adroit encore, (anecdote que nous aurons occasion de développer dans la suite) (†), avoit rendu inutile le traité de la Russie en Angleterre, & déterminé la Czarine à tourner contre lui les 80,000 hommes destinés dans le principe pour cette Puissance. Il préféra, en accélérant la diversion, de fournir à l'Angleterre, qui l'en pressoit, plus de facilité de soutenir la guerre maritime. Il ne tarda donc pas à heurter de front la France, en s'opposant à ce que le Comte de Broglio, Ambassadeur de S. M.

(*) Les chansons curieuses qui furent chantées dans le tems à ce sujet, méritent d'être consignées comme pieces historiques. Voyez N°. VI.

(†) Il est question de Mlle. d'Eon, envoyée d'abord seule, en fille, en Russie, & ensuite en homme avec le Chevalier Douglas.

Digitized by Google

auprès du Roi de Pologne, se rendit à Varsovie auprès de ce Prince, où son caractere l'appelloit. Comme Fréderic ne pouvoit vouloir commettre une insulte gratuite, qu'il ne fait rien sans raison, il est à présumer qu'il espéroit retarder par-là d'autant le cours des négociations entamées & gêner une communication dangereuse.

Quoi qu'il en soit, son Ministre plénipotentiaire reçut bientôt ordre de quitter la cour, & M. de Valory celui de revenir en France sans prendre congé. La guerre par terre fut résolue, & le Comte d'Estrées nommé pour aller concerter avec la cour de Vienne la façon dont on pourroit lui être le plus utile. Le résultat fut, avec la magnificence ordinaire de la France, de substituer aux vingt-quatre mille hommes qu'on étoit obligé de fournir & réclamés par le Roi de Pologne, mais qu'on avoit fait marcher inutilement l'automne précédente, de mettre sur pied, au printems suivant, une armée de cent mille hommes, sous les ordres du Maréchal d'Estrées, afin d'opérer en Westphalie d'une maniere éclatante. Elle fut peu après suivie de deux autres: une sur le Haut-Rhin, commandée par le Maréchal de Richelieu, & l'autre sur le Mein, par le Prince de Soubise. C'est la Marquise qui avoit nommé ces deux derniers Généraux. Le premier l'avoit emporté par son mérite, mais ne tarda pas à succomber.

La cour de Vienne, auprès de laquelle il venoit de concerter le plan de la campagne (*), l'avoit appuyé de son crédit pour qu'on lui en confiât l'exécution. La cabale le traversa, & son caractere altier répugnant à la soupleſſe, au dévouement absolu qu'exigeoit la favorite, il fut disgracié.

En effet, quoique Madame de Pompadour n'eût plus sur son auguste amant l'empire que donne la séduction des sens, son crédit n'en avoit pas souffert;

(*) Voyez les *Eclairciſſemens préſentés au Roi par le Maréchal d'Eſtrées*, imprimés en 1758.

Digitized by Google

il croiſſoit même tous les jours, & c'étoit elle qui régnoit à l'ombre de l'autorité du Monarque. Il étoit enchanté de trouver ſur qui ſe décharger du poids de ſa couronne, & la Marquiſe, pour le mieux ſupporter, s'étoit depuis quelque tems livrée abſolument à la politique. C'eſt l'Abbé Comte de Bernis qui l'avoit initiée aux myſteres de cette ſcience. Cet Abbé, homme de qualité, mais pauvre, s'étoit d'abord livré à ſon goût pour le bel eſprit & le plaiſir. Il avoit eu de bonne heure une place à l'Académie françoiſe, mais n'avoit pu obtenir de bénéfice. Un jour qu'il ſollicitoit l'ancien Evêque de Mirepoix : *Monſieur l'Abbé*, lui répondit ce Prélat, *vous m'importunez en vain ; tant que vous ferez des vers & que vous ne changerez pas de train de vie, vous n'aurez rien. — Eh bien, Monſeigneur, j'attendrai*, lui repliqua-t-il avec un ſourire malin.

C'étoit un homme aimable, poli, inſinuant auprès des femmes ; il étoit très-bien avec Mad. d'Etioles, même du dernier bien, à ce qu'on a toujours cru. Il lui tenoit compagnie lors des voyages de Louis XV à l'armée, & charmoit ſon ennui durant cette abſence, car elle ne le ſuivoit point réguliérement : l'exemple de Madame de Château-roux l'effrayoit, & ſi la curioſité ou la néceſſité de ſatisfaire à l'empreſſement des deſirs du Roi l'obligeoit quelquefois de ſe déplacer avec le plus grand myſtere, elle revenoit bientôt dans ſa ſolitude.

Les circonſtances où ſe trouva l'abbé de Bernis éveillerent ſon ambition. Les ambaſſades étant le genre de diſtinction dont ſon état fut le plus ſuſceptible, il ſe mit au fait des intérêts des Princes & donnoit des leçons à la favorite. Ils ſe formerent ainſi tous deux. Après l'avoir fait paſſer dans différentes cours où il étoit chargé de donner une grande idée de cette Dame, & de lui en concilier les Souverains, elle le fit rappeller à Verſailles, le fit entrer au conſeil & nommer Miniſtre des affaires étrangeres.

Dans le haut période de grandeur où étoit montée Madame de Pompadour, où, jouant le rôle de

Digitized by Google

Madame de Maintenon, elle nommoit les Miniſtres ; les Généraux, elle recevoit les Ambaſſadeurs, elle étoit en correſpondance avec les puiſſances étrangeres, le Roi lui même jugea convenable de mettre plus de décence dans un commerce où les ſens n'étoient plus pour rien. En conſéquence, toutes les communications ſecrettes de ſon appartement à Verſailles & dans les autres châteaux furent murées ; elle fut nommée Dame du palais de la Reine (7 Février), & préſentée en cette qualité par la Ducheſſe de Luynes, la femme la plus auſtere de la cour & la favorite de ſa maîtreſſe.

Afin de ſoutenir ce ton de pruderie, Madame de Pompadour détermina le Roi, ne pouvant commencer la guerre ſans fouler ſes peuples, d'être le premier à donner l'exemple, & à diminuer une partie de ſa maiſon. Il réforma pluſieurs équipages de chaſſe & un grand nombre de chevaux de courſe des deux écuries. Il y eut auſſi des réglemens ſur les petits voyages pour les rendre moins diſpendieux : il fut décidé qu'à la cour il n'y auroit point de ſpectacles, & l'on ſuſpendit les travaux du Louvre. Malheureuſement il y avoit plus d'apparence que de ſolidité dans tout cela ; les Miniſtres même plaiſantoient d'une telle hypocriſie ; le Comte d'Argenſon dit que ces épargnes étoient un ſi petit objet qu'elles ſuffiroient à peine pour enrichir un Directeur des vivres pendant la guerre ; & puis on ne tarda pas à reprendre l'ancien train, & les choſes allerent de mal en pire, car le déſordre eſt toujours plus grand après la réforme ; c'eſt un torrent contenu qui ſe déborde avec plus de violence.

Cependant, au moyen de ces ſacrifices, on crut le Roi autoriſé à demander les nouveaux ſubſides qu'exigeoit une guerre qui s'étendoit au continent & alloit embraſer l'Europe. Les ſeize millions du don gratuit du Clergé n'avoient été qu'une goutte d'eau ; la reſſource du renouvellement du bail des fermes, qui en l'augmentant de quelques millions, en avoit procuré 60 d'extraordinaire, étoit épuiſée ; il falloit faire des fonds pour la campagne prochaine : M. de

Digitized by Google

Sechelles n'étoit plus en place ; nommé Contrôleur général sur la démission de M. Machault, il avoit été porté à cette dignité d'un vœu unanime, mais il ne soutint pas sa réputation. D'un des plus grands Intendans d'armée qu'on eût vu, il devint un Ministre médiocre des finances. Sa seule opération fut d'avoir supprimé les sous-fermes, opération très-critiquée, & d'avoir augmenté le nombre des fermiers-généraux de 40 à 60 ; ce qu'on ne blâma pas moins, en ce que c'étoit affermir de plus en plus le régime de ces publicains odieux à la nation, appellés par dérision : *les Colonnes de l'Etat*, & qui en sont trop réellement les destructeurs & les tyrans. Il étoit usé de travail, infirme ; sa tête foiblissoit & il en donna une preuve en désignant au Roi pour son successeur, M. de Moras son gendre, l'homme le plus inepte qu'on eût vu depuis long-tems à la tête des finances. (13 Avril.) C'est à cette époque que le Maréchal de Noailles, mauvais guerrier, mais grand politique & excellent citoyen, prévoyant les malheurs de sa patrie, prétexta son âge très-avancé & obtint de S. M. la permission de se retirer du conseil, où il fut remplacé par le Maréchal de Belle-île. On se flatta que ce Seigneur, qui avoit passé sa vie dans l'étude la plus assidue, où à la tête des armées, ou chargé des plus grandes ambassades & des plus importantes affaires, qui connoissoit personnellement tous les Princes de l'Europe, qui avoit vu leurs pays & calculé à fond leurs intérêts & leurs forces, suppléeroit dignement au vuide que laissoit son prédécesseur.

C'est à l'administration de M. de Moras qu'il faut rapporter le commencement de cette foule d'impôts dont la France a été surchargée sans interruption depuis, jusqu'à la fin du regne de Louis XV. Il débuta sous les plus sinistres auspices, en faisant tenir à Versailles un lit de justice pour l'enrégistrement de trois déclarations bursales (21 Août.) On n'avoit point tiré de la derniere guerre, si glorieuse, un avantage qu'elle auroit au moins dû procurer, celui d'en faire payer les frais aux ennemis. On a beaucoup

Digitized by Google

exalté la générosité du Roi, de leur avoir rendu gratuitement les conquêtes faites sur eux; mais s'il n'y avoit pas été nécessité par les causes secrettes dont nous avons fait mention, causes que l'intrigue & la jalousie rendoient plus pressantes à ses yeux, cette générosité auroit été fort mal entendue, faite aux dépens des intérêts & du bonheur de son peuple.

L'ivresse des prospérités avoit empêché cette réflexion, lorsqu'en 1749 la prolongation du premier vingtieme fut présentée, non-seulement comme un moyen de parvenir à la libération des dettes de l'Etat, mais encore comme une opération économique, qui, jointe à l'ordre que S. M. se proposoit d'établir dans ses finances, devoit lui fournir des ressources capables d'*assurer, dans des tems de nécessité, la gloire de son Etat & la tranquillité des Alliés de sa Couronne, sans être forcé de recourir à des moyens extraordinaires.* Une espérance si flatteuse avoit rendu le poids de la nouvelle imposition plus léger. La premiere déclaration enrégistrée détruisoit l'illusion; on y apprenoit qu'après sept années on étoit encore bien éloigné du but qu'on s'étoit proposé, & que l'amortissement des dettes étoit si peu avancé, malgré le paiement du premier vingtieme, qu'on étoit déja obligé d'en mettre un second, c'est-à-dire, d'employer, presque à l'ouverture de la guerre, ces ressources que S. M. avoit voulu éviter & réserver pour les extrêmités les plus fâcheuses. Les deux autres n'étoient que des continuations de droits. La consternation fut universelle: les cours commencerent aussi cette longue suite de remontrances, dont l'opiniâtreté concourut merveilleusement à favoriser leur destruction; mais aucune ne se signala plus en cette circonstance que la cour des aides. Elle avoit alors pour chef M. de Malesherbes, le fils du Chancelier, qui brûloit de manifester son patriotisme & d'effacer la honte qu'imprimoit au nom de Lamoignon, son pere, organe des volontés accablantes du Monarque. On ne peut voir rien de mieux composé que les remontrances de son tribunal à ce sujet. Elles produisirent au moins, par dessus les

Digitized by Google

autres, l'effet de déterminer le Roi à fixer l'incertitude de la durée de ces impôts. S. M. répondit que la suppression auroit lieu du jour de la cessation des hostilités, au lieu de celui de la conclusion de la paix. C'est le moment de les tirer de l'oubli injurieux où le ministere s'efforce de tenir ces écrits, monumens précieux de zele qui ne sauroient acquérir trop de publicité (*). On y verra l'origine & les progrès du mal de la France, dans la mauvaise assiette des impôts, dans les odieux instrumens de leur perception, dans la négligence & l'abandon des formes, sur-tout dans l'arbitraire qui a par-tout été substitué à la loi, & l'on demeurera convaincu qu'il n'est pas de médecin assez habile pour sauver le Royaume, si, comme dans les maladies physiques désespérées, où l'on emploie le fer & le feu pour la destruction des parties gangrenées, il n'use de moyens violens de le regénérer, s'il ne *retrempe nos ames*, suivant l'expression d'un jeune militaire ardent, plein d'énergie (†) & de patriotisme.

Dans le concours des calamités générales & particulieres dont la France étoit affligée, où les peuples, malgré les premiers succès de la guerre, étoient opprimés de nouveaux impôts, &, au moindre revers, menacés d'autres plus considérables, où le Parlement, séparé, dispersé, se trouvoit dans l'impuissance de s'y opposer, où le Clergé mécontent gémissoit sur les maux de l'église, sur les prêtres décrétés, les évêques exilés, où l'héritier présomptif du royaume languissoit dans une inaction involontaire, s'indignoit de voir une femme remplir les importantes fonctions, dont le Monarque indolent auroit dû le charger seul, il arriva une catastrophe effroyable, & qui, quoiqu'imprévue, fut d'abord rapportée à quelqu'un de ces fatals événemens.

(5 Janvier 1757.) La veille des Rois, Louis XV

(*) Ces remontrances, trop longues, seront renvoyées dans les pieces pour servir à l'histoire, sous le N°. VII.

(†) Voyez la préface de *la Tactique* de M. de Guibert.

Digitized by Google

fut assassiné dans son propre palais ; au milieu de ses gardes, entouré des grands officiers de sa couronne, en présence de son fils. Il montoit en carrosse pour aller souper & coucher à Trianon, lorsqu'il se sentit atteint d'un coup rapide au côté droit entre les côtes ; il étoit environ six heures ; il faisoit nuit ; sous la voûte, peu éclairée, étoit une multitude ordinaire de courtisans & d'oisifs, toujours avides de voir le Monarque ; un froid rigoureux obligeoit les spectateurs de s'envelopper dans leurs redingotes : le régicide en avoit une, & après avoir commis son crime, ayant remis son couteau dans sa poche s'étoit rejetté dans la foule, & sous ce déguisement général il auroit peut-être échappé, s'il avoit eu la précaution d'avoir le chapeau bas comme tout le monde. S. M. s'apperçoit au sang qui coule qu'elle est blessée ; elle se retourne : à l'aspect d'un inconnu couvert & les yeux égarés, elle dit avec le plus grand sang-froid : *c'est cet homme qui m'a frappé ; qu'on l'arrête & qu'on ne lui fasse point de mal.*

Cependant l'effroi saisit bientôt le Monarque ; ceux qui l'entourent, l'augmentent : la blessure peut être mortelle, &, quoique légere, elle le devient, si l'arme est empoisonnée. On met au lit S. M. ; on cherche les chirurgiens ; la Reine, la famille royale l'entourent ; il ne voit point sa tendre amante ; il juge qu'on l'a écartée ; qu'on lui dissimule le danger où il est ; que c'est son dernier jour ; il demande à se confesser. Son confesseur, ses aumôniers n'y étoient point : on arrête un simple chapelain pour ce délicat ministere. En vain il s'excuse, il prétexte son ignorance, il dit qu'il ne sait point absoudre les Rois ; on l'enleve, on le conduit à S. M. & le force à voir à ses pieds ce pénitent auguste. La confusion, les inquiétudes & la terreur régnerent ainsi dans le château jusqu'au lendemain, qu'ayant levé l'appareil les gens de l'art ne trouverent, au lieu de plaie, qu'une large saignée, qui n'auroit pas empêché un simple particulier de vaquer à ses affaires.

Durant cet intervalle, on avoit cherché à découvrir

Digitized by Google

de l'assassin toutes les notions nécessaires sur un crime si énorme : l'imagination se perdoit en conjectures de toute espece. Son premier propos, au moment où l'on s'étoit saisi de lui, n'avoit fait que redoubler les alarmes & les soupçons d'une conspiration profonde & combinée contre la famille royale entiere ; il s'étoit écrié du ton d'un homme pénétré de remords & qui a de grandes choses à révéler : *qu'on prenne garde à Monseigneur le Dauphin ; qu'il ne sorte pas de la journée.*

La garniture des gardes du corps & des cent suisses, à travers laquelle le parricide s'étoit fait jour en portant ses mains sur le Roi, étoit furieuse. M. le Duc d'Ayen, Capitaine de service auprès de sa personne sacrée, désespéré que cet attentat eût été commis sous ses yeux, avoit donné des ordres séveres pour qu'on interrogeât sur le champ le coupable & qu'on lui arrachât son horrible secret. Le zele aveugle & funeste de ces militaires les porta à user des plus cruels traitemens, afin de le faire parler ; ils lui tenailloient les jambes avec des pincettes rouges, & peut-être l'auroient-ils ainsi soustrait, comme Clément, par une mort trop prompte, au supplice & aux recherches de la justice, si le Grand Prevôt de l'hôtel, à qui appartenoit la connoissance du forfait, commis dans le palais du Souverain, ne se fût emparé du régicide. Par sa procédure plus réguliere, on eut bientôt lieu de se tranquilliser sur le principe & les suites qu'on redoutoit de cet assassinat. On reconnut que le parricide, nommé *Robert François Damiens*, né en Artois de la lie du peuple & laquais de profession, ne s'y étoit porté par aucune récompense, instigation ou conseil ; que ce n'étoit pas même un fanatique religieux de la classe des Clément & des Ravaillac, mais un fanatique de patriotisme, ou plutôt un frénétique, un homme égaré, un fol furieux, qui entraîné malgré lui vers son crime, avoit voulu s'y soustraire en calmant, par les secours usités, l'effervescence de son sang ; il protesta que s'il avoit été saigné, comme il le demandoit, il ne l'eût pas commis.

Digitized by Google

A la premiere nouvelle de l'assassinat du Roi, parvenue dans la capitale quelques heures après, tout fut en rumeur : les Princes du sang, les Grands du royaume, les principaux Magistrats se rendirent à Versailles ; l'Archevêque ordonna des prieres de quarante heures ; les spectacles se fermerent. Mais quelle différence de cette époque à celle de la maladie de ce Prince à Metz ! On détestoit, sans doute, on exécroit le monstre qui avoit osé porter ses mains sur l'*Oint du Seigneur* ; on demandoit des nouvelles du Monarque ; on vouloit savoir tous les détails de cette incroyable catastrophe ; mais c'étoit de la curiosité, & non de l'intérêt ; on étoit consterné plus qu'affligé ; le cœur prenoit peu de part à l'événement ; les larmes ne couloient point ; les églises étoient vuides. Quelle leçon pour Louis XV, s'il eût pu la recevoir, si l'adulation ne lui eût déguisé les véritables sentimens de son peuple ! Au reste, Damiens ne les lui dissimula pas. Il eut l'audace de dicter une lettre à S. M., dans laquelle, à travers son galimathias & sa grossiéreté, un philosophe qui réfléchit, démêle la filiation des idées de l'auteur en démence, & assigneroit facilement, sans autre instruction, de quelle maniere il étoit parvenu à concevoir son abominable projet.

Damiens avoit été domestique dans diverses bonnes maisons ; il avoit servi chez les Jésuites, chez des Jansénistes, chez des Magistrats. Le luxe de nos tables, l'appareil & la forme du service exigent beaucoup plus de valets que chez nos peres ; il a fallu nécessairement les multiplier, s'en entourer dans nos repas : aucun où il n'y ait autant de laquais que de maîtres : notre mollesse a même supprimé depuis quelque tems l'usage prudent de les renvoyer au dessert, dans ces momens où la chaleur du vin provoquant l'intempérie de la langue, on se livre avec confiance, soit aux mouvemens violens de l'indignation d'une ame forte contre les auteurs des maux de l'Etat, soit aux saillies piquantes de la gaieté maligne de l'esprit ; car dans cette capitale, où le despotisme, toujours armé contre la liberté, oblige à la plus

Digitized by Google

grande réſerve dans les lieux publics, on aime à s'en dédommager dans l'intérieur des maiſons, ſouvent par les propos les plus républicains & les plus effrénés. Damiens avoit été dans le cas d'entendre tous les jours de ces propos, tantôt d'un parti & tantôt de l'autre. Coupable de vol, d'aſſaſſinat, d'empoiſonnement, ce n'étoit point un de ces hommes ſuſceptibles d'un enthouſiaſme religieux ou politique, qui égare quelquefois ceux qu'il enflamme, qui produit également & les vertus héroïques & les forfaits atroces; mais d'une humeur ſombre & ardente, le levain de la fermentation des eſprits avoit paſſé dans le ſien, & ſon ſang vivement agité lui avoit exalté le cerveau juſques à la démence. Comme les plaintes qu'il entendoit ſans ceſſe, ſoit des gens d'égliſe, ſoit des gens de robe, ſoit des bons citoyens gémiſſant de ces querelles, portoient toujours contre une adminiſtration vicieuſe; qu'il étoit trop ignorant pour ſavoir qu'un Souverain n'étant que le repréſentant de l'Etat, ne peut avoir d'intérêt diſtinct bien entendu, & que ſi dans ſon imbécillité, dans ſon extravagance, ou dans ſa férocité, il ſe rendoit coupable envers ſa nation de ces délits, rares heureuſement, des Caligula, des Neron, des Tibere, elle ſeule ayant le pouvoir de le juger, verroit toujours avec horreur l'individu ſacrilege qui préviendroit ſa condamnation. Comme il étoit trop groſſier pour ſentir que ces murmures ne regardoient jamais que les Miniſtres, & qu'en réprouvant un régicide on exalteroit, ſans doute, un patriote aſſez courageux pour faire exemple aux dépens de ſa propre vie ſur quelqu'un de ces fameux coupables trop impunis; il ne vit dans ſon délire que le Roi à qui s'adreſſer. Tout porte donc à croire qu'il n'avoit point de complices ſuivant ſes déclarations conſtantes; mais que prêtres, magiſtrats & autres lui inſpirerent involontairement, par leurs déclamations furieuſes, ſon horrible projet; qu'enfin ſi Louis le Bien-aimé, ſentant toute la valeur, toutes les obligations de ce titre, les eût remplies, ſon regne,

Digitized by Google

plus fortuné que celui de Henri IV, n'eût jamais été marqué de cette effrayante cataſtrophe.

On demandera peut-être pourquoi Damiens, n'ayant pour motif de ſon parricide que le mécontentement général, paroît cependant, ſoit dans ſa lettre au Roi, ſoit dans ſes divers interrogatoires, tout-à-fait parlémentaire? C'eſt qu'il avoit demeuré depuis quelques-années chez des Conſeillers au Parlement, ou des gens attachés à cette compagnie; c'eſt que le nom de l'Archevêque, contre lequel il s'éleve ſi ſouvent, a force d'être répété à ſes oreilles avec mépris & indignation, avoit laiſſé dans ſon cerveau bleſſé les traces les plus profondes & les plus récentes.

Une circonſtance ſinguliere de cet attentat, & qui le diſtingue encore des précédens, c'eſt que ſon auteur n'avoit dans le cœur aucune haine contre le Roi; qu'il ſoutint dès le premier moment, & dans le reſte de la procédure, n'avoir jamais eu intention de le tuer, mais de le bleſſer ſeulement, afin de le toucher & de le ramener à Dieu & à ſa nation. Et l'examen de l'arme qu'il portoit, la maniere dont il s'en ſervit, ſemble le juſtifier ſur ce point. C'étoit un coûteau à reſſort, qui, d'un côté préſentoit une lame longue & pointue en forme de poignard, & de l'autre un canif à tailler les plumes, d'environ quatre pouces de longueur. Il eſt certain que ſi Damiens eût voulu frapper un coup ſûr & meurtrier, il eût employé le premier fer.

Dès le ſoir même de l'aſſaſſinat du Roi, Mrs. des Enquêtes & Requêtes démis s'étoient aſſemblés chez le Préſident Dubois, le plus ancien de ſes confreres, pour offrir leurs ſervices & témoigner leur fidélité & leur zele. Ils s'étoient ſervis de l'entremiſe du Premier Préſident, mais ſans ſuccès. M. le Dauphin, envers qui le Roi, dans le premier moment de ſa terreur, s'étoit déchargé du ſoin des affaires, n'aimoit pas aſſez ces Meſſieurs pour prendre ſur ſui de leur donner une réponſe favorable. Il prétexta qu'il ne pouvoit rien ſtatuer ſans les ordres de S. M.

Digitized by Google

& qu'Elle n'étoit point en état qu'on l'entretînt de pareilles choſes. Le Monarque revenu à lui, ne penſa pas plus favorablement ſur leur compte. Mais en même tems convaincu que, malgré les indications de Damiens, & ſon audace de lui preſcrire de remettre ſon Parlement, de le ſoutenir, & de reſpecter ſur-tout les membres les plus mutins dont il lui envoyoit la liſte (*), aucun de cette auguſte compagnie n'avoit directement ou indirectement contribué à l'attentat contre ſa perſonne; il ne fit pas difficulté de renvoyer le jugement du ſcélérat à ceux de la Grand'chambre qui n'avoient pas donné leurs démiſſions. Les Lettres patentes furent expédiées en ces termes remarquables :

» Vous êtes inſtruits de l'attentat commis contre » ma perſonne le 5 du préſent mois entre cinq & ſix » heures du ſoir, & vous m'avez donné dans cette » occaſion des preuves de votre fidélité & de votre » amour. Les ſentimens de notre religion & les mou- » vemens de notre cœur nous portoient à la clémence, » mais conſidérant que notre vie ne nous appartient » pas plus qu'à nos ſujets, & qu'ils réclament de notre » juſtice une vengeance éclatante pour aſſurer des » jours que nous ne voulons employer qu'à leur bon- » heur : Par ces préſentes nous vous abandonnons » l'inſtruction & le jugement du procès commencé » par le Prevôt de l'hôtel, validons en tant que de » beſoin, les procédures faites en ladite Prevôté, » vous autoriſant à faire exécuter vos jugemens hors » de votre reſſort, & en interdiſant la connoiſſance » à toutes autres cours & juriſdictions. »

En conſéquence, Damiens fut transféré la nuit

(*) On trouve dans le procès de ce miſérable, après ſa lettre au Roi, un billet à S. M., où il nomme Mrs. de Charlerange, Beze-de-Lys, de la Guillaumie, Clément, Lambert, le Préſident de Boulainvillers & le Préſident Du Mazi, & où il ajoute ces propres termes :

» Il faut qu'il remette ſon Parlement & qu'il le ſoutienne, » avec promeſſe de ne rien faire aux ci-deſſus & compagnie. «

Digitized by Google

du 17 au 18 Janvier, de la geole des gardes-du-corps, à la prison du palais, où l'on lui avoit préparé un logement dans la tour de Montgommeri. On mit à son transport un appareil extraordinaire, & l'on prit des précautions inouïes. Les formes étoient de tout tems prescrites à cet égard, & la grandeur du forfait, l'importance de faire un exemple éclatant sur le régicide, de le conserver pour qu'il n'échappât pas au supplice, & qu'on pût à loisir en suivre les moindres traces, nécessitoient ces soins, qui autrement auroient été injurieux aux Parisiens. Aucun, sans doute, qui ne se fût fait un devoir de surveiller ce scélérat. On avoit dans le récit détaillé de sa garde, de sa marche & de son arrivée (*), qu'on avoit choisi l'obscurité de

(*) Extrait d'une relation manuscrite, 18 Janvier 1757..... » L'infame assassin est parti de Versailles hier au soir à » dix heures trois quarts. Il y avoit trois carosses à quatre » chevaux; ce misérable étoit dans un, accompagné d'un » chirurgien du Roi & de deux gardes de la prevôté. » Dans les deux autres, étoient des gardes de la prevôté » & un homme arrêté au sujet de ce malheureux. Ces ca- » rosses se sont mis en marche, précédés d'un détachement » de la Maréchaussée portant les armes hautes, & des » détachemens battant les avenues du chemin qu'on devoit » tenir. Soixante grenadiers des gardes françoises, com- » mandés par quatre Lieutenans & huit Sous-lieutenans à » cheval sur des chevaux du Roi, accompagnoient ces » carosses, & six sergens armés de fusils marchoient à » chaque portiere. Dans cet ordre il est arrivé à Seve, où » une autre compagnie de grenadiers s'est emparée des » carosses & les soixante autres ont fait l'arriere-garde. » La marche a été dirigée par les villages d'Issi & de » Vaugirard. Il est entré à Paris par la barriere de Seve, » la Croix-rouge, la rue du four, la rue de Bussi, la rue » Dauphine, le pont-neuf, le quai des orfevres & la rue » Saint-Louis. A Seve & à Issi une compagnie des gardes- » suisses en bordoit les avenues; à Vaugirard une compa- » gnie de grenadiers s'est réunie à l'escorte. Depuis la bar- » riere de Seve, & le long de la route jusqu'au palais, » on avoit en outre disposé beaucoup d'escouades de gardes- » françoises pour assûrer la marche. Ce matin à trois heu- » res, les trois carosses sont entrés dans la cour du Mai » du palais, accompagnées de tous les détachemens ci-

Digitized by Google

la nuit, comme plus propre à empêcher le tumulte; qu'il y avoit défense à qui que ce fût de se mettre aux fenêtres pour le voir passer, & ordre de tirer sur quiconque y contreviendroit. On ne connoissoit point encore le fond du complot; s'il en existoit un, & un coup de fusil, dirigé adroitement sur Damiens, auroit pu le laisser dans la même obscurité que celui de Ravaillac.

Ce dépôt une fois rendu à la conciergerie, les mesures ne furent pas moins excessives pour le conserver. Un détachement de quatre-vingt-dix hommes des gardes-françoises, c'est-à-dire de la garde du Roi même, fut chargé de cette fonction. Douze sergens & trois officiers se relevoient sans cesse à son service. Enfin les frais que coûtoit au domaine ce misérable, montoient à plus de six cents livres par jour.

Tout

» dessus, qui se sont joints les uns aux autres. On a descendu le criminel à la porte de la conciergerie; on l'a » mis dans une espece de hamac fermé avec une grosse » couverture de laine & on l'a monté ainsi dans la tour » de Montgommeri, où il est gardé par quatre Sergens qui » restent jour & nuit dans sa chambre. Huit autres Sergens occupent le dessus. Dessous est un corps-de-garde » de dix gardes-françoises, & sur la place de la cour du » Mai, à la porte de la conciergerie, un corps de gardes-» françoises de soixante-dix hommes, commandés par un » Lieutenant, un Sous-Lieutenant & deux Enseignes, que » l'on relevera toutes les vingt-quatre heures. Les officiers » qui garderont ce misérable ne le verront pas, & l'on » ne pourra entrer dans sa prison qu'avec un billet de M. » le Premier-Président. On a pris tant de précautions pour » amener ce scélérat, que les ordres étoient donnés pour » que personne ne se trouvât sur la route, & défenses de » se mettre aux fenêtres & aux portes par-tout où l'on » pouvoit le voir, avec ordre de tirer sur ceux qui y contreviendroient. On a pris le tems de la nuit comme plus » propre à cette translation.

» Les gens du Roi ne sont allés à Versailles que ce matin » pour les représentations. Le criminel a été interrogé ce » matin par M. le Premier-Président & M. Molé, MM. » Sevret & Pasquier, Rapporteurs. MM. Portail & Lamoignon, Présidens à mortier honoraires, doivent prendre » séance à la Grand'chambre. «

Digitized by Google

Tout Paris se flatta, quand il vit le coupable aux mains du Parlement, & que, pour donner plus d'authenticité au procès, les Princes & Pairs eurent ordre de le suivre, qu'il alloit apprendre des choses étonnantes. La curiosité fut encore excitée pendant quelque tems par des faits étranges & romanesques qu'on débitoit, & qui donnoient ample carriere à l'imagination. Elle avoit si fort travaillé chez certaines gens, que la vérité ayant percé dans le plus grand jour par le jugement, ils se refuserent à la croire & persisterent à prétendre que les Magistrats, que les Pairs, que les Princes du Sang avoient prévariqué dans leurs fonctions, au point de dérober au public la connoissance des autres coupables; que, plus ils auroient été illustres, plus il auroit été dangereux & criminel d'épargner.

L'arrêt est du 26 Mars. La séance commença à huit heures du matin & ne finit qu'à sept heures & demie du soir. Il fut condamné au même supplice que Ravaillac; ordonné qu'il seroit préalablement appliqué à la question ordinaire & extraordinaire de deux heures, au lieu de demi-heure qu'elle dure ordinairement.

Ce monstre soutint son caractere jusqu'au bout: il fut interrogé pendant cinq heures & demie, & il répondit avec le même sang froid, la même audace, la même insolence, &, si on osoit le dire, le même courage qu'il avoit montré jusques-là, mêlant à ses réponses de l'ironie, de la plaisanterie & presque de la gaieté; il continua de déclarer qu'il étoit un scélérat isolé; que son dessein criminel étoit conçu depuis plus de trois ans; qu'il ne l'avoit communiqué à qui que ce soit, & que s'il eût pu même soupçonner que son chapeau s'en doutât, il l'auroit jetté au feu. A l'égard des motifs qui l'avoient porté à ce horrible attentat, il déclara qu'il avoit été blessé de voir l'autorité royale compromise & avilie par les disputes survenues entre le Clergé & le Parlement, & du peu d'égard que le Roi avoit eu aux remontrances qui lui avoient été

Digitized by Google

adreſſées. Il apoſtropha pluſieurs de ſes juges qu'il reconnut pour les avoir ſervis : il finit par un éloge de l'éloquence de M. Paſquier, ſon rapporteur (qui l'avoit harangué ſouvent, & à l'inſtant, en préſence de l'aſſemblée, pour l'exhorter à dire la vérité & à déclarer ſes complices) & il pria tous *Meſſieurs* de dire à S. M. qu'Elle ne pouvoit mieux faire que de le prendre pour ſon Chancelier.

A la queſtion, à l'hôtel-de-ville, ſur l'échaffaud, Damiens n'en dit pas davantage. A quatre heures trois quarts de l'après-midi du 28 Mars, commença l'horreur de ſon ſupplice. On lui brûla la main droite : enſuite il fut tenaillé ; on lui jetta du plomb fondu dans ſes plaies & puis on l'écartela. Il reſta vivant durant tout cet eſpace de tems de cinq quarts d'heure, avec une fermeté intrépide ; il ne montra que la douleur inſéparable de l'humanité, à laquelle le phyſique ne peut ſe refuſer. Pour le dernier appareil on avoit élevé une petite charpente à la hauteur des traits des chevaux, ſur laquelle il étoit attaché ; ſes bras & jambes dépaſſoient. Le bourreau avoit acheté ſix chevaux 3600 livres, afin que ſi quelqu'un des quatre premiers venoit à ſe rebuter, il pût le remplacer ſur le champ. Quoique ces chevaux fuſſent très-forts, après maintes & maintes ſecouſſes, ils ne purent réuſſir, même les deux plus frais ; il fallut employer le ſecours de la hache. On réunit ces membres épars au tronçon, on alluma un bucher, on les y jetta, &, réduits en cendres, elles furent jettées au vent.

On fit à Damiens, pour ſon exécution, le même honneur qu'on lui avoit rendu pendant ſa détention. La ville & les fauxbourgs furent inveſtis du régiment des gardes-françoiſes, à qui l'on fit prendre les armes. Au reſte, le concours étoit ſi immenſe, qu'il falloit néceſſairement beaucoup d'ordre.

On ne peut rendre l'affluence qu'il y avoit dans Paris ce jour-là. Les villages circonvoiſins, les habitans des provinces, les étrangers y étoient accourus comme aux fêtes les plus brillantes. Non-ſeulement

Digitized by Google

les croisées de la Greve, mais même les lucarnes des greniers furent louées à des prix fols; les toîts regorgeoient de spectateurs. Mais ce qui frappa sur-tout, ce fut l'ardeur des femmes, si sensibles, si compatissantes, à rechercher ce spectacle, à s'en repaître, à le soutenir dans toute son horreur, l'œil sec & sans la plus légere émotion, lorsque presque tous les hommes frémissoient & détournoient les regards.

Nous nous sommes étendus davantage sur ce point historique pour sa singularité. En effet, si le cours des assassinats des Rois, si fréquens sous Henri III & sous Henri IV, s'étoit arrêté sous le despotisme sanglant de Richelieu, durant la minorité agitée & la guerre civile de Louis XIV, sur la fin de son gouvernement, où le fanatisme s'étoit relevé au plus haut dégré, sous la Régence, si féconde en crimes, de toute espece, où Philippe lui-même, accusé des plus horribles forfaits, sembloit provoquer contre sa personne une vengeance trop légitime; qui se seroit attendu à voir ce crime se reproduire sous Louis le Bien-aimé! Il semble n'avoir été réservé à son regne que pour qu'il n'y manquât aucune espece d'événement.

Nous avons sur-tout eu à cœur d'en bien développer les détails, afin de le mieux approfondir, & de donner aux contemporains la consolation d'apprendre, que si les fastes de leur siecle doivent être à jamais tachés d'un régicide, il fut le crime d'un seul, le désespoir de tous, & que l'opprobre n'en doit réjaillir que sur celui-là. Cependant, par un usage barbare que la philosophie, l'humanité & la justice réprouvent également, le pere, la femme & la fille de Damiens, quoique reconnus innocens, furent bannis du royaume, avec défenses d'y revenir, sous peine d'être pendus. A la douleur d'appartenir à un tel monstre on enjoignit l'infamie, plus horrible que la mort.

A la premiere nouvelle du danger du Roi, dans le trouble général des esprits, toutes les affaires du

Digitized by Google

dehors & du dedans étoient reſtées ſuſpendues, mais un inſtant ſeulement, & juſqu'à ce qu'on fût raſſuré ſur le ſort de S. M. pour le préſent & pour l'avenir. Alors il ſe mêla quelque conſolation à la douleur des François, regardant l'événement comme un avertiſſement ſalutaire de la Providence, ils ſe flatterent que Louis XV en ſentiroit l'importance & ſe réformeroit. Madame de Pompadour écartée de ſa perſonne ſacrée & M. le Dauphin entré au conſeil ſembloient les préludes d'un heureux changement. Mais la maîtreſſe revint bientôt plus puiſſante, & le jeune Prince n'en eut pas davantage la confiance de ſon auguſte pere. Elle étoit trop intéreſſée à la lui ôter & à ſemer les ſoupçons, les défiances & la jalouſie dans le cœur du Roi. Auſſi les choſes n'en allerent que plus mal, & les revers affaiſſant de plus en plus, pour ainſi parler, l'ame du Monarque, il n'eut plus de reſſort que par ſa maîtreſſe & pour en faire exécuter les volontés.

En vain Mrs. des Enquêtes & des Requêtes profitant de la circonſtance pour témoigner au Monarque leur affection & leur dévouement, avoient demandé à reprendre leur ſervice, le bras de la vengeance ne s'en appéſantit que plus fort ſur eux: ſeize furent exilés dans des lieux éloignés, incommodes & mal-ſains, & quand Meſſieurs de la Grand'-chambre reſtés firent des repréſentations à ce ſujet, on fit répondre S. M. par une Eſcobarderie (1 Fév.), en diſant qu'Elle les puniſſoit *pour des raiſons qui leur étoient perſonnelles.* On Lui fit jouer la comédie d'affecter de les regarder comme démis volontairement, de leur offrir leur rembourſement, de les forcer à le recevoir. Puis, par une conduite plus indécente encore, on La fit reculer, on La fit rendre les démiſſions, rétablir le Parlement dans ſes fonctions, lui accorder toutes les interprétations relatives aux déclarations enrégiſtrées au lit de juſtice, & rappeller les exilés de la maniere la plus honorable & la plus flatteuſe.

(1 Février) Deux Miniſtres, dont l'un créature

Digitized by Google

de Madame de Pompadour, l'avoit soutenue trop foiblement & lui avoit donné des conseils pusillanimes, la croyant perdue lors de l'assassinat du Roi, & l'autre son ennemi constamment, mais respectueux & caché, avoit éclaté dans cet espoir, avoit témoigné une joie insultante, ne tarderent pas à éprouver son ressentiment d'une maniere proportionnée à leur offense. C'est ce qui se juge aisément aux termes de leur Lettre de cachet. Dans celle du Comte d'Argenson, le Roi lui disoit sèchement : » votre service ne m'est plus nécessaire ; je vous » ordonne de m'envoyer votre démission de Se- » crétaire d'Etat de la guerre, & de tout ce qui » concerne les emplois y joints & de vous retirer » à votre terre des Ormes. «

Au contraire, S. M. faisoit en quelque sorte des excuses à M. de Machault : » les circonstances pré- » sentes m'obligent de vous redemander les sceaux » & la démission de votre charge de Secrétaire » d'Etat de la marine. Soyez toujours certain de » ma protection & de mon estime. Si vous avez » des graces à demander pour vos enfans, vous » pouvez le faire en son tems ; il convient que vous » restiez quelque tems à Arnouville. Je vous con- » serve votre pension de 30000 livres, & les hon- » neurs de Garde des sceaux. «

Tous deux furent traités très-favorablement du côté de l'argent ; car, comme le poste devenoit glissant, leurs confreres prudemment crurent devoir porter S. M. à une généreuse munificence, afin d'en profiter à leur tour en cas de disgrace. Cela fit exemple, & la foule des Ministres expulsés depuis, réduits à l'impuissance de tourmenter l'Etat par leurs extorsions, lui devinrent encore ainsi une charge odieuse & intolérable.

Ceux dont nous parlons, étoient moins dans le cas d'un pareil reproche, & leurs longs & utiles services méritoient une récompense proportionnée. Ce sont, sans doute, les deux meilleurs qu'ait eus Louis XV, & leur renvoi n'est pas la moindre injus-

Digitized by Google

tice que lui ait fait commettre la favorite. Le premier eut du moins la consolation de se voir remplacer par son neveu le Marquis de Paulmy, qu'il avoit obtenu dès 1751 d'avoir pour adjoint. Il y avoit à espérer pour la nation que cet éleve, façonné depuis six ans à l'administration par un aussi bon maître, en auroit les grands principes & l'expédition. Il ne manquoit point d'esprit; mais plus livré aux lettres qu'à la politique, il étoit peu travailleur. Aussi ami des plaisirs que son oncle, il n'y apportoit ni choix ni réserve; il se plongeoit dans la débauche & la crapule. Esclave de toutes les femmes, aucune qui ne pût se flatter de lui faire faire toutes les sottises qu'elle voudroit. En donnant aussi facilement prise sur lui, il ne tarda pas à être supplanté par un homme qui de tout tems avoit ambitionné le département de la guerre sans le perdre de vue un seul instant.

Quant à M. de Machault, il sembloit qu'on lui eût choisi exprès le successeur le plus inepte, afin de le faire regretter davantage. Comme si le contrôle-général n'eût pas déjà été un fardeau suffisant pour les épaules de M. de Moras, on le chargea encore du Département de la marine, & quelques jours après il fut introduit au Conseil en qualité de Ministre. Pour completter l'indignation générale contre ce ridicule Atlas de la France, il eût fallu lui confier aussi les Sceaux. Louis XV les retint & s'en amusa pendant plusieurs années. Ce méchanisme puérile le réjouissoit & indiquoit bien le caractere minutieux de son esprit. On compte 800 expéditions scellées en sa présence. Après la mort du Chancelier Séguier en 1672, Louis XIV avoit fait onze fois les fonctions de Garde des sceaux; mais cela ne l'avoit pas empêché de se mettre à la tête de ses armées & de conquérir la Hollande; mais il attribuoit au profit du fisc les revenans-bons de cette charge lucrative; & Louis XV, par une cupidité sordide, les retenoit au sien, & en grossissoit son trésor particulier.

Digitized by Google

Pour justifier la nomination de M. de Moras, on dit que la marine étant alors très-dispendieuse & le succès de ses opérations déjà très-contrariées souvent par des causes physiques au-dessus de la puissance humaine, dépendant principalement de la célérité, on ne pouvoit mieux faire que d'en réunir le département au contrôle-général, parce qu'alors l'argent, le véhicule le plus essentiel à tous les mouvemens, couleroit dans les arsénaux promptement & en abondance; sans doute, si l'émule de Colbert eût eu une tête suffisante à ces deux ministeres, &, mauvais Ministre des finances, n'eût pas encore été plus mauvais Ministre de la marine! Heureusement les projets de la campagne de 1757, déjà fixés & exécutés en partie par M. de Machault, couvrirent dans les commencemens sa nullité.

Le grand art de celui-ci, depuis la guerre, avoit été, avec une marine inférieure, d'en calculer si bien tous les mouvemens, d'y mettre tant de précision, que portant des secours suffisans par-tout il avoit été en même tems en état d'attaquer. Mais les Anglois ayant donné une plus vaste extension à la leur, il auroit fallu rester sur la défensive cette année, sauf l'escadre de M. de Kersaint, chargé d'exécuter un coup de main à la côte de Guinée, avant de se rendre aux isles d'Amérique; & en effet parti à la fin de Novembre 1756 (*), avec trois vaisseaux & trois frégates seulement, ce Capitaine

(*) Cette escadre étoit composée ainsi :

VAISSEAUX.

L'*Intrépide*. . .	74 canons.	Mrs. de Kersaint, Capitaine.
L'*Opiniâtre*. . .	60	Mœslien. Idem.
Le *Saint-Michel*.	60	Caumont. Idem.

FREGATES.

L'*Améthiste*. . .	30 canons.	Mrs. d'Herlie, Lieutenant.
La *Licorne*. . .	30	Dugué-Lambert, Idem.

CORVETTES.

La *Calypso*. . .	12 can.	M. de Cours Lusignet, Enseig.

Digitized by Google

avoit surpris les ennemis sans défense en Afrique ; leur avoit enlevé un fort, ravagé leurs établissemens, pris plusieurs négriers, puis s'étoit rendu à la Martinique, où il avoit remplacé M. d'Aubigny & pourvu à la sûreté des Isles du Vent.

M. de Beaufremont étoit parti au commencement de Février pour Saint-Domingue (*), sous prétexte d'y porter un Général, des troupes, des vivres ; mais sa commission ultérieure & secrette étoit d'aller à Louisbourg. On savoit que les Anglois se proposoient de réunir tous leurs efforts contre cette place, pour se dédommager de leurs mauvais succès sur terre dans l'Amérique septentrionale ; que leur plan d'opérations, fondé sur la maxime que qui est maître de la mer l'est bientôt du continent, étoit, après s'être emparés de cette clef du fleuve St. Laurent, de faire le siege de Quebec qui, en tombant, faisoit perdre à leurs rivaux tout le fruit de leurs succès. C'étoit un coup qu'il falloit parer : on faisoit des préparatifs en conséquence, mais les Anglois ne voyant qu'une escadre de neuf vaisseaux, sous les ordres de M. Dubois de la Mothe, crurent suffisant d'y en envoyer une de quinze. L'Amiral Holbourne, à qui cette commission importante avoit été confiée, fut bien étonné de compter dans la rade de Louis-

---

(*) Son escadre étoit composée ainsi :

VAISSEAUX.

Le *Tonnant*. . .	80 can.	Mrs.	le Chev. de Beaufremont, Chef d'Escadre.
Le *Défenseur*. .	74		de Blenac, Capitaine.
Le *Diadême*. . .	74		Rozilly, Idem.
L'*Inflexible*. . .	64		Tilly, Idem.
L'*Eveillé*. . . .	64		Merville, Idem.

FREGATES.

La *Brune*. . . .	30 can.	Mrs.	Prevalais, Capitaine.
La *Sauvage*. . .	30		Saint-Victoret, Lieutenant.

Nota. Le *Sceptre*, de 74 canons, commandé par M. Claveau, Lieutenant de port, fut envoyé ensuite porter des vivres à cette Escadre.

Digitized by Google

bourg dix-huit vaiſſeaux de ligne. Outre les deux diviſions dont on vient de parler (*), une troiſieme appareillant de Toulon, en Mars, malgré les contrariétés qu'elle avoit éprouvées, avoit gagné cette colonie à tems, & augmenté l'eſcadre de quatre vaiſſeaux que commandoit M. du Reveſt. (†) La jonction de toutes ces forces, parties d'endroits ſi différens en un ſeul point de ralliement, devoit néceſſairement mettre en défaut la prévoyance du conſeil Britannique; il ſe hâta d'envoyer un renfort à Holbourne: ce fut trop tard, l'expédition étoit manquée; cela ne ſervit qu'à expoſer plus de forces à la fureur des élémens. Cet Amiral depuis quelques jours croiſoit devant Louisbourg, bravoit le Comte Dubois de la Mothe & le défioit au combat (24 & 25 Sept.), lorſque le 24 Septembre il eſſuya un ouragan ſi terrible, qu'un Capitaine de l'Eſcadre, compagnon du Lord Anſon dans ſon voyage autour du monde, déclara que le fameux coup de vent dont ils avoient été battus en doublant le Cap Horne, n'étoit rien en comparaiſon. Il dura quatorze heures. La manœuvre la plus habile ne put lui réſiſter, il fallut ſe laiſſer aller à ſa rage, & s'il n'eût changé ſoudain, comme par miracle, tous les vaiſſeaux

---

(*) Celle de M. Dubois de la Mothe étoit ainſi compoſée:

Vaiſſeaux	Can.	MM.
Le *Formidable*.	80	Dubois de la Mothe, Lieut. génér.
Le *Duc de Bourgogne*.	80	d'Aubigny, Chef d'Eſcadre.
Le *Héros*.	74	de Châteloger, Capitaine.
Le *Glorieux*.	74	de Chavagnac, Idem.
Le *Dauphin-Royal*.	70	Durtubie. Idem.
Le *Superbe*.	70	le Marquis de Choiſeul, Idem.
Le *Bizarre*.	64	de Montalais, Idem.
Le *Belliqueux*.	64	de la Jonquiere, Idem.
Le *Célebre*.	64	le Chevalier de Tourville, Idem.

Fregates.	Canons.	MM.
La *Fleur-de-Lys*.	30	le Chevalier Dubos, Lieuten.
L'*Hermione*.	24	. . . . .

(†) Ces vaiſſeaux étoient, l'*Hector* de 74 canons, que montoit M. *du Reveſt*; le *Vaillant* & l'*Achille* de 64, & le *Fier* de 50. Il avoit auſſi quelques frégates.

Digitized by Google

Anglois venoient se briser contre les rochers de cette même isle qu'ils vouloient conquérir. De dix-huit, dont le plus foible étoit de 60 canons, cinq seulement ne furent point endommagés. Le *Tilbury* fut entiérement perdu & les douze autres plus ou moins désemparés. (*) L'Amiral Holbourne ne put regagner que le 25 Septembre le port d'Hallifax. Si dans cet intervalle le Commandant de l'escadre françoise fût sorti, lorsque le vent devint favorable, il eût achevé le désastre de l'ennemi & porté l'effroi & la désolation dans ses colonies, lui auroit peut-être fait perdre pour le reste de la guerre l'espoir d'exécuter son projet & l'idée d'y revenir.

M. Dubois de la Mothe, frere-d'armes de du Gué Trouin, qui auroit été son rival s'il eût trouvé les mêmes occasions de se signaler, nous est peint par ses contemporains comme annonçant par son maintien, son ton & ses discours un homme d'une sphere supérieure, peu communicatif & paroissant toujours occupé de grandes choses, possédé du démon de l'avarice & dévoré d'ambition. Ces deux défauts contribuoient par un effet rare à le rendre meilleur serviteur du Roi; l'appas de l'or ou la soif des honneurs l'auroient excité à entreprendre l'impossible. Une extrême frugalité le faisoit jouir dans un âge avancé d'une santé parfaite & d'une tête libre, capable de digérer les plus vastes projets. La conduite de l'expédition du Canada n'auroit pas dû regarder un officier presque octogénaire, à la tête de plus de 40,000 livres de rentes, qui risquoit de compromettre sa réputation, & qui avoit désapprouvé hautement toutes les opérations proposées pour cette campagne. On lui promit de le faire Lieutenant-général; & il y vola avec toute l'audace de sa premiere jeunesse. En lui rendant cette justice, nous sommes forcés de convenir qu'en l'occasion

(*) On trouve un état détaillé de l'état fâcheux de chacune de ces vaisseaux dans la *Lettre XXXVII de l'état politique actuel de l'Angleterre.*

Digitized by Google

dont il s'agit, il ne soutint pas sa réputation. A son âge deux années de surcroît peuvent changer extrêmement le physique & le moral ; ce n'étoit plus le même homme. Au lieu de profiter à l'instant de la terreur & du désordre des ennemis, il tint conseil lorsqu'il falloit agir. Les délibérations sont toujours timides en pareil cas. L'escadre, quoiqu'en rade, avoit un peu souffert du coup de vent ; il y avoit des malades ; un autre ouragan pouvoit survenir ; il étoit essentiel de retourner en Europe : on préféra de se mettre en état de partir. M. Dubois de la Mothe avoit si fort à cœur de rentrer sain & sauf à Brest, que le *Diadême* ayant rencontré à l'atterrage de France, le *Dublin* de 80 canons, & à la veille de s'en emparer, après deux heures de combat fut obligé de l'abandonner par un signal de ralliement qu'il lui fit faire. Il débarqua quatre mille malades, c'est-à-dire un tiers de son escadre. Ce fut sa derniere campagne, & il auroit été à souhaiter pour sa gloire qu'il eût cessé plutôt de commander. Au reste, il avoit rempli l'essentiel de sa mission (*), ayant pour objet de sauver le Canada & l'Isle-Royale, mais en agent purement passif, & graces à deux fautes capitales des Anglois, d'être partis trop tard & avec des forces trop inférieures, vaincus par la tempête, ils ne l'étoient pas par les François, ou plutôt les mauvaises nouvelles qu'ils reçurent du continent, où le brave Moncalm leur prit encore le fort Saint-Georges (†), les fortifierent dans leur plan d'invasion maritime. Leur constance en devint plus opiniâtre ; ils remirent à l'année suivante la même expédition, pour laquelle ils prirent de meilleures mesures. Au contraire, celles

(*) Ne pouvant détailler ici plusieurs particularités curieuses de cette campagne, nous en renvoyons aux Pieces pour servir à l'histoire, un journal manuscrit. N. VIII.

(†) Nous renvoyons aussi aux Pieces pour servir à l'histoire, un Mémoire manuscrit curieux que nous avons sur cette expédition. N°. IX.

Digitized by Google

de la France n'eurent plus la même vigueur, & le génie d'un Moras ne pouvoit lutter contre celui de Pitt.

Sa retraite du miniſtere, pendant quelques mois, n'avoit pas été une des moindres cauſes du ſalut de Louisbourg; enſorte que ce formidable ennemi, auteur du projet, s'il fût reſté en place, auroit par ſon activité accéléré l'expédition, & par ſa prévoyance prévenu les obſtacles. Il ne réuſſit pourtant pas dans un mieux concerté: il s'agiſſoit de s'emparer de Rochefort, port de Roi important, eſſentiel ſur-tout à l'approviſionnement des colonies & aux conſtructions, où il ſe ſeroit rendu maître des forces navales qui y étoient alors aſſez conſidérables. On auroit pillé, dévaſté les magaſins, les arſénaux, la fonderie; on auroit brûlé, fait ſauter ce qu'on n'auroit pu emporter, les chantiers, les formes (*), les atteliers, les bâtimens de toute eſpece, & par la maniere d'embarraſſer la riviere de la Charente, peut-être eût-on mis ce port hors d'état d'être rétabli, au moins ſans des dépenſes énormes. L'exécution n'étoit point difficile; on avoit choiſi l'inſtant le plus favorable, ſoit pour entrer en riviere & forcer l'entrée du port, défendu ſeulement par deux vaiſſeaux de ligne, ſoit pour faire un débarquement à terre entre cette ville & celle de la Rochelle, où il n'y avoit point de troupes. Les hautes marées ſecondoient l'une & l'autre entrepriſe, & Rochefort, ſans fortifications & ſans défenſeurs, n'attendoit que le vainqueur pour ſe rendre. Il étoit même impoſſible d'y envoyer un nombre ſuffiſant d'autres troupes que de Paris, le lieu le plus prochain où il y en eût, c'eſt-à-dire

(*) On appelle *formes* de vaſtes enceintes creuſées au niveau du lit de la riviere, revêtues de pierre, pour la conſtruction ou le radoub des vaiſſeaux. Elles ſont fermées par des portes qui les tiennent à ſec, & qu'on ouvre lorſqu'on veut mettre le bâtiment à flot pour le lancer dans la Charente.

Digitized by Google

à environ cent trente lieues. Il eſt certain qu'avec la plus grande diligence, la premiere diviſion ne pouvoit pas arriver avant le 12 Octobre, & que les ennemis auroient eu le tems ſuffiſant de faire tout le dégât qu'ils auroient voulu, de ravager, de mettre à contribution toutes les provinces voiſines, avant d'avoir en tête une armée capable de les battre & les repouſſer.

Les enſeignemens néceſſaires à l'expédition ſecrette, c'eſt ainſi qu'on la qualifioit, avoient été donnés par des gens du métier dignes de confiance, qui dépoſoient comme témoins oculaires. Le Capitaine Clerke avoit fourni une deſcription détaillée du plan & de la ville de Rochefort, qu'il avoit vu & viſité en 1754 à ſon aiſe & avec la permiſſion même du Commandant. Il en réſultoit qu'il n'y avoit rien de ſi facile que d'inſulter la place & de l'emporter par un aſſaut bruſqué, ou plutôt qu'elle étoit hors d'état de le ſoutenir: On ne pouvoit douter qu'elle ne fût encore auſſi négligée, & l'on devoit avoir à cet égard la plus grande ſécurité.

Un nommé Thierry, matelot françois, de la religion proteſtante, qui avoit été vingt ans & au-delà Pilote ſur la côte de France, & avoit ſervi en cette qualité à bord de pluſieurs vaiſſeaux de Roi, avoit confirmé la poſſibilité d'un coup de main ſur l'iſle d'Aix, Fouras & Rochefort. Il avoit donné des inſtructions ſur la maniere d'entrer dans la rade & d'en ſortir, ſur celle de remonter la riviere ſans danger juſques au Vergeroux, bien avant en-deçà de l'embouchure de la riviere: il y avoit repréſenté le débarquement comme ſûr & facile à deux lieues ſeulement de la ville, & le trajet de cet endroit à Rochefort comme ſans aucun obſtacle du côté de la nature ou de l'art.

Le gouvernement devoit prendre d'autant plus de confiance au récit de ces deux perſonnages, que l'un étant Anglois & Ingénieur, n'avoit aucune raiſon de tromper & poſſédoit les talens propres à aſſeoir un jugement éclairé ſur ce qu'il avoit vu; que l'autre,

Digitized by Google

plus ſuſpect d'abord, avoit ſubi un long & ſérieux examen pendant deux heures de ſuite, & qu'il avoit répondu à tout avec une promptitude & une préſence d'eſprit qui avoient étonné & convaincu les Miniſtres.

Ce premier point amplement diſcuté dans le conſeil de Sa Majeſté Britannique, on en avoit agité un ſecond non moins néceſſaire : l'état des forces intérieures de la France, le nombre de ſes troupes & dans quels endroits elles étoient employées. D'après un mémoire venant des bureaux du Lord Holderneſs, qu'on propoſa comme d'une exactitude vérifiée, on évalua à 200,000 hommes les troupes actuelles de la France, ſur le pied des nouvelles augmentations, & en répartiſſant celles qui compoſoient nos armées, celles envoyées dans nos colonies & aux Indes, en déduiſant les garniſons de Minorque & des villes frontieres, il ſe trouva qu'il ne reſtoit pas plus de dix mille ſoldats ſur la côte, depuis Saint-Valery juſqu'à Bordeaux. C'eſt ce calcul qui détermina la quantité des troupes à embarquer en nombre égal, dans le cas où les troupes françoiſes ſe trouvoient, comme par miracle, toutes raſſemblées d'une étendue immenſe pour la défenſe d'un ſeul point. Le commandement en fut confié au Général Mordaunt, Seigneur de la plus haute naiſſance. On avoit jugé moins néceſſaire de choiſir un chef expérimenté, qu'un jeune homme ayant en partage la témérité de ſon âge, qualité la plus propre au coup de main dont il s'agiſſoit. Quant à la flotte, de plus de quatre-vingt voiles, dont ſeize vaiſſeaux de ligne, elle étoit ſous la direction de trois Amiraux diſtingués, Knowles, Broderick & Hawke. Ce dernier préſidoit en chef à l'expédition maritime.

Bien pourvu de tout, principalement d'un train d'artillerie conſidérable, la flotte avoit mis à la voile le 7 Septembre, & quoique très-contrariée, étoit arrivée à tems pour le ſuccès de l'expédition, puiſque le 20, où elle parut, on n'avoit fait aucun préparatif de défenſe, qu'il n'y avoit pas plus de trois cens hommes de troupes réglées raſſemblées à Fouras,

Digitized by Google

& que les batteries n'étoient pas établies. L'isle d'Aix, le boulevard le plus formidable qu'on pût opposer aux ennemis, fut attaquée & prise en moins de trois quarts-d'heure. Une tentative aussi heureuse auroit dû les encourager ; ils pouvoient juger par la facilité de cette conquête, de la négligence dont on avoit pourvu à tout, de la confusion, du désordre & de l'effroi qui régnoient sur la côte & dans le port. On étoit si persuadé de l'inutilité des efforts qu'on feroit, qu'on songeoit moins à repousser les leurs qu'à pourvoir à la meilleure maniere de se rendre. Non-seulement M. de Rhuis, à la tête de l'administration du port, avoit envoyé dans les terres tous les papiers de l'Intendance, mais son argenterie & ses effets de toute espece. M. le Comte de Goesbriant, le Commandant, l'avoit imité, & tous deux avoient si peu caché leur pusillanimité, qu'elle étoit passée dans tous les ordres des citoyens. Les bâtimens & les ouvriers du port, au lieu d'être employés au secours de la place & à sa défense, l'étoient à ce honteux service.

Ce fut sur-tout la nuit du 25 que l'excès du découragement se manifesta. C'étoit le commencement de la haute marée, le vent & le tems étoient à souhait ; la flotte avoit fait une évolution qui annonçoit un projet de débarquement ; la plage étoit merveilleuse pour son exécution ; point de batteries sur ce lieu, appellé le *platin d'Angoulin*, trop peu de troupes pour ne pas être repoussées à la premiere attaque ou balayées par l'artillerie ennemie ; le chemin étoit ouvert, nul espoir de résistance ; les gardes-magasins fixés à leur poste dans le port, avoient ordre de rendre les clefs au premier officier Anglois qui se présenteroit. Les Commandant & Intendant de la marine avoient rassemblé respectivement à leur hôtel leur corps dans l'attente de l'événement, pour se trouver à l'abri des premieres insultes d'un vainqueur insolent, ou être compris avantageusement dans les articles d'une capitulation. Le Capitaine de port du Mesnil alloit de tems en

Digitized by Google

tems sur le balcon de l'Intendance observer ce qui se passoit en rade ; il faisoit un clair de lune superbe, à distinguer tous les objets avec la lunette. Un profond silence régnoit, mais la peur faisoit quelquefois supposer du bruit ou du mouvement sur les vaisseaux Anglois ; alors la terreur redoubloit : enfin l'heure de la marée étant passée on en fut quitte pour l'humiliation de cette scene, tache à jamais ineffaçable à la marine de ce département. C'étoit sur ses vaisseaux, ou sur ses remparts, ou les armes à la main, qu'elle devoit entrer en pourparlers, & non dans l'enceinte obscure d'une maison.

On fut encore en allarmes les 26, 27 & 28, tant que durerent les hautes marées ; mais elles diminuoient à mesure, & l'on avoit eu le tems de rassembler quelques troupes & de faire des retranchemens.

(Octob.) Enfin le premier Octobre on vit disparoître cette formidable flotte, sans avoir fait autre chose que conquérir un rocher, jetter quelques bombes inutiles sur Fouras, & enlever des barques & un canot, où étoient des Dames de la Rochelle, que les vainqueurs renvoyerent très-poliment. On ne pouvoit croire qu'ils fussent ainsi disparus sans la plus légere tentative de débarquement. Dans leur surprise, les habitans de la Rochelle & de Rochefort se rendoient sur ce fameux platin, se félicitoient & s'embrassoient de joie, en considérant à combien peu de chose ils devoient leur salut. Une ruse assez adroite de M. de Langeron, Lieutenant-général commandant à Fouras, contribua à en imposer aux ennemis. Pour grossir à leurs yeux sa petite troupe, il faisoit passer en revue de tems en tems & revenir ses soldats avec leurs habits retournés, ce qui en pouvoit annoncer de nouveaux sous cet autre uniforme. Quelques émissaires qu'on engagea à se laisser prendre exprès, entretinrent les Anglois dans cette idée, & d'après leur rapport postérieur conforme à l'événement, cette manœuvre, dont on rioit à terre, comme puérile, avoit réussi.

Digitized by Google

A Londres, ce peuple fier, qui condamne toujours les Généraux lorſque le ſuccès ne ſuit pas leurs entrepriſes, fut indigné d'une retraite trop ſemblable à celle de l'Orient. On auroit cru que l'exemple de ce qui s'étoit paſſé à celle-ci auroit donné plus de confiance aux Généraux de l'expédition actuelle, & ils en devenoient plus coupables. Il y eut un conſeil nommé pour les juger : on s'attendoit à voir renouveller la cataſtrophe de l'Amiral Byng; mais quoiqu'au fond plus blâmables que lui, la loi les abſolvoit, en ce que leurs ordres étoient conditionnels, & que pour les condamner on ne pouvoit partir que de ſuppoſitions de faits, dont l'enquête auroit dû ſe faire en France, choſe impraticable & abſurde. (*)

L'Inde fut la ſeule partie du monde où les Anglois eurent un ſuccès marqué cette année 1759 : les nouvelles qu'ils en reçurent, les conſolerent un peu de leurs revers dans le Canada & en Europe. Ils devoient d'autant moins s'y attendre qu'avec des forces médiocres & affoiblies ils avoient une guerre très-embarraſſante à ſoutenir contre le Souba du Bengale. Si les François animés encore du génie conquérant de Dupleix avoient joint leurs intérêts aux intérêts des naturels du pays, ils en auroient tiré, ſans doute, un grand avantage, & auroient pu, avec les renforts qu'on envoyoit d'Europe, ſe maintenir avec gloire dans l'Indoſtan. Mais cette fois, trop fideles à la neutralité convenue pour les bords du Gange, ils donnerent à leurs ennemis le loiſir de reſpirer & de les ſurprendre. (28 Mars) Chandernagor tomba en leur pouvoir, & cette perte fit pencher abſolument la balance en faveur des Anglois.

(*) Les éclairciſſemens deſirés auroient ſur-tout été tirés d'une relation manuſcrite, que nous tenons d'un témoin oculaire, & que nous rapporterons à l'article des pieces pour ſervir à l'hiſtoire. N°. X.

Digitized by Google

Lors de la rupture entre les deux Couronnes, M. le Garde des ſceaux avoit fait aſſembler les Syndics & Directeurs de la Compagnie des Indes & agiter entre eux s'il étoit plus expédient de ſuſpendre le commerce ou de le continuer. La hauteur des vues de ce Miniſtre leur avoit laiſſé aiſément entrevoir qu'il déſiroit la continuation, & c'étoit un titre ſuffiſant à ces Meſſieurs pour s'y conformer, avec promeſſe de la part de M. de Machault de protéger la marine des Actionnaires de toute la puiſſance de celle du Roi. En conſéquence deux Officiers-généraux avoient été choiſis & chargés de commander l'eſcadre & les troupes. L'un étoit M. d'Aché & l'autre le Comte de Lally. Ces deux hommes pouſſés par l'intrigue, plus que par la volonté du Miniſtre, étoient les moins propres à l'expédition. Le premier, pourvû de beaucoup d'ambition, ne manquoit point d'acquit & de courage; mais n'ayant pas un attrait décidé vers cette miſſion longue, éloignée & difficile, il n'avoit accepté la place qu'afin de parvenir plutôt à la cornette. Il étoit fort haut; il ſe voyoit avec peine deſtiné à ne commander que des marchands. Il étoit déjà dégoûté avant d'être parti. En outre peu heureux, toutes ſes campagnes avoient été marquées de quelque déſaſtre. Celle-ci commença de même: il fut obligé de relâcher après avoir mis à la voile. Il ſurvint des accidens dans ſon eſcadre. Il avoit alors deux vaiſſeaux de Roi joints au ſien, ce qui donnoit au moins quelque importance à ſon grade; on en changea la deſtination; il reſta ſeul avec des vaiſſeaux de la compagnie des Indes; il crut ſa dignité compromiſe. Quelques eſprits brouillons qui le gouvernent; d'autres, intéreſſés à le mal conſeiller, approuvent fort le parti que lui dicte ſa morgue, de donner ſa démiſſion. C'eſt ainſi qu'en 1748 il s'étoit démis du commandement de l'*Alcide*, ſur la prétention frivole que ce vaiſſeau étoit hors d'état de tenir la mer, & que M. de Kerſaint lui ayant ſuccédé avoit fait cette campagne avec ſuccès. Cette

Digitized by Google

faute lui auroit ôté tout espoir d'avancement ; si le Comte de Maurepas fût resté au département de la marine. La seconde l'auroit perdu sous M. de Machault, mais M. de Moras recevoit la loi des officiers. Celui-ci s'étant repenti de sa boutade, & ayant envoyé un second courier pour se dédire, le Ministere détermina le Roi à le remercier encore de cette marque de zele & il appareilla (3 Mai). Il n'en résulta pas moins de ce début une mésintelligence sourde entre les Capitaines de la compagnie & le Général. Les premiers ne pouvant douter du mépris de celui-ci, le lui rendirent, & motiverent non comme M. d'Aché sur une vanité puérile, mais sur son incapacité réelle pour l'expédition. Nous trouverons par la suite que ce motif ne devint malheureusement que trop fondé. D'assez bon officier particulier qu'il avoit été, il parut un mauvais chef d'escadre.

Quant à M. de Lally, le desir du cordon-rouge & la soif de l'or l'avoient conduit vers un autre hémisphere, plus que son devoir ou son patriotisme. Ses camarades connoissoient si bien son goût pour la rapine & les vexations, qu'ils lui conseilloient de ne point partir & lui prédirent une fin sinistre. D'un caractere brusque, dur & même féroce, il se brouilla bientôt avec M. d'Aché, de mœurs douces, rempli d'honnêteté & de politesse dans le commerce. M. de Lally d'ailleurs ne pouvoit que déplaire à Pondichery, où il venoit remplacer l'heureux Bussy, le confident, le bras droit de Dupleix, celui qui ayant eu plus de part à ses combinaisons, pouvoit mieux qu'un autre les faire réussir. Il devoit s'attendre à voir se liguer contre lui tous les serviteurs de la compagnie, les militaires sur-tout, indignés qu'un officier du Roi absolument neuf dans une guerre d'un genre particulier, se fût proposé de leur ravir les honneurs & les récompenses qu'ils croyoient avoir mérités par leurs talens & leurs longs exploits. Ce fut bien pis lorsqu'à ces prétentions personnelles, le nouveau Brigadier joignit

Digitized by Google

tant d'opprimés il s'élevât un ſujet fidele pour réclamer ſa liberté & venger ſon Souverain. Mais ſi ſa grande ame étoit au-deſſus d'une terreur vulgaire, elle n'étoit pas ſans effroi d'une ligue qui ſe groſſiſſoit tous les jours pour l'écraſer.

(17 Janvier) La Diete de Ratisbonne arrêta par un *Concluſum*, que les divers Etats de l'Empire concourront de tout leur pouvoir au rétabliſſement de la tranquillité publique, à celui du Roi de Pologne dans ſes Etats héréditaires avec le dédommagement le plus complet, & à procurer à l'Impératrice, comme Reine & Electrice de Bohême, la ſatisfaction qui lui eſt dûe : à cet effet que chaque Cercle portera ſon contingent au triple & le tiendra prêt à marcher au ſecours des membres opprimés.

Le Comte d'Affry, Miniſtre Plénipotentiaire de la France à la Haye, prévient les Etats-généraux que ſon maître, comme garant du Traité de Weſtphalie, & en conſéquence du nouveau de Verſailles, ſe propoſe d'aſſembler un corps d'armée ſur le bas-Rhin, à la hauteur de Duſſeldorp, pour l'intérêt de ſes Alliés vexés par le Roi de Pruſſe ; mais que ſes troupes, bien loin de rien entreprendre qui puiſſe donner de l'allarme à leurs Hautes Puiſſances, ſeront employées à leur défenſe, s'ils viennent à être inquiétés à l'occaſion de la neutralité qu'ils ont promiſe. A quoi les Etats-généraux répondent par l'aſſurance réitérée de ſe conformer à leur parole.

(1 Mars) La Czarine, excitée par le Marquis de l'Hôpital, Ambaſſadeur Extraordinaire de Louis XV auprès d'Elle, pour faire hâter les ſecours ſtipulés dans ſon acceſſion au traité de Verſailles, fait demander à la Pologne un paſſage pour ſes troupes, & malgré les repréſentations du Roi de Pruſſe, ſa requiſition même de troupes auxiliaires qu'il prétend avoir droit de réclamer, les Ruſſes traverſent ce royaume au nombre de quatre-vingts mille hommes de troupes régulieres & ſe préparent à entrer dans la Pruſſe Ducale.

Le Roi de Suede déclare qu'en qualité de garant

Digitized by Google

du Traité de Weſtphalie, il ne peut s'empêcher de faire entrer ſes troupes dans les Domaines du Roi de Pruſſe & dans la diviſion du Duché de la Poméranie antérieure, pour venger les conſtitutions de l'Empire violées, pour forcer ce Prince à donner les ſatisfactions demandées & rétablir la paix de l'Allemagne (*).

Enfin le Roi de Dannemarck, malgré la conformité de religion avec le Roi de Pruſſe, qui ſe déclaroit le vengeur du Proteſtantiſme qu'on vouloit détruire, malgré ſa conſanguinité avec le Roi de la Grande-Bretagne, fait aſſurer Louis XV par ſon Miniſtre en France, qu'il obſervera les traités d'union & de neutralité, & qu'il ne fournira aucune troupe à Sa Majeſté Pruſſienne dans la querelle préſente.

En voyant tant de forces réunies contre un ſimple Electeur de Brandebourg, malgré la connoiſſance de ſes talens militaires & de ſa politique, il n'étoit perſonne qui ne prévît un ſort funeſte pour lui à la fin de la campagne, qui ne crût qu'il s'étoit abuſé ſur ſes propres moyens & ſur l'aſſiſtance qu'il s'étoit flatté de trouver dans ſes Alliés. Son diſcrédit alors étoit tel, qu'ayant voulu négocier à Amſterdam un emprunt de cent mille écus, il ne put les trouver. Les ſubſides qu'il attendoit d'Angleterre ne venoient point, parce que George II avoit lui-même beaucoup de peine à obtenir de ſon Parlement ceux néceſſaires pour le ſoutien de ſes Etats d'Hanovre, menacés par les François. Il faut l'avouer; Fréderic n'étoit pas à ſe repentir de ſon invaſion en Saxe: il tentoit toutes les voies poſſibles de prévenir ſa ruine, que lui-même regardoit comme inévitable à la vue d'ennemis ſi nombreux & ſi puiſſans: il cherchoit à échauffer ſes partiſans ſecrets à la Diete de l'Empire pour ouvrir des négociations d'une paix, ſa ſeule reſſource, & le Roi d'Angleterre, quoique n'ayant pas recueilli de la diverſion de ce Prince

(*) Voyez le manifeſte du Général Suédois.

Digitized by Google

le fruit qu'il en attendoit, le secondoit par reconnoissance. La haine étoit trop forte & les médiateurs trop foibles. Déjà les François lui avoient enlevé ses Etats de Westphalie ; & au lieu de rester sur la défensive il continue d'attaquer. Quatre corps d'armée de ses troupes entrent en Bohême par quatre endroits différens : lui-même gagne la bataille de Prague (6 Mai) : il investit cette ville & en fait le siege. Une telle conquête pouvoit, en le rendant maître de la Bohême entiere, lui ouvrir toute l'Allemagne. Déjà cette capitale, resserrée étroitement, n'avoit plus que pour quelques jours de vivres : elle avoit été d'autant plus promptement affamée, que trente cinq mille hommes de l'armée battue s'y étoient retirés ; elle étoit bombardée à outrance & canonnée à boulets rouges. Trop de précipitation fit perdre au Monarque vainqueur tout le fruit de sa victoire, & le mit de nouveau à deux doigts de sa perte.

Le Maréchal Daun, à la tête de près de quarante mille hommes, arrivoit au secours ; le Roi de Prusse présumant trop de ses forces & du découragement répandu parmi les Autrichiens, croit qu'il n'a qu'à se présenter pour les faire fuir. Il sort de son camp avec la plus grande partie de son armée & marche au Maréchal retranché sur la croupe d'une colline ; il donne ainsi à l'ennemi un avantage dont il se privoit. Ses troupes montent jusqu'à sept fois à cet assaut, & sont repoussées autant de fois & renversées. (18 Juin) Enfin il est obligé de céder le champ de bataille, avec perte de douze mille hommes ; la communication de Prague est rétablie & il en leve le siege & évacue toute la Bohême. C'est ici qu'il parut plus grand que jamais ; il avoua sa témérité : » je n'ai point sujet de me plaindre de la bravoure » de mes troupes, « écrivoit il à un de ses confidens, » ou de l'inexpérience de mes officiers ; j'ai fait la » faute tout seul & j'espere la réparer. «

Malheureusement les François, qui l'avoient chansonné de la maniere la plus outrageante, qui l'avoient peint

Digitized by Google

peint comme réduit à l'extrêmité, & n'ayant plus de reſſource que dans ſa rage & dans une mort glorieuſe, furent les premiers à lui procurer l'occaſion de ſe relever & fournirent un nouveau luſtre à ſa gloire par la défaite honteuſe de Rosbach (5 Novemb.). La Lettre même du Général au Roi exprime mieux que tout ce que nous pourrions ajouter, le déſaſtre & l'opprobre de cette journée. Le Prince de Soubiſe mandoit:

» J'écris à Votre Majeſté dans l'excès de mon » déſeſpoir: la déroute de votre armée eſt totale. » Je ne puis vous dire combien de ſes officiers ont » été tués, pris ou perdus.....«

Cette lettre, où pour la premiere fois peut-être, en pareille circonſtance, un courtiſan dit à ſon maître la vérité ſans détour, ſans excuſe; la modeſtie qu'eut enſuite le Prince de Soubiſe de remettre le commandement & de ſervir en qualité de ſimple Lieutenant-général ſous le Maréchal de Richelieu, réparerent aux yeux de bien des gens ſa foibleſſe de ſe charger d'un emploi auquel il n'étoit pas propre. Bon citoyen, brave ſoldat, il reconnut trop tard qu'il étoit un mauvais Général. On doit ajouter que ſes partiſans prétendirent qu'il avoit été forcé par le Prince de Saxe-Hildbourgshauſen, commandant l'armée des Cercles, à attaquer, & qu'il falloit attribuer tout le malheur de la journée à ce Général de l'Empire, puiſque nos troupes n'étant qu'auxiliaires auprès de lui, le Commandant François étoit obligé de déférer à ſes ordres, ou du moins à ſon avis.

Quoi qu'il en ſoit, la déroute étoit d'autant plus humiliante, que l'armée combinée étoit des deux tiers plus forte que celle du Roi de Pruſſe; qu'on fut dupe d'une feinte de ce Monarque, paroiſſant ſe retirer & faiſant ainſi donner dans un piege, qui non-ſeulement nous priva de la ſupériorité du nombre, mais par une poſition des plus déſavantageuſes, nous laiſſoit expoſés preſque ſans défenſe à tout le feu de ſon artillerie. Si la bataille ne fut pas auſſi

Digitized by Google

meurtriere qu'on devoit le craindre, ce fut graces aux bonnes manœuvres de M. le Duc de Broglio & du Comte de Saint-Germain. M. de Soubise eut encore le bon esprit de déférer à leurs conseils & de s'abandonner à eux.

Comme c'est la seule circonstance de cette guerre où Fréderic eut à combattre les François, que l'histoire de ce Prince n'entre point dans notre plan, nous allons le perdre de vue, le laisser lutter encore plusieurs années avec une alternative de succès & de revers tour à tour contre les Suédois, les Russes, les Autrichiens, & sortir enfin par une paix générale de sa position critique. Nous souhaiterions seulement pour completter son triomphe, que sa gloire n'eût pas été ternie par une foule de vexations & de cruautés en Saxe, que ses ennemis ont sans doute exagérées, peut-être nécessitées par le déséspoir, mais sur lesquelles l'humanité doit toujours gémir.

La perte de la bataille de Rosbach eut les suites les plus funestes pour la France, lui fit perdre tout le fruit des succès de la campagne en Westphalie, & devint la cause d'une révolution sans exemple, qui rendit ce malheureux pays de nouveau le théâtre des calamités de la guerre.

Dès le mois de Mars le Maréchal d'Estrées avoit signé à Vienne une convention, où le Roi de France s'obligeoit de faire passer le Weser à son armée pour entrer dans l'Electorat d'Hanovre. On en avoit fixé l'époque au 10 Juillet, ou plutôt, car dans le plan de la campagne présenté au Roi, ce Général avoit prévu des difficultés qui pouvoient retarder l'événement, & l'on ne lui avoit pas fait un crime de les avoir prévues. L'armée rassemblée à Wesel, il en avoit pris le commandement le 27 Avril. Il se trouva en tête le Duc de Cumberland, fameux depuis la bataille de Fontenoi : il avoit inquiété ce Prince par différentes marches & contremarches ; il lui avoit fait appréhender d'être enfermé dans le camp de Bielefeld, & l'avoit forcé de l'abandonner & de repasser le Weser pour couvrir l'Electorat.

Digitized by Google

Cette marche lente & méthodique ne suffisoit pas à l'impatience des Parisiens, & l'on murmuroit généralement contre le Maréchal. On n'examinoit point s'il pouvoit opérer différemment, & si les obstacles qu'il rencontroit du côté des subsistances n'étoient pas la cause de son retard. On s'imaginoit que rien ne devoit résister à l'impétuosité françoise, & l'on savoit que le premier feu de nos troupes une fois jetté, il étoit à craindre qu'elles ne se dégoûtassent: c'est ce qui rendoit plus raisonnables les craintes des gens sensés, qui, sans blâmer décidément le Général, auroient bien voulu lui faire un coup de parti. Enfin l'occasion se présenta (26 Juillet), & le bataille d'Hastembeck lui ramena les suffrages. Mais ils ne pouvoient plus rien pour lui. Les ennemis de M. d'Estrées, auteurs en partie des plaintes, qui les fomentoient & les grossissoient, avoient tellement cabalé à la cour, qu'on avoit nommé le Maréchal de Richelieu. La nouvelle s'en répandit précisément en même tems qu'on apprit sa victoire. Alors on changea de langage dans les sociétés, où elle causa la plus vive sensation. On le plaignit; on le justifia; on le regretta; on eut honte d'avoir douté de ses talens militaires; on vouloit que la cour rectractât ses ordres; on fut enchanté qu'avant de se retirer il eût au moins à opposer cette action glorieuse à ses détracteurs; on fit des vœux pour que quelqu'autre événement heureux marquât son retour, & qu'il ne reparût que couronné de nouveaux lauriers.

A cet attendrissement sur le sort du disgracié se joignit bientôt l'indignation, quand cent lettres de l'armée apprirent que le jour de la bataille d'Hastembeck auroit dû être le dernier jour de l'armée Hanovrienne, si chacun avoit fait son devoir; qu'elle étoit inévitablement toute entiere prisonniere de guerre ou massacrée, suivant la combinaison des différentes attaques correspondantes les unes aux autres, & que ce beau plan n'avoit pas réussi, uniquement par la jalousie d'officiers-généraux. On nom-

Digitized by Google

moit entr'autres le Comte de Maillebois ; Maréchal-général des logis de l'Armée, en qui M. d'Eſtrées, qui connoiſſoit ſa haute capacité, avoit mis ſa confiance ſans réſerve. On l'accuſoit d'une perfidie énorme, au point d'avoir abuſé de cette confiance pour lui envoyer un faux avis, & ordonner de ſon propre mouvement des diſpoſitions capables d'arrêter le ſuccès des armes du Roi. Ces plaintes firent la matiere d'un procès, qui partagea la cour & la ville durant l'hiver. Mais il n'y eut qu'un cri de la part des patriotes demandant la tête du traître, d'autant plus coupable qu'il avoit plus de talent, & qu'il ne pouvoit avoir péché que ſciemment & en connoiſſance de cauſe. Nous verrons comment la choſe tourna.

Ce qui raſſuroit & encourageoit le Comte de Maillebois dans ſon étrange conduite vis-à vis le Maréchal, c'étoit ſa colluſion avec le Miniſtre de la guerre, & ſans doute avec la Favorite, qui vouloit dégoûter M. d'Eſtrées, qu'elle n'avoit point nommé, & qui ne lui faiſoit point ſa cour. Il paroît conſtant (*) que le premier avoit la correſpondance ſecrette du Marquis de Paulmy ; qu'il lui dépêchoit ſouvent des couriers extraordinaires pour critiquer la conduite du Général & lui préſenter d'autres projets, & que dès le 2 Juillet il avoit été inſtruit que le Miniſtre avoit propoſé au Roi de donner un ſucceſſeur au Comte d'Eſtrées. Dans les rêves de ſon ambition il s'étoit, ſans doute, flatté de l'être ; il fut bien trompé en voyant arriver le Maréchal de Richelieu.

Le 30 Juillet, c'eſt-à-dire quatre jours après ſa victoire, le Maréchal apprit que celui-ci devoit le joindre avec quinze mille hommes. S. M., en lui annonçant ce renfort, lui donnoit pour motif de ſa deſtitution du commandement, que décidée à réunir les deux armées, Elle vouloit le confier au plus

(*) Voyez *Eclairciſſemens préſentés au Roi par le Maréchal d'Eſtrées*, in-4°. Paris 1758.

Digitized by Google

ancien. Le reſte contenoit des choſes très-gracieuſes pour M. d'Eſtrées. On ne ſe fait point à cette maniere baſſe dans un Souverain d'excuſer & de pallier ſa conduite vis-à-vis d'un ſerviteur qu'il renvoye. Il ne doit jamais le faire par caprice, par ſuggeſtion, par dégoût perſonnel : il faut qu'il y ait un tort réel, ou faute, ou incapacité de la part de l'expulſé. Et dans l'un de ces cas, il doit s'exprimer en juge qui punit, & manifeſter à la nation les motifs d'un renvoi qu'elle ne peut autrement que déſapprouver & blâmer.

Il y avoit alors à l'armée trois Princes du ſang, M. le Duc d'Orléans, le Prince de Condé & le Comte de la Marche. Leurs ſuffrages auroient dû être de quelque poids : il parut qu'ils n'avoient pas été conſultés, & le premier en témoigna ſon mécontentement en partant pour les eaux d'Aix-la-Chapelle, dont il prétexta avoir beſoin. Cependant il avoit reçu avant la viſite du Maréchal de Richelieu, qui commença par rendre ſes devoirs à leurs Alteſſes. Ce nouveau Général, après avoir conféré avec ſon prédéceſſeur, écrivit au Roi (4 Août) : » Monſieur le Maréchal d'Eſtrées m'a remis » un état de ſon armée & de ſes projets en bon » citoyen. Rien n'eſt plus ſage : il eſt parti comme » un Héros. «

Le nouveau Général, dont l'âge n'avoit point rallenti l'ardeur, toujours actif, toujours brillant, parut d'abord l'homme qu'il falloit, & peut-être eût-il bientôt fait oublier au François inconſtant & léger ſon prédéceſſeur, s'il eût joint à ſa valeur bouillante la ſageſſe & la maturité des conſeils ; s'il eût eu plus de prévoyance & ſur-tout plus d'honnêteté & de modération dans l'ame ; ſans s'embarraſſer, comme le Maréchal d'Eſtrées, en s'avançant en Allemagne, de ſavoir comment il en reſſortiroit. Il marche au Duc de Cumberland, le force à ſe retirer, le pouſſe, le preſſe avec une impétuoſité à laquelle rien ne réſiſte, l'oblige de ſe renfermer dans Stade, & l'y acule tellement que ce Prince

Digitized by Google

devenoit inévitablement prisonnier de guerre d'un ennemi qui auroit eu le flegme & la patience nécessaires.

Le Maréchal ébloui par la gloire d'avoir, sans coup férir, terminé en un mois la guerre dans cette partie, accepta sous la garantie du Roi de Dannemarck, promise par le Comte de Lynar son représentant, la trop célebre convention de Closter-Seven (10 Sept.), plus honorable sans contredit & plus utile qu'une bataille gagnée, si, la rédigeant d'une maniere claire & détaillée, on lui eût donné la solidité & l'authenticité suffisantes.

La France prétendit par-là devenir maîtresse absolument, sans contradiction, de tous les Etats du Roi de la Grande-Bretagne en Allemagne & de ceux de ses Alliés; l'Angleterre, au contraire, vouloit avoir mis à l'abri des fléaux de la guerre l'Electorat d'Hanovre en neutralité, ainsi que les possessions des Princes voisins. Il n'en falloit pas tant pour occasionner une brouillerie, dès que l'occasion s'en présenteroit.

C'est un problême historique à résoudre, comme tant d'autres qui sembleroient n'en devoir pas être, de savoir quel fut le premier infracteur. Si l'on en croit de Voltaire, toujours zelé à défendre & à prôner son ami, ce fut la faute du Ministere de Versailles, qui ne voulut point ratifier la convention & les loix imposées par le Général François au Duc de Cumberland, qui n'envoya sa ratification que cinq jours après la bataille de Rosbach (*). Suivant les Anglois c'étoit, au contraire, le Duc de Richelieu qui, au mépris du traité s'enrichissoit de contributions excessives & du pillage d'un pays exposé sans défense à ses armes, réparant de la maniere le plus cruelle & la plus barbare sa fortune consumée dans les désordres de la vie d'un courtisan libertin (†). Enfin d'après le *Journal historique du*

(*) Voyez *le Siecle de Louis XV*, Chapitre XXXIII.
(†) Voyez *l'histoire de la guerre de* 1756, écrite en Anglois.

Digitized by Google

regne de Louis XV & d'autres mémoires particuliers; c'étoient les Hanovriens, qui, malgré la convention de Cloſter-Seven, avoient repris les armes & paſſé leurs limites. Tout cela put y contribuer; mais le vrai principe de la rupture de la capitulation fut la défaite du Prince de Soubiſe. Cet événement ranima le courage des troupes alliées: elles ſentirent l'affoibliſſement de leur vainqueur. En un mot, la force avoit dicté la convention; la force la rompit. C'eſt ce qui arrivera toujours lorſqu'on aura l'imprudence de s'en repoſer ſur la bonne foi du vaincu pour l'exécution d'une loi qui n'a pas été reçue librement.

Une autre faute commune aux parties contractantes, c'eſt d'avoir accepté la garantie d'un Prince trop peu puiſſant pour la faire reſpecter. Le Comte de Lynar n'avoit pu faire donner ſatisfaction à la Régence d'Hanovre de ſes plaintes & arrêter les exactions des François. Il finit par écrire au Maréchal de Richelieu que l'accommodement n'avoit pas lieu; qu'il n'étoit plus queſtion de négociations de ſa part & qu'il retournoit en Dannemarck. Le Prince Ferdinand, frere du Duc de Brunſwick, vint ſe mettre à la tête des troupes qui reprirent par-tout les armes, & remplaça le Duc de Cumberland, retourné à Londres mécontent, diſgracié & ridiculiſé à Paris, où, par une carricature groteſque, on le repréſentoit à pied, un bâton blanc à la main, s'en allant le dos tourné, dans l'attitude de la honte & du déſeſpoir. Les Anglois, ſans doute, eurent ſouvent occaſion depuis de prendre leur revanche plus durable & n'y manquerent pas.

Au reſte, il étoit plus convenable que ce ne fût pas le Général, un des contractans dans la capitulation, qui recommençât les hoſtilités. Le ſucceſſeur du fils du Roi d'Angleterre envoya un officier au Maréchal de Richelieu pour lui faire part que S. M. Britannique venoit de lui confier le commandement de ſon armée; qu'il n'entroit point dans les motifs de cette rupture, dont la cour de Londres

Digitized by Google

ſe juſtifieroit inceſſamment par un manifeſte ; qu'à ſon égard il alloit déſormais tâcher de mériter ſon eſtime. Le Maréchal répondit par la lettre ſuivante, qu'il faut lire :

» Monſieur ,

» Quoique depuis quelques jours je me ſois apperçu » des mouvemens des troupes Hanovriennes , & » qu'elles ſe formoient en corps , je n'ai pu ima- » giner que l'objet de ces mouvemens fût de rompre » la convention de neutralité ſignée les 8 & 10 Sep- » tembre entre S. A. R. le Duc de Cumberland & » moi. La bonne foi que je ſuppoſe naturellement » du côté du Roi d'Angleterre , Electeur d'Hano- » vre , & de ſon fils qui a ſigné cette convention , » m'a aveuglé au point de me faire croire que l'aſ- » ſemblée de ces troupes n'avoit d'autre deſſein que » de ſe rendre aux quartiers d'hiver qui leur avoient » été aſſignés. Les avis répétés qui me ſont arrivés » de chaque quartier de la mauvaiſe intention des » Hanovriens , m'ont enfin ouvert les yeux , & à » préſent on peut voir clairement qu'il y a un plan » formé de rompre la convention , qui doit être » ſacrée & inviolable. Le Roi mon maître ayant » été informé de ces dangereux mouvemens & de » l'infidélité des Hanovriens , veut encore donner » de nouvelles preuves de ſa modération & de ſon » déſir d'épargner le ſang humain. C'eſt dans cette » vue que j'ai l'honneur de déclarer à V. A. S. que » ſi , contre toute attente , elle fait une démarche » équivoque , & encore plus ſi elle commet quel- » que acte d'hoſtilité , je pouſſerai les choſes à la » derniere extrêmité , me regardant comme autoriſé » à agir ainſi par les loix de la guerre. Je mettrai » en cendres tous les palais , les maiſons royales » & jardins : je ſaccagerai toutes les villes & les » villages , ſans épargner la plus petite cabane : en » un mot , ce pays éprouvera toutes les horreurs » de la guerre. Je conſeille à V. A. S. d'y réfléchir ,

Digitized by Google

» & de ne me pas forcer à prendre une vengeance » ſi contraire à l'humanité de la nation françoiſe » & à mon caractere perſonnel. «

Il ne tint que trop bien parole, & quoique obligé de fuir à ſon tour & de repaſſer l'Aller, ce ne fut pas ſans avoir commis avant les cruautés les plus inouïes à Zelle. (25 Décemb.) Il venoit de recevoir des lettres de Généraliſſime des armées d'Allemagne, & c'eſt en cette circonſtance que M. de Soubiſe ſe réſigna à ne commander que comme Lieutenant-général. Une telle dignité ne ſervit qu'à lui donner la faculté de commettre plus d'horreurs & de barbaries dans le Duché d'Hanovre, dont il reſta maître durant l'hiver. Il n'eut aucun égard aux repréſentations du Prince Ferdinand. Enfin les plaintes & les réclamations furent ſi vives que la cour de France n'oſa le conſerver, & le fit relever par un Prince du Sang. (1758. Février) Il revint dans Paris, chargé de dépouilles, glorieuſes, ſans doute, s'il les eût conquiſes en combattant, mais honteuſes, puiſqu'elles étoient moins le fruit de ſes victoires que de ſon inhumanité & de ſon avarice. Malgré ſa diſgrace il n'en rougit pas; il eut l'impudence de s'en ériger en quelque ſorte un trophée par un bâtiment ſuperbe, qu'il fit conſtruire aux yeux de la capitale, & que les perſifleurs, par une dériſion amere, appellerent le Pavillon d'Hanovre.

Ce n'eſt pas ici le lieu de raconter tous les petits faits militaires, tous les combats, toutes les batailles qui eurent lieu dans ce malheureux pays: nous obſerverons ſeulement que les François ne purent jamais en cinq ans reprendre la ſupériorité qu'une ſeule campagne leur avoit donnée; qu'il fut ſouvent la honte de leurs Généraux, & que pour s'y maintenir avec des alternatives de ſuccès & de revers, il fallut ſacrifier infiniment plus d'hommes & d'argent que n'en avoient coûté les brillantes victoires du Maréchal de Saxe.

Le Comte de Clermont, ſucceſſeur du Maréchal de Richelieu, poſſédoit, ſans doute, les qualités

Digitized by Google

propres à ſe faire également aimer de ſon armée & des ennemis. Humain, doux, affable, populaire, il commença par faire prendre grand ſoin du ſoldat, réduit à l'état le plus déplorable. L'eſprit de rapine, trop commun à la guerre, au lieu d'avoir été réprimé, enhardi de l'exemple du Général précédent, s'étoit porté à des excès incroyables. S. A. fit mettre au carcan un garde-magaſin qui, au lieu de recevoir en nature les rations de fourrage que le pays devoit lui fournir, les avoit priſes en argent, & comme il y avoit été autoriſé par le Directeur-général nommé Milin de Grand-Maiſon, elle avoit ordonné de pendre celui-ci. Il prévint le ſupplice par ſon évaſion.

Après avoir ſévi contre les vivriers, le Prince ſentit la néceſſité de punir d'autres coupables. Il manda au Roi que ſon armée ne pouvoit ſubſiſter ſi l'on ne rétabliſſoit la diſcipline en expulſant des corps grand nombre d'officiers qui s'y étoient ſouſtraits, mais qu'il craignoit que la bonté de S. M. ne le portât à faire grace à la plupart. Le Monarque l'aſſura de ſa réſolution de n'épargner perſonne. Alors il lui adreſſa les liſtes de cinquante-deux officiers qui furent caſſés.

(14 Mars) Il fut indigné de la maniere dont Minden s'étoit rendu après ſix jours ſeulement d'inveſtiſſement, ayant huit bataillons & huit eſcadrons pour garniſon, qui furent faits priſonniers de guerre. C'étoit un poſte eſſentiel à conſerver, en ce qu'il couvroit l'armée en cette partie & empêchoit d'avancer le Prince Ferdinand trop ſage pour le laiſſer derriere lui. La conduite d'un caporal du régiment de Lyonnois, nommé la Jeuneſſe, fit mieux ſentir encore la honte de cette lâche capitulation. Furieux de voir qu'on l'alloit envoyer priſonnier avec ſes camarades à Magdebourg, il leur échauffe tellement le cœur qu'il en ramaſſe 1500. A la tête de cette troupe, il force le poſte ennemi qui lui étoit oppoſé, ſe fait jour & rejoint avec ſon corps l'armée du Comte de Clermont. Nous ſommes fâchés de

Digitized by Google

ne pouvoir apprendre au lecteur quelle récompense reçut une action si généreuse digne des tems héroïques ; mais tous les officiers qui avoient signé la réddition de la place furent destitués de leurs emplois ; M. de Morangiès, Lieutenant-général qui y commandoit, exilé à 50 lieues de Paris ; M. de Maisoncelle, Lieutenant-colonel de Clermont-Prince, envoyé à la citadelle de la Petite-pierre en Alsace. Le seul Comte de la Guiche, n'étant pas compris dans la capitulation qu'il refusa de signer, eut la permission de venir faire sa cour au Roi.

Malheureusement ce Prince, Abbé de Saint-Germain-des-Prez, ne s'entendoit pas mieux à conduire une armée que ses moines. Il n'avoit pas assez de génie pour commander, & il avoit à faire à un adversaire trop habile pour lui tenir tête longtems, eût-il été secondé autant qu'il l'étoit peu. C'est cette connoissance de l'incapacité de Son Alteſſe, qui donna lieu, sans doute, au bon mot hardi, cynique même, mais trop vrai, du Comte de Saint-Germain. Cet Officier-général, toujours alerte, toujours chargé de la découverte de l'ennemi, ayant eu la visite d'un Aide-de-camp du Prince de Condé, chargé de lui demander de sa part où étoit l'ennemi ; le Comte prend une lunette, la lui donne, la dirige vers le quartier-général & lui dit : *regardez bien : c'eſt-là qu'il eſt.* Pronostic trop vrai des maux qui fondirent peu après sur l'armée françoise par la perte de la bataille de Crevelt & la prise de Dusseldorp.

Cette défaite causa la plus vive sensation à Versailles. Le Dauphin, qui connoissoit le génie françois & le découragement que les troupes devoient ressentir, fut sur-tout affligé de la tache qui en rejaillissoit sur le nom de Bourbon. Il forme le noble projet de la laver sans perdre un instant. Il écrit au Roi & lui demande la permission d'aller se mettre à la tête de l'armée battue. Il employe dans sa lettre les motifs les plus pressans pour le persuader ; il prévient les difficultés qu'on pourroit opposer à sa résolution ; il proteste qu'il ne fera rien que de

Digitized by Google

l'avis des Officiers-généraux : » Non ; « dit-il en finissant, » je suis sûr qu'il n'y a point de François » dont le courage ne soit ranimé, & qui ne de- » vienne invincible à la vue de votre fils unique » qui le menera au combat. « Son auguste pere lui fit cette réponse : » votre lettre, mon fils, m'a » touché jusqu'aux larmes. Il ne faut pas se laisser » accabler par le malheur. C'est aux grands maux qu'il » faut de grands remedes. Ceci n'est qu'une échauf- » fourée. Je suis ravi de reconnoître en vous les » sentimens de nos peres, mais il n'est pas encore » tems que je vous sépare de moi. «

On voit dans cet écrit précieux combien on en imposoit au Roi. On lui avoit représenté comme une échauffourée une déroute complette, qui faisoit perdre en un jour plus de quatre-vingts lieues de terrein & tous les avantages qu'on avoit gagnés depuis le commencement de la guerre. Au reste, si M. le Dauphin n'obtint pas ce qu'il demandoit, il détermina du moins à retirer le commandement au Comte de Clermont, qui revint à Paris avec le titre burlesque de *Général des Bénédictins* (*). (8 Juillet). S. A. l'avoit remis entre les mains du Marquis de Contades, le plus ancien Lieutenant-général, que la favorite fit honorer du bâton de Maréchal de France (4 Août), non en récompense de ce qu'il avoit fait, mais dans l'espoir, sans doute, de ce qu'il feroit, ou plutôt afin de favoriser le Prince de Soubise son cadet (19 Octobre), à qui elle vouloit procurer la même dignité. La bataille de Lutzelberg dans le pays de Cassel, que celui-ci gagna sur une armée d'Hanovriens, de Hessois & d'Anglois, en fournit le prétexte heureux. Voltaire observe que Paris, qui avoit murmuré si haut contre

(*) Il y eut aussi beaucoup d'épigrammes & de vers. Nous recueillerons les meilleures de ces Pieces souvent très-importantes pour l'histoire, sous le N°. XI. Nous y joindrons celles qui avoient précédé contre le Maréchal de Soubise & celui de Richelieu.

Digitized by Google

ce Général vaincu à Rosbach, daigna à peine s'entretenir de cette victoire. C'eſt que ſa défaite avoit eu les ſuites les plus affreuſes & qu'il ne ſut pas profiter de ſon triomphe, que les talens ſupérieurs de l'ennemi rendirent inutile. En général, c'eſt ce qu'on obſerve dans toute cette guerre, où les François eurent preſqu'autant d'événemens glorieux pour la bravoure, l'intrépidité, où ils gagnerent preſqu'autant de champs de bataille que leurs ennemis. Mais ceux-ci, à peine défaits, ſe rallioient promptement, & ne tardoient pas à ſe montrer de nouveau plus redoutables; au lieu que le moindre revers accabloit les autres, les faiſoit fuir & ſe rompre pour le reſte de la campagne. Le défaut de principes de leurs chefs, leurs mauvaiſes diſpoſitions, l'incurie des reſſources en cas d'échec ou de déroute complette, le peu de confiance des troupes en eux; toutes ces cauſes, jointes au caractere naturel de la nation, s'enflant bientôt de ſes ſuccès & ſe décourageant plus facilement de ſes pertes, concourent à rendre raiſon de cette différence.

Le changement fréquent du Général y contribuoit beaucoup auſſi. M. de Contades ne tarda pas à être remplacé par M. le Duc de Broglio, qui fut créé Maréchal de France (18 Décemb. 1759). La courte époque de ſon commandement ne fut marquée que par ſes batailles de Berghen & de Minden (13 Avril & 1 Août 1759). La premiere, gagnée par le Duc de Broglio; la ſeconde, perdue ſous ſes ordres & en perſonne. Elle fut plus funeſte & plus honteuſe encore que celle de Crevelt. Le ſingulier c'eſt, qu'elle pouvoit être très-glorieuſe; que les diſpoſitions en étoient bien ordonnées & que M. de Contades ſe plaignit que M. le Duc de Broglio en eut, par ſon inaction, arrêté les heureux effets. Quoi qu'il en ſoit, ces reproches n'empêcherent ni la diſgrace de l'un ni l'avancement de l'autre, qui paſſa ſur le corps de plus de cent de ſes anciens. Quand il eut le bâton, ſes partiſans firent annoncer cette nouvelle dans les gazettes en ces termes: » le Duc

Digitized by Google

» de Broglio ; (*) Lieutenant-général des armées » du Roi, vient d'être fait Maréchal de France. » Cette dignité a prévenu en lui le nombre des » années & l'ancienneté du rang ; mais elle n'a » dévancé ni les preuves de ses talens supérieurs, » ni l'éclat de ses services, ni les suffrages du public. » Si elle avoit été la récompense immédiate de la » brillante victoire de Berghen, l'ennemi n'auroit » certainement pas à nous objecter la funeste journée » de Minden. « Tout cela étoit vrai ; mais il avoit un frere, le Comte de Broglio, son conseil, son Mentor, dont il ne pouvoit se passer & qui lui faisoit grand tort. Jaloux, envieux, turbulent, brouillon, haut, dur, il étoit aussi détesté des troupes que son aîné en étoit aimé, & l'asservissement de celui-ci à son cadet devoit souvent lui faire perdre le fruit de ses bonnes qualités.

(10 Juillet 1760) Le Maréchal signala son avénement par la victoire de Corbach sur un détachement de trente mille Hanovriens. Le Prince héréditaire de Brunswick les commandoit, & ce jeune Héros, d'une impétuosité téméraire, ayant provoqué le combat avant que le Prince Ferdinand fût à portée de le secourir, fut obligé de reculer, de laisser l'entrée de la Hesse libre, & de ne retirer de sa valeur qu'un coup de feu dans les reins. La défection du Comte de Saint-Germain, arrivée peu après, compensa trop ces avantages aux yeux des connoisseurs. Il renvoya son cordon rouge & ses brevets au Roi & passa au service de Dannemarck. C'étoit un excellent officier, dont on attribua la perte aux tracasseries du Comte de Broglio. Il auroit bien vécu avec le Maréchal, dont il estimoit les talens & la capacité, mais il ne pouvoit supporter que celui-ci ne fût en quelque sorte que l'organe & le disciple de son cadet.

(16 Octob.) Le combat de Rhinberg sur le bas-Rhin mérite d'être cité, moins par son importance,

(*) *Gazette d'Amsterdam* du 28 Décembre 1759.

Digitized by Google

assez grande cependant, puisque le Marquis de Castries qui le livra, força le même Prince héréditaire de repasser le fleuve & de lever le siege de Wesel, que par une action particuliere, presque oubliée dans le tems & dont la mémoire doit être immortelle. M. le Chevalier d'Assas, Capitaine au Régiment d'Auvergne, envoyé dans la nuit à la découverte, se trouve surpris d'une patrouille ennemie: on lui impose silence; on menace de le tuer s'il profere un mot; il n'en crie que plus fort: *à moi, Auvergne, voilà les ennemis!* Et ce généreux Curtius, qui auroit dû voir tomber d'admiration les barbares à ses pieds, est massacré impitoyablement.

D'autres avantages particuliers consoloient un peu les François des pertes qu'ils éprouvoient alors partout ailleurs, & les faisoient applaudir au Maréchal. On vanta dans le tems la belle défense de Fritzlar par M. de Narbonne (Février 1761), qui en mérita le surnom honorable. Le Prince héréditaire qui profitoit autant d'une défaite que d'une victoire, fut mis en déroute à Althenhayn près Grunberg (21 Mars); affaire qui procura la levée du siege de Cassel & l'évacuation de la Hesse, où l'ennemi avoit fait une irruption subite, & donna lieu aux Parisiens d'entendre chanter un *Te Deum*, action de graces au Tout-puissant qu'on ne pouvoit rendre depuis long-tems. On restoit ainsi maître du Landgraviat, de la ville de Minden, de Gottingue & d'un passage libre dans l'Electorat d'Hanovre. Les affaires étoient en très-bon état; le Prince Ferdinand, par son habileté, n'avoit pu que retarder le succès de nos armes, & la réunion de l'armée de Soubise à celle de Broglio; ce qui donnoit aux François une telle supériorité qu'il auroit dû être écrasé. Une malheureuse mésintelligence fit son salut.

Les deux armées étoient en présence; l'on étoit convenu d'attaquer; mais quand & comment? C'est le nœud du problême. Le Prince de Soubise accusa le Duc de Broglio, dans l'espoir d'acquérir tout l'honneur de la victoire d'avoir commencé trop tôt,

Digitized by Google

Le dernier reprocha au premier, dans la crainte qu'il ne l'obtînt, de la lui avoir ravie en le secourant trop tard, ou plutôt en ne le soutenant pas du tout. Tel fut le procès occasionné entre les deux Généraux dans l'affaire de Filingshausen (15 Juillet). Elle tire son nom d'un village, forcé d'abord par le Maréchal de Broglio, mais que reprit le lendemain le Duc Ferdinand. Nous avons interrogé beaucoup d'officiers témoins oculaires, & chacun nous a répondu suivant son affection particuliere. Cependant, d'après les dépositions même des partisans du Maréchal de Broglio, nous pencherions à lui donner tort. Il est très-probable qu'il se laissa trop aller à l'impulsion du Comte, à ses conseils peu mesurés, hardis & ambitieux. La France ne s'en trouva pas mieux. Ces rivaux ne pouvant se supporter, semblerent renoncer à tout projet d'agir pour le reste de l'année. Les deux armées se séparerent : le Maréchal de Broglio reçula vers Cassel & le Maréchal de Soubise passa la Roer. Plus occupés de leur querelle que de celle de l'Etat, ils envoyerent en cour des mémoires respectifs. Le dernier avoit un trop bon avocat en Madame de Pompadour : son émule fut rappellé & reçut une lettre de cachet qui l'exiloit dans ses terres (1762. 19 Février). Le public, toujours porté à plaindre le malheureux, peu instruit d'ailleurs des griefs, & ne consultant que son estime pour l'accusé & son mépris pour l'accusateur, lui décerna un triomphe bien capable d'adoucir sa disgrace. Le lendemain de son exil on jouoit *Tancrede* à la comédie françoise ; Mlle. Clairon faisoit *Aménaïde*. Quand elle en fut à ces vers :

» On dépouille Tancrede, on l'exile, on l'outrage. . . .
» C'est le sort d'un héros d'être persécuté. . . .
» Tout son parti se tait : qui sera son appui?
» Sa gloire. . . . . .
» Un héros qu'on opprime, attendrit tous les cœurs. . .

Digitized by Google

l'actrice sublime donna des inflexions de voix si nobles & si pénétrantes, que tous les spectateurs pleins de l'événement du jour sentirent l'à propos. Le nom de Broglio vola de bouche en bouche, & le spectacle fut interrompu à plusieurs reprises par des applaudissemens qui se renouvelloient sans cesse.

Ce même public, qui avoit si fort regretté le Maréchal d'Estrées, dans l'enthousiasme où il étoit du prédécesseur, parut peu flatté du choix de ce vieillard pour remplacer le jeune héros; choix qui, au surplus, ne fut soutenu par aucun avantage brillant & décisif. La mauvaise étoile des François voulut même que la joie de la signature de la paix fût mêlée d'amertume par la nouvelle de la prise de Cassel (1 Novemb.), presqu'au moment où l'on signoit le traité. Elle ne changea rien à l'état des choses, mais c'étoit avaler le calice jusques à la lie.

Après cette courte notice des événemens de terre, il est tems de revenir au Monarque, objet principal de notre ouvrage, de sonder son cœur, d'entrer dans ses conseils, de peindre sa cour, d'en développer les orages, toujours fréquens dans ce séjour d'intrigues, de perfidies, de méchancetés & d'horreurs; mais dont les circonstances, par la multitude des concurrens, malgré l'apparence du calme & du repos, augmentoient le nombre & la violence.

Depuis son assassinat, Louis XV, sans en devenir meilleur, étoit plus triste & plus pusillanime que jamais. Ceux qui l'entouroient, intéressés à ce qu'un semblable malheur n'arrivât pas une seconde fois, ne faisoient que l'entretenir dans ses défiances par un soin trop extrême. Alloit-il à la chasse; non-seulement on ne laissoit approcher personne, mais attentif à ses moindres regards, dès qu'on voyoit un spectateur, tel qu'il fût, dont la figure lui déplaisoit, on venoit l'avertir & il falloit qu'il se retirât. Bouc, le gros Suisse de l'œil de bœuf, se donnoit les airs d'arrêter quiconque avoit le malheur de lui déplaire; il l'interrogeoit & lui faisoit subir une

Digitized by Google

espece de question, & si ce *brise-raison* n'en étoit pas satisfait, il l'empêchoit de pénétrer & le renvoyoit. Souvent dans les fumées du vin dont il étoit pris, plus insolent il insultoit des gens qualifiés. Il falloit endurer tout cela en faveur du zele pour son maître, auquel il étoit précieux, ainsi qu'aux principaux officiers de la garde.

Un jour, Demures, huissier de la chambre, personnage non moins rustre & brusque, qui faisoit placer au grand couvert, recevant des reproches de S. M. de la dureté qu'il mettoit dans ses propos & ses manieres, lui répond presque aussi grossiérement: *Sire, je le veux bien, moi, mais ce ne sera pas ma faute si vous êtes frappé une seconde fois.* Au reste, comment n'auroit-il pas été soupçonneux? il se voyoit trahi par ses courtisans les plus comblés de ses graces, les plus intimes, les plus aimés; par Maillebois, par Richelieu, par son propre sang. Le procès du Maréchal d'Estrées à son retour de l'armée contre le premier, qui n'avoit d'abord été qu'une rumeur vague, ne lui laissa aucun lieu d'en douter. Ce devint une vérité accréditée, publique & constante, que si, à la bataille d'Hastembeck, les dispositions du Général avoient été suivies, s'il n'avoit pas été trompé par de faux avis qu'il lui avoit fait insinuer méchamment au milieu de l'action, le succès de cette journée auroit été complet. On nommoit hautement le Comte pour auteur de la noirceur; on détestoit son ambition excessive & son abominable jalousie. Son beau-pere, M. le Marquis de Paulmy, qui avoit fomenté de son pouvoir & de sa correspondance la machination, ayant été remercié quelques mois après, on osa s'expliquer plus hardiment encore, sur-tout quand on vit cet officier-général rester impuni & désigné même pour différens emplois nouveaux. Cette continuité de faveur & de services auroit été la meilleure justification, sans doute, sous un autre Prince & dans d'autres tems; mais sa famille & ses amis lui firent sentir la nécessité de détruire ces imputations trop

Digitized by Google

répandues & trop détaillées. Il le fit dans un Mémoire manuscrit qu'il leur communiqua & dont les copies se multiplierent bientôt à l'infini. Il y prétendoit que la gravité de l'accusation l'obligeoit d'entrer dans des révélations qui auroient dû naturellement rester couvertes des ombres du mystere, & sous ce prétexte son *factum* tendoit non-seulement à enlever à l'accusateur la principale gloire de la journée mémorable, objet de la discussion, mais encore l'honneur de ce qui avoit précédé, le passage du Weser.

Le Maréchal d'Estrées, instruit de l'éclat que commençoit à causer ce Mémoire, où les faits étoient présentés avec l'art le plus capable de séduire, ne tarda pas à s'en procurer un exemplaire, & le dénonça au Tribunal des Maréchaux de France comme libelle diffamatoire. Il écrivit en même tems au Roi pour lui demander la permission d'y répondre. Le procès se trouva d'autant mieux engagé que les ordres de S. M. ayant déjà fait partir le Comte de Maillebois pour commander en Flandres, le Maréchal son pere vint déclarer au Tribunal qu'il reconnoissoit le Mémoire pour être de son fils & avoué par lui. Ainsi cette absence ménagée par la cour, afin de prolonger, de gagner du tems, de laisser calmer la premiere fermentation pour arrêter ensuite à loisir le jugement, ne produisit pas son effet. On n'osa refuser à M. d'Estrées la permission de répandre ses *Eclaircissemens*. Ils furent imprimés de l'agrément du Roi. On ne peut rien ajouter à la clarté, à la modération, à la sagesse de cette réponse, qui entre dans le plus grand développement des faits rapportés par l'adversaire & en montre la fausseté. On est convaincu après l'avoir lu, que si M. de Maillebois a eu quelque part aux opérations qui ont préparé le passage du Weser, il n'en a eu aucune à la détermination qui a engagé M. le Maréchal d'Estrées à former & à exécuter ce projet, non plus qu'aux dispositions de la bataille.

Que pendant l'action il a cru voir une colonne des

Digitized by Google

ennemis qui se portoit par l'autre côté du Weser sur le camp de M. le Duc de Broglio.

Qu'il a dit à M. le Duc d'Orléans : *c'est une affaire manquée, nous n'avons d'autre parti à prendre que de nous retirer.*

Qu'il a engagé M. de Souvré d'aller avec les Palatins occuper les gorges pour favoriser la retraite de l'armée françoise, lui disant : *mon ami, nous sommes coupés.*

Qu'il y a lieu de croire que c'est lui qui a envoyé l'ordre à M. le Duc de Broglio d'abandonner son poste.

Que M. de Puysegur est venu de sa part demander au Maréchal d'Estrées deux brigades de cavalerie, & deux d'infanterie, pour s'opposer aux ennemis qui paroissoient à la Trouée.

Enfin que, dans toutes les occasions où M. le Maréchal d'Estrées a parlé de lui, soit en sa présence, soit en son absence, il a cherché à justifier ses intentions, en disant qu'il le croyoit incapable de lui donner un faux avis pour faire perdre la bataille.

Le Mémoire finit par cette phrase remarquable, où se réfléchit le calme de l'ame la plus noble & la plus pure.

» Le public, plus indulgent à l'avenir sur ce qui » regarde M. de Maillebois, pensera seulement qu'il » n'a pas bien vu les objets & que sa précipitation » à ordonner de son propre mouvement & à son » insçu des dispositions de retraite, a mis dans les » troupes une agitation dont je n'ai pu d'abord re- » connoître la véritable cause, & qui m'a fait perdre » un tems précieux. «

Après s'être assemblés plusieurs fois, les Maréchaux de France, au nombre de onze, donnerent leur avis cacheté. Il fut porté au Roi. Ce jugement n'a jamais été connu légalement, mais il est consigné dans les régistres du tribunal & il y a lieu d'inférer de tout ce qui suivit qu'il étoit très-rigoureux & condamnoit le coupable à une peine capitale. Paris

Digitized by Google

étoit dans l'attente ; il eſpéroit, à la contenance des parens mornes & abattus, voir faire un exemple qu'il déſiroit, car dans ſa cataſtrophe le Comte de Maillebois avoit le malheur de n'intéreſſer que ſes proches. Enfin on ſut qu'il avoit été arrêté à Dunkerque avec beaucoup de myſtere & conduit à la citadelle de Dourlens. Le terme de ſa détention étoit illimité, mais on le dépouilloit de ſes emplois. Le Roi donnoit ſon inſpection à M. le Marquis de Ségur, le commandement du corps à la tête duquel il étoit en Flandres, à M. le Comte de Graville. Quant au gouvernement de Douay, il retournoit au Maréchal ſon pere, & la charge de Maître de la garderobe étoit conſervée pour ſon fils. C'eſt à ce châtiment infligé par la cour, qui ne voulut pas adopter la ſentence, qu'on eut ſur-tout lieu de conjecturer combien elle devoit être dure, puiſque l'adouciſſement étoit tel. Le vieux Maillebois dans cette triſte occurrence s'étant rendu à Verſailles pour implorer les bontés de S. M., le Roi, plein d'humanité, lui écrivit la lettre ſuivante, en refuſant de le voir.

» Votre fils m'a forcé de faire ce que j'ai fait. » Je ſens quel eſt le chagrin d'un pere en pareille » occaſion. Epargnez-moi la peine de vous voir ; » cela augmenteroit votre douleur, ſans que je » puiſſe l'adoucir. Je n'oublierai jamais vos ſervices, » & je vous regarderai toujours comme un bon & » fidele ſerviteur. «

Cette lettre, de la part d'un Prince tout débonnaire, diſpoſé ſi favorablement en faveur du Comte, ſollicité ſi puiſſamment pour lui par celle à qui il n'oſoit rien refuſer, prévenu de ſes talens par le Miniſtre de la guerre qui les regrettoit, eſt aux yeux des gens impartiaux une des preuves les plus irréſiſtibles de ſon crime. Cependant quelques années après cet illuſtre priſonnier ſortit de ſa captivité, reparut à la cour, obtint de nouvelles places, & peut-être le verra-t-on quelque jour s'aſſeoir parmi ſes juges.

Digitized by Google

Madame la Comteſſe de Maillebois attira ſur elle toute la compaſſion que le public refuſoit à ſon mari, quand on la vit oublier ſes débauches, les humiliations & les mépris qu'elle en recevoit, pour aller s'enfermer avec lui & partager ſon déſeſpoir.

Cette punition, qui n'en étoit pas une à proprement parler, puiſqu'elle n'étoit pas infligée par une ſentence réguliere de juges compétens, mais une tournure du Miniſtere pour ſouſtraire le Comte au ſupplice, peint mieux que tout ce qu'on pourroit dire le défaut de principes, le déſordre, l'anarchie d'une cour, dont le Souverain n'avoit pas la force ni d'abſoudre abſolument un coupable, ni d'en laiſſer le ſort à la déciſion de ſes pairs. Tout y étoit abſolument inconſéquence, contradiction. Le Maréchal de Richelieu, qui, moins criminel en apparence que le Comte de Maillebois, avoit fait un mal plus réel, plus grand & plus durable, en énervant la diſcipline, en introduiſant le luxe dans les armées, en autoriſant la débauche & le ſcandale, en donnant l'exemple d'une cupidité inſatiable qui ne connoiſſoit aucun frein, en joignant aux calamités inévitables de la guerre les vexations & les barbaries d'un vainqueur inſolent, avoit été rappellé, en fut quitte pour une légere bouderie, & bientôt après eut des lettres de ſervice pour aller commander en Guyenne. On y avoit nommé M. le Comte de Langeron, Lieutenant-général, qui, par ſes ſoins, ſa vigilance & la bonne diſtribution des troupes ſous ſes ordres, lors de l'arrivée de la flotte Angloiſe à l'iſle d'Aix, avoit contribué à empêcher les ennemis d'entreprendre la deſcente. On ôtoit à celui-ci une récompenſe méritée pour la donner à celui-là, qui avoit encouru le mécontentement de la cour. Le Maréchal de Soubiſe, objet des ſarcaſmes & de la dériſion de la capitale, étoit accueilli à Verſailles : on l'avouoit mauvais Général, mais excellent courtiſan. Encore tout honteux de la journée de Rosbach, il vint deſcendre à Champ chez Madame de Pompadour, qui s'y étoit rendue pour le recevoir.

Digitized by Google

De-là il fut ſouper avec le Roi à Choiſi. En renvoyant du Département de la guerre M. de Paulmy (Février), on le trouva encore très bon pour le Conſeil; on lui conſerva le titre de Miniſtre, ſon logement à l'arſenal, 50,000 livres de rentes, dont 18,000 en douaire reverſibles à ſa femme & à ſes enfans. Ce n'eſt pas tout; il eut l'agrément de traiter de la charge de Tréſorier de l'Ordre du St. Eſprit, & de ſe décorer ainſi du cordon bleu. Qui craindroit une diſgrace à pareil prix? Au lieu de reléguer le Comte de Clermont dans ſon Abbaye de Saint-Germain des-Prez pour y pleurer ſur les malheurs de la France, augmentés par ſon inſouciance, ſon impéritie, ſa vie molle & crapuleuſe à l'armée, on ne l'admit pas moins à la cour; il reſta l'ami & le compagnon des débauches du Roi, par cette ſympathie ſecrette qui régnoit entre eux.

Ce fut dans ce tems-là qu'on fit une petite piece de vers allégorique, tableau vif & rapide des événemens du jour:

Aux cieux tout a changé de face,
Plutus eſt devenu coquet,
Vénus au conſeil a pris place,
Jupin opine du bonnet,
Mercure endoſſe la cuiraſſe,
Et Mars eſt en petit collet!

On devine aiſément tous ces perſonnages, au Plutus près. Il faut ſavoir que M. de Moras s'étant démis de ſa charge de Contrôleur général des finances pour ſe livrer entiérement aux affaires de la marine (25 Août 1757), M. de Boulogne, Intendant des finances, avoit été nommé par S. M. à cette place. La véritable raiſon étoit que la guerre d'Allemagne, très-diſpendieuſe, coûtoit énormement; que M. de Moras, peu fécond en reſſources, étoit d'ailleurs déſagréable au Parlement qu'on vouloit rétablir, & qu'on eſpéroit, en choiſiſſant un homme qui travailloit depuis trente ans dans la matiere, trouver en lui des expédiens & des moyens dont l'autre manquoit. On en avoit le beſoin le plus urgent,

Digitized by Google

Le gouvernement étoit si dénué de fonds ; qu'il faisoit offrir sourdement 11 & demi pour cent d'intérêt en Angleterre à ceux qui en voudroient prêter. Les Lords de la trésorerie promirent une récompense de 200 livres sterling à quiconque découvriroit un citoyen intéressé dans cet emprunt, parce que c'est un crime de haute trahison d'assister d'argent les ennemis de l'Etat au tems d'une guerre ouverte. M. de Boulogne étoit un damoiseau fort occupé de sa toilette, soigneux de sa perruque, élégant dans ses vêtemens & sans aucunes vues. Il créa des charges & des rentes viageres, augmenta le prix du tabac, força de financer certains possesseurs d'offices, & n'ayant rien de mieux à faire, fut renvoyé au bout de dix huit mois.

M. de Moras déchargé de l'embarras de l'administration des finances n'en géroit pas mieux la marine. Les efforts de l'Angleterre redoubloient ; le Ministre en donna avis dans les ports pour ranimer le zele & l'activité ; mais ceux de la France diminuoient sensiblement : le défaut de fonds à verser à propos & rapidement ; la prise de quantité de flûtes & autres bâtimens de charge de S. M. ; le découragement du commerce écrasé de plus en plus ; le désordre mis dans le département de Rochefort & ses travaux par l'apparition des ennemis à l'Isle d'Aix, qui, sans avoir été aussi funeste qu'elle devoit l'être, leur avoit au moins produit cet avantage ; la disette de matelots qu'augmentoit à Brest la maladie épidémique de l'Escadre de M. Dubois de la Mothe, qui avoit enlevé en trois mois de tems dans cette ville 3621 hommes ; les forces du Département de Toulon, que rendoient inutiles l'adresse des Anglois & l'impéritie ou la lâcheté des chefs ; toutes ces causes concoururent à préparer les désastres de la campagne maritime de 1758 ; l'impuissance de se présenter en forces suffisantes obligea de recourir aux ruses de la foiblesse, de substituer à des mesures rigoureuses la ruse & les petits moyens.

Après avoir mis près d'un an à préparer dans ce dernier

dernier port l'escadre de M. de la Clue de six vaisseaux de ligne (*) seulement & de deux frégates, on avoit fait appareiller en Novembre 1757 ce Commandant, qui, n'osant forcer le passage du Détroit, où il avoit trouvé une Escadre Angloise supérieure, avoit relâché le 7 Décembre à Carthagene sous le prétexte d'y faire de l'eau. Bientôt il fut bloqué, de façon à déterminer le Ministere d'armer de nouveaux vaisseaux qui allassent à sa rencontre & le missent en état de tenir tête à l'ennemi. Le Marquis Duquesne eut cette mission : il montoit le *Foudroyant*, de 80 canons, & étoit accompagné de l'*Orphée*, de 64 ; de l'*Oriflamme*, de 50, & de la *Pleyade*, frégate de 36. Ces forces, réunies aux premieres, auroient pu beaucoup ; séparées elles ne servirent de rien. L'*Orphée* fut pris à la vue de M. de la Clue (28 Février), qui ne crut pas prudent de se commettre. L'action se passa si près du Havre, dit une relation, que les bâtimens françois étoient tous garnis de spectateurs sur les vergues & à la tête des mâts. Au moins ce vaisseau ne se rendit-il qu'à son égal & se voyant assailli par un autre qui survenoit. Mais ce qui sera éternellement l'opprobre de Duquesne, ce fut d'avoir amené au *Monmouth*, vaisseau bien inférieur. Il n'y avoit point encore d'exemple qu'une citadelle flottante de 80 canons eût subi une pareille loi. C'étoit, s'il est permis de comparer le sacré au prophane, *Goliath* vaincu par *David*. Il fut conduit en triomphe à Gibraltar, & les Anglois virent avec plaisir dans leur possession ce Gouverneur superbe, qui leur avoit fait tant de mal en Amérique & les avoit traités avec tant de hauteur. Après cette malheureuse expédition, le voyage de M. de la Clue, dont l'objet étoit d'aller aux isles de l'Amérique & de passer ensuite à Louisbourg, déjà trop retardé, fut absolument manqué, & il s'estima heu-

(*) L'*Océan*, de 84 canons ; le *Redoutable*, de 80 : le *Guerrier*, de 74 ; le *Centaure*, de 74 ; le *Content*, de 64 ; & l'*Hippopotame* de 50.

Digitized by Google

reux de rentrer à Toulon avec ſon eſcadre. Cet échec déconcerta abſolûment tous les projets du gouvernement du côté de la Méditerranée, & l'Amiral Holbourne, ſous les auſpices duquel s'étoit paſſé l'action, en fut félicité & remercié par le Parlement à ſa rentrée au nom de la nation.

Une autre Eſcadre Angloiſe continuoit à croiſer dans le golfe de Biſcaye, aux ordres de Sir Edouard Hawke. Elle interceptoit les divers bâtimens marchands qu'on envoyoit de Bordeaux, de la Rochelle, de Rochefort, & gênoit la communication de ce dernier port avec celui de Breſt. C'eſt dans ce tems que le *Raiſonnable*, vaiſſeau neuf de 64 canons, commandé par le Chevalier de Rohan, fut pris. Parti avec le *Prudent* aux ordres du Marquis Deſgouttes, trois frégates armées en flûtes (*) & deux flûtes du Roi, il avoit échappé, ainſi que tout le convoi. On étoit déja ſur le Cap Ortegal, lorſque par une mauvaiſe manœuvre le Chevalier de Rohan tomba ſi fortement ſur le *Meſſager* (9 Mars), que cette flûte de 350 tonneaux s'entrouvrit & coula bas : on ne put que ſauver l'équipage. Le *Raiſonnable*, fort avarié lui-même, fut obligé de relâcher à l'Orient, & s'y étant réparé, ſon Capitaine, pour achever ſa cataſtrophe, en ſe rendant à Breſt tomba dans les mains de l'ennemi, & baiſſa pavillon ſans beaucoup de réſiſtance. Une pareille conduite, dans laquelle on devoit blâmer au moins une ſinguliere mal-adreſſe, n'a pas empêché ce grand Seigneur de devenir Lieutenant-général ſous le nom de Prince de Montbazon & de commander même à Saint-Domingue. Sa ſeule punition a été de ne lui plus confier de vaiſſeau.

Malgré tant de contretems, de déſaſtres, de fautes, ſoit de la part de ceux chargés de donner les ordres, ſoit de la part de ceux chargés de les exécuter, les Colonies du Nord ſe trouverent abon-

(*) La *Diane*, la *Fidele* & la *Mutine*. Les deux flûtes étoient le *Meſſager* & la *Chevre*.

Digitized by Google

damment pourvues de vivres, de troupes & de munitions dans le tems convenable, mais non ſans des pertes énormes. Pour faire paſſer un vaiſſeau il falloit en ſacrifier quatre. Il falloit recourir à grands fraix aux Neutres, qui n'étoient pas toujours de bonne foi, & avoient ſouvent intérêt de ſe faire prendre pour gagner davantage. On avoit employé des ſtratagêmes de toute eſpece; on riſquoit des vaiſſeaux ſeuls, ou de petits convois ſortis des ports les moins fréquentés; on prenoit avantage des nuits obſcures, des brouillards & même des mers & des ſaiſons, dans leſquelles on eſpéroit de ne pas trouver d'oppoſition de la part de l'ennemi. Tandis qu'on ſimuloit des préparatifs d'embarquement d'hommes & de munitions dans l'Oueſt, les bâtimens de tranſport & de charge s'évadoient des ports du Midi ou des parages dont les Anglois avoient été écartés par des coups de vent. Echappés à la vigilance des croiſeurs d'Europe, il falloit encore tromper ceux des mers du Nord. Les brouillards de Terre-neuve, les glaces du fleuve Saint-Laurent, périls que le déſeſpoir ſeul ou la cupidité la plus inſatiable pouvoit faire affronter, étoient les reſſources de ces navigateurs, & ſur-tout le paſſage du Détroit de Belle-iſle, très-dangereux, mais inconnu alors aux rivaux de la France.

Deux petites Eſcadres étoient parties de Breſt (30 Janvier). La premiere ſous les ordres de M. de la Villéon, compoſée de deux vaiſſeaux & d'une frégate (*); mais un de ces vaiſſeaux, très-endommagé, n'avoit pu pourſuivre ſa route & étoit revenu à Breſt. La ſeconde plus conſidérable, étoit commandée par le fameux Beauſſier: il avoit quatre vaiſſeaux de ligne & une frégate (†). Ces forces

(*) Le *Magnifique*, de 74 canons, que le Commandant montoit; l'*Amphion*, de 50, M. de la Monneraye, Capitaine, & la *Syrene* de 30, M. Beauſſier Château-Vert, Capitaine.

(†) L'*Entreprenant* de 74 canons, commandé par M. Beauſſier; le *Célebre*, de 64, par M. de Marolles; le *Capri-*

Digitized by Google

ne pouvoient nullement s'oppoſer aux forces Angloiſes. On ſait cependant que c'eſt ſur-tout dans une Eſcadre puiſſante que réſide la défenſe d'une Colonie. Beauſſier non-ſeulement n'étoit point en état de combattre celle des Anglois, de 33 vaiſſeaux de ligne & 18 frégates, mais même de ſe préſenter devant elle & de retarder du moins ou gêner ſon débarquement; il fut obligé de ſe tenir en dedans & de ſe borner à veiller ſur la rade & le port, & dès-lors on prévit la priſe de Louisbourg.

(2 Juin) Ce fut le 2 Juin que l'Amiral Boſcawen portant ſeize mille hommes de troupes aguerries jetta l'ancre dans la Baye de Gabarus, ayant 157 voiles, y compris les bâtimens de tranſport. Comme on lui avoit fait parvenir pluſieurs avis concernant l'impoſſibilité de la deſcente ſur un rivage ſi bien gardé & fortifié & ſur le danger de faire manœuvrer ſes vaiſſeaux dans un lieu dont les pilotes ne connoiſſoient pas le mouillage, il voulut avant prendre conſeil en particulier de ſes officiers, & déjà l'opinion générale étoit de céder aux difficultés, ou du moins de les diſcuter avant dans un conſeil de guerre général de mer & de terre, lorſque le vieux Ferguſſon, Capitaine qui avoit ſa confiance, mépriſant l'avis de ſes camarades & leurs raiſonnemens: » point de conſeil de guerre, dit-il, pour votre » propre honneur, pour la gloire de votre pays; » déployez l'autorité dont vous êtes revêtu, ne » la compromettez point par une puſillanimité dan» gereuſe, par des diſcuſſions incertaines. Rappel» lez-vous ce qui s'eſt paſſé à Minorque, à Ro» chefort & même à Hallifax, & ne perdez point » à délibérer un tems précieux lorſqu'il faut agir. « Ce diſcours vigoureux ranima l'Amiral; il n'enviſagea plus les difficultés qui s'élevoient & croiſſoient à meſure qu'on opinoit. Il notifia ſa réſolution de ne pas ſortir de la baye, qu'il n'eût tenté tous les

cieux, de 64, par le Chevalier de Tourville; le *Bienfaiſant*, de 64, par le Chevalier de Courſeran, & la *Comete* de 40, par le Chevalier de Largeril.

Digitized by Google

moyens de remplir ſes inſtructions. Dès-lors les obſtacles & les dangers diſparurent, ou plutôt furent ſurmontés; la deſcente s'effectua, non ſans des prodiges de vâleur, car il en fallut, ſans doute, pour réſiſter à l'impétuoſité françoiſe, pour gravir un roc à découvert, & s'y établir malgré le feu d'une formidable artillerie.

Dès que les aſſiégés virent l'aſſaillant ſolidement établi ſur le rivage, ils prirent l'unique parti qui leur reſtoit, celui de s'enfermer dans Louisbourg. M. de Drucourt, Capitaine de vaiſſeau, en étoit Gouverneur; il ſe défendit avec beaucoup de bravoure & d'opiniâtreté, ce qu'on devoit attendre de lui: mais une anecdote que nous n'avons garde d'omettre, c'eſt que Madame de Drucourt ſecondoit ſon mari par ſon courage. Continuellement ſur les remparts la bourſe à la main, tirant elle-même trois coups de canon chaque jour, elle ſembloit lui diſputer la gloire de ſes fonctions. L'effet de cette réſiſtance auroit dû ſauver la colonie, ſi les ſecours promis du Canada fuſſent arrivés, ou qu'il en fût ſurvenu d'Europe. On ne fit que le foible effort d'y envoyer le *Formidable*, de 80 canons, commandé par M. de Blenac, Chef-d'Eſcadre. Il y portoit M. de Villepatour, officier d'artillerie, dès-lors très-eſtimé & dont la réputation n'a fait que s'accroître depuis. Mais ce vaiſſeau n'appareilla que le 11 Mai, & vint jouer le rôle du *Vigilant*, dans la guerre précédente: il arriva que l'inveſtiſſement étoit fait; on devoit s'en douter à la cour, & au lieu de confier cette expédition à un chef froid & timide, tel que M. de Blenac, il y auroit fallu nommer un Commandant intrépide, ardent & même d'un enthouſiaſme téméraire, tel, en un mot, que celui déſigné pour l'artillerie, qui, malheureuſement n'étoit que paſſager ſur ce bord. Quelle douleur pour M. de Villepatour, quand il ſe vit ramener en Europe, fruſtré de l'honneur qu'il ambitionnoit d'acquérir? En effet, M. de Blenac ſe contentant d'apprendre qu'une Eſcadre Angloiſe bloquoit le port, ſans

Digitized by Google

eſſayer aucune tentative d'y pénétrer ; ſans vouloir obſerver par lui-même quelle étoit la poſition de l'ennemi, vérifier du moins les rapports qu'on lui faiſoit, revira de bord & revint plus vîte qu'il n'étoit allé. Dès-lors les aſſiégés ſe virent privés de tout eſpoir d'échapper à l'ennemi. Le mauvais ſuccès des ſorties qu'ils tenterent à pluſieurs repriſes & l'habileté des opérations concertées par l'Amiral Boſcawen & le Général Amherſt, qui commandoit les troupes de terre, rendirent néceſſaire de capituler avant un aſſaut impoſſible à ſoutenir. Le Gouverneur répugnoit à ſe déclarer priſonnier de guerre lui & ſa garniſon; mais il y fut forcé par les inſtances du Commiſſaire Ordonnateur & les larmes des habitans (27 Juill.). » La capitulation fut honorable, & le vainqueur, « dit l'Abbé Raynal, » fut aſſez eſtimer ſon ennemi ; » s'eſtimer aſſez lui-même pour ne ſouiller ſa gloire » par aucun trait de férocité ni d'avarice. «

Avant la reddition de la place, toute l'Eſcadre de M. Beauſſier, au nombre de cinq vaiſſeaux, avoit été brûlée ou priſe ; ce qui rendoit la conquête encore plus importante. C'étoit un nouveau coup porté à la marine françoiſe, qui tendoit à l'anéantir totalement dans peu. D'ailleurs la priſe de l'Iſle-Royale facilitoit, pour l'année ſuivante, la conquête du Canada, retardée, au moins celle-ci, par la belle réſiſtance de M. de Drucourt.

M. de Moras n'eut pas la douleur de voir ſon miniſtere marqué par la perte d'une colonie auſſi importante, le premier démembrement qu'eſſuya la France (1 Juin). Il venoit de ſortir du miniſtere, & c'étoit le Marquis de Maſſiac, Lieutenant-général des armées navales, qu'on lui avoit donné pour ſucceſſeur. C'étoit la ſuite d'un nouveau plan d'adminiſtration pris, en confiant celle de chaque Département à un homme qui eût paſſé par les grades inférieurs & vieilli ſous le harnois. (*) On s'étoit

(*) Il courut dans le tems, manuſcrite, une Lettre critique ſur cet objet, très-plaiſante, très-vraie & digne d'être conſervée. Nous la renvoyons aux Pieces pour ſervir à l'hiſtoire, N°. XII.

Digitized by Google

servi de ce prétexte pour expulser M. Rouillé (25 Juin 1757), que Madame de Pompadour avoit fait aller de la Marine aux Affaires étrangeres, & qu'elle venoit de renvoyer à la Surintendance des Postes. On le faisoit monter & descendre comme on vouloit. Cette fois la Marquise désiroit élever à sa place l'Abbé Comte de Bernis, qui avoit été chargé de plusieurs Ambassades, Auteur du traité de Vienne & qui, admis au Conseil depuis quelque tems, sembloit revêtu de tous les caracteres propres au département dont on le chargeoit. Nous avons vu que dans ce même système, M. de Boulogne avoit été créé Contrôleur général. Le Maréchal de Belle-isle qui en étoit l'auteur & l'avoit insinué à la favorite (29 Fév.), avoit bien eu ses raisons. C'étoit indirectement se désigner pour la guerre. Il venoit de l'obtenir; mais comme il avoit plus d'ambition que de santé, il s'étoit fait donner en même tems pour second, M. de Cremille, Lieutenant-général des armées du Roi, sa créature, qui devoit l'aider dans les détails & les fonctions de son ministere, & travailler avec S. M., conjointement ou séparément, suivant les circonstances. La marine sembloit exiger à sa tête, plus que tout autre Département, un homme du métier. C'est ce qui occasionna la nomination de M. de Massiac. Voici comme elle arriva, car tout est heur & malheur dans le monde & sur-tout à la cour. Ces scenes intérieures sont principalement de notre ressort; elles contribuent à peindre le tableau des mœurs & du génie de chaque époque du regne de Louis XV.

Quand on fut convenu, un peu trop tard, sans doute, de l'incapacité de M. de Moras, on s'assembla chez Madame de Pompadour pour lui choisir un successeur. Résolu de le tirer parmi les officiers d'épée de la Marine, on ouvre un almanach royal, & l'on cherche quel peut convenir le mieux. Quant aux deux Vice-Amiraux, l'un presque nonagénaire, ne demandoit que le repos; l'autre d'un grand nom, petit génie, fort ignorant, sachant à peine lire &

Digitized by Google

écrire ; étoit d'ailleurs trop gonflé de sa naissance pour ne pas regarder comme au dessous de lui toute fonction de la plume, même la charge de Secrétaire d'Etat. Il venoit d'être créé Maréchal de France, & depuis le commencement de la guerre on le berçoit de l'espoir de commander une armée navale contre l'Angleterre. C'étoit un épouvantail perpétuel qu'on présentoit à celle-ci, qui l'avoit effrayée dans le commencement, mais dont elle n'avoit plus peur. Quand on parcourut les officiers-généraux, l'embarras ne fut guere moins grand. Les uns n'avoient jamais servi, n'étoient connus que sur les listes ; les autres étoient absens, ou prisonniers, ou à la mer, ou dans les colonies, ou dans les départemens. Celui-là étoit dévot, celui-ci bouffon, un troisieme n'avoit point assez de naissance, un quatrieme ne s'entendoit pas plus à la marine qu'un maître des requêtes. On ne savoit sur qui se fixer, lorsque quelqu'un dit : » Madame, sans vous tourmenter » davantage, vous avez un homme ici tout porté » qui peut convenir à merveille ; c'est un ancien » Lieutenant-général : il est riche, il est à la cour » depuis long-tems. A la tête d'un grand bien, il » a quelque teinture d'administration ; il est sage, » froid, point présomptueux ; il sera docile ; on en » fera tout ce qu'on voudra. C'est M. de Massiac. » D'ailleurs, « ajouta-t-il, » puisque M. le Maréchal de Belle-isle a desiré un second, on peut » lui en donner un aussi dans un homme d'un très-» grand mérite & qui a l'honneur de vous appar-» tenir, dans M. le Normant de Mery, ancien » Intendant de Rochefort, aujourd'hui Intendant » des armées navales. Il est d'une probité reconnue » à toute épreuve ; très-économe, il entendra à » merveille à mettre de l'ordre & de l'intelligence » dans les fonds de la Marine prodigués si folle-» ment sous le Ministre actuel. «

C'étoit prendre la Favorite par son foible en proposant M. le Normant. C'étoit d'ailleurs fermer la bouche aux contradicteurs. Personne n'osa résister

Digitized by Google

aux insinuations du partisan de M. de Massiac. On applaudit en chorus à son avis. Ce personnage proposé au Roi par la favorite devint l'idole du moment ; mais il fallut qu'il acceptât pour adjoint celui désigné, avec le titre d'*Intendant-général de la Marine & des Colonies*. Cet essai n'étoit pas propre à justifier le système qui venoit de s'établir. Jamais la marine n'auroit été plus mal gouvernée que cette fois où, pour la premiere, elle voyoit à sa tête deux hommes sortir, l'un du corps de l'épée, l'autre de celui de l'administration, si M. Berryer ne les eût suivis immédiatement. M. de Massiac, naturellement indolent, cacochime, vaporeux, étoit tous les matins uniquement occupé de sa toilette & de sa santé. Foible d'ailleurs, il n'osoit prendre avec ses camarades la dignité que lui donnoit sa place. Il avoit épousé une Madame Gourdan, veuve d'un premier commis, joueuse de profession, admettant chez elle indistinctement tous ceux qui avoient assez d'argent pour y figurer, conséquemment très-mauvaise compagnie, du moins très-mêlangée. Elle avoit l'ascendant sur son mari, mais étoit elle-même subjuguée par un tas de brelandiers qui faisoient de son hôtel un tripot. Les premiers commis qui avoient toujours jalousé M. le Normant, & se croyoient supérieurs à lui, ne pouvoient s'habituer à travailler sous ses ordres : ils cherchoient de leur mieux à lui faire commettre toutes sortes de sottises pour s'en débarrasser. Cette association ne put jamais durer plus de cinq mois : ils furent remerciés dans la même année de leur élévation & ne se virent pas même inscrits dans l'Almanach Royal. Quand on vint redemander le porte-feuille à M. de Massiac, il répondit qu'il alloit chez le Roi le lui remettre. Comme il n'y avoit point de Lettre de cachet qui lui interdit la présence du Monarque, rempli d'une noble hardiesse dont on ne l'auroit pas cru susceptible, il osa pour la premiere fois présenter à Louis XV, plus déconténancé que lui, la figure d'un Ministre

Digitized by Google

disgracié & en arracha en quelque sorte la permission de continuer à lui faire la cour.

Dans le court espace que dura ce Ministere, la France perdit non-seulement Louisbourg avec les Isles du Cap Breton & de St. Jean, mais le Fort de Frontenac dans l'Amérique, mais le Sénégal & l'Isle de Gorée à la côte d'Afrique; mais dans l'Inde le Comte d'Aché faisoit fuir son pavillon, avec des forces supérieures devant le pavillon ennemi; mais elle se vit insulter jusqu'à trois fois sur ses propres côtes!

(5 Juin) La premiere, le Lord Anson, avec vingt-deux vaisseaux de ligne, mouille dans la Baye de Cancalle près Saint-Malo, y débarque avec quinze bataillons de troupes légeres & d'artillerie: les Anglois campent devant la ville, brûlent trois frégates du Roi, vingt-quatre corsaires, soixante-dix navires marchands, quarante petits bâtimens, ainsi que des magasins de chanvre, de goudron, &c. & au bout de huit jours se retirent sans le moindre échec. On peut juger de la consternation qu'ils avoient jettée, par cet extrait du mandement ridicule & emphatique de l'Evêque, qui ordonna une procession solemnelle en forme d'actions de graces du départ de l'ennemi. A travers ses fanfaronnades religieuses, on découvre encore l'effroi dont il étoit saisi.

» *Chantons le Seigneur avec les timbales, chantons-le avec les tambours, &c. car Dieu a brisé les batailles, car dans le camp, au milieu du peuple, il m'a délivré des mains de ceux qui me persécutoient.* «

» Bethulie étant réduite à la derniere extrêmité, sans ressource, sans aucun espoir d'assistance, & *quand les habitans effrayés ne désireroient qu'une reddition volontaire*, fut sauvée par une de ces merveilles éclatantes, qui manifesta de la maniere la plus sensible les opérations de la main toute-puissante du Très-haut. Votre délivrance, au contraire, n'a d'abord rien que de très-naturel;

Digitized by Google

» mais quiconque fera un peu attention à toute la » ſuite de cet événement, doit reconnoître les mar- » ques très évidentes de la protection de Dieu ſur » cette cité. Vous avez pris toutes les précautions » que le courage & la conduite peuvent dicter con- » tre les attaques dont vous étiez menacés & que » vous regardiez comme inévitables. Ces précau- » tions ont été ſuperflues : on n'a pas tiré ſeule- » ment un coup de canon contre votre ville. Vous » eſpériez que les troupes envoyées à votre ſecours » chaſſeroient l'ennemi, mais l'ennemi ne les a pas » attendues. La nouvelle en eſt venue & ils ſe ſont » retirés avec précipitation. Les vents s'oppoſoient » à leur retour, mais il étoit décidé par la Pro- » vidence qu'ils s'en retourneroient par le même che- » min par où ils étoient venus, & ils l'ont fait en » dépit des vents contraires. Ne devez-vous donc » pas dire : *ſi Dieu eſt pour nous, qui ſera contre* » *nous ?* «

Du reſte, le Duc de Marlborough, qui commandoit les troupes de terre, ſuivant ſes inſtructions, ſe comporta envers les habitans & autres ſujets non armés avec toute l'humanité poſſible : ſept matelots & un ſoldat furent pendus pour s'être livrés au pillage.

Les ravages cauſés par cette deſcente furent eſtimés à plus de douze millions de perte en effets de marine ſeulement.

La ſeconde fut plus funeſte encore. Elle s'exécuta ſous les ordres du Commodore Howe, qui commençoit déjà à ſe ſignaler, & ſous ceux du Général Bligh. Pour mieux encourager les troupes, le Prince Edouard, depuis Duc d'Yorc, ſuivi de quantité de jeunes Seigneurs volontaires, s'embarqua ſur l'Eſcadre. Cherbourg fut le lieu qu'on réſolut d'attaquer & de détruire. Ce Port, dont on s'occupoit à creuſer & agrandir le baſſin, pouvoit un jour devenir, par ſa poſition dans la Manche, le plus grand fléau de la Grande-Bretagne. La France n'en avoit encore aucun capable de recevoir des vaiſſeaux

Digitized by Google

de Roi & des Escadres ; & celui ci, vaste, commode, réunissoit une foule d'avantages qui l'auroit rendu bien supérieur au Port de Dunkerque si vanté & si jalousé.

(7 Août) Les Anglois y parurent le 6 Août & le 7 la garnison s'étant retirée de la place, hors d'état de défense ; l'ennemi en resta maître & s'y conduisant avec sa discipline ordinaire, se contenta de lever de fortes contributions dans le pays, de démolir les travaux & de réduire le port dans l'état le plus déplorable. Il y brûla vingt-sept navires, encloua cent soixante-treize pieces de canons & trois mortiers de fer. Vingt-deux superbes canons & deux mortiers de fonte furent renvoyés en Angleterre, avec les drapeaux enlevés dans cette expédition, spectacle nouveau pour la génération actuelle, puisque c'étoit la premiere entreprise sur les côtes de France depuis plusieurs siecles, qui lui eût porté un dommage essentiel & durable, & qui pût faire honneur à la hardiesse, à l'intelligence & à la capacité de ses Généraux. Sur une des écluses on lisoit diverses inscriptions, entre autres celle-ci qui venge un peu la mémoire du Cardinal de Fleuri, & prouve que la marine ne lui étoit pas aussi indifférente :

Ludovici XV jussu
Floriæ consilio,
Asfeldi ductu
In ævum extat hæc moles.
Ars, naturæ victrix, aquarum impetum
Refrenat, facilem navibus tempestate actis
Aditum dat, tutelam asserit, copiam invehit;
Gloriam perpetuat, simulque Principem,
Sapientem, heroa, posteritati commendat.

Un Officier de terre la parodia de cette maniere ; & fit graver la sienne au-dessous.

» Louis & Fleuri avec Asfeld doivent maintenant » le céder à George, à Pitt, à Bligh & Howe. » Un souffle a détruit l'ouvrage d'un siecle. La ma» rée est libre maintenant, & la rage des flots

Digitized by Google

» commande. Leurs richeſſes & leur ſûreté ſont » perdues. Leur gloire eſt évanouïe, ainſi que » l'orgueil du Roi, du Miniſtre & du Héros. «

Les dépouilles de la France, les trophées militaires dont nous avons parlé ci-deſſus, huit jours après furent promenés en triomphe dans Londres & conduits à la Tour.

Si le Général Bligh s'en étoit tenu à cette victoire, il auroit été le Dieu de l'Angleterre, tant la joie & la ſatisfaction y étoient grandes; mais le 4 Septembre ayant fait une autre tentative à Saint-Brieux en Bretagne, cette troiſieme fois les Anglois furent punis de leur audace; le Duc d'Aiguillon les joignit le 11 à Saint Caſt, les força de ſe rembarquer précipitamment, fit 700 priſonniers, & leur cauſa une perte de plus de 4000 hommes, tant tués que noyés. De treize mille hommes qu'ils avoient mis à terre, il s'en ſauva à peine 8000.

A leur tour les François plaiſanterent leurs rivaux; ils firent des chanſons à la gloire du vainqueur, & jouant ſur le mot, ils dirent *qu'on avoit chaſſé l'ennemi à grands coups d'aiguillon.* Malheureuſement cette victoire n'arrêtoit qu'un plus grand mal, & ne réparoit pas celui fait ſur nos côtes. Le gouvernement Britannique avoit toujours rempli ſon objet capital, de nous empêcher, par de ſemblables alertes, de dégarnir nos côtes & de renforcer nos armées d'Allemagne. Il nous avoit obligés de tenir continuellement nos troupes en allarme & en mouvement, & cauſé ainſi des dépenſes qui ne faiſoient que détériorer nos finances, dont ils connoiſſoient le mauvais état. Il étoit tel, que la France ne put former ſous M. de Maſſiac qu'une ſeule entrepriſe maritime bien foible, ſans doute, mais qui auroit été d'une grande utilité ſi elle eût eu le ſuccès qui ſembloit inévitable. Au mois de Septembre on arma à Breſt un vaiſſeau & deux frégates pour une expédition appellée *ſecrette.* Elle l'étoit en effet, & fut même conduite avec un myſtere qui échappa à tout l'eſpionnage des ennemis. Nous en renvoyons les dé-

Digitized by Google

tails curieux à une relation particuliere. (*). Nous nous contenterons d'en donner ici le précis. Il s'agissoit d'intercepter les navires de la Compagnie des Indes Angloises par une croisiere établie sur l'Isle de Sainte-Hélene, où ils viennent toucher nécessairement à leur retour pour y prendre un vaisseau d'escorte. Malgré toutes les contrariétés que le projet avoit éprouvées, il étoit si excellent, qu'on auroit pu surprendre environ dix de ces bâtimens, ayant pour plus de vingt-deux millions de cargaison. Mais la mésintelligence, la jalousie & les mauvaises manœuvres firent échouer l'entreprise, & l'escadre françoise eut la honte & la douleur de se voir ensuite mouillée dans un port neutre à côté de ces mêmes Anglois insultans à son impuissance.

Le court & pitoyable essai de M. de Massiac dégoûta de confier la marine à un homme du métier. On en revint aux Maîtres des Requêtes, & M. Berryer l'obtint (1 Novemb.). Chacun fut confondu d'étonnement à cette nouvelle : on se demandoit si l'on vouloit absolument achever notre perte, avec un pareil Ministre, dans la crise importante où les colonies & les affaires maritimes se trouvoient. Ce personnage, sorti de la police depuis peu, n'avoit jamais annoncé aucun des talens qu'exigeoit la place délicate où l'on l'élevoit. Il étoit d'ailleurs sans humanité, dur, brusque, grossier même : il s'étoit fait détester par-tout où il avoit passé & n'avoit d'autre mérite qu'un dévouement servile envers la favorite & une abjection profonde auprès de ceux dont il avoit besoin. Elle l'avoit fait introduire au Conseil des Dépêches & peu après au Conseil d'Etat, pour y avoir une voix de plus à elle, & sur-tout un espion en état de lui rendre compte de tout ce qui s'y passoit. Il avoit observé que le Maréchal, Duc de Belle-isle, y tenoit le haut bout, en étoit l'oracle & il lui avoit fait sa cour. Celui-ci, toujours agité de projets, n'ayant pu réussir du côté

(*) Nous l'inférerons à la suite de cette histoire.

Digitized by Google

de l'Allemagne, en vouloit revenir à frapper un grand coup en Angleterre, à ce plan d'invasion si aisé à former, qu'imaginent d'abord les petites têtes, mais qui, pour s'exécuter, auroit besoin de toutes les ressources d'un génie vaste, pouvant s'asservir en même tems à la foule des détails, & joignant à beaucoup de hardiesse la plus rapide célérité. Il crut avoir trouvé l'homme qui lui convenoit en M. Berryer, c'est-à-dire un agent actif & docile, qu'il mettroit en mouvement comme il voudroit, & qui se prêteroit aveuglément à ses diverses impulsions. Il se trompa: le nouveau Secrétaire d'Etat avoit beaucoup d'ignorance, mais davantage encore de présomption & d'entêtement. Bas quand il avoit eu besoin de capter le suffrage de son bienfaiteur, il devint, selon l'usage, insolent quand il crut pouvoir s'en passer. Minutieux par caractere & par la place qu'il avoit remplie long-tems, il s'occupa de petites réformes, au lieu de seconder efficacement les mesures vigoureuses que prenoit le Maréchal dans son département, car la guerre & la marine devoient se prêter la main, ne pouvoient réussir l'une sans l'autre, & celle-ci fit échouer, par son défaut d'harmonie, les savantes combinaisons de l'autre.

M. Berryer parvenu au Ministere avec la prévention trop fondée, il est vrai, des déprédations énormes qui se commettoient dans son département, n'eut pas l'esprit de sentir qu'il falloit remettre à un tems plus opportun à remédier aux abus; qu'il falloit songer au point capital & urgent de la conservation des colonies qui en étoient le théâtre principal, & que ce n'est pas lorsque la maison brûle qu'on doit se distraire du soin d'éteindre le feu pour empêcher les voleurs de détourner quelques effets. Etant à la police, il n'avoit connu pour ressorts de son administration que la délation & l'espionnage. Ce furent ceux qu'il mit en œuvre encore. Il déterra dans Paris un ancien officier de plume de la marine, chassé de son corps comme

Digitized by Google

mauvais ſujet : il en fit ſon confident, ſon conſeil ; ſon maître même. N'oſant, par un amour-propre mal-entendu, avouer ſon ineptie à ceux qui auroient pû l'inſtruire en grand, il prenoit ſourdement des leçons de ce ſubalterne, non dénué de quelques connoiſſances du métier ; mais rougiſſant en même tems d'un pareil précepteur, afin qu'on ne ſçût pas d'où & comment il tiroit ſes principes de marine, il le faiſoit venir en ſecret dans ſon cabinet par un eſcalier dérobé & à des heures où les premiers Commis ne pouvoient l'y ſurprendre. Ce manege dura quelque tems, ſans qu'on s'en doutât. Cependant le Mentor de M. Berryer profitant de la circonſtance pour aſſouvir ſes haines particulieres, exerçoit des vengeances cruelles. C'étoient, chaque ordinaire, des lettres foudroyantes aux chefs, des deſtitutions, des caſſations de ſujets, contre leſquels on n'articuloit que des griefs vagues, ou anciens & non privés. La ſource de ces vexations ſe découvrit enfin, & le Miniſtre fut obligé de diſgracier ce petit Séjan qui, dans ſon genre, avoit déjà fait beaucoup de mal & s'étoit attiré des bienfaits pécuniaires très-mal employés à coup sûr, & qu'on auroit pu ranger dans la claſſe des prodigalités onéreuſes que vouloit ſupprimer le Miniſtre.

Tandis que M. Berryer portoit l'attention la plus ſérieuſe à ces petits détails, qu'il ſupprimoit quelques officiers de plume, qu'il retranchoit les appointemens à d'autres, qu'il écornoit les bénéfices des fourniſſeurs ſoumis à un nouvel examen, les ennemis battoient nos Eſcadres, achevoient de ruiner notre marine, prenoient la Guadeloupe, Quebec, la Martinique, le Canada entier, Pondichery, & ne ceſſoient de nous inſulter juſques chez nous.

Les Anglois étendant leurs vues de conquête à meſure que leurs rivaux s'affoibliſſoient, après celle de l'Iſle-Royale ſongerent, non ſeulement à réduire toutes leurs poſſeſſions dans l'Amérique Septentrionale, mais encore à commencer l'invaſion des Iſles à ſucre. La Martinique, la plus importante par ſa

Digitized by Google

position au vent ; centre de toutes les autres dans les mêmes parages, étoit celle qui les inquiétoit davantage. Remplie de négocians, de gens de mer, elle peut porter des secours d'hommes, d'armes, de vivres qui arrivent en vingt-quatre heures à leur destination, avec une certitude morale de n'être pas interceptés, malgré la force & la multiplicité des escadres destinées à traverser cette communication.

Ce n'est pas tout : de nombreux essains de corsaires sortis de ses ports, réduisoient le commerce de la Grande-Bretagne à ne marcher que sous convoi, & cette gêne dispendieuse empêchoit de les faire succéder aussi régulièrement qu'il auroit fallu pour entretenir ses Isles dans l'abondance. Quant aux navires plus hardis qui tentoient ces expéditions, on calculoit que deux cinquiemes devenoient leur proie. Enfin à l'instant de la prise de la Martinique par les Anglois durant la derniere guerre, ses régistres de l'Amirauté font encore mention d'un total de mille quatre cens bâtimens enlevés de cette maniere.

Dès le mois d'Octobre 1758, il partit d'Europe des vaisseaux & des troupes pour cette expédition, dont le Commodore Moore & le Général Hopzon furent chargés conjointement. Le premier avoit une escadre de dix vaisseaux de ligne, & le second commandoit huit mille hommes de troupes de débarquement. Il s'effectua le 16 Janvier 1759 ; mais ayant été repoussé par les habitans plus vigoureusement qu'il ne comptoit, l'ennemi ne jugea pas prudent de consumer son tems & ses forces dans une attaque dont le succès étoit très-douteux, & qui pouvoit d'ailleurs être troublée à tout instant par des secours envoyés d'Europe & devant arriver incessamment. Il tourna ses efforts contre la Guadeloupe (23 Janv.), conquête plus proportionnée à sa petite armée. Cependant elle ne put s'achever qu'après plus de trois mois. Un terrein couvert de bois, coupé de rivieres, de chemins creux, de gorges, d'escarpemens, offroit des obstacles naturels,

Digitized by Google

qu'il falloit vaincre. Il eſt vrai que les Anglois n'en trouverent gueres d'autres. La perte de cette iſle ſera à jamais la honte du Gouverneur Nadau, flétri d'abord par un conſeil de guerre & enſuite réhabilité à force d'intrigue & d'argent, qui réuſſiſſent tôt ou tard infailliblement dans ce pays. Elle le ſera du Marquis de Beauharnois, Gouverneur & Lieutenant-général, pour le Roi, des Iſles du Vent, qui, tranquille à la Martinique, & ne ſongeant qu'à ſa propre ſûreté, négligea de veiller ſur cette portion de ſon gouvernement, au point d'être pluſieurs mois ſans lui donner le moindre ſecours. Elle le ſera de M. de Bompar, arrivé de Breſt avec une puiſſante eſcadre, qui fut ſix ſemaines avant de ſe mettre en mouvement pour aller chercher l'Eſcadre Angloiſe. Ces deux Généraux, quoique non diffamés par un jugement, le furent dans l'opinion publique: en vain ils accuſerent la lenteur du Miniſtre qui fut ſix mois à faire partir les vaiſſeaux que ſollicitoient ces Colonies. C'étoit un reproche de plus que la nation avoit à faire à celui-ci, qui ne les juſtifioit pas. Il eſt prouvé, par l'aveu des Anglois même, que ſi le Marquis de Beauharnois eût paru une heure plutôt, la Guadeloupe leur échappoit. Les Généraux François étoient d'autant plus coupables, que le local & les circonſtances ſembloient ôter aux ennemis la faculté de s'y oppoſer. L'inaction de leur Eſcadre fut telle que, forcée de ſéjourner à la Dominique pendant près de onze ſemaines, elle reſta ſpectatrice immobile des priſes des corſaires de la Martinique, enlevant preſque à ſa vue plus de quatre-vingt dix vaiſſeaux marchands de ſa nation.

Les aſſiégeans avoient déjà perdu leur Général, remplacé par Barrington qui, lui-même pris de la goutte au pied, à la main & à l'eſtomach, ne pouvoit que donner des ordres imparfaits. Sa petite armée étoit ſi fatiguée par un ſervice continuel, qu'il reçut avec empreſſement la propoſition de capituler (1 Mai), & accorda les conditions les plus

Digitized by Google

honorables ; non en considération de la valeur du Sr. de Nadau, mais des circonstances critiques où il se trouvoit, qui ne lui permettoient pas de se rendre plus difficile ; c'est ce qu'on lit dans sa lettre à M. Pitt.

Au reste, ce fut un bonheur pour les habitans d'être conquis dans cette circonstance où, durant un siege de trois mois, ils avoient vu détruire leurs plantations, brûler les bâtimens qui servoient à leurs fabriques, enlever une partie de leurs esclaves. Si le vainqueur eût été obligé de se retirer après tous ces dégâts, l'isle restoit sans ressource : la métropole n'avoit plus la force d'aller à son secours, & elle n'avoit aucunes denrées à livrer en échange aux neutres qui auroient pu lui apporter des subsistances. Ils reçurent donc avec confiance les caresses du Général Anglois, qui gagna tellement leur affection, *qu'on douta*, dit un historien, *s'il étoit plus respecté & aimé de ses troupes que des vaincus.* La Désirade, les Saintes, Saint-Barthelemi, Marie-Galante, toutes petites isles dépendantes de la Guadeloupe, tomberent avec elle sous le joug des Anglois & ne purent mieux faire pour leur conservation.

Pendant que Moore & Barrington triomphoient dans l'Amérique Méridionale, Saunders & Wolf se signaloient dans l'Amérique Septentrionale & formoient le siege de Quebec. Nous avons déjà observé que la guerre dans ce continent avoit jusques-là tourné à l'avantage des François. En 1758 ils eurent encore des succès : le Marquis de Montcalm remporta le 8 Juillet une victoire signalée près le fort Carillon ; le 14 Septembre, M. de Ligneris battit un détachement de mille Anglois du côté du fort Duquesne ; mais ce furent ces succès eux-mêmes qui appellerent tous les malheurs de la colonie. Les Anglois, qui virent qu'avec bien moins de monde nous renversions tous leurs projets, prirent la résolution de multiplier tellement leurs forces dans ces contrées qu'ils parvinrent à nous accabler par le nombre. Ils eurent au printems quarante mille hom-

Digitized by Google

mes; & nous n'en avions pas mille cinq cens. En vain le Marquis de Vaudreuil, prévoyant le siege de Quebec comme inévitable, avoit sollicité des renforts : le défaut d'argent, la difficulté de faire parvenir les secours, les incertitudes du Ministere, son ineptie, le découragement général de la marine du Roi, & le peu d'encouragement que recevoient ces braves Capitaines marchands appellés *Officiers bleus*, qui, après avoir fait des prodiges de valeur, avoient peine à pénétrer dans ce corps & y étoient vus avec le mépris dont ils auroient eu droit d'accabler plus justement leurs rivaux ; tout concourut à rendre inutile la prévoyance de ce Général.

On auroit eu besoin d'une flotte de trente-cinq navires de 3 à 400 tonneaux chacun, que devoient occuper les demandes du munitionnaire en comestibles seuls, indépendamment des subsistances & des autres approvisionnemens qu'il falloit envoyer pour le compte du Roi, & qui étoient destinés aux habitans & à tous ceux qui n'étoient pas fournis à la ration. On n'en expédia pas le quart & il en passa peu. Point de troupes, point de munitions de guerre nouvelles, sur-tout point d'escadre ; ensorte que le Canada se trouva réduit à ses propres forces : mais M. Berryer, en Ministre très-exact, ne manqua pas de faire passer un Commissaire pour aider l'Intendant à faire ses comptes. Ce n'étoit pas, sans doute, cet officier de plume dont il falloit attendre le salut de la colonie. Aussi les Anglois n'en furent-ils pas effrayés, leur pavillon se montra bientôt devant Quebec. Hélas ! que toute la science humaine est peu de chose ! A quoi tiennent les entreprises les mieux combinées ! Malgré l'abandon où le gouvernement avoit laissé le Canada, malgré la disette où il se trouvoit, malgré l'infériorité de ses forces, un instant le sauvoit & anéantissoit la puissance Angloise dans ce continent. On avoit préparé dans la rade de la capitale huit brûlots, foible, mais meilleur moyen de défense qu'on eût pu imaginer. A peine l'armée navale ennemie eut-elle

Digitized by Google

mouillé à l'isle d'Orléans (27 Juin), que dans la nuit ces machines infernales furent lancées pour la réduire en cendres ; & si l'on eût exécuté les ordres ponctuellement, tout étoit perdu, hommes & vaisseaux. Mais la peur saisit les Capitaines qui conduisoient cette opération ; ils mirent trop tôt le feu à leurs bâtimens & se hâterent de regagner la terre sur leurs canots. L'*Assaillant*, qui de loin avoit vu les flammes, par cette précipitation eut le tems de s'en garantir, & cette grande faute des Canadiens, fut véritablement celle qui décida de leur destin.

Ils comptoient encore sur un autre danger plus caché & ménagé par la nature même contre leurs ennemis, mais qui ne servit qu'à prouver l'habileté des marins Anglois & l'ignorance des nôtres. Il y a dans le fleuve un endroit appellé *la traverse du Nord*, regardé comme un passage très-difficile. Chaque année, à l'approche des vaisseaux du Roi, on ne manquoit jamais de réparer les signaux destinés à les guider ; on prenoit ces précautions pour les frégates les plus légeres. A la premiere nouvelle de l'entrée de Saunders dans la riviere, on eut grand soin de supprimer toutes les balises, afin d'augmenter les embarras si redoutés des François. Leurs rivaux s'en jouerent ; ils y passerent avec des vaisseaux de 70 & de 80 canons ; ils y passerent le jour & la nuit ; ils y passerent même plusieurs ensemble en louvoyant & se montrant plus expérimentés que les pilotes du pays (*).

Cependant les Anglois eurent des obstacles plus sérieux à surmonter. Ils eurent beaucoup de peine à prendre terre & à s'établir aux environs de la place. Les bords du fleuve étoient si bien défendus par des troupes & des redoutes placées de distance en distance, que les premiers efforts échouerent.

(*) Voyez *Lettre de M. Bigot*, Intendant de la Colonie, à M. Berryer, en date du 22 Octobre 1759, où il est forcé de conter cette anecdote honteuse pour toute la marine françoise.

Digitized by Google

Ces malheureuſes tentatives durerent ſix ſemaines ; & l'on peut juger par les lettres, très-circonſpectes, des deux Chefs de l'entrepriſe, qu'ils commençoient à s'en dégoûter. Wolf écrivoit à M. Pitt : » les intérêts de la Grande Bretagne requierent les » meſures les plus vigoureuſes, mais il faut ſeulement déployer le courage d'une poignée d'hommes braves, *où il y a quelque eſpoir de ſuccès.* » Cependant vous pouvez être aſſuré que le peu » de tems qui reſte pour la campagne, ſera employé, *autant que je le pourrai*, pour l'honneur » de S. M. & le bien de la nation..... Heureux » ſi nos efforts peuvent contribuer ici au ſuccès des » armes du Roi ! «

Saunders marquoit de ſon côté le 1 Septembre : » l'ennemi paroît nombreux & très-fortement poſté ; » mais tel que ſoit l'événement, nous reſterons ici » *auſſi long-tems que la ſaiſon pourra le permettre*, à » deſſein d'empêcher du moins aucun détachement des » troupes de Quebec contre le Général Amherſt. «

Ce ne fut que le 12 Septembre, c'eſt-à-dire après avoir erré près de trois mois dans le fleuve, que l'ennemi eut le bonheur ſingulier de faire ſon débarquement ſans être apperçu. Il l'effectua une heure avant le jour, à une lieue & demie au-deſſus de la ville. Son armée, forte de ſix mille hommes, étoit déjà en ordre de bataille, lorſqu'elle fut attaquée le lendemain par un corps de troupes plus foible d'un tiers. Cette bataille ſera mémorable à jamais par la perte des deux Généraux. Wolf fut frappé le premier, ſans que ſes troupes perdiſſent la confiance & la réſolution. Emporté hors des rangs, évanoui, il ne revint qu'au cri : *ils fuient !* Il demande avec empreſſement qui ? On lui répond : les François. Il dit : *j'en remercie Dieu, je meurs content ;* & il expire. Montcalm ne ſurvécut à cet illuſtre adverſaire que pour avoir la douleur de voir la défection des ſiens. Il fut bleſſé mortellement durant la retraite & n'expira pas avec moins de gloire. Il eut même occaſion de développer plus d'héroïſme, en ſongeant encore

Digitized by Google

au salut de sa patrie, en opinant généreusement pour retourner au champ de bataille. Cet avis, qui étoit aussi celui du Marquis de Vaudreuil, pouvoit rétablir les choses; un conseil de guerre décida différemment: malgré les renforts qu'on reçut on s'éloigna de dix lieues. M. le Chevalier de Levy, accouru de son poste pour remplacer Montcalm, blâma cette démarche de foiblesse. On en rougit, on voulut revenir sur ses pas & ramener la victoire: il n'étoit plus tems. Quebec, aux trois quarts détruit par l'artillerie de la flotte, venoit de capituler (1 Sept.). Le Chevalier de Ramsay qui s'y étoit renfermé, n'avoit eu que quatre heures pour le traité.

A ces deux conquêtes dans le nouveau-monde se joignirent deux victoires navales, qui porterent au plus haut période de gloire le Ministre qui dirigeoit tant d'opérations si bien combinées & si heureuses. La ressource unique de la France étoit l'invasion que méditoit le Maréchal de Belle-isle & pour laquelle on se consumoit en préparatifs immenses. La marine de Brest n'étant point assez forte pour la soutenir, on avoit songé à y réunir celle de Toulon, & l'on équipoit dans ce premier port tous les vaisseaux en état d'aller à la mer. Mais, quoique depuis la prise de Mahon les Anglois n'eussent plus pour point d'appui que Gibraltar, rade foraine où les vaisseaux sont peu en sûreté & ne peuvent tenir contre certains vents, il fut décidé qu'on empêcheroit cette réunion. Pitt, par ses espions, savoit qu'il ne pouvoit pas sortir de Toulon plus de douze vaisseaux de ligne; il ne négligea point de mettre du côté de sa nation la supériorité du nombre & il en envoya quatorze. Boscawen en fut chargé; c'étoit lui qui avoit commencé la guerre; il venoit de conquérir Louisbourg, & il avoit toute l'audace nécessaire à de pareilles entreprises. Il se présenta jusques devant le port, il y bloqua l'escadre françoise, & pour la provoquer à sortir il dépêcha quelques-uns de ses vaisseaux chargés de brûler deux navires qui étoient à l'ancre dans la grande rade (17 Juin). C'étoit encore M. de la Clue qui

Digitized by Google

commandoit. Il ne fut pas plus ému de cette insulte qu'il ne se l'étoit montré précédemment à Carthagene, & quoique les vaisseaux ennemis, en calme plat & ne pouvant exécuter leur dessein téméraire, fussent très-maltraités du feu des batteries & obligés de se faire touer, il les laissa manœuvrer & se retirer très-tranquillement. Cet accident & le mauvais tems contraignirent l'Amiral Anglois de se retirer à Gibraltar pour se réparer. Il ne douta pas que son rival ne profitât de la circonstance pour mettre en mer & tenter le passage du détroit : il avoit arrêté que ce ne seroit pas impunément, & deux de ses fins voiliers furent mis en station pour l'épier, l'un à la côte d'Espagne & l'autre à la côte d'Afrique.

M. de la Clue, au lieu de saisir cet instant de suivre Boscawen, qui n'auroit pu alors l'attaquer avec avantage, ne voulut appareiller que bien certain de n'avoir plus d'Anglois à sa vue. Il perdit un tems précieux pour exécuter ses ordres, & il donna à son ennemi le loisir de reparoître en forces. L'escadre françoise étoit très-belle & très en état de lui tenir tête. S'il est du devoir de l'historien de ne pas laisser périr les noms des Héros précieux à leur patrie, il faut qu'il expose aussi à l'exécration publique ceux des guerriers vils qui l'ont mal servie. Elle étoit ainsi composée.

VAISSEAUX.	*Can.*	*Capitaines, MM.*
L'*Océan*. . .	80	de la Clue, Chef d'Escadre.
Le *Redoutable*.	74	de Saint-Aignan, Capitaine.
Le *Centaure*. .	74	de Sabran Grammont.
Le *Souverain*.	74	Panat.
Le *Guerrier*. .	74	de Rochemore.
Le *Téméraire*.	74	Castillon l'aîné.
Le *Fantasque*.	64	Castillon cadet.
Le *Modeste*. .	64	du Loc de Monvert.
Le *Lion*. .	64	Colbert Turgis.
Le *Triton*. .	64	Venet.
Le *Fier*. . .	50	Marquison.
L'*Oriflamme*. .	50	Dabon.

FRÉGATES.

Digitized by Google

Frégates	Can.	Capitaines, MM.
La *Chimere*. .	26	Faucher.
La *Minerve*. .	24	le Chevalier d'Oppede.
La *Gracieuſe*. .	24	le Chevalier Fabri.

Le ſoir du 16 au 17 Août, M. de la Clue, en ſerrant la côte de Barbarie, s'étoit gliſſé dans le canal; il avoit preſque dépaſſé toute la côte de Ceuta, quand il fut apperçu par le *Gibraltar*, bâtiment Anglois qui étoit à la découverte; il étoit environ huit heures lorſque celui-ci le ſignala, & Boſcawen, avant dix heures, étoit déjà ſous voiles & hors de la baye. Cette même nuit, non par aucun coup de vent, comme le prétend officieuſement le timide auteur des *Faſtes de Louis XV*, mais, dit le Général François, *par une fatalité dont on ne peut rendre raiſon* (*), cinq de ſes vaiſſeaux & les trois frégates s'étoient ſéparés du reſte, enſorte que le lendemain à la pointe du jour il ne vit plus autour de lui que le *Redoutable*, le *Centaure*, le *Guerrier*, le *Souverain*, le *Téméraire* & le *Modeſte*. C'eſt dans cet état d'affoibliſſement que faiſant faute ſur faute, il fut joint par l'ennemi. S'il manqua de tête, on doit avouer qu'il ne manqua pas de courage. Son vaiſſeau tira deux mille cinq cens coups de canon; il eut une jambe emportée & l'autre griévement bleſſée (17 Août). Mais le ſeul Capitaine qui eût tout l'honneur de cette journée, fut M. de Sabran Grammont qui, rendu le premier, cependant n'amena qu'après des prodiges de valeur, & aſſailli ſucceſſivement par cinq vaiſſeaux, dont en dernier lieu l'*Amiral*, de quatre-vingt-dix canons.

Cette belle défenſe occupant l'ennemi juſques à

(*) Voyez ſa Lettre au Comte de Merle, Ambaſſadeur de France à la cour de Lisbonne, datée de Lagos le 18 Août 1759.

Digitized by Google

la nuit, auroit pu sauver l'escadre s'il y eût eu plus d'intelligence & de conduite. Au contraire, profitant de l'obscurité le Comte de Panat & M. de Rochemore jugerent à propos de se refugier à Lisbonne. Cette évasion découragea & les chefs & les équipages. Ce ne fut plus qu'une déroute honteuse. L'*Océan* & le *Redoutable* furent brûlés le lendemain, & le *Téméraire* & le *Modeste* pris.

Assurément si jamais conseil de guerre eût dû avoir lieu, ç'auroit été au sujet du combat de Lagos, où la couardise, l'ignorance, la désaffection à la patrie, l'oubli du devoir & l'infraction des ordonnances éclaterent de toutes parts. Il eût, sans doute, été dur pour M. de la Clue, après avoir perdu ses deux jambes, de perdre encore la tête. Ses bequilles devoient servir de réponse à ses accusateurs & peut-être le justifier pleinement. Mais une enquête étoit indispensable pour savoir comment dans une nuit d'été, où il n'y a pas de parfaite obscurité, par un vent d'Est qui n'est jamais excessif, dans un canal étroit où le courant repousse en ligne directe, empêche de forcer la marche & cause peu de dérive, s'étoient séparées trois frégates, dont la destination étoit de ne jamais perdre de vue le vaisseau commandant, d'en observer les signaux pour les répéter, de voltiger sans cesse autour de l'escadre, afin de veiller à son ensemble, à son bon ordre & à sa sûreté; comment cinq vaisseaux les plus foibles, & conséquemment au centre des divisions & soutenus par les plus forts de droite & de gauche, avoient pu s'égarer de façon qu'à la pointe du jour on n'en eût aucune connoissance, ni pendant toute la matinée jusqu'à midi qu'on courut en avant; comment, après le combat, où il devenoit plus essentiel que jamais de se conserver, pour se maintenir contre un ennemi plus fort du double, deux vaisseaux prirent sur eux de quitter, sous prétexte de pourvoir à leur salut particulier; comment les autres, au lieu de combattre & de se ménager ainsi une retraite, ou du moins de vendre cher la

Digitized by Google

victoire à l'ennemi, préférerent de se voir brûler; en se faisant échouer, ou de se laisser prendre à l'ancre? Les *Comment* ne finirent pas, tant il y avoit de choses irrégulieres & révoltantes dans le combat & ses suites. Il étoit assez dans le caractere de M. Berryer de discuter les faits. C'étoit un Rhadamante naturellement sévere & malfaisant. Mais il tenoit encore plus à sa place qu'à la justice; il ne voulut pas révolter contre lui toute la Noblesse de Provence, à laquelle appartenoient ces Capitaines. D'ailleurs il n'ignoroit pas que c'étoit indisposer le corps entier, dont quantité de membres également inculpés avoient intérêt qu'il n'y eût point de recherches qui pouvoient ensuite s'étendre à eux. Enfin il falloit ménager le Maréchal de Conflans, la ressource de la France en ce moment, qui, par un pressentiment secret de son incapacité & de sa lâcheté, s'opposoit à ce qu'on fît un exemple trop dangereux pour lui-même. La seule punition des coupables fut, à leur retour de Gibraltar, d'être hués par la canaille de Toulon, & de voir, au contraire, M. de Sabran fêté dans ce port, à Paris & à la cour, & honoré d'une pension du Roi.

La défaite de Lagos étoit un cruel échec, un très-mauvais augure pour le surplus de l'expédition projettée; mais les dépenses étoient trop avancées pour reculer; il étoit question d'avoir quelque compensation pour faire une paix qui ne fût pas trop désavantageuse, après laquelle on soupiroit déjà: on avoit perdu tout espoir de recouvrer la possession de l'Electorat d'Hanovre. Après la bataille de Minden, il ne restoit d'autre ressource que d'aller passer le traité à Londres. On poursuivit donc les préparatifs.

De son côté Georges II prévint son Parlement des desseins de la France, en obtint des subsides proportionnés à la vigueur de la défense exigée, & outre tant d'escadres déjà sorties des ports d'Angleterre, trois autres appareillerent encore successivement. Le Commodore Boyce fut stationné à la

Digitized by Google

hauteur de Dunkerque, pour intercepter ou combattre tout ce qui sortiroit de cette rade. Le Contre-Amiral Rodney vint bombarder le Havre, où s'étoient formés des magasins d'approvisionnement & construits des bâteaux plats destinés à l'embarquement des troupes. Enfin Hawke se présenta devant Brest avec une flotte formidable & supérieure aux forces que le Maréchal pouvoit mettre en mer. La croisiere du premier fut si exacte & si bien gardée, que la petite escadre confiée à Thurot, dont les ordres étoient signés dès le 17 Juin, ne put mettre à la voile que le 15 Octobre. Le second fit un feu de cinquante-deux heures sans interruption & avec un tel succès, que les habitans abandonnerent la ville, quoique 700 hommes fussent employés sans relâche à donner du secours & à éteindre les flammes. Il y eut beaucoup de bateaux brûlés & les magasins furent très-endommagés; en un mot, les préparatifs dans cette partie devinrent à-peu-près nuls. Le troisieme bloqua si étroitement le port de Brest durant quelque tems, qu'il ne pouvoit entrer dans le Goulet, ni sortir un bâtiment qu'il ne le prît. Il fit enlever à l'ancre, sous les Forts de la côte; quatre navires qui se glissoient furtivement entre le rivage & les rochers. Ces navires portoient des canons & des munitions de guerre pour l'escadre du Maréchal, qu'il fallut remplacer; ce qui retarda d'autant son départ.

Ces contretems obligerent de différer l'exécution du projet d'invasion jusques à la saison où les vents forceroient les Anglois à s'écarter. Toutes les troupes, au nombre de quarante bataillons, étoient rassemblées à la côte de Bretagne, à Vannes & à Nantes, sous les ordres du Duc d'Aiguillon. Une autre armée étoit à Dunkerque, où commandoit M. de Chevert, & des détachemens de la maison du Roi devoient participer à l'événement. M. de Flobert, Brigadier, s'étoit embarqué avec environ huit cens hommes sur l'Escadre de Thurot; parti pour le Nord de l'Irlande. Son objet étoit de bien

Digitized by Google

reconnoître la côte, de se former quelque parti de mécontens & de préparer la descente. On juge par ses instructions qu'on n'étoit pas en effet sans espoir de quelques menées des partisans de la maison de Stuart, & qu'on comptoit sur-tout réussir en Ecosse. Elles portoient défenses de rien entreprendre sur ce royaume, & ordonnoient, si les circonstances l'obligeoient à y débarquer, de ne le faire que comme ami, de ne se servir de ses armes que pour sa défense, & même dans le cas où l'on le traiteroit en ennemi, de ne rien prendre qu'en payant (*).

On vit encore en cette occurrence à combien peu de chose tient la destinée des Empires les plus formidables. La France, dans sa détresse, pouvoit faire trembler & humilier l'Angleterre au milieu de sa prospérité, si le Maréchal de Conflans, sans perdre de tems, au moment où la tempête du 12 Octobre força l'Amiral Hawke de quitter le golfe & de reculer jusqu'à Plymouth, fût sorti, eût rassemblé sa flotte & tenté la descente, il étoit impossible que l'ennemi s'y opposât, ou il ne l'auroit pu faire qu'avec le plus grand désavantage, avec une armée fatiguée de six mois de croisiere, battue & dispersée récemment par un ouragan qui l'avoit mise dans l'état le plus déplorable, contre une armée fraîche, bien équipée, composée d'équipages nombreux & l'élite des classes. Mais ce Général n'étoit pas homme à agir aussi vigoureusement, & le Ministre de la Marine étoit trop inepte & trop incertain pour se décider aussi-tôt qu'il l'auroit fallu. Il voulut d'abord s'assurer par ses espions si l'Amiral Anglois étoit bien véritablement rentré chez lui. Ensuite le Maréchal refusa de se mettre en mer qu'il ne fût armé avec tout l'appareil, tout le luxe dû à sa di-

(*) Voyez *Journal de la navigation d'une escadre françoise, partie du Port de Dunkerque aux ordres du Capitaine Thurot, le 15 Octobre 1759, avec plusieurs détachemens des gardes-françoises & suisses, & de différens autres corps, par M. le Marquis de Bragelonne, Major du détachement.*

Digitized by Google

gnité. Ces retards durerent jusqu'au 14 Novembre ; que l'escadre françoise sortit enfin. L'Amiral Hawke ne tarda pas d'en être instruit par ses découvertes. Forcé pour la troisieme fois de rentrer à Torbay par les vents contraires, il sentit la nécessité de s'opposer à ce qu'elle pouvoit faire. Quoique son armée fût très-affoiblie par les circonstances, & de trente vaisseaux de ligne fût réduite à vingt-trois, il brava les élémens & se servit de toute son habileté pour vaincre les obstacles & gagner la baye de Quiberon, où il jugea devoir rencontrer son adversaire. La joie fut extrême parmi les siens, lorsqu'on eut signalé l'escadre françoise. Au contraire, l'abattement & la consternation étoient répandus dans celle-ci. Avant de sortir de Brest on disoit hautement qu'on seroit battu ; il n'est pas étonnant qu'on l'ait été. Dès que le Maréchal fut instruit de l'apparition de l'ennemi, il prit la fuite, se flattant en approchant de la côte hérissée de bancs de sable & de rochers, de se soustraire à la poursuite, & que son adversaire n'oseroit braver ces écueils, qui n'étoient point familiers à ses pilotes. Il arriva de cette ruse honteuse qu'il laissa couper son arriere-garde, qui soutint tout le feu Anglois & fut écrasée. Dans cette déroute générale, cent fois pire que celle de Lagos, l'historien, quelque part qu'il jette les yeux, ne respire, ne jouit d'un moment de satisfaction qu'en voyant la belle défense de M. de Saint-André du Verger, & en payant à ses mânes le tribut d'éloges qu'il mérite. Ce Chef-d'escadre, Commandant de la division dont nous parlons, montoit le *Formidable* de 80 canons. Il fut assez heureux pour n'être pas témoin de la fin de cette fatale journée. Il périt en combattant, ainsi que son frere, & son vaisseau ne se rendit qu'après la perte de la moitié de l'équipage, & tellement criblé de coups de canon que les Anglois eurent une peine infinie à le conduire chez eux. Par-tout ailleurs le cœur se souleve d'indignation : ici, c'est le Chevalier de Beaufremont, si vain de son nom & le soutenant si mal, qui,

Digitized by Google

prenant pour signal de *ſauve qui peut* le ſignal de ralliement, ſe couronne de voiles, & par une défection infâme entraîne à l'iſle d'Aix toute l'avant-garde ſous ſes ordres ſans avoir tiré un coup de canon. Là, c'eſt une autre diviſion, qui, enhardie par la peur, manœuvre avec une habileté merveilleuſe, pénetre dans une riviere où l'on ne jugeoit pas que des frégates puſſent mouiller, & fait pour cacher ſon opprobre des efforts incroyables qu'elle auroit dû produire pour ſa gloire. Au centre, c'eſt le Maréchal de Conflans, après avoir lâché quelques bordées, ſans avoir un homme de tué ni de bleſſé à ſon bord, ni ſouffert le moindre dommage, ſe faiſant échouer avec le *Soleil-Royal* de quatre-vingts canons, de mille deux cens hommes d'équipage, le plus ſuperbe vaiſſeau de S. M., tout neuf, rempli des meilleures qualités, ordonnant qu'on le brûle ſous ſes yeux, & pendant ce tems occupé des ſoins ſordides de ſon domeſtique (*).

La deſtinée de la France voulut que dans cette affreuſe cataſtrophe tout concourût à ſon déſaſtre. M. de Kerſaint, juſques-là réputé un bon officier, fait revirer de bord au *Théſée*, de ſoixante-quatorze canons, qu'il commandoit. Il oublie d'ordonner de fermer les ſabords de ſa premiere batterie. On l'en avertit à tems : il rougit qu'un pilote lui remontre ſon devoir ; il s'obſtine à les laiſſer ouverts : le vaiſſeau s'engage, & il eſt englouti avec huit cens hommes de ſon équipage. Vingt ſeulement furent ſauvés par l'humanité de l'ennemi, & ont révélé cette faute, que n'eût pas commiſe un garde de la marine à ſa ſeconde campagne, & qu'il croyoit enſevelir avec lui. Le *Superbe* eut le même ſort, mais d'une façon plus vaillante & par une bordée de l'ennemi. Le *Juſte*, privé de M. de St. Allouarn,

(*) On prétend qu'il faiſoit dégalonner ſa livrée & renvoyoit ſes gens avec leur décompte, pour que leurs gages, payés juſques-là par le Roi, ne tombaſſent pas à ſa charge.

Digitized by Google

ſon Capitaine, tué dans l'action, ainſi que ſon frere; périt corps & biens par l'ignorance du pilote côtier. Enfin la fuite du Général coûta ſix vaiſſeaux de ligne à ſon armée (*), c'eſt-à dire plus cher que la plus opiniâtre bataille navale. Celle-ci fut appellée *la bataille de M. de Conflans*, du nom du lâche Maréchal, ſans doute, pour que le ſouvenir ne s'en perdît pas, & qu'il reſtât à jamais l'exécration de la poſtérité. Elle fut le tombeau de la Marine de France ſous Louis XV, comme le combat de la Hogue l'avoit été ſous Louis XIV, affoiblie de près de la moitié en quatre ans par la perte de vingt-ſept vaiſſeaux de ligne, détruits, brûlés ou conduits en Angleterre (†). Il étoit impoſſible que les conſtructions réparaſſent ce vuide en proportion. Elles ſe rallentiſſoient elles-mêmes par le manque des matériaux; ils ne pouvoient arriver que ſur les bâtimens du commerce, & celui-ci, ſans protection, tomboit à meſure. Les Neutres n'oſoient même apporter des marchandiſes néceſſaires à cet objet, par les riſques qu'ils couroient, plus conſidérables que les bénéfices. Il fallut donc renoncer à faire des armemens; on ſe renferma dans ceux eſſentiels à l'approviſionnement & au ſoutien des colonies, dont le nombre diminuant auſſi, les eſcadres devinrent moins néceſſaires. Les Anglois reſterent abſolument maîtres de la mer en Europe. Il fut déſormais défendu aux vaiſſeaux de Toulon de franchir les barrieres de la Méditerranée, & les débris de l'eſcadre de M. de la Clue ne retournerent des ports dans le leur qu'au bout de ſix mois. C'étoit pour la troi-

(*) Le *Soleil-Royal* de 80 canons, brûlé par ordre de M. de Conflans; l'*Intrépide* de 80, pris; le *Héros* de 74, brûlé; le *Théſée* de 74, englouti; le *Superbe* de 74, englouti; & le *Juſte* de 70, échoué & perdu.

(†) Le *Lys*, l'*Alcide*, l'*Eſpérance*, l'*Arc-en-ciel*, le *Raiſonnable*, le *Belliqueux*, le *Foudroyant*, l'*Orphée*. A ces huit joignez les cinq de Louisbourg, les ſix du combat de Lagos, les ſix de la *bataille de M. de Conflans*, l'*Opiniâtre* & le *Greenwick*.

Digitized by Google

sieme fois que ce Chef-d'escadre revenoit sur ses pas. Quant aux vaisseaux de la Vilaine, ils restèrent dans cette riviere bloqués, un s'y perdit, les autres pourrirent, & cette division coûtant énormement pour ses équipages & son entretien, il fallut la désarmer jusqu'au moment favorable d'en tirer quelque parti. Messieurs de la Marine Royale, qui avoient trouvé moyen de pénétrer dans cette riviere, décidèrent dans plusieurs conseils de guerre qu'il n'étoit pas possible de les en sortir. Il fallut en confier le soin à des officiers bleus, qui se chargerent du salut de ces vaisseaux.

Au reste, si les Anglois régnoient sur l'océan par la supériorité de leurs forces, ils se montroient dignes de cet empire par la maniere dont ils maîtrisoient les flots. La dureté de la saison, l'inconstance & les bourasques de cet élément, ne les empêcherent pas d'insulter nos côtes durant tout l'hiver. Ils vinrent mouiller à la rade de l'isle d'Aix pour voir s'il y avoit quelque attaque à former contre la division qui s'y étoit réfugiée (29 Novemb.), mais les vaisseaux, au nombre de huit, étoient remontés en riviere. L'allarme n'en fut pas moins grande, & cette fois encore, s'ils avoient été plus entreprenans, ils auroient réussi dans leur tentative par la consternation où l'on étoit, & le peu de possibilité de s'y opposer. Ils bombarderent le Croisic, & à la vue de cette ville & sous le canon des batteries essayerent de repêcher la magnifique artillerie du *Soleil-Royal*, qu'ils revendiquoient comme un trophée attaché à leur victoire. Ils descendirent successivement à la petite Isle-Dieu, à l'Isle du Met, dont ils s'emparerent, à Belle-Isle, où, repoussés d'abord, ils réussirent une seconde fois. Il falloit souffrir toutes ces humiliations, faute de marine pour s'y opposer.

Une guerre malheureuse occasionne ordinairement beaucoup de révolutions dans les cours. Les sujets espèrent toujours être mieux en changeant de Ministre, & le Souverain est bien aise d'imputer aux

Digitized by Google

expulsés les fausses mesures souvent prises par son conseil. Dans la malheureuse période de tems dont nous décrivons les désastres, il y eut plusieurs changemens de cette espece à Versailles. Le premier ne doit cependant s'attribuer ni au mécontentement national, ni à celui du Monarque : il fut l'effet de la vengeance d'une femme jalouse & méprisée. Nous avons vu comment Madame de Pompadour avoit fait monter rapidement l'Abbé de Bernis de l'état le plus médiocre au faîte des honneurs ; il étoit revêtu de la pourpre depuis quelque tems. Elle crut qu'une faveur aussi marquée & aussi soutenue exigeoit une reconnoissance sans bornes. Elle s'imagina que ses charmes usés pour le Monarque devoient toujours conserver le même empire sur cette Eminence. Elle s'apperçut du contraire ; elle en devint furieuse. Mais avant de perdre le Cardinal, elle voulut dans une derniere conversation lui faire connoître toute sa tendresse & user de sa derniere ressource. Elle le trouva froid & inflexible. Alors ne mettant plus de bornes à sa rage, elle l'exhala en reproches sanglans, & lui déclara qu'elle alloit le faire rentrer dans l'obscurité dont elle l'avoit tiré. La veille de sa disgrace il n'en assista pas moins au souper du Roi. Louis XV, confus de l'ordre qu'il venoit de signer contre un Ministre fidele, mais subjugué par la volonté de son impérieuse maîtresse, levoit par intervalles les yeux sur lui, puis les détournoit dès que ceux du Cardinal rencontroient les siens : tant les regards de l'innocence sont accablans pour l'injustice ! Les courtisans, toujours épians les moindres indices, connoissoient trop bien le caractere du Monarque pour ne pas juger de ce qui alloit arriver. Le bruit s'en répandit dès le soir, & en effet le lendemain M. de Bernis fut exilé à son Abbaye de Saint-Médard. Resté à peine seize mois au département des affaires étrangeres, il n'eut pas le tems de s'y distinguer, & n'a d'époque mémorable durant ses négociations que le traité de Versailles, si funeste alors, mais dont les fruits devoient se recueillir plus tard.

Digitized by Google

Le disgracié eut le tems, durant sa retraite, de faire des réflexions sur l'instabilité de la faveur, sur les perfidies de la cour. Il reconnut le vuide des grandeurs & la fin presque toujours sinistre des hommes d'une sphere inférieure portés trop rapidement aux honneurs. Il se retourna du côté de l'église, dont les dignités sont plus solides ; il reçut l'ordre de la prêtrise & se rendit susceptible de la prélature. Il n'y put parvenir cependant qu'à la mort de la favorite. Il fut nommé Archevêque d'Alby, où il se livra tout entier aux fonctions de son saint ministere, jusqu'à ce qu'oubliant sa philosophie & ses principes religieux, il se fût replongé dans le tourbillon des affaires, mais avec précaution, mais loin de la cour, & dans un lieu, dans un genre de négociations analogues à son rang, refusant un poste plus brillant dont il a craint de décheoir une seconde fois.

(1 Novembre 1758) Le Cardinal de Bernis fut remplacé au Conseil & dans son département par le Comte de Stainville, créé en même tems Duc de Choiseul. Celui-ci né, ainsi que son prédécesseur, dans un état de fortune très-médiocre, avoit été mû de bonne heure par une ambition infiniment plus active. Tourmenté du noble desir de couvrir d'une gloire nouvelle un nom déjà illustre, il étoit entré dans la carriere des armes ; mais son génie étant moins tourné du côté de la guerre, que de la politique, il se livra bientôt aux négociations. D'abord Ambassadeur à Rome, l'étude de cette cour lui fournit les moyens de perfectionner son talent naturel pour l'intrigue, & passé ensuite à Vienne, la maison d'Autriche dont il avoit l'honneur d'être allié, crut trouver en lui un serviteur zelé à celle de France, & forma en sa faveur un puissant parti.

Il jettoit ainsi les fondemens de son élévation. Il auroit pu cependant ne pas réussir encore, si, dérogeant à sa franchise, à la magnanimité de son ame, il ne se fût permis une noirceur, qu'il espéra sans doute d'ensevelir dans les ténebres où elle se

Digitized by Google

tramoit. Une femme de la cour, de ſes parentes, commençoit à plaire au Roi ; leur liaiſon ſe reſſerroit, & elle en étoit déjà à recevoir des lettres du Monarque & aux rendez-vous. Un courtiſan moins fin que le Duc de Choiſeul auroit regardé cet événement comme l'occaſion la plus heureuſe de ſe pouſſer & d'aller à ſon but. Il n'auroit pas manqué de fomenter la nouvelle paſſion de l'auguſte amant, & de chercher à ſupplanter la favorite en titre par celle-ci, qui ſembloit avoir des moyens de triompher plus préſens & plus irréſiſtibles. Il calcula différemment, il fut au plus ſûr & préféra de ſacrifier ſa parente, dont le regne pouvoit n'être pas durable, à Madame de Pompadour, dont la conſiſtance acquéroit plus de force avec le tems. Il étoit dans la confidence de la premiere, qui le conſultoit ſur ſes démarches. Un jour que l'amour de Louis XV, parvenu à ſon comble, demandoit une entrevue déciſive par un billet preſſant, le Duc de Choiſeul qui aidoit cette Dame à faire les réponſes, ſemble vouloir réfléchir ſur celle-ci : il l'emporte, & muni de cette piece il va chez la Marquiſe : » Madame, lui dit-il, vous me regardez » comme un de vos ennemis ; vous me faites l'in» juſtice d'imaginer que je m'occupe avec eux de » complots ſecrets pour vous faire perdre les bonnes » graces du Roi : tenez, liſez & jugez-moi. « Il lui montre en même tems le tendre & vif écrit de S. M. ; il lui raconte comment il le poſſede & lui fait enviſager à quels riſques il s'expoſe pour la ſervir. Mais il préfere le bien de l'Etat & le bonheur de ſon maître à ſa propre grandeur, & il la juge plus néceſſaire que perſonne à ces deux importans objets. Madame de Pompadour connoiſſoit trop bien Louis XV pour n'être pas ſûre de le ramener toutes les fois qu'elle ſeroit prévenue à tems. Inſtruite de cette intrigue, elle la diſſipa promptement & fit retomber ſur ſa rivale tout l'odieux de la découverte & la punition qu'auroit méritée le confident perfide. Dès-lors il devint la créature & le confi-

Digitized by Google

dent de la favorite. Il étoit jeune, ardent, intrépide; il répara les torts du Cardinal de Bernis & scella sa réconciliation avec la Marquise, de maniere à lui faire croire que ses charmes n'avoient rien perdu de leur vertu, & il se fraya par-là le chemin au pouvoir suprême dont il hérita après elle. En ce moment il trouva au conseil un chef redoutable, qui, prévoyant le rôle que son concurrent devoit jouer, ne voulut pas du moins le laisser dominer en sa présence, & le contrarioit autant par jalousie que par diversité d'opinion & antipathie naturelle.

Le Secrétaire d'Etat de la marine étoit alors le plus en bute aux critiques des spéculateurs & aux malédictions des Parisiens. Ceux-ci l'avoient eu en horreur Lieutenant de police, ils le mépriſoient Ministre. Son corps voyoit avec peine à sa tête un bourgeois obscur, qui n'y étoit pas même parvenu avec un mérite transcendant; qui ne vouloit pas se laisser gouverner; dont il n'y avoit ni graces, ni grades à espérer. Enfin le Duc de Choiseul cherchant déjà à s'ancrer plus fortement, à se faire des créatures & à se donner une célébrité que son département ne pouvoit lui procurer, n'auroit pas été fâché de l'expulsion de ce membre du college des Secrétaires d'Etat, dont les autres rougissoient & dont il dévoroit déjà la dépouille. Le coup étoit porté: on avoit fait consentir sa protectrice à l'abandonner, lorsqu'un incident ménagé pour accélérer sa chûte l'arrête. M. Berryer voyoit avec peine & non sans raison ces vaisseaux empriſonnés dans la Vilaine, monument subsistant de la lâcheté de la marine. Chaque jour c'étoient de nouvelles demandes de la part des officiers indiscrets, qui vouloient entretenir avec le même éclat cette escadre fugitive, qu'une escadre armée & prête à voguer pour le salut ou la gloire du pavillon. Dans un moment d'humeur, à laquelle ce Ministre étoit fort sujet, il ne ménagea pas ses termes & leur répondit durement. Ceux-ci, dont les humiliations n'avoient

Digitized by Google

point abattu l'orgueil, se réunirent en corps; & répondirent par une lettre insolente, où, croyant se justifier à force de bravades, ils osoient exalter leur manœuvre & demandoient à être jugés dans un conseil de guerre. Tout le corps prit en même tems parti pour eux, & tenant aux plus illustres maisons de la cour, ce fut une rumeur, une fermentation dont on sentit le danger. Les autres Secrétaires d'Etat ne voulant pas que leur dignité fût ainsi compromise en la personne d'un de leurs confreres, se réunirent en sa faveur & demanderent à le conserver. Il n'y eut pas de Conseil de guerre, mais tous ces Capitaines furent démontés; on désarma les vaisseaux; M. Villars de la Brosse, le plus ancien, l'auteur de la lettre & le plus altier de tous, eut ordre de se rendre au château de Saumur.

D'ailleurs, ayant été accordé au Conseil de réduire la Marine aux armemens de pure nécessité, & de la tenir du reste dans la plus entiere inaction, il n'étoit plus besoin à ce département que d'un homme sévere, exact, tracassier, économe, qui consommât peu de fonds, réformât beaucoup, & sur-tout rétablît l'ordre dans la comptabilité. C'étoit le vrai talent de M. Berryer; il se trouva placé ainsi à merveille & n'excita la jalousie de personne. Le Duc de Choiseul conçut parfaitement que la Marine ne lui convenoit pas en ce moment.

C'étoit principalement sur le Contrôle-général qu'éclatoient & se succédoient rapidement les orages. Cet hôtel vit dans la même année tour-à-tour habiter dans son sein trois maîtres différens. M. de Boulogne n'ayant que des ressources triviales & impuissantes, on soupiroit après un homme de génie qui pût en imaginer de nouvelles. On crut l'avoir trouvé dans M. de Silhouette: une réputation ménagée dans un certain monde le dévançoit. Né, disoit-on, avec un esprit observateur, il avoit été accoutumé au travail dès sa plus tendre jeunesse; il avoit passé presque par tous les emplois; il avoit

Digitized by Google

voyagé ; il avoit écrit sur la morale, la philosophie, les finances, l'administration ; il étoit Conseiller au Parlement de Metz, Maître des Requêtes ; il tenoit à différens corps ; il avoit beaucoup de consistance & de crédit ; il appartenoit au premier Prince du sang : Chancelier de M. le Duc d'Orléans, il étoit en même tems Commissaire de la Compagnie des Indes, & les talens qu'il développoit dans les deux places, analogues à celle où l'on l'élevoit, en donnoient la plus haute idée. Ce fut un enthousiasme général quand il fut nommé. Il débuta par des opérations qui annonçoient de l'invention, de l'équité, de l'austérité & un desir sincere de réparer les désordres, d'arrêter les déprédations, d'empêcher que les revenus du Roi ne tournassent au profit de l'intrigue & de la cupidité des grands.

Après avoir réformé quelques abus introduits dans les fermes, il créa soixante-dix mille actions de mille livres chacune, *intéressées en icelles*, auxquelles il attribua la moitié des bénéfices dont jouissoient les Soixante. Cette opération de finance, qui produisit en vingt-quatre heures soixante-douze millions, fut fort applaudie, en ce qu'elle ne chargeoit en rien l'Etat & grévoit seulement des publicains engraissés de sa substance. Elle lui concilia d'autant mieux les suffrages, qu'elle parut désintéressée & généreuse de sa part, puisqu'il tenoit par le sang & l'amitié la plus étroite à la ferme (*).

La déclaration porta suspension de plusieurs privileges concernant la taille, le fit bénir dans les campagnes & regarder comme le pere du laboureur. Enfin celle tendante à la réduction des pensions, dont la multiplicité étoit devenue une charge énorme pour le royaume, en lui aliénant les courtisans & les plus illustres personnages, prouvoit qu'il ne redoutoit pas de se faire des ennemis, & qu'il bra-

(*) A. M. de Lage, son parent, son héritier & son légataire, un des travailleurs entre les Fermiers-généraux.

Digitized by Google

voit ; pour faire ſon devoir & le bien public, les cabales, la puiſſance & le crédit. Ce fut alors un concert de louanges, auquel furent obligés de participer ceux qui le maudiſſoient intérieurement. Tous les papiers publics en retentirent, & la cour enchantée de trouver dans ces circonſtances critiques un Contrôleur-général agréable à la nation, prit en lui une confiance aveugle. On lui fit l'honneur unique de l'appeller au Conſeil d'Etat quatre mois après ſa nomination, & il en devint l'oracle pour ſa partie. Le Maréchal de Belle-iſle qui l'avoit porté, le ſoutenoit de tout ſon crédit ; enſorte que tout ce qu'il propoſa fut accepté. C'eſt alors que ſon élévation ne ſervit qu'à laiſſer mieux appercevoir ſa petiteſſe. Au lieu des projets lumineux qu'on attendoit pour le ſoulagement & la proſpérité de la France, on ne vit éclore que des opérations tyranniques & maladroites, propres à lui faire perdre ſon crédit au dehors & à la ruiner au dedans.

(22 Septemb.) Un Lit de juſtice tenu à Verſailles pour l'enrégiſtrement de ſon fameux Edit de ſubvention, appareil toujours odieux, outrage fait aux loix & à la nation, commença par répandre l'allarme. Elle ne fit que s'accroître à la lecture de cet ouvrage infernal ; on y découvrit un aſſemblage d'impôts de toute nature, tels qu'on n'en avoit jamais ſupporté aux époques les plus déſaſtreuſes. Les cours réclamerent & contre la forme & contre le fond ; enſorte que l'édit commença par reſter ſans exécution, & que le crédit public en ayant reçu un échec effrayant, il ne fut pas poſſible de ſe procurer à la maniere ordinaire les fonds qu'exigeoit l'urgence des beſoins. Aucun financier ne voulut ſe charger d'aſſignations anticipées ſur des revenus incertains. M. de Silhouette employa enfin la reſſource extrême & inouïe de fouiller dans toutes les caiſſes (21 Octobre), d'en enlever tout l'argent & de ſuſpendre pendant un an le payement des billets des fermes, des reſcriptions & le rembourſement des capitaux qui devoient être faits par le tréſor-

Digitized by Google

royal & la caisse des amortissemens (24 Octobre). En même tems il exhorta les sujets du Roi à porter leur vaisselle à la monnoie, pour être convertie en especes applicables aux besoins de l'Etat, & fit donner l'exemple par S. M. qui y envoya la sienne. C'étoit joindre à l'atrocité du despotisme une puérilité ridicule. Par le premier acte il anéantissoit la confiance, en énervant ses soutiens. Eh ! dans quel tems ? lorsque par le second il mettoit au grand jour notre indigence, qu'il étoit de la politique de cacher aux étrangers. Bientôt le cri public s'éleva contre lui ; on reconnut la variation & l'inconséquence de ses principes, ou plutôt on vit clairement qu'il n'avoit ni plan ni vues ; qu'il ne cherchoit qu'à se tirer d'un embarras momentané en se replongeant dans un autre plus cruel ; il devint l'exécration de ce peuple dont il étoit l'idole. Son nom fut une injure ; il fut assimilé à ceux des Cartouche, des Raffiat, des Mandrin. Il y eut des gens qui prirent la chose moins au grave & plaisanterent. On fit des *portraits à la Silhouette*, des *culottes à la Silhouette*. Les linéamens de ceux-là tracés sur l'ombre & le manque de gousset dans ceux-ci, en formoient l'épigramme ; ils indiquoient à quel point le Contrôleur-général avoit réduit les individus & leur bourse. Il n'étoit pas possible de conserver à la tête des finances un personnage aussi décrié : il fut renvoyé, & ce qui mit le comble à l'indignation de la capitale, ce fut, non la philosophie, mais l'impudence avec laquelle il soutint sa disgrace. Avant sa grandeur, parmi ses apparentes vertus on comptoit la modestie. Elle s'évanouit au moment où il en avoit le plus de besoin. Il afficha une arrogance & un faste déjà incroyables dans quelqu'un de son espece, à plus forte raison dans l'état d'humiliation où il auroit dû être. Au lieu de se retirer à la campagne & d'y ensevelir sa honte, il loua un hôtel considérable dans le quartier le plus brillant ; des équipages magnifiques, une riche & nombreuse livrée, tout chez lui annonçoit

Digitized by Google

une opulence injurieuſe pour les autres : il ſembloit s'élever ſeul ſur les ruines de la foule de ſes concitoyens ; il mangeoit dans l'or, & les plus grands Seigneurs n'avoient que de la fayence ou de la porcelaine.

En effet, à l'imitation du Monarque, chacun porta ſon argenterie à la monnoie ; les corps religieux n'oſerent s'y refuſer. Meſſieurs de Notre-Dame ayant fait une députation à S. M. pour demander ce qu'ils enverroient de la leur, le Roi leur répondit : *tout, excepté les vaſes ſacrés.* Afin de piquer davantage l'émulation des gens connus, il fut arrêté qu'on imprimeroit des liſtes de ces citoyens zélés, qu'elles ſeroient inſérées dans les feuilles périodiques & qu'on en feroit lecture à Verſailles. Ce véhicule d'une vanité enfantine eſt infaillible en France. Il n'eſt pas juſqu'aux courtiſannes qui deſirerent figurer ſur le catalogue patriotique. Il y eut cependant des gens ſages qui ne s'en piquerent point, & ils ſe contenterent de faire diſparoître leur vaiſſelle de la table. D'autres n'en porterent qu'une portion. Ce recélement, joint aux frais, aux infidélités, aux déchets, aux encouragemens avantageux qui ont toujours lieu dans ces métamorphoſes, réduiſit la reſſource d'une douzaine de millions en totalité à peu de choſe. Le viol des dépôts publics & le manque de foi aux engagemens, en procurant pour l'inſtant des fonds abondans, mais qui furent dévorés promptement, eurent des ſuites affreuſes.

Depuis Samuel Bernard, la cour avoit toujours eu un banquier, c'eſt-à-dire un homme qui, par ſon crédit national & étranger, lui procuroit des ſecours prompts en argent, ſur leſquels il bénéficioit. Un Etat bien rangé, ſans doute, n'auroit pas beſoin de pareils ſupports, les réſerveroit du moins pour des criſes rares & extrêmes. En France, c'eſt devenu un moyen de plus de fournir aux déprédations des Miniſtres, à la voracité des favoris, aux prodigalités des femmes & du maître, enfin une cauſe plus immédiate de ruine & de deſtruction.

Digitized by Google

Mais ce mal, qu'il auroit fallu réformer en tems de paix, vu le désordre des finances, étoit devenu nécessaire dans la guerre présente.

M. de Montmartel, le successeur de Samuel Bernard, après avoir rempli les mêmes fonctions pendant près de vingt ans, avoit quitté prudemment. Quoique retiré avec quarante millions de bien, il n'étoit point odieux aux honnêtes gens, comme ses semblables; il en étoit aimé, à raison du bon emploi qu'il faisoit de ses revenus, des services pécuniaires qu'il rendoit à tous ceux qui recouroient à sa bourse. D'ailleurs, né dans l'obscurité, il ne rougissoit point de son extraction. Il étoit modeste; éprouvé par l'adversité, compagnon de disgrace de le Blanc, des Belle-isle, des Sechelles, son mérite personnel lui avoit acquis une considération fondée. Plusieurs fois le Roi l'avoit sollicité de se mettre à la tête des finances; mais s'il ne voulut pas être Contrôleur-général, il en faisoit, & l'on conserve encore dans sa famille des Lettres de Louis XV, où S M. le consulte sur le choix de ses Ministres en ce genre.

Sa place, dans les malheurs du royaume, s'étoit sous-divisée entre plusieurs financiers. M. de la Borde, qu'on avoit vu nagueres porte-balle dans les provinces, monté tout-à-coup sur le pinacle, créature du Duc de Choiseul, auprès duquel il avoit semé de l'argent dans l'espoir de le recueillir au centuple, avoit le payement & l'entretien des armées de terre; M. Beaujon, pendu en effigie à Bordeaux pour monopole, s'étoit intrigué auprès de Madame de Pompadour, & conjointement avec Mrs. d'Harvelay garde du trésor-royal, Michel trésorier de l'artillerie, le Maître, qui l'a été depuis, & Gooffens banquier, avoit contracté une soumission avec le Roi de fournir trois millions par mois pour le service de la marine, cinq cens mille liv. dans le même espace de tems pour celui des fortifications & du génie, & une espece de pot de vin d'avance de deux millions au trésor-royal. Pour

Digitized by Google

remplir ces objets, on avoit remis à cette compagnie des reſcriptions ſur les recettes générales des finances ; mais la ſuſpenſion dont on a parlé arrêtant la rentrée de ces fonds, elle ne pouvoit ſatisfaire à ſes engagemens : il fallut venir à ſon ſecours. Le gouvernement lui accorda un arrêt de ſurſéance. Cet acte de juſtice envers ces Meſſieurs, preſcrit par la néceſſité, fut une ſource d'injuſtices particulieres, car leurs créanciers à leur tour, fruſtrés des ſecours qu'ils attendoient, furent forcés de faire banqueroute, & l'on ne peut calculer les effets de ce reflux s'étendant & ſe ſous-diviſant à l'infini. Il en ſurvint un bouleverſement général dans le commerce, qui acheva de le perdre.

Un autre mal que cauſa le coup de déſeſpoir de M. de Silhouette, ce fut de prolonger la guerre, dont les ennemis commençoient à ſe laſſer eux-mêmes. A l'entrée de l'hiver le Prince Louis de Brunſwick, tuteur du jeune Stathouder, avoit notifié à la Haye aux Miniſtres de France, de Vienne, de Ruſſie, de Suede & de Pologne, qu'il étoit chargé de la part des Rois d'Angleterre & de Pruſſe, de leur dire que, touchés des calamités d'une guerre allumée depuis pluſieurs années, ils croiroient manquer aux devoirs de l'humanité & particuliérement au tendre intérêt qu'ils portent à leurs ſujets reſpectifs, s'ils négligeoient les moyens propres d'arrêter les progrès d'un ſi cruel fléau ; que dans cette vue, & à deſſein de manifeſter la pureté de leurs intentions, ils déclaroient être prêts à envoyer des Plénipotentiaires à l'endroit décidé le plus convenable, pour y traiter conjointement d'une paix ſolide & générale. M. Pitt avoit réitéré à Londres la même déclaration aux Miniſtres étrangers. Mais S. M. Britannique jugeant par les opérations extravagantes du Contrôleur-général le royaume dans la derniere détreſſe, ſe refroidit bientôt & les ouvertures ne furent pas pouſſées plus loin. Peut-être auſſi n'étoit-ce de ſa part qu'une eſpèce de parodie du procédé noble de Louis XV, qui avoit étonné l'Europe

Digitized by Google

durant la derniere guerre. Georges ne voulut pas être en reste de générosité avec lui, & se crut quitte par sa déclaration, vraisemblablement moins sincere que n'avoit été celle du Monarque François. En effet, son Ministre de confiance étoit trop bon politique pour ignorer que la loi du plus fort étant la seule entre les Souverains, celui qui est dans le cas de l'imposer, doit toujours le faire de façon à ne pas la recevoir un jour. Si l'Angleterre eût suivi cette maxime, elle ne se trouveroit pas dans la crise où elle se trouve aujourd'hui. (*) Puisse la France ne pas commettre la même faute à son tour!

L'année 1760 s'ouvrit donc par de nouveaux combats & de nouvelles pertes, qui continuerent & s'accrurent durant son cours. La mort du brave Thurot, qui entraîna la ruine totale de son escadre, fut le premier échec qu'éprouva la France. Le projet de campagne qu'il avoit donné au Maréchal de Belle-isle, & que ce Ministre avoit adopté, ne pouvoit être bon que lié à la grande expédition. Celle-ci ayant manqué, l'autre devoit se réduire à une campagne très-pénible, très-coûteuse, sans causer beaucoup de dommage aux Anglois. Après avoir battu les mers du Nord dans la saison la plus rigoureuse, éprouvé toutes les horreurs du naufrage & de la famine, Thurot surmontant ces obstacles, malgré les représentations du Commandant des troupes, ne voulut pas revenir en France sans avoir fait quelque chose. Il jetta successivement l'allarme sur les côtes des trois royaumes & finit par tenter une descente à Carrick-fergus au Nord de l'Irlande (17 Février). Elle réussit; il s'empara de la ville, qu'il mit à contribution. Mais la pauvreté & la désertion du grand nombre de ses habitans ne permirent pas d'en tirer grand secours. Il auroit été plus avantageux d'aller à Belfaste, ville commerçante, distante d'environ quatre lieues; Thurot le proposoit, & si le Général des troupes de terre

(*) En 1779, où l'on écrit ceci.

Digitized by Google

eût secondé son activité, on auroit eu le tems d'exécuter ce coup de main avant l'arrivée des secours. Mais la mésintelligence entre les chefs, les pourparlers, les lenteurs de la marche & de l'attaque de la ville & du château de Carrick-fergus le rendirent impraticable. On se hâta de se rembarquer, & quelques heures après, l'escadre, réduite à trois frégates (*), rencontra (28 Févr.) une escadre Angloise à-peu-près d'égale force (†) en apparence, mais réellement supérieure en canons & en hommes (§), d'ailleurs toute fraîche. Après un combat assez opiniâtre où périt Thurot, tout fut pris. Ainsi périt ce marin intrépide, qui se seroit acquis la plus grande réputation, si sa carriere eût été plus longue. Il en avoit déjà une faite en France & en Angleterre, & cet homme singulier mérite qu'on s'arrête un moment sur son compte.

Thurot étoit originaire d'Irlande. Son grand pere étoit Capitaine dans l'armée de Jacques II, lorsque ce Monarque quitta son royaume. Depuis il vint s'établir à Boulogne, y tomba dans la misere, & y laissa un fils, pere de celui dont il est question.

Thurot commença à naviguer fort jeune. Prison-

(*) Le *Maréchal de Belle-isle*, de 40 pieces de canon, que montoit le Commandant; la *Blonde*, de 32, & la *Terpsycore* de 26. Cette escadre, dans le principe, étoit partie avec trois autres bâtimens: le *Begon* de 36 canons; l'*Amaranthe* de 18, & le *Faucon* de 8.

(†) L'*Eole* de 32 canons; la *Pallas*, de 36, & la *Brillante*, de 36.

(§) » Ces frégates « (dit M. de Bragelonne dans son *Journal*, où il n'est pas favorable à Thurot (» étoient » incomparablement plus fortes d'échantillon & mieux armées » que les nôtres; car, quoique *Belle-isle* eût 44 canons, » il n'étoit pas de force à cela, & les gros tems que nous » avons essuyés à la mer, nous avoient obligés d'en mettre » une partie à fond de cale, entr'autres nos pieces de 18, » & M. Thurot ne les fit pas remonter pour le combat, » ensorte que nous n'en avions pas plus de 32 ou de 34; » il en étoit de même de nos autres frégates à proportion. » D'ailleurs les Anglois avoient tous bons matelots à leurs » bords, & nous n'en avions point, ou presque point. «

Digitized by Google

mier en Angleterre, en même tems que le Maréchal de Belle-isle, il s'en fit connoître & lui demanda la grace de repasser avec lui en France. Il ne put l'obtenir : il se saisit d'un canot, s'y embarque seul & arrive à Calais en même tems. Le Maréchal étonné de la hardiesse de son entreprise en conçut la plus haute opinion, & le regarda comme un homme capable d'être utile pour quelque expédition de son genre, qui exigeroit de la bravoure & de l'enthousiasme. Dès qu'il eût été résolu à Versailles de tenter une descente, M. de Belle-isle jetta les yeux sur Thurot, qui, ayant passé une partie du tems de la paix chez les ennemis, y avoit pris une connoissance approfondie des côtes & du local ; qui d'ailleurs venoit d'acquérir encore plus d'expérience dans différens armemens en course dont il avoit été chargé, & dont il s'étoit tiré, sinon avec beaucoup de profit, du moins avec une grande intrépidité. Excepté les mathématiques dont il avoit fait un cours sous un maître habile, il étoit fort ignorant dans tout ce qui ne concernoit pas son métier; mais il avoit de l'esprit & une facilité à s'énoncer qui lui servoit à persuader ceux qu'il avoit intérêt d'amener à ses vues. Il s'en servit avec succès auprès des Ministres. Peut-être le projet qu'il leur fit adopter, auroit-il mieux réussi en ce qui le concernoit, s'il y eût eu plus d'harmonie entre les officiers de terre & lui. Mais la méfintelligence fut extrême, & M. de Flobert, qui commandoit les troupes, le menaça de le faire arrêter & de le destituer. Thurot furieux vouloit le tuer, & avoit déjà le pistolet bandé contre lui, lorsqu'on fit entendre au Brigadier qu'il passoit ses pouvoirs. Cette querelle s'appaisa, non sans un levain d'animosité qui fermentoit sans cesse, occasionnoit des piques continuelles & tourna au détriment du service. Thurot, qui avoit plus de vivacité que de justesse dans les idées, avoit manqué de sens en cette occasion. Il auroit dû prévoir ce qui arriva & ne pas entreprendre une expédition, où l'autorité mêlangée pouvoit le faire échouer en

Digitized by Google

l'empêchant de donner à sa témérité tout son essor. Cette témérité étoit fondée sur la fortune qui l'avoit toujours accompagné & tiré des dangers les plus pressans, sur son mépris de la mort, qu'il préféroit à une vie commune, & sur l'envie démesurée qu'il avoit de s'enrichir & de s'illustrer; ne perdant jamais de vue son but, opiniâtre dans la réussite de ses projets, il bravoit tous les obstacles. Malheureusement prodigue de sa vie il l'étoit trop de celle des autres. Il excusoit son défaut de prudence par une maxime singuliere, détestable en général, mais que lui suggéroit le sentiment intime de son courage & de ses ressources. Il disoit qu'un homme de génie & de cœur ne doit jamais user de précautions; qu'il doit toujours prendre conseil du moment seul, qu'autrement c'est afficher une méfiance honteuse de soi-même. On voit par-là que la modestie n'étoit pas sa vertu favorite. Il la confondoit avec la timidité, prétendant qu'avec elle on ne peut aller au grand. C'est où il visoit, & il y seroit parvenu si la mort ne l'eût arrêté à la fleur de l'âge & au moment où sa carriere commençoit à devenir plus brillante.

Thurot avoit une conception aisée, beaucoup de feu, une belle figure, le caractere aimable, insinuant auprès de ses supérieurs, facile avec ses égaux, mais altier quand ils vouloient prendre le ton. Il fit voir à M. de Flobert qu'il ne le craignoit pas, & qu'il sauroit conserver aux dépens de sa vie le commandement que le Roi lui avoit confié. Il étoit dur avec ses inférieurs, moins par insensibilité que par ardeur pour la rigidité du service; il déployoit toute sa compassion envers ceux des ennemis qu'il faisoit prisonniers, ce qui lui gagnoit leurs cœurs; ensorte que ceux-ci lui étoient souvent plus affectionnés que ses propres gens, qui l'admiroient sans l'aimer. Ils le lui prouverent trop bien dans sa derniere action, où la plupart des canoniers de sa frégate quitterent leur poste & se cacherent, sans qu'on pût les ramener. Sa présomption fut cause de tous

les

Digitized by Google

les malheurs de la journée, si nous en croyons l'historien. Confiant dans la légéreté du *Belle-isle*, Thurot se flatta d'abord d'éviter l'ennemi à la course; il négligea d'employer du moins le tems à se disposer au combat, quoique chacun l'en pressât; il ne fit pas mettre de bastingues; il n'ordonna le signal de ralliement pour les deux autres frégates que lorsqu'il fallut faire celui de l'attaque; ensorte qu'il se trouva seul contre trois, & que la *Blonde* & la *Terpsycore* n'arriverent que pour se faire prendre. La défection des siens rendant son artillerie inutile, il voulut tenter l'abordage; il n'avoit ni grenades, ni grapins préparés & manqua son objet. Alors la frégate étant dans l'état le plus déplorable & l'équipage sans défense, exposé au feu continuel des Anglois, on le sollicita de se rendre, il voulut essuyer encore une bordée, c'est-à-dire, recourir au dernier coup de bonheur qu'il attendoit, celui d'être tué sur le champ de bataille & de ne rester exposé ni aux reproches du ministere, ni à la dérision de l'ennemi, & la fortune l'exauça du moins encore dans cette occurence.

Malgré son désastre la cour regretta Thurot. Elle sentoit le besoin qu'elle avoit de pareils hommes pour le salut & l'approvisionnement du reste de ses colonies: dans l'impuissance où l'on étoit désormais de les soutenir par des escadres du Roi, on imploroit le secours du commerce & il avoit si peu de confiance aux officiers de S. M., que M. de la Touche-Tréville, Capitaine de ses vaisseaux, s'étant mis à la tête d'une compagnie de financiers de Paris, auquel le Roi donnoit de ses bâtimens à des conditions très avantageuses, les négocians de Bordeaux refuserent de s'y intéresser, sous prétexte que l'expédition devoit être conduite par des officiers de la Marine Royale; ils dirent qu'ils faisoient plus de cas des Canon, des Dolabaratz, des Cornic, que des de la Clue, des Duquesne, des Conflans.

Il étoit essentiel d'envoyer promptement des vivres, de l'argent, des troupes & des munitions au

Digitized by Google

Canada. Le Marquis de Vaudreuil, pour former des inſtances plus vives & plus efficaces, avoit chargé M. Mercier, Commandant de l'artillerie, de ſe rendre en France & d'expoſer ſa ſituation, d'annoncer qu'il ne déſeſpéroit pas de rétablir les affaires & de reprendre Quebec, ſi l'on ſecondoit ſon plan. Dans l'eſpoir qu'on en ſeroit frappé à la cour, il ſe conduiſit pour la campagne ſuivante d'après cette ſuppoſition, & tout fut prêt au mois d'Avril. Une armée de dix mille hommes ſe trouva combinée des diverſes troupes raſſemblées aux ordres du Chevalier de Levy & ſe mit en marche. Elle étoit parvenue à cinq lieues de Quebec, ſans que l'ennemi s'en doutât: elle touchoit preſque à un détachement avancé de 1500 hommes qu'on auroit ſurpris & mis en déroute, lorſqu'un accident impoſſible à prévoir & à prévenir déconcerta le projet.

Les troupes défiloient ſur deux bateaux par un chenal ouvert à travers les glaces; chaque ſoir elles mettoient à terre. Un canonier en ſautant de ſa chaloupe tombe dans l'eau, il ſaiſit un glaçon, & entraîné par cet appui, il flottoit au gré du courant. Comme il raſoit la rive de la ville, une ſentinelle l'apperçoit, crie au ſecours; on vole au malheureux, on l'atteint, on le trouve ſans mouvement; ſon uniforme le fait reconnoître pour un ſoldat François. On le tranſporte chez le Gouverneur, on cherche à le rappeller à la vie, autant par curioſité que par humanité; on le reconforte par des liqueurs ſpiritueuſes; il recouvre l'uſage de la voix: il déclare qu'une armée de dix mille François eſt aux portes de la capitale, & il meurt. Le coup de main projetté échoua de cette maniere, & il fallut former un ſiege en regle. Le Chevalier de Levy fit ouvrir la tranchée & battoit la place, mais foiblement. Il falloit ménager les munitions juſqu'à l'arrivée des ſecours de France. (27 Mai) Enfin on apperçoit dans l'éloignement un pavillon ſur le fleuve; on ne doute pas que ce ne ſoit un pavillon françois. C'étoit une Eſcadre Angloiſe: à peine

Digitized by Google

eſt-elle arrivée qu'elle détache un vaiſſeau de 60 pieces de canon & une groſſe frégate pour s'emparer de la petite flotte françoiſe, mouillée auprès du cap & qui lui ſervoit de magaſin. L'*Athalante*, de 30 canons ſeulement, la protege, & lui donne le tems de ſe ſauver. Elle eſſuya un combat très-inégal & eut la gloire de tenir tête à un ennemi bien ſupérieur en forces. Elle ſe défendit juſqu'à ce qu'enfin elle coula bas d'eau; plus de la moitié de l'équipage fut tué, le reſte obligé de ſe rendre priſonnier de guerre. On juge aiſément que le Capitaine de cette frégate n'étoit pas un officier de la marine du Roi; c'étoit un *Bleu*, & il ſe nommoit le Sieur *Vauquelin*.

Cet échec obligea de lever le ſiege, & les ſecours d'Europe, conſiſtant en ſix navires ſeulement, ayant été interceptés, la perte de tout le Canada s'enſuivit (8 Sept.). La réduction entiere fut effectuée en quelques mois. Le bon eſprit françois fit qu'on s'en conſola bientôt; on dit que c'étoit une charge de moins; que cette colonie, qui ne rapportoit rien, avoit coûté plus de cent millions depuis la guerre. C'étoit ſur-tout la façon de penſer de M. Berryer, meſurant les objets à ſon génie étroit. Il fut enchanté d'être débarraſſé de celui-ci, qui ne lui cauſoit que de la ſollicitude. Sous ce point de vue il ſupporta du même ſang-froid la priſe de Pondichery.

Depuis le départ de MM. d'Aché & de Lally on ne recevoit que de fâcheux récits de ces contrées, & ce ne pouvoit gueres être autrement. Le retard des ſecours qu'on avoit réſolu de faire paſſer dans l'Inde dès 1755, & qui ne partirent qu'en 1757; une diminution conſidérable des troupes, des vaiſſeaux & de l'argent deſtinés à cette expédition, que des beſoins plus preſſans de l'Etat firent appliquer ailleurs; le choix des chefs, dont il devoit réſulter bientôt une méſintelligence perſonnelle, & enſuite une déſunion générale entre les ſubalternes, tout cela faiſoit préſumer aux gens inſtruits qu'à

Digitized by Google

moins d'un miracle les François devoient être encore humiliés dans cette partie du monde & en sortir expulsés honteusement.

M. de Sechelles qui, en qualité de Contrôleur-général, avoit la Compagnie des Indes dans son département, dès le commencement de la guerre avoit, au nom du Roi, déterminé cette Compagnie à continuer son commerce, en l'assurant de la plus forte protection de S. M. En conséquence le Comte de Lally, initié dans cette administration comme Syndic, désigné pour commander les troupes qu'on y devoit envoyer, conféra de bonne heure avec ce Ministre. Il fut convenu qu'on lui donneroit trois mille hommes, six millions & trois vaisseaux du Roi, auxquels on joindroit les bâtimens de l'Orient qu'on pourroit armer en guerre. L'état des forces que les Anglois possédoient dans l'Inde, dont on s'étoit procuré des renseignemens exacts, n'en exigeoit pas davantage en 1755. Mais cette nation toujours active ne s'étoit pas endormie comme sa rivale, & loin de diminuer ces renforts il auroit fallu plutôt les augmenter, deux ans après qu'on arrêta de les envoyer. Au contraire, au moment du départ on retrancha sur la totalité deux bataillons, quatre millions & deux vaisseaux de Roi, c'est-à-dire les deux tiers. Le Général, furieux, refusa de s'embarquer; il reçut l'ordre de ne point reculer & promesse qu'on remplaceroit ce vuide l'année suivante; ce qui n'étoit pas la même chose.

Quoi qu'il en soit, il partit avec M. d'Aché (5 Mars 1757), qui de son côté avoit débuté par une mauvaise manœuvre, dont s'en étoit suivi un retard de deux mois. Tous les momens sont précieux dans une expédition maritime. Il y eut encore d'autres délais, d'autres négligences durant la navigation, ensorte que l'escadre ne mouilla que le 16 Décembre, à l'Isle de France, environ huit mois après son départ d'Europe, tandis que ce voyage peut n'être que de quatre mois & ne doit durer que six au plus en escadre & avec les contrariétés qu'on peut sup-

Digitized by Google

poſer. Quoi qu'il en ſoit, nouveaux retards dans cette colonie. M. d'Aché vouloit y attendre la mouſſon favorable (*), lorſqu'un conſeil général décida qu'il falloit appareiller, d'après la déclaration des chefs de l'Iſle de France qu'elle manqueroit de vivres & ne pourroit fournir de la ſubſiſtance aux équipages des vaiſſeaux & aux ſoldats de débarquement juſqu'à la ſaiſon plus convenable pour le départ. Il partit donc (27 Janvier 1758), mais relâcha bientôt à l'Iſle Bourbon. Et après avoir battu la mer encore durant trois mois (29 Avril 1758), il eut connoiſſance de l'Eſcadre Angloiſe envoyée d'Europe, qui, plus diligente que lui, venoit de ſe réunir aux vaiſſeaux de l'Amiral Pocock (24 Mars 1758). On reconnut alors combien la célérité eût été néceſſaire, puiſque ſix ſemaines plutôt on eût intercepté la communication, ſoutenu l'honneur du pavillon à la côte de Coromandel, obligé l'ennemi de diſparoître & triomphé ſur lui pour toute la guerre dans la preſqu'Iſle de l'Inde. Au contraire, il en réſulta deux combats qui tournerent au déſavantage de la France, & obligerent M. d'Aché de regagner honteuſement l'Isle de France, de reſter un an ſans oſer ſe remontrer dans ces mers, où il ne reparut que pour être battu une troiſieme fois, pour s'enfuir à pleines voiles plus vîte qu'il n'étoit venu & occaſionner la perte de Pondichery, le ſeul boulevard qui nous reſtât à la côte de Coromandel.

Dans l'épiſode de la guerre de 1756, où la Marine joue un rôle ſi conſidérable, nous nous attachons ſur-tout à ce qui la concerne. Nous avons obſervé que c'eſt la partie foible de tous nos hiſtoriens, même de Voltaire, qui raiſonne très-peu pertinemment ſur cet objet. Il exige ſi eſſentiellement la connoiſſance de la langue & l'intelligence des matieres auxquelles elle eſt conſacrée, qu'autrement les journaux des chefs des diverſes actions

(*) On appelle dans l'Inde *mouſſon*, des vents généraux qui ſouffient ſix mois du Nord & ſix mois du Sud.

Digitized by Google

maritimes ne deviennent entre les mains de ceux qui les consultent qu'une source d'erreurs & de balourdises historiques. Nous avons cherché à nous précautionner contre ce danger, en nous mettant bien au fait de la matiere par des instructions prises de gens du métier. C'est dans cet esprit qu'outre les relations de différentes especes que nous avons recueillies des trois combats de M. d'Aché & de sa conduite dans l'Inde, nous avons consulté une foule d'acteurs & de témoins de ces scenes maritimes.

En écartant à notre ordinaire les longues & minutieuses descriptions de ces récits, plus ennuyeux encore que ceux des combats de terre, nous nous arrêtons au résultat & aux circonstances essentielles. Il paroît constant que M. d'Aché étoit supérieur à l'ennemi (*). Déjà même il avoit obligé deux frégates angloises de se brûler & commencé à répandre la terreur, lorsqu'il commit plusieurs fautes qui lui firent perdre ses avantages & lui donnerent de l'infériorité; par une pique mal entendue contre le

---

(*) *Comparaison des deux Escadres.*

ESCADRE FRANÇOISE.

Vaisseaux.	*Can.*	*Capitaines, MM.*
Le *Zodiaque.* . . .	74	M. d'Aché, Chef d'Escadre.
Le *Comte de Provence.*	74	de la Chaise.
Le *Bien-aimé.* . .	58	Bouvet.
Le *Vengeur.* . . .	54	Palliere.
Le *Condé.*	50	Rosbau.
Le *Duc d'Orléans.* .	50	Surville, Cadet.
Le *Saint-Louis.* . .	50	Joannis.
Le *Moras.*	50	Bec-de-lievre.
La *Duc de Bourgogne.*	50	d'Après de Mennevillette.

FREGATES.

La *Diligence.* . . .	30	Marion.
La *Sylphide,*		Marin.

Digitized by Google

Comte de Lally, auquel il ne voulut pas rendre les honneurs dûs à ce Général, au lieu de l'escorter à Pondichery avec toute son Escadre & de se conserver ainsi ensemble, il en détacha un vaisseau de ligne de soixante-quatorze canons & une frégate. C'est dans ce moment que, faute de s'être informé de la situation de Pokock, il s'en trouve surpris & sous le vent (29 Avril 1758). Il étoit encore à forces égales; il se bat bien, il est même blessé: mais la défection du Duc de *Bourgogne* est très-utile aux ennemis. Ce vaisseau étoit commandé par M. d'Après de Mennevillette, Capitaine de vaisseau de la Compagnie, homme instruit, de l'Académie des Sciences. Malheureusement le cœur ne répondoit pas chez lui à la tête. M. d'Aché, dans sa lettre au Ministre (*) se plaint que cet officier ne garda jamais son poste, n'y fut même en aucun tems; qu'au contraire, dès le commencement de l'action il sortit de la ligne & ne combattit qu'à travers les mâts des autres vaisseaux, dont il se garantissoit.

ESCADRE ANGLOISE.

Vaisseaux.	*Can.*	*Capitaines, MM.*
L'*Yarmouth*. . . .	70	Pocock, Amiral. Harison, Capitaine.
L'*Elisabeth*. . . .	70	Stewens, Amiral. Kemperfelt, Capitaine.
Le *Cumberland*. . .	66	Brereton.
Le *Weymouth*. . . .	60	Michel Vincent.
Le *Tyger*.	60	Thomas Latham.
Le *Newcastle*. . . .	54	George Legge.
Le *Salisbury*. . . .	50	J. H. Somerset.
	Frégates.	
Le *Queenborough*. .	30	
Le *Protecteur*. . . .	14	

(*) Datée de l'Isle de France, le 30 Octobre 1758. Voyez cette piece insérée sous le N°. XIII, ainsi qu'un Journal des deux actions.

Digitized by Google

Quoi qu'il en ſoit, ayant fait arriver ſes vaiſſeaux; ce qui, en terme de marine, veut dire fuir lorſqu'on eſt ſous le vent, le Général François ne profita point du ſuccès prétendu dont il ſe vante; il donna même droit à l'Amiral Anglois de ſe glorifier puiſqu'il fit manquer à M. d'Aché l'objet de la ſtation actuelle. Il étoit de ſe tenir à la hauteur de Goudelour & du Fort Saint-David, qu'aſſiégeoit en ce moment le Comte de Lally & dont il étoit eſſentiel de ne laiſſer approcher aucun bâtiment, ſoit pour y jetter du ſecours, ſoit pour en emporter les effets & les munitions en cas de reddition. Les Anglois, il eſt vrai, ne remplirent pas non plus leur projet, mais uniquement par la contrariété des élémens. Du reſte, repaſſant ſous le vent à la vue de l'eſcadre françoiſe, ils furent ſe réparer à Madras, & ſe remirent à la mer dix jours après.

Cependant M. d'Aché étoit emboſſé à Pondichery. Affoibli d'un vaiſſeau (*) qui s'étoit perdu après le combat, il avoit réſiſté à toutes les ſollicitations de ſortir ſous prétexte d'impuiſſance. Il ſe contentoit de faire des vœux pour la réuſſite du Comte de Lally, au Fort Saint-David, en lui marquant, *tout ce que je trouve de terrible eſt que nous ne puiſſions nous aider réciproquement* (†). Celui-ci eſt obligé de ſe rendre à Pondichery en perſonne & de forcer le Chef-d'eſcadre à lever l'ancre, en commandant des grenadiers, & en donnant l'ordre de l'arrêter s'il refuſoit de venir ſe montrer dans le Fort Saint-David, pour ôter aux aſſiégés l'eſpoir de recevoir du ſecours. Ce procédé violent nous eſt atteſté par M. de Leyrit, Gouverneur de la place pour la Compagnie (§). Nous ignorons ſi M. de Lally avoit

(*) Le *Bien-aimé*.

(†) Ce ſont les propres termes d'une lettre du Comte d'Aché au Comte de Lally, datée de Pondichery le 18 Mai 1758.

(§) Voyez les Lettres que les Sieurs Duval de Leyrit & de Lally ſe ſont écrites dans l'Inde, avec un commentaire du premier.

Digitized by Google

le droit d'en uſer ainſi ; il fut du moins employé très-à-propos, car à peine M. d'Aché eût-il paru, que le Fort capitula.

(2 Juin 1758) Après avoir pris ce boulevard de la Puiſſance Angloiſe à la côte, il auroit été inſtant de profiter d'un premier ſuccès qui faiſoit reſpecter le nom François dans l'Inde, étendoit la gloire des armes du Roi, inſpiroit aux troupes cette confiance qui prépare la victoire & en eſt preſque toujours ſuivie, & de ſe porter à Madras, le ſecond point, qu'il étoit recommandé aux Généraux de terre & de mer dans leurs inſtructions de ne point perdre de vue. C'étoit l'avis du Comte de Lally, qui fit l'impoſſible pour y déterminer le Comte d'Aché, ſans le concours duquel il ne pouvoit opérer avantageuſement. La jalouſie étoit trop forte entre ces deux hommes pour qu'ils s'accordaſſent. Le Chef-d'eſcadre ſe ſouvenoit de la violence dont l'avoit menacé le premier : il prétexta la néceſſité d'aller d'abord au devant des ſecours qu'il attendoit de l'Iſle de France, d'intercepter, s'il étoit poſſible, ceux des Anglois, & remontant la côte il tourna le dos à Madras & à Pondichery. L'allarme ſe répandit bientôt dans ce Comptoir, & le conſeil lui dépêcha une embarcation pour le ſommer de revenir, non plus à deſſein d'attaquer les Anglois qui s'étoient raſſurés, mais de préſerver la ville de leurs inſultes. On lui propoſe de nouveau de marcher contre l'eſcadre ennemie qui le cherchoit depuis deux mois : il s'obſtine à reſter, afin, dit-il, de ne pas compromettre le pavillon du Roi. Enfin Pocock menace de l'attaquer à l'ancre ; il eſt forcé d'appareiller, afin d'éviter ce déſavantage. Second combat (3 Août 1758), où ſon adverſaire lui enleve encore le vent & il éprouve toutes ſortes de contretems & de malheurs. Le feu prend à un vaiſſeau de la Compagnie ; d'autres ne peuvent ſe ſervir de leur premiere batterie & ſont obligés d'arriver ; le *Zodiaque* perd trois fois ſon gouvernail, & M. d'Aché craint de ſauter par des artifices que lui jettent les Anglois.

Digitized by Google

Il aborde le *Duc d'Orléans*, il perd beaucoup de monde, il eſt bleſſé, & tout en diſant d'un côté, *qu'il a bien chauffé l'ennemi; que l'ennemi n'en avoit plus voulu; que l'ennemi n'avoit pas voulu l'approcher à la portée du canon;* (*) il convient de l'autre *que ſon Eſcadre n'eſt plus en état de rien faire;* (†) il eſt obligé d'abandonner la mer à ſon ennemi & de courir à trente lieues ſous le vent pour regagner Pondichery. Il ne s'y croit pas encore en ſûreté; il déclare qu'il ne répond pas de l'événement ſi les Anglois viennent l'y brûler, & malgré les ſecours qu'on lui offre, malgré les inſtances du Comte de Lally & du Conſeil pour l'engager à reſter, au moins auſſi long-tems que l'ennemi, il part ſix ſemaines avant la ſaiſon & contre mouſſon, abandonnant la côte & la mer à ſon rival. D'après cet expoſé des faits nous laiſſons prononcer définitivement le lecteur; mais, quoiqu'un Général ne ſoit pas reſponſable des événemens que ne peut prévenir ou la prudence ou le courage, à un jeu où le ſavoir & le haſard ſont mêlés, lorſqu'un homme perd toujours on eſt bien tenté de le condamner, de le croire un joueur mal habile, & d'une moindre capacité que ſon adverſaire.

Le ſingulier, c'eſt que le Comte d'Aché partoit, pour motiver ſa retraite, du même principe qu'on lui oppoſoit afin de l'en détourner. Il diſoit que ſon Eſcadre devoit être le ſalut des établiſſemens François dans l'Inde, & on lui repréſentoit que ſous prétexte de leur être utile l'année ſuivante, il commençoit par les abandonner celle-ci à un ennemi infatigable, qui tenoit la mer depuis trois ans, malgré les vents & les ſaiſons, & qui pouvoit profiter de ſon abſence & tenter un coup déciſif, qui rendroit le retour de ſon eſcadre ſuperflu l'année ſuivante. Le ſingulier, c'eſt qu'il quittoit Pondichery

(*) Termes de ſes différentes lettres, ou de M. de Monteil, Major de l'eſcadre.

(†) Voyez ſa Lettre du 21 Août 1758 au Comte de Lally.

Digitized by Google

malgré le Conſeil pour ſe rendre à l'Iſle de France; où le Conſeil tremboit de le revoir, & lui annonça à ſon arrivée qu'il n'avoit pas de quoi fournir à ſa ſubſiſtance.

M. d'Aché fut contraint d'envoyer à grands frais douze vaiſſeaux ſe pourvoir de vivres au Cap de Bonne-Eſpérance. Cette expédition retarda, ſans contredit, ſon retour à la côte; mais cependant ces approviſionnemens furent faits d'aſſez bonne heure pour qu'il eût pu y reparoître très long-tems avant le mois de Septembre & après plus d'un an d'abſence. Cette fois il avoit une ſupériorité qu'il avoue lui-même: trois vaiſſeaux de Roi (*) & pluſieurs de la Compagnie l'avoient joint ſous les ordres de M. de l'Eguille, autre officier-général, ſon cadet. Il auroit bien deſiré que cet excellent marin, qui étoit déplacé en ſecond, l'eût relevé d'une miſſion lui déplaiſant beaucoup, & il eût été à ſouhaiter que la cour l'eût ordonné. M. de l'Eguille étoit actif, entreprenant, infatigable à la mer, d'un ſervice accommodant, & loin de faire naître les obſtacles comme ſon prédéceſſeur, les eût applanis. La mauvaiſe combinaiſon du miniſtere qui ne ſavoit pas deſtiner & faire valoir les talens, rendit ceux de ce ſecond Chef-d'eſcadre inutiles.

Le 10 Septembre 1759, avant que le Comte d'Aché eût pu parvenir à Pondichery, les deux Eſcadres ſe rencontrerent, & malgré ſon infériorité l'Amiral Pocock n'éluda pas le combat. Il n'avoit que neuf vaiſſeaux (†) contre onze, dont trois de ſoixante-quatorze canons, quatre de ſoixante-quatre, & quatre de cinquante-quatre, ſuivant le propre compte de M. d'Aché. Aſſurément il y avoit de quoi pren-

(*) *Vaiſſeaux.* *Can.* *Capitaines, MM.*

Le *Minotaure*. . . . 74 de l'Eguille, Chef-d'Eſcadre.
L'*Illuſtre*. . . . . 64 de Ruis.
L'*Actif*. . . . . 64 de Beauchesne.

(†) L'Amiral Anglois dans ſa relation prétend qu'il n'en avoit que ſept, le *Weymouth* & le *Cumberland* n'ayant pu le joindre à tems.

Digitized by Google

dre une belle revanche : mais le malheur s'en mêle encore : l'Escadre de France est affoiblie tout-à-coup par l'accident du feu arrivé à un vaisseau du Roi. Quatre vaisseaux de la Compagnie fuient & désertent ; l'ennemi a le vent ; le Général est blessé, il est obligé de faire sa retraite : il mouille à Pondichery & dès le lendemain, comme frappé d'une terreur panique, il appareille pour retourner aux isles avec tant de précipitation qu'il laisse un de ses vaisseaux encore dans le port. On ne pouvoit concevoir cette conduite. Dans ses deux premiers combats, il avoit toujours affecté, malgré son désavantage évident, de publier qu'il avoit fait fuir les Anglois. Cette fois il soutient aux députés qu'on lui envoie pour le déterminer à rester, qu'il a été battu. On l'assure que l'ennemi l'a été davantage ; qu'il est en très-mauvais état ; qu'après tout il est essentiel de faire bonne contenance & d'en imposer aux Noirs ; qu'à ce dessein on vient de faire chanter un *Te Deum* pour les convaincre de sa victoire. A l'instant une salve de cent pieces de canons confirme ce discours & chatouille agréablement les oreilles du Général. On y joint des représentations, des prieres, des protestations ; on le conjure ou de profiter du délabrement de l'Escadre Angloise pour l'écraser, ou s'il ne veut rien risquer, au moins de ne pas quitter la côte avant elle. On cherche à ébranler encore mieux son amour-propre, en ajoutant que la défaite & la fuite de son Escadre, le seul soutien des établissemens de la nation, seront constatées jusques à Dely ; qu'outre l'opprobre dont le nom françois va être couvert, il en résultera une telle idée de sa foiblesse, que tous ses alliés l'abandonneront. Enfin rien ne pouvant réussir, on lui signifie un protêt national, par lequel, en lui déclarant qu'après avoir épuisé tous les moyens capables de le retenir, le Conseil & tous les habitans rassemblés le rendent responsable seul de la perte de la colonie, & lui font part des plaintes qu'ils adressent au Roi & aux Ministres contre lui pour en demander justice.

Digitized by Google

Tout étoit inconséquence, contradiction, absurdité dans la conduite de M. d'Aché. On ne pouvoit assurément attaquer sa bravoure. Trois combats où son sang avoit coulé, où il avoit payé de sa personne & donné l'exemple, démentiroient trop bien ses accusateurs : mais la valeur n'est pas la premiere qualité d'un Général ; il lui faut de la tê e ; & nous voyons celui-ci en manquer continuellement. Il étoit agité de passions sourdes, qui rendoient sans effet l'intrépidité qu'il pouvoit déployer. Un esprit de vertige sembloit diriger ses démarches hors de l'action. Il quittoit Pondichery brusquement, sous prétexte qu'il étoit bien informé que cette ville manquoit de tout ce qui étoit nécessaire pour les réparations de son escadre, qu'elle manquoit même de vivres pour ses troupes & ses habitans; & dans le protêt national cité ci-dessus, pièce foudroyante (*), on lui offre une augmentation de forces, avec des vivres autant qu'il en souhaitera ; on se charge de lui fournir tout ce qu'il faut pour réparer ses vaisseaux incessamment. Bien plus: M. d'Aché se condamne lui-même: il veut justifier son évasion subite par un projet secret qu'il méditoit d'aller s'emparer de Mazulipatan, comptoir Anglois, à plus de cent lieues sous le vent de l'établissement qu'il quittoit. Il n'étoit donc pas si dénué de subsistances & d'équipages ; ses vaisseaux n'étoient donc pas si délabrés, puisque de gaieté de cœur il cherchoit à prolonger ainsi la campagne & à courir les hasards d'une expédition qui devoit lui coûter du tems, des hommes, & peut-être l'exposer à un nouveau combat, qu'il disoit n'être pas en état de soutenir.

(*) Voyez les représentations faites à M. le Comte d'Aché par Mrs. du Conseil supérieur de Pondichery au nom de la nation assemblée en corps le 17 Septembre 1759, & la Protestation faite par la nation assemblée dans la salle du gouvernement de Pondichery, signifiée à M. d'Aché le 17 Septembre 1759. Ces deux pieces sont insérées & répétées tout au long dans différens Mémoires produits au fameux procès du Comte de Lally, ce qui nous dispense de les répéter.

Digitized by Google

Mais ce qui rend M. d'Aché inexcusable, c'est d'avoir laissé prendre Pondichery, non-seulement sans reparoître après dix-huit mois d'absence, mais sans lui avoir procuré le moindre secours durant cet intervalle. En vain fait-il dans ses Mémoires un tableau pathétique de l'ouragan du mois de Janvier 1760, qui jetta trente-deux bâtimens à la côte, qui déploya ses fureurs pendant deux jours consécutifs, & réduisit l'isle de France à l'extrêmité la plus triste. En vain objecte-t-il pour colorer son inaction, les craintes du Ministere de France pour cette colonie, les avis secrets qu'il reçoit d'un armement fait en Europe par les Anglois, qui la menaçoient. Du mois de Janvier au tems de la mousson favorable il y avoit plus de loisir qu'il n'en falloit pour réparer les ravages causés par les élémens; il étoit aisé de juger que les craintes de Versailles étoient dénuées de fondement & de vraisemblance; que tous les efforts de l'ennemi commenceroient à se porter contre Pondichery, & que c'étoit ce boulevard qui exigeoit une protection urgente, comme le plus sûr rempart qu'on pût opposer pour la défense des isles Françoises; qu'en un mot, craignant des deux côtés, il falloit toujours aller à celui qui devoit être attaqué le premier. D'ailleurs, ce qui devoit déterminer sans replique la résolution de se rendre à la côte, c'est la famine, le plus cruel des fléaux dont l'isle de France étoit menacée, l'ennemi inévitable, invincible, contre lequel les précautions, les combinaisons, la bravoure ne peuvent rien, & qui devenoit le renfort le plus puissant des Anglois, s'ils investissoient l'isle. Le Gouverneur, M. Desforges Boucher, fait valoir tous ces motifs puissans pour se débarrasser de l'Escadre, & M. d'Aché, après avoir vu toute la nation protester à Pondichery contre lui, parce qu'il l'abandonnoit, voit, sans en être ému, le Conseil de l'isle de France protester contre lui, de ce que, par le séjour trop long qu'il faisoit à cette isle, il en causoit la ruine. Il voit ses propres

Digitized by Google

officiers (*) ſe joindre à la colonie ; il voit le trouble, le déſordre, les diſſentions, l'effroi qu'il y cauſe, & il perſiſte à reſter où l'on deſire qu'il ne ſoit pas, parce que, loin d'y être utile, il en augmente les malheurs ; & il ne veut pas aller où l'on deſireroit qu'il reſtât, parce que ſon eſcadre en faiſoit la ſûreté. Il dit par-tout que cette eſcadre eſt l'eſpoir de l'Inde, la reſſource à employer pour ſa conſervation ; que ſa perte entraîneroit celle de l'Inde ; que tout ſon ſalut réſide en elle, & Pondichery eſt pris en un moment où cette eſcadre eſt la plus floriſſante & reſte dans une ſécurité parfaite à mille cinq cens lieues !

Dans le vrai, M. d'Aché fut donc la cauſe eſſentielle de la priſe de Pondichery, ou, ſi l'on veut, le Miniſtre imbécille qui, adoptant légérement les inſinuations que lui faiſoit peut-être ſuggérer adroitement la cour de Londres, lui inſpira de fauſſes allarmes pour l'isle de France ; allarmes dont le chef des opérations maritimes ſe prévalut volontiers, en ce qu'elles favoriſoient ſon indolence & ſon éloignement du Comte de Lally, qui s'étoit, au rapport de ſes accuſateurs, rendu redoutable à tout le monde, excepté aux Anglois. Il eſt tems de faire connoître ce perſonnage, qui, pendant quelque tems, a tenu les yeux de l'Europe fixés ſur lui. C'étoit un homme dur, attrabilaire, tourmenté à l'excès de la phrénéſie de la domination qu'il exerçoit avec un deſpotiſme intolérable. La Compagnie l'avoit envoyé dans l'Inde, autant pour la défendre contre ſes ennemis domeſtiques, que contre ſes ennemis du dehors. Les premiers étoient ſes plus chers ſerviteurs, qui, enrichis de ſes dépouilles, n'ayant plus rien à gagner dans l'état de détreſſe où ils l'avoient réduite, déſiroient intérieurement tomber au pouvoir des Anglois, afin de couvrir leurs déſordres particuliers du brigandage général qu'entraîne la conquête. M. de Lally étoit le chef le moins propre

(*) Entre autres M. de Ruis, Capitaine de l'*Illuſtre*.

Digitized by Google

à remédier au mal. Rempli de préventions, il étoit en outre d'un entêtement qui l'empêchoit de rien voir avec le calme de la raison, & d'une violence qui achevoit de l'aveugler. A ces défauts se joignoit un vice bas & infâme, une avarice sordide, qui le rendoit ardent à la poursuite des déprédateurs, mais pour tourner à son profit les restitutions qu'il en exigeoit. Il semble se réserver le privilege exclusif d'achever seul la ruine de la Compagnie. Plein d'esprit dans ses écrits, ses actions étoient souvent marquées au coin de la démence. A peine arrivé à Pondichery & déjà brouillé avec son collegue pour les entreprises maritimes, il révolta contre lui tous les ordres de la ville, le conseil, le militaire, la bourgeoisie. Il provoquoit ainsi des contrariétés qui l'aigrissoient & qu'il tournoit en crimes. Alors ne connoissant plus ni les procédés, ni les égards, ni les bienséances, ni la décence, il devenoit féroce & barbare; il outrageoit également l'humanité & la nature. Et, à toutes les horreurs que lui suggéroit sa rage, il ajoutoit une ironie plus cruelle & plus accablante encore.

Cependant, malgré le choc de tant d'intérêts opposés, de passions en activité, d'animosités, de haines, de vengeances, de cabales, de factions, le Comte de Lally qui n'étoit pas un Général sans talens, durant une mission de près de trois ans, livre dix batailles ou combats, prend dix places ou Forts. Réduit à sept cens hommes de troupes réglées, contre quinze mille hommes de troupes de terre & quatorze vaisseaux de ligne, sans un seul bateau pour sa défense, soutient un blocus & un investissement de neuf mois (15 Janv. 1761), & ne rend la place que lorsqu'il ne lui reste pas un grain de riz ni aucune espece de nourriture pour sa garnison, déjà exténuée de misere & de fatigue.

Une circonstance singuliere rendit la capitulation de Pondichery, dictée par la nécessité, plus dure encore. Un sentiment de vengeance s'y mêla de la part du vainqueur. Il avoit intercepté les instructions

Digitized by Google

données aux Comte de Lally & d'Aché par la Compagnie. Elle leur défendoit d'accorder aucunes conditions aux établiſſemens Anglois dont ils s'empareroient. Le Gouverneur de Madras, qui s'étoit tranſporté à l'armée Angloiſe pour diriger les articles, fit valoir ces diſpoſitions des François & exigea la même rigueur. On fit embarquer pour l'Europe, non-ſeulement les troupes de la garniſon, non-ſeulement les chefs civils & le conſeil, mais encore tous les ſubalternes attachés à la Compagnie. On démolit les fortifications, & l'on fit paſſer la charrue ſur cette ville ſuperbe, n'offrant déſormais qu'un monceau de ruines.

Les diſſentions qui l'avoient agitée ne firent que changer de théâtre, & les clameurs dont l'Inde avoit retenti vinrent troubler la capitale. Chacun prit parti ſuivant ſes intérêts, ſes affections ou ſes préjugés, & il en réſulta ce procès fameux dont nous aurons lieu de parler dans la ſuite. Il fut, ainſi que celui des Canadiens, le ſeul fruit que la France recueillit du ſang & des tréſors qu'elle avoit prodigués pour la conſervation de ces immenſes poſſeſſions.

Il étoit tems de terminer par une paix quelconque une guerre maritime, où l'équilibre étoit tellement rompu, que chaque conquête de l'Angleterre ſur la France étoit un acheminement & une facilité pour de nouvelles, ſans lui laiſſer aucun eſpoir de compenſation. La priſe de l'Iſle Royale, clef du fleuve Saint-Laurent, avoit ouvert par mer aux Anglois le chemin de l'Amérique Septentrionale, qu'ils n'auroient jamais pu conquérir par terre. Pondichery, tombé faute d'Eſcadre, mettoit en leur pouvoir toute la preſqu'Iſle. Ils devenoient maîtres, non-ſeulement de la côte de Coromandel, mais de celle de Malabar, où Mahé avoit capitulé (10 Févr.). Il ne reſtoit plus que les Iſles de France & de Bourbon, que la famine auroit réduites avec le tems ſans que le vainqueur y employât d'autres moyens.

La Guadeloupe avoit été l'entrepôt de l'expédition contre la Dominique, & ces deux iſles voiſines de

Digitized by Google

la Martinique servirent ensuite à la resserrer & à en faciliter les approches. Elle fut conquise quelques mois après & entraîna la défection de toutes les autres du vent. C'étoit un Capitaine de vaisseau qui y commandoit. Ses camarades l'appelloient le *Grand la Touche*, non à raison de ses exploits, mais de sa superbe taille & de sa belle figure. Assurément si Nadot avoit été dégradé pour avoir rendu la Guadeloupe après plusieurs mois de résistance & avoir défendu le terrein pied-à-pied, que dire du Gouverneur de la Martinique, réduite en entier en moins de six semaines (*)! Mais il étoit d'un corps où tout restoit impuni: il échappa, comme tant d'autres, à la peine capitale qu'il méritoit. Il rejetta son tort sur le compte des habitans, préférant en effet de vivre dans l'abondance sous la domination Angloise, à mourir de faim sous celle de la métropole. Saint-Domingue, Cayenne, la Louisiane devoient éprouver bientôt le même sort, & la France étoit menacée, si la position des choses ne changeoit, de n'avoir plus incessamment aucune colonie dans les deux Indes.

L'audace des ennemis étoit telle, qu'ils commençoient déjà à bloquer le royaume d'un côté par la prise de Belle-isle, ce qui les rendoit maîtres de l'intérieur du golfe de Gascogne. Les Anglois avoient eu plusieurs fois le projet de cette conquête & l'avoient tenté infructueusement. Ils y réussirent dans cette guerre, où la foiblesse & le découragement de leurs rivaux leur permettoient de tout entreprendre. Dès le mois de Mars ils avoient préparé un armément considérable à cet effet. (8 Avril) Ayant été repoussés à une premiere descente, ils s'y prirent mieux une seconde fois, & malgré la brave résistance de l'officier qui commandoit dans la forteresse, ils subjuguerent toute l'isle en moins de deux mois (7 Juin). Lors de la capitulation, le Major-

(*) La descente fut effectuée le 7 Janvier 1762, & la reddition totale le 14 Février.

Digitized by Google

général Hodgſon & le Commodore Keppel, en ſignant, ne manquerent pas de rendre juſtice à la valeur de la garniſon; ils dirent: *Accordé, en faveur de la belle défenſe faite par la Citadelle ſous les ordres du Chevalier de Sainte-Croix.*

On avoit tellement perdu l'habitude à Paris de voir de pareils hommes, que le Chevalier de Sainte-Croix, dès qu'il s'y montra, fut applaudi, entouré, ſuivi comme un perſonnage rare. Il ſurvécut peu à ſa gloire, & ayant été chargé de la défenſe de Saint-Domingue, il mourut dans cette colonie. Mais ſi la réſiſtance de Belle-iſle fit honneur à ſon généreux défenſeur, il n'en étoit pas moins honteux pour la France de voir enlever ainſi à ſes yeux un de ſes boulevards ſans lui porter le moindre ſecours; de voir les Anglois la dominer juſques chez elle; pouvoir infeſter plus librement & plus impunément toutes les côtes de la baye de Biſcaye, gêner ſes armemens, ſon cabotage & ſon commerce, acquérir un point d'appui pour tenter de plus près des deſcentes & un lieu commode pour s'y retirer, en cas d'échec ou de contrariété des élémens.

Digitized by Google

Digitized by Google

PIECES RECUEILLIES

POUR SERVIR

A

CETTE HISTOIRE.

Digitized by Google

Digitized by Google

N°. I. (Page 17.) *Journal des Etats de Bretagne, tenus en 1752.*

Les trois Ordres qui compoſent les Etats de Bretagne, ont demandé unanimement aux Commiſſaires du Roi la ſuppreſſion de l'impoſition du Vingtieme, comme étant intolérable & dans le fonds & dans la forme. M. le Duc de Chaulnes leur a répondu, en leur communiquant l'article de ſes inſtructions qui concerne le Vingtieme, & qui lui défend d'écouter toutes repréſentations à ce ſujet. Cette réponſe a excité la plus grande fermentation dans les Etats, & a donné lieu à une ſeconde députation pour remontrer aux Commiſſaires que les Etats, dépouillés du droit naturel de faire des repréſentations ſur un objet auſſi important que le Vingtieme, ne pouvoient s'occuper des autres affaires de la province. En vain M. l'Evêque de Rennes & M. de Lannion, Préſident de la Nobleſſe, ont-ils voulu faire entendre qu'il falloit au moins articuler les griefs particuliers qu'on pouvoit avoir ſur la levée de cette impoſition, pour motiver leur réſiſtance, leurs voix ont été étouffées par les clameurs des autres membres de l'aſſemblée. M. le Duc de Chaulnes a répondu avec fermeté qu'il n'écouteroit jamais rien de vague & de général ſur l'article du Vingtieme; qu'il pourroit tout au plus permettre qu'on lui repréſentât les abus particuliers qu'on auroit pu remarquer ſur la perception de cet impôt. Il a témoigné d'ailleurs aux députés le regret qu'il avoit de ne pouvoir ſe prêter à leurs inſtances, & en même tems la ferme réſolution où il étoit d'exécuter avec la plus grande exactitude les ordres du Roi.

Les Lettres de Bretagne du 4 de ce mois marquent, que les Etats étant aſſemblés dimanche, les Commiſſaires du Roi leur avoient fait ſignifier un ordre par écrit de nommer aux Commiſſions pour le travail, &

Digitized by Google

que cet ordre avoit excité un tumulte très-considérable, qui n'avoit été appaisé que par la proposition que fit le Tiers-Etat d'envoyer une députation pour prier MM. les Commissaires de révoquer leur ordre & d'entendre les griefs des Etats sur le Vingtieme. Cette députation, à la tête de laquelle étoit M. l'Evêque de Quimper, & les deux autres suivantes, réiterées pour le même objet, M. l'Evêque de Vannes portant la parole, furent également infructueuses. M. le Duc de Chaulnes répondit toujours avec fermeté qu'il ne se départiroit point de l'ordre signifié; qu'il n'écouteroit point les griefs sur le Vingtieme qu'on n'eût nommé aux commissions, & qu'il ne souffriroit pas que l'autorité du Roi cédât à une obstination qui n'étoit fondée que sur l'humeur, & qui annonçoit de la part des Etats un dessein prémédité de rester dans l'inaction.

Sur les représentations de M. l'Evêque de Vannes aux Etats, il fut décidé à la pluralité des voix, que sans nommer aux commissions ordinaires, celle du Vingtieme continueroit ses séances & dresseroit un mémoire détaillé des griefs au sujet de cette imposition. La délibération fut prononcée par M. l'Evêque de Rennes, Président, mais interrompue par plusieurs membres de la Noblesse, & qui entraînerent presque toute l'assemblée, qu'elle étoit irréguliere, & qu'on avoit trompé en recueillant les voix. Ils réclamerent contre elle avec un grand bruit & empêcherent qu'elle ne fût inscrite sur les régistres.

On apprend par les lettres de Bretagne du 6 Octobre, que l'opposition de la Noblesse a eu son effet; que la délibération qui en étoit l'objet n'a point été inscrite sur les régistres, & que la commission du Vingtieme n'a pas même été autorisée verbalement à continuer son travail. L'assemblée des Etats a borné le sien à établir l'authenticité du réglement de 1607, qui justifie sa conduite & qui lui étoit contesté par M. le Duc de Chaulnes, qui a toujours été inflexible sur les ordres dont on sollicitoit la révocation. Les Etats, de leur côté, ont persisté opiniâtrement dans le dessein de ne rien faire; ils ont été jusqu'à refuser d'accorder

Digitized by Google

corder la gratification de 1500 livres, qu'il est d'usage de donner au Capitaine des gardes de M. le Duc de Chaulnes, qui a porté à la cour la nouvelle du don gratuit accordé. Et pour écarter toute idée de travail & de délibération des Etats, ils n'ont pas voulu faire, selon la coutume, une députation d'humanité pour visiter les membres des Etats malades. M. le Duc de Chaulnes a expédié le 5 au soir un courier pour la cour.

On écrit de Bretagne du 8 de ce mois, que les Etats ont fait une députation à M. le Duc de Chaulnes pour lui demander si S. M. ayant témoigné sa satisfaction au sujet de son don gratuit, n'avoit pas révoqué les ordres donnés à ses Commissaires de n'entendre les représentations des Etats sur le Vingtieme, ni pour le fond ni pour la forme. On ajoute que cette députation a été tout aussi inutile que la précédente, & que M. le Duc de Chaulnes leur a dit d'un ton très haut qu'il ne pouvoit ni ne vouloit les écouter, puisqu'ils n'avoient pas nommé aux commissions. L'assemblée suivante vit enfin éclorre une délibération, dont la Noblesse, un peu radoucie, fit elle-même la proposition, & qui fut sur le champ adoptée par les autres Ordres. Ce fut de dresser un mémoire justificatif de la conduite de l'assemblée; d'y faire travailler dans le moment la commission du Vingtieme, & de l'envoyer à M. le Duc de Penthievre, à M. le Garde des Sceaux & à M. le Comte de Saint-Florentin.

M. l'Evêque de Rennes ayant prononcé aux Etats de Bretagne un discours très pathétique & très-éloquent pour porter l'assemblée à céder aux circonstances & à se prêter aux volontés du Roi : un député de la Noblesse qui parla après lui, dit que tout son corps admiroit l'éloquence de M. de Rennes, mais qu'il étoit encore plus touché de son exemple & de celui du Clergé, qu'il se feroit un honneur de suivre.

Le Roi a dépêché un courier en Bretagne, qui porte une Lettre de cachet pour séparer les Etats.

Par une Lettre de Rennes du 11 de ce mois, reçue aujourd'hui, l'on mande que les trois dernieres assem-

Digitized by Google

blées des Etats avoient été plus tumultueuses que jamais ; que M. l'Evêque de Rennes avoit en vain tenté de concilier les esprits ; que la Noblesse s'étoit opposée à toute espece de délibération ; que le 10 à neuf heures du matin, les Etats étant assemblés, on y avoit apporté de la part de MM. les Commissaires du Roi un ordre, qui porte que le Roi, informé de la résistance de la Noblesse à obéir aux ordres de ses Commissaires de nommer à leurs commissions ordinaires, & des prétextes dont ils l'avoient autorisée, leur ordonnoit, sous peine de désobéissance, de s'y conformer, & leur déclaroit en même tems que S. M. autorisoit ses Commissaires à les entendre, & à Lui rendre compte des griefs qu'ils avoient à proposer sur l'administration du Vingtieme, pour y avoir tel égard qu'Elle jugeroit juste & raisonnable. Après quelques débats, l'avis des trois Ordres fut unanime, d'enrégistrer les ordres du Roi & d'y obéir. En conséquence les commissions ont été nommées.

Par les lettres de Rennes du 13, on mande que les Etats avoient repris le fil ordinaire des affaires, & que la Noblesse avoit proposé d'insister sur la demande de la suppression du Vingtieme avant de passer outre.

On a informé les Etats que l'Evêché de Rennes qui, en 1749, n'étoit imposé pour le Dixieme qu'à cent neuf mille livres, l'étoit en 1750 à cent trente-neuf mille livres, & en 1751, à cent cinquante-cinq mille livres pour le Vingtieme ; qu'il en étoit ainsi des autres. La Commission est chargée de constater ces griefs.

Les Lettres de Bretagne ne sont remplies que d'éloges de M. l'Evêque de Vannes & de M. le Marquis de Lannion. Cela est excessivement différent pour M. & Madame de Chaulnes, & pour M. l'Evêque de Rennes, à qui l'on a mis sur la porte une assez bonne pasquinade. Il s'étoit échappé fort indiscrétement, quoique très-éloquemment, dans une séance, & le lendemain il a trouvé affiché à sa porte les mots suivans : *On donnera aujourd'hui la seconde représen-*

Digitized by Google

ration des fureurs de Gueraſſin, (c'eſt le nom de famille de M. l'Evêque) *qui ſera ſuivie des faux freres.*

On a mis auſſi ſur la porte du Sénéchal de Rennes, une carricature, où il eſt repréſenté pendu.

Les Lettres de Bretagne du 15 mandent, qu'on n'a fait autre choſe dans la ſéance du vendredi 13, que d'écouter & de ſuivre la propoſition qui fut faite de faire demander au Directeur du Vingtieme l'état général par Evêché de cette impoſition dans chacune des années 1750, 1751 & 1752, la Commiſſion voulant en prendre connoiſſance pour ſervir de baſe & de motif au mémoire des griefs. Le Sieur Ferré, Directeur, a répondu qu'il ne pouvoit en communiquer que de l'ordre de M. l'Intendant, à qui l'on s'eſt adreſſé, mais qui a refuſé de le permettre avant que d'en avoir écrit à M. le Garde des Sceaux. Les Etats s'adreſſerent à M. de Chaulnes, qui répondit aux députés qui lui furent envoyés, qu'il étoit étonné que les Etats ſe cruſſent en droit de demander compte au Roi & à ceux qui le repréſentoient d'une impoſition dont l'adminiſtration ſe faiſoit en ſon nom; qu'au reſte, il ne pouvoit s'empêcher de leur repréſenter qu'ils devoient s'occuper plus ſérieuſement à hâter le travail de leur Mémoire, ſans l'interrompre par des incidens, qui ne pouvoient que retarder & peut-être *diſgracier* la déciſion. Sur le rapport de cette réponſe, l'aſſemblée ſuivante fut un peu vive. Cependant le Clergé & le Tiers-Etat convinrent de ne plus inſiſter ſur la demande des rôles de cette impoſition. Quoique cet avis ne fût pas agréable à la Nobleſſe, il paſſa; mais il n'y eut point de délibération à ce ſujet.

Par les Lettres de Rennes du 18, on mande que la Commiſſion du Vingtieme a enfin préſenté ſon mémoire à l'aſſemblée des Etats. La lecture en a été faite dans deux ſéances conſécutives, & y a reçu les plus grands applaudiſſemens. Cependant y ayant quelques obſervations à faire de la part des trois Ordres, on eſt convenu que chaque Ordre l'examineroit en par-

Digitized by Google

ticulier ; & pour éviter la confusion ils ont nommé des Commissaires dans chaque chambre pour leur en faire rapport, & définitivement à toute l'assemblée. Cela fut précédé de la demande que firent les Etats aux Commissaires du Roi, qu'il leur fût permis d'élire un second Syndic ; ce que les Commissaires refusèrent, alléguant leurs instructions qui étoient expresses à ce sujet, & qui leur enjoignent expressément de ne le permettre, & même de ne recevoir aucune représentation là-dessus. Sur quoi les Etats ont arrêté qu'il en seroit écrit à M. le Duc de Penthievre & à M. de Saint-Florentin pour l'obtenir.

Les lettres de Bretagne du 20, marquent que le 18 M. l'Evêque de Rennes avoit fait rapport à l'assemblée de trois lettres écrites à M. le Duc de Penthievre, à M. le Garde des Sceaux & à M. de Saint-Florentin au sujet du Vingtieme. Il a ajouté qu'il n'avoit reçu réponse que de M. de Penthievre : ce qui confirmoit visiblement l'inutilité d'en espérer aucun succès ; qu'il ne croyoit pas qu'on pût en attendre un meilleur des lettres écrites par l'assemblée pour obtenir un second Syndic : sur quoi les trois Ordres parurent vouloir sur le champ procéder à l'élection, sans attendre réponse. Mais à la fin la pluralité des voix s'y opposa ; après quoi l'on passa au travail. On lut dans la Noblesse le Mémoire avec les changemens que ses Commissaires y avoient faits, dont le principal est dans les conclusions, qui se bornent uniquement à demander la suppression ou l'abonnement du Vingtieme, au lieu que celles du Mémoire sont que les nouveaux Rôles de 1753 soient exactement conformes aux déclarations vérifiées, & qu'en attendant ils soient fixés à la moitié des sommes du Dixieme de 1749 ; que les Rôles de 1750, 1751, & 1752 ne soient exigibles que sur le même pied, & qu'on fasse raison sur 1753 de ce qui aura été payé de surplus ; que les déclarations ne puissent être rejettées, sous prétexe de défaut de formalités, & exprimées dans les Rôles de supplément ; que les présentes demandes seront autorisées dans la présente assemblée par un

Digitized by Google

Arrêt du Conseil. Le Tiers agréa tous ces changemens & y ajouta la demande de l'exemption du Vingtieme des terres en franc-fief, & de la diminution du huitieme pour les réparations des maisons dans les villes, & d'un dixieme pour celles des maisons dans la campagne. Le mémoire, ainsi réformé, fut envoyé aux deux Ordres; mais la Noblesse n'en voulut point adopter les conclusions, & déclara qu'elle ne délibéreroit point que le Clergé n'eût adopté les siennes; ce qui ayant été refusé, on remit le travail au lendemain. Le Tiers-Etat persistant dans son avis, la Noblesse a toujours constamment refusé de donner le sien, dans la certitude que celui du Clergé seroit conforme au Tiers, & qu'ainsi le sien seroit sans effet. Les Etats, dans cette position, sont restés assemblés toute la journée & la nuit, & l'étoient encore au départ du courier. Le Clergé, à dix heures du soir envoya demander à la Noblesse si elle persistoit à ne vouloir pas délibérer, & lui déclara en ce cas qu'il prenoit le parti de se retirer; ce qu'il fit, ainsi que le Tiers, & la Noblesse ne désempara pas. Mais M. le Comte de Lannion, dont la santé n'étoit pas bonne, alla se coucher dans un lit de l'infirmerie des Cordeliers.

On ajoute qu'il transpiroit le matin que MM. les Commissaires du Roi devoient faire la demande de la Capitation & des autres affaires du Roi.

Par les lettres de Bretagne reçues, on mande que les trois Ordres après la pernoctation de jeudi, se trouverent le vendredi matin chacun dans leurs chambres; qu'ils y sont restés, & depuis y sont encore, dans la même situation des choses, sans que les demandes que MM. les Commissaires du Roi leur firent faire vendredi matin, qui les ramenerent au théâtre pour les entendre, les en aient tirés. Ces demandes sont celles des fouages, des droits sur les louages, des droits rétablis & deux sols pour livre du dixieme, & la lecture de l'Arrêt du Conseil de 1738, qui défend d'accorder aucune pension ou gratification sans la permission ou l'autorisation du Roi. Sur ce

Digitized by Google

dernier point seulement les Etats ordonnerent la lecture de l'Arrêt, mais la Noblesse refusa de délibérer sur les autres. Même par un *Tardé à délibérer*, M. le Président du Tiers ayant pris les voix de son Ordre, & s'étant levé pour en prononcer l'avis, il fut hué & pouillé. Il le prononça pourtant, malgré les clameurs qui étoufferent sa voix, & l'avis de son Ordre fut de tout accorder. Celui de l'Eglise étoit le même, mais la regle de ne le déclarer qu'après celui de la Noblesse l'empêcha de le prononcer.

Les choses en cet état, M. l'Evêque de Rennes, après avoir fait à la Noblesse de nouvelles, mais inutiles représentations sur l'irrégularité & le danger de leur obstination, en prit occasion de leur proposer de ne pas prolonger les séances de l'assemblée au-delà de quatre heures, & d'en faire même un réglement pour toujours. La proposition en fut acceptée pour la journée seulement, & hier elle fut renouvellée & fixée à deux heures après-midi.

Il transpiroit que M. le Duc de Chaulnes avoit fait partir la veille un courier pour rendre compte de la conduite des Etats, & demander les ordres du Roi.

Les lettres de Bretagne du 25 Octobre mandent, que le dimanche les Etats demeurerent aux chambres sans rien faire du tout, & se séparerent à deux heures, les chambres tenantes.

Que le lundi, avant de se retirer aux chambres, on rédigea & signa ce qui devoit être porté sur le registre depuis jeudi. Ensuite que M. le Comte de Lannion témoigna à son Ordre, qu'après avoir inutilement tenté en public & en particulier de leur faire connoître l'irrégularité & le danger de leur situation, il se croyoit obligé, dans une circonstance aussi critique, de constater dans la plus exacte vérité le vœu de son Ordre, dont il n'avoit peut-être pas pris les voix assez exactement, & qu'il proposa le scrutin; que sa proposition fut d'abord rejettée; mais que la complaisance qu'il eut de n'y pas insister, en ramena un assez grand nombre à y con-

Digitized by Google

ſentir, & que le nombre s'en accrut aſſez pour que ce fût l'avis de la pluralité; qu'on alla donc au ſcrutin pour ſavoir ſi l'on perſiſteroit ou non, dans l'avis de ne point délibérer, & que l'affirmative l'emporta de 167 voix contre 16; que cela fait, les Etats ſe leverent à deux heures, les chambres toujours tenantes, & qu'hier ce fut le même refrein; que tous les pour-parlers, les négociations, les propoſitions de conciliation reſpectives entre les Ordres, ont été inutiles; qu'on attendoit ce jour-là (25) le retour du courier de M. le Duc de Chaulnes, qui ſeul pouvoit tirer de cette inaction.

Voici ce qu'on mande de Rennes par les lettres du 27 de ce mois.

Le courier de M. le Duc de Chaulnes eſt arrivé hier matin à dix heures; à onze, M. le Procureur-général eſt venu aux Chambres, & là il leur a notifié les ordres du Roi portés dans la lettre de S. M. à M. le Duc de Chaulnes, dont la teneur s'enſuit.

» MON COUSIN,

» Je vous ai, par une Lettre du 7 du préſent » mois, autoriſé, ainſi que mes autres Commiſ- » ſaires, à recevoir les repréſentations des Etats, » & à écouter leurs griefs ſur la maniere dont les » Ordonnances rendues en conſéquence de leur de- » mande pour l'impoſition du Vingtieme ont été » exécutées, & je vous ai en même tems marqué » que je n'entendois pas que ſous prétexte de dreſſer » le Mémoire de ces prétendus griefs & d'en atten- » dre la réponſe, les Etats différaſſent leur travail » ordinaire; que je voulois, au contraire, qu'il fût » commencé & ſuivi conformément à ce qui s'eſt » toujours pratiqué. J'apprends néanmoins que M. » le Procureur-général deſdits Etats leur ayant remis » par votre ordre quatre articles des inſtructions que » je vous ai données, afin qu'ils en délibéraſſent, » l'Ordre de la Nobleſſe l'a refuſé ſous prétexte » d'une délibération commencée à l'occaſion du

Digitized by Google

» Mémoire que lesdits Etats ont fait dresser au sujet » de l'imposition du Vingtieme. Et ce refus étant » directement contraire à mes intentions, que je » vous ai expliquées par ma dite Lettre, & que vous » leur avez notifiées, je vous fais celle-ci pour vous » dire de leur ordonner expressément de ma part, » & sous peine de désobéissance, de délibérer sur » le champ sur lesdits quatre articles desdites ins- » tructions, que vous leur ferez remettre; vous » commandant, & même enjoignant d'y tenir la » main, comme aussi de m'envoyer leurs représen- » tations & griefs tels que ci-dessus, aussi-tôt qu'ils » vous les auront remis, pour y être statué par moi, » ainsi que je le jugerai juste & convenable. «

» Ecrit à Fontainebleau le vingt-quatrieme jour d'Octobre 1752.

(*Signé*) LOUIS.

Et plus bas *Phelippeaux*.

La lecture ayant été faite de la lettre du Roi & des ordres de MM. les Commissaires d'y obéir sur le champ, sous peine de désobéissance, & de l'enrégistrer, la Noblesse s'est recriée en tumulte & avec chaleur sur l'accusation fausse qu'on lui imputoit d'avoir refusé de délibérer, & sur les impressions défavorables qu'on avoit données de sa conduite à ce sujet, soutenant affirmativement qu'il n'y avoit eu de sa part aucun refus de délibérer sur les quatre articles dont il s'agit, ni même aucun ordre de la part des Commissaires du Roi d'en délibérer autrement qu'à leur ordinaire dans le courant de la tenue, & que, s'ils ne l'avoient pas fait, ce n'avoit jamais été par aucune intention de ne les pas accorder, mais seulement parce qu'ils avoient entamé une affaire importante, que leurs réglemens ne permettoient pas d'interrompre, & que pour en faire preuve, ils étoient prêts d'obéir sur le champ aux ordres du Roi & d'accorder ces quatre articles; ce que les rois Ordres ont fait unanimement. Mais la Noblesse

Digitized by Google

ayant à cœur de se justifier auprès du Roi, & de ne point laisser de traces sur leur registre d'un ordre aussi injurieux, & l'Ordre de l'Eglise s'étant rangé à son avis, il fut ordonné de faire une députation à MM. les Commissaires du Roi, pour leur représenter la fausseté de l'accusation qui servoit de motif à l'ordre du Roi, & pour prier M. le Duc de Chaulnes de trouver bon qu'il ne fût point enrégistré & d'envoyer au Roi un courier pour lui rendre compte de leur obéissance & désabuser S. M. des mauvais offices qu'on avoit rendus à l'Ordre de la Noblesse. L'avis du Tiers avoit été d'accorder les quatre articles, & de députer vers MM. les Commissaires du Roi pour leur représenter simplement que l'intention de l'assemblée n'avoit jamais été de refuser de délibérer sur ces quatre articles.

MM. les Commissaires du Roi reçurent la députation sur les six heures. M le Duc de Chaulnes y répondit en somme que la Noblesse cherchoit à se faire illusion à elle-même par un épilogage de mots pour justifier sa conduite; que les ordres & le mécontentement sur leur inaction & le dessein formé de ne travailler à aucune de leurs affaires, malgré les ordres exprès qu'il leur en avoit donnés de sa part; qu'il informeroit S. M. par l'ordinaire de demain de leur promptitude à obéir à ses ordres; que la plus sûre justification de leur conduite seroit de hâter autant le travail de leurs affaires ordinaires, qu'ils y avoient apporté jusqu'ici de retardement, & qu'à l'égard de l'enrégistrement de la lettre du Roi, il consentoit avec plaisir à les en dispenser, partageant avec eux la peine d'en laisser aucun vestige dans leurs registres, & les assurant de l'empressement avec lequel il saisiroit les occasions que les Etats lui offriroient de faire valoir dans la suite leur zele & leur soumission, &c.

Mais ces réponses ayant été relevées par plusieurs membres de la députation, ce qui mit quelque chaleur dans les explications, il ajouta qu'il ne devoit pas leur cacher qu'il avoit des ordres trop rigoureux, pour ne pas les leur annoncer d'avance, de presser

Digitized by Google

les affaires du Roi & de n'y pas ſouffrir de retardement.

La députation ayant rendu compte à l'aſſemblée du ſuccès de ſon audience, l'Ordre de la Nobleſſe n'en paroiſſant pas ſatisfait, on crut bien faire de finir la ſéance : il étoit alors près de ſept heures.

La Nobleſſe peu ſatisfaite des réponſes de M. le Duc de Chaulnes à la députation de la veille s'occupa très-vivement dans la ſéance du vendredi à ſuivre avec chaleur l'affaire de la juſtification & autres différens moyens d'y parvenir. Elle ſe fixa à un mémoire en forme de lettre, qu'elle projetta de faire préſenter à M. le Duc de Chaulnes par une nouvelle députation, pour laquelle elle demanda l'adhéſion des deux Ordres de l'Egliſe & du Tiers. Mais ce mémoire, qui fut lu dans l'aſſemblée, étant conçu en termes peu meſurés, l'Ordre de l'Egliſe demanda les Chambres pour en délibérer, & là, par la ſageſſe des Préſidens, il fut arrêté par conciliation entre les trois Ordres, de ſe contenter d'une députation verbale, à la tête de laquelle MM. les Préſidens furent priés & conſentirent de ſe mettre ; elle fut chargée d'inſiſter auprès de M. le Duc de Chaulnes, pour le ſolliciter de détruire les impreſſions défavorables qu'on avoit données à S. M. de leur conduite, & de vouloir bien à cet effet faire partir un courier, & informer les Etats de la réponſe. M. l'Evêque de Rennes portant la parole, s'en acquitta avec tous les ménagemens & les égards que la matiere pouvoit permettre ; & M. le Duc de Chaulnes y répondit froidement, mais avec politeſſe & plus d'adreſſe encore, que les Etats ne deſiroient pas plus que lui que la Nobleſſe ſe juſtifiât auprès du Roi, & qu'elle en prît elle-même le ſoin ; ce qu'elle pouvoit faire en lui préſentant un mémoire, qu'il enverroit à S. M. par un courier qu'il feroit partir ſur le champ. Cette réponſe rapportée aux Etats parut y mettre plus de calme dans les eſprits qu'on ne s'y ſeroit attendu, & ils s'en remirent ſans peine à M. l'Evêque de Rennes & à M. le Comte de Lannion, qui ont été priés de faire le mémoire. Il étoit alors ſix heures, & la ſéance finit-là.

Digitized by Google

Il eſt à remarquer qu'après la ſignature des délibérations de la veille, M. le Préſident du Tiers repréſenta que de la maniere dont elles avoient été couchées, il paroiſſoit qu'on n'avoit pas rempli les intentions des Etats de n'y laiſſer aucunes traces de l'accuſation intentée contre l'Ordre de la Nobleſſe, & du mécontentement du Roi; mais ſa repréſentation, toute juſte qu'elle étoit, ne fut pas écoutée.

Hier matin, M. le Comte de Lannion, qui avoit eu la fievre pendant la nuit, s'étant excuſé de venir aux Etats, & M. l'Evêque de Rennes ayant pris les voix dans l'Ordre de la Nobleſſe, comme c'eſt l'uſage en ce cas-là, M. le Comte de Lorge fut élu pour Premier Préſident. Alors M. le Comte de Quelen, qui n'avoit pas pu trouver un moment la veille pour parler, notifia aux Etats les demandes que M. M. les Commiſſaires du Roi l'avoient chargé de faire de l'abonnement de la Capitation, du Caſernement & des Milices, & un ordre à l'aſſemblée de ſe faire rendre compte ſans délai des différentes commiſſions qu'elle avoit nommées ſur les affaires ordinaires & entre autres de celle des conditions des baux, dont leurs inſtructions les chargeoient expreſſément de hâter le travail. Le cri général fut d'abord de reprendre l'affaire du Vingtieme; mais M. l'Evêque de Rennes ayant repréſenté fortement l'inconſéquence & le danger d'un refus de délibérer dans le moment même, où les Etats étoient ſi vivement occupés à ſe juſtifier de l'accuſation qu'on leur en avoit faite, & de prouver qu'ils n'en avoient jamais eu l'intention, quoique ſa remontrance n'eût pas été généralement bien reçue, prononça au nom de ſon Ordre qu'il demandoit les chambres pour en délibérer. Alors M. le Préſident du Tiers propoſa à l'Ordre de la Nobleſſe, que ſi elle vouloit conſentir à terminer le mémoire du Vingtieme ſans concluſions, ſon Ordre s'y rendroit. Ce qui ayant été hautement rejetté, M. l'Evêque de Rennes repéta que l'Ordre de l'Egliſe demandoit les chambres pour délibérer ſur les demandes du Roi, & il ajouta, en même tems ſur l'affaire du Vingtie-

Digitized by Google

me, & il sortit avec son Ordre. Cependant l'Ordre du Tiers étant demeuré sur le théâtre & parlementant avec celui de la Noblesse dans le dessein de se rapprocher mutuellement, plus de deux heures se passerent dans ce choc de tempéramens, proposés & rejettés. Enfin l'Ordre du Tiers se détermina à se retirer dans sa chambre & sortit; mais cédant aux sollicitations de la Noblesse, il rentra un moment après, mais ce fut pour perdre encore une heure en nouveaux parlementages aussi inutiles que les premiers. Ensorte qu'il sortit une seconde fois pour aller dans sa chambre, & M. Daillon, quelque tems après, étant revenu seul sur le théâtre pour reprendre la négociation, la Noblesse parut se fixer à l'avis de terminer le mémoire du Vingtieme sans conclusions, avec cette différence que le Tiers se proposoit de le faire dans les termes suivans.

» Si le Roi veut écouter sa justice, il nous accordera la suppression du Vingtieme; mais si les besoins de l'Etat y font obstacle, sa bonté paternelle » nous en accordera l'abonnement, comme le seul » & unique moyen de concilier les intérêts de S. M. » avec le soulagement de ses sujets." Au lieu que la Noblesse vouloit y ajouter les autres mots: *Et que nous la supplions de nous accorder.*

Tant & tant fut débattu sur cela sans se rendre de part & d'autre, qu'enfin huit heures arrivant, & la frayeur de la pernoctation ayant gagné tout le monde, les trois Ordres se remirent à tarder de délibérer sur le tout ce matin.

C'est ainsi qu'il est quelquefois arrivé à des voyageurs de marcher toute une journée, & de se trouver à la fin au même lieu dont ils sont partis. Cependant l'Ordre de l'Eglise avoit souffert très-impatiemment qu'ayant demandé les chambres & s'y étant retiré, le Tiers ne l'eût pas suivi. Le Tiers prétendoit justifier sa conduite en disant qu'avant de se retirer aux chambres, il falloit que les Ordres fussent convenus de l'objet de la délibération. L'Ordre de l'Eglise soutenoit que la proposition des demandes du Roi

Digitized by Google

ayant été faite, l'objet de la délibération avoit été déterminé ; qu'ainsi il étoit en regle. Je ne voudrois pas jurer que cette contestation ne se renouvellât ce matin & n'eût le même succès qu'hier.

Dimanche après la signature des délibérations du samedi, les trois Ordres se retirerent aux chambres pour y délibérer sur le mémoire du Vingtieme, & sur les quatre papiers de la veille. (C'est le nom qu'on a donné aux ordres venus de la part des Commissaires du Roi.) Mais parmi ces papiers il y avoit un ordre aux Etats de se faire rendre compte de leurs commissions & surtout des conditions des Baux. Cet ordre avoit été inscrit la veille dans les registres, comme les autres. La Noblesse l'y vit avec déplaisance lors de la signature, & proposa de l'y rayer, comme n'étant ni nécessaire ni d'usage d'inscrire ces sortes d'ordres. Et elle le persuada à l'Eglise & l'ordre fut rayé. Cependant l'Eglise mieux instruite & éclairée par l'avis du Tiers, qui fut que l'enrégistrement qui avoit été fait la veille devoit subsister, revint à cet avis-là. Mais ce qui se passa dans la suite de cette journée ne permit pas de remettre cette affaire en regle.

Les Etats étant donc aux chambres, on y commença à délibérer sur le Mémoire du Vingtieme, & l'on fut deux heures avant de le finir irrévocablement. L'Eglise y fit quelques changemens dans les conclusions, qui enfin furent adoptées & qui ne conclurent à rien. Le Mémoire fut mis au net & remis le soir avec la justification de la Noblesse par MM. les Présidens des Ordres, à M. le Duc de Chaulnes, qui les a envoyés par un courier qui partit lundi à une heure après-midi.

Ensuite on délibéra sur les trois autres papiers concernant l'abonnement de la Capitation, & l'imposition & l'administration du casernement & des milices. La Noblesse fut d'avis de nommer une commission, pour examiner ce qui seroit le plus avantageux dans les circonstances présentes, d'abonner ou non la capitation & de laisser ou prendre l'administration du

Digitized by Google

caſernement & des milices. L'avis de l'Egliſe & celui du Tiers furent uniformes à députer vers MM. les Commiſſaires du Roi pour demander la diminution de la capitation à quatorze cens mille livres, & à ordonner l'impoſition du caſernement & des milices, dont l'adminiſtration ſeroit faite par la Commiſſion intermédiaire. Les avis des trois Ordres ayant été envoyés reſpectivement dans les chambres, les chambres ſe raſſemblerent ſur le théâtre, & là, les Préſidens repéterent chacun dans la forme ordinaire l'avis de leur Ordre; & les avis des deux Ordres de l'Egliſe & du Tiers étant uniformes, M. L'Evêque de Rennes prononça en conſéquence la délibération. Mais ce fut au milieu des clameurs les plus vives dans l'Ordre de la nobleſſe; ce qui les détermina un moment après à remettre les Etats au lendemain, & il ſortit avec l'Egliſe & le Tiers. La Nobleſſe, dans le plus grand tumulte, fit mine de vouloir reſter; M. le Comte de Lannion l'en diſſuada, mais ce fut ſans lui faire abandonner ſa prétention que la délibération étoit nulle, & que ſur la matiere dont il s'agiſſoit, la pluralité des deux Ordres ne ſuffiſoit pas & que l'unanimité des trois y étoit néceſſaire.

MM. les Préſidens ayant informé à la conférence du ſoir MM. les Commiſſaires du Roi de cette conteſtation, ils jugerent conformément à ce qui leur eſt preſcrit dans leurs inſtructions, ne pouvoir ſe diſpenſer d'y mettre ordre; & en conſéquence ils remirent à M. le Procureur-général Syndic, un ordre qui déclaroit de la part du Roi que dans le cas dont il s'agit, la pluralité des ordres avoit ſuffi pour former la délibération, & que telle étoit l'intention du Roi dans tous les cas ſemblables ou de même nature. Et le même ordre ordonnoit au Sieur Bertolet, Commis du Greffe, d'inſcrire la délibération ſur les regiſtres, & enjoignoit à MM. les Préſidens des trois Ordres de la ſigner, & aux Etats d'enrégiſtrer le dit ordre.

M. le Procureur-général-Syndic ſe préſenta lundi à l'ouverture de la ſéance, & ſur le refus que fit la

Digitized by Google

Nobleſſe d'entendre la lecture des délibérations de la veille, il dit qu'il étoit porteur d'un ordre du Roi à ce ſujet, & il le remit au Commis du Greffe pour en faire la lecture; mais la Nobleſſe s'y oppoſa, avec une fureur qui ſe renouvelloit toutes les fois que M. l'Evêque de Rennes vouloit parler. De maniere que voyant l'inutilité des remontrances & des requiſitions qu'il leur fit à différentes fois & par compaſſion pour M. le Comte de Lannion qui avoit eu la fievre toute la nuit & qu'il avoit encore, il remit les Etats au lendemain. Il étoit alors deux heures & demie.

La Nobleſſe, pour fonder ſon oppoſition à la délibération de la veille, diſoit qu'elle n'étoit pas en regle: 1°. Parce que ſon avis n'avoit été qu'un avant faire droit aux demandes du Roi, & qu'ainſi les deux autres Ordres ayant opiné ſur le fonds, leur avis ne pouvoit pas faire pluralité, puiſqu'elle n'avoit pas opiné ſur le même objet. 2°. Que quand même on pourroit dire qu'elle eût opiné, il n'étoit pas vrai que s'agiſſant d'impoſition ou d'abonnement, la pluralité de deux Ordres ſuffît, & qu'il y falloit l'unanimité des trois; & c'eſt pour éviter la déciſion de cette queſtion, qu'elle s'oppoſa avec tant de vivacité à la lecture de l'ordre de MM. les Commiſſaires du Roi, ſentant bien qu'il la décidoit contre elle.

Cependant MM. les Commiſſaires du Roi avoient été mandés chez M. le Duc de Chaulnes pour entrer avec lui aux Etats, afin d'y faire enrégiſtrer l'ordre, & d'y faire ſigner la délibération en leur préſence, lorſqu'ils apprirent que les Etats étoient levés.

Toute la ſoirée ſe paſſa en négociations, exhortations, ſollicitations pour ramener, perſuader, intimider les chefs de la Nobleſſe. La plupart conſentoient bien à revenir à l'avis des deux Ordres, mais ils vouloient que ce fût après avoir retourné aux chambres, & que la délibération de la veille fût regardée comme non avenue, & que ſurtout il ne fût pas queſtion de l'ordre de MM. les Commiſſaires du Roi.

D'un autre côté, MM. les Commiſſaires du Roi, regardant comme un mépris de l'autorité de S. M. la

Digitized by Google

radiation de l'ordre du samedi, & le refus tumultueux d'entendre la lecture de celui de la veille, vouloient impérativement que le premier fût rétabli & que le second fût enrégistré, & la délibération signée en conséquence. Et ils ne dissimulerent pas que le sort de l'assemblée en dépendoit, & qu'ils entreroient le lendemain à cet effet.

Les choses étoient en cet état hier matin à l'ouverture. La scene changea tout-à-coup : M. le Comte de Lannion prit la parole, & de ce ton de persuasion qui lui est naturel & qui lui a toujours réussi, il exhorta la Noblesse à prévenir l'entrée des Commissaires du Roi en revenant à l'avis des deux Ordres, & il y réussit. Cela fait, & la délibération ayant été signée, on négocia auprès de M. le Duc de Chaulnes pour obtenir qu'il retirât l'ordre du 30 qui étoit devenu inutile, au moyen de la date du 29 qu'on avoit donné à la délibération, & il voulut bien y consentir. Ainsi l'on reprit le chemin dont on s'étoit écarté dimanche. On fit trois députations consécutives à MM. les Commissaires, dont la derniere, les Présidens à la tête, pour demander la réduction de la capitation à 1400000 livres. Et toutes trois ayant été inutiles, vraisemblablement on prendra ce matin de nouvelles mesures pour se dispenser de délibérer définitivement sur cet article jusqu'à la réponse du Mémoire du Vingtieme, qu'on attend samedi ou dimanche par le retour d'un courier parti lundi.

Les séances du mercredi & jeudi ont été très-tranquilles & de bon accord entre les trois Ordres. On délibéra unanimément sur le rapport de M. le Président de Bedée. Ensuite les trois Ordres se réunirent à l'avis que la Noblesse avoit pris le 29 au sujet de la Capitation, de nommer une Commission pour examiner si dans les circonstances présentes il seroit avantageux ou non d'en accepter l'abonnement, & la séance finit par convenir de procéder le lendemain à l'élection d'un Substitut, laquelle a occupé toute la séance d'hier. Le Sr. Chapelier a été élu de l'avis de l'Eglise & du Tiers. Il a eu dix-huit voix dans l'E-

Digitized by Google

gliſe, vingt dans le Tiers & quarante-cinq dans la Nobleſſe. Le Sr. Gelin avoit eu ſoixante-dix-ſept voix dans la Nobleſſe, ſeize dans l'Egliſe & ſeize dans le Tiers. Le Sr. Abeille n'a eu que quarante neuf voix dans la Nobleſſe, une dans l'Egliſe & cinq dans le Tiers. L'élection faite, on requit encore le déſir d'avoir la permiſſion d'en élire un ſecond, & il paſſa à l'unanimité des trois Ordres de faire une nouvelle députation à cet effet à MM. les Commiſſaires du Roi, à laquelle M. le Duc de Chaulnes a bien voulu cette fois-ci promettre d'en écrire.

Il ſemble qu'il eſt arrangé que MM. les Commiſſaires du Roi feront faire ce matin aux Etats la demande du fonds ordinaire de deux cens mille livres pour les Etapes, de cinquante mille livres pour les Haras, & de huit mille livres pour la Maréchauſſée, & qu'on commencera le rapport de la Commiſſion intermédiaire.

On a appris par les nouvelles de Bretagne, en date du 5 Novembre, que le courier du Roi a apporté à M. le Duc de Chaulnes une réponſe au dernier mémoire des Etats, qu'il n'a point voulu communiquer, mais qu'il a dit verbalement que le Roi s'en tenoit à ſa premiere réponſe & vouloit être obéi.

L'aſſemblée des Etats tenue en conſéquence, a été fort vive. Il y a eu ſurtout une grande fermentation contre M. l'Evêque de Rennes, & l'on s'eſt ſéparé ſans rien conclure. On devoit ſe raſſembler le lendemain. Les choſes étoient en cet état au départ de la poſte.

La ſéance de dimanche ſe paſſa en négociations aſſez tranquilles de l'Ordre de la Nobleſſe avec les deux autres. Après avoir tenté inutilement de les amener à faire une députation pour demander l'abonnement, d'abord cruement, puis en termes couverts, & voyant qu'il n'en obtiendroit rien à moins de ſe rapprocher d'eux, & du déſir qu'ils avoient de ſavoir les réponſes ultérieures que MM. les Commiſſaires avoient ſur le Vingtieme, il propoſa de faire demander à M. le Duc de Chaulnes qu'il lui plût envoyer à

Digitized by Google

l'assemblée la lettre qu'il avoit reçue en réponse à leur Mémoire. L'Ordre de l'Eglise trouvant la demande de la Lettre malhonnête & indiscrete, l'adoucit, en proposant de le prier seulement de faire part aux Etats des réponses qu'il avoit reçues à leur Mémoire; & la Noblesse y consentit. Le Tiers y ajouta de demander s'il n'avoit point reçu de réponses à leur Mémoire plus favorables & plus détaillées que celles qu'il leur avoit notifiées la veille. Les avis furent pris en conséquence, & la députation passa à l'avis des deux Ordres de l'Eglise & de la Noblesse; & les Etats après avoir nommé la députation, & l'avoir chargée d'en rendre compte le lendemain, leverent la séance. Il étoit alors quatre heures.

M. le Duc de Chaulnes répondit à la députation, qu'il leur avoit fait dire la veille la seule réponse qu'il eût à leur faire, quant à la suppression & à l'abonnement, & qu'à l'égard de leurs griefs, s'ils vouloient les rassembler tous & charger une commission de les déduire & d'en conférer avec MM. les Commissaires du Roi, il leur déclaroit que S. M. les avoit autorisés à statuer dans la présente tenue sur ceux qui Lui avoient paru bien fondés.

Cette réponse, rapportée lundi à l'assemblée, y fut reçue avec plus d'indisposition que jamais; on n'y répondit qu'avec le cri général: *aux Chambres!* & les Ordres s'y retirerent & y sont encore, car la séance d'hier & celle de lundi ont été nulles, & elles ont fini à trois heures, chambres tenantes, comme on en étoit convenu en y allant.

Par les lettres de Rennes en date du 10 de ce mois, on mande que les Etats s'assemblent tous les jours aussi infructueusement depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures après-midi, & se séparent toujours, chambres tenantes, sans rien faire; que la Noblesse persiste toujours à ne vouloir entendre à aucune autre délibération que pour l'abonnement, & que les deux autres Ordres persistent à ne vouloir pas s'y prêter, ne voulant pas conclure à une demande formelle de l'abonnement; que le 9, les Commissaires du Roi

Digitized by Google

avoient envoyé ordre au Procureur-général-Syndic ; de faire à l'ouverture de l'assemblée lecture d'un Arrêt du Conseil du 2 Novembre, servant de réponse au Mémoire des griefs sur le Vingtieme ; ce qui avoit été exécuté ; que l'Ordre de la Noblesse, sans autre réponse ni délibération, après la lecture de cet Arrêt, demanda les Etats au lendemain ; ce qui avoit été fait, malgré les représentations de M. l'Evêque de Rennes & de M. le Comte de Lannion, qui desiroient que cet Arrêt fût envoyé à l'examen de la Commission du Vingtieme pour en rendre compte à l'assemblée & y faire des observations ; que cet Arrêt contient huit articles, qui déterminent la forme des déclarations & prononcent des peines du double & du quadruple, même retroactives, pour les années 1750, 1751, 1752, contre ceux qui auront fait de fausses déclarations.

Réponse des Etats de Bretagne à MM. les Commissaires du Roi.

» Les Etats de Bretagne n'ont rien de plus cher que les droits de franchises & libertés de leur pays ; ils ne peuvent en honneur ni en conscience consentir qu'il soit donné atteinte à des droits que leurs ancêtres leur ont transmis comme la portion la plus précieuse de leurs héritages.

» Le plus essentiel de ces droits est qu'il ne peut être commencé ni continué aucune levée de deniers dans leur pays sans leur consentement, ni au-delà de la durée de ce consentement. Ce point fondamental de la constitution de leur gouvernement, que leurs anciens Souverains juroient à leur couronnement de maintenir, & dont l'observation a été promise avec solemnité en 1532, lorsque la Bretagne fut unie à la France par le consentement de nos peres ; ce droit reconnu dans tous les contrats, que les Etats ont passé depuis avec les Commissaires des Rois prédécesseurs de S. M. & avec ceux de S. M., a été violé dans l'imposition & la perception du Vingtieme, &

Digitized by Google

il est évidemment menacé de l'être encore dans la suite.

» Ce grief touche si sensiblement les Etats, & il est si important pour eux qu'il soit réparé, qu'il leur fait oublier dans le moment présent tout ce qu'ils ont souffert de la part des régisseurs du Vingtieme, quelque grand qu'il soit. Ils ne sauroient penser qu'un Souverain aussi équitable que leur glorieux Monarque, veuille anéantir de fait un droit si authentique; droit qu'il maintient & qu'il conserve lui-même par les promesses solemnelles qu'il fait aux Etats dans les contrats que ses Commissaires passent tous les deux ans en son nom avec eux.

» Les Etats méritent d'autant plus que ce droit leur soit conservé, qu'ils l'ont eux-mêmes fait prêter autant qu'ils ont pu aux besoins de l'Etat; & c'est avec ces sentimens qu'ils persistent à offrir d'imposer eux-mêmes le Vingtieme, & de lever jusqu'aux Etats prochains qu'ils tiendront en deux ans, sur les fonds assujettis au Dixieme, une somme de neuf cens mille livres par an & de faire remettre cette somme à la caisse des amortissemens pour l'acquit de cette composition, à laquelle ils ne peuvent consentir qu'à cette condition : toute autre maniere de la lever étant trop onéreuse au peuple de Bretagne."

Lettre écrite de Rennes, le 12 Novembre.

» Nous voilà à l'agonie, & il n'y a plus qu'un miracle qui puisse nous en retirer. Hier matin à l'ouverture, MM. les Commissaires du Roi firent notifier aux Etats par M. le Procureur-général-Syndic l'ordre du Roi ci-joint, avec injonction d'en faire la lecture, de l'enrégistrer & de l'exécuter suivant sa forme & teneur, sous peine de désobéissance. L'ordre lu, deux heures se passerent dans une confusion effroyable, un grand nombre de l'Ordre de la Noblesse s'animant les uns & les autres pour sortir de l'assemblée, & tous résolus à ne point l'enrégistrer. Au milieu de ce tumulte, où les représentations des Présidens sur

Digitized by Google

le reſpect & l'obéiſſance dûs à un ordre du Roi, revêtu de la forme & l'autorité les plus authentiques, ne purent être écoutées, ou le furent inutilement. L'Ordre du Tiers demanda les chambres, & l'Ordre de l'Egliſe étant du même avis, ils s'y retirerent, & là, après avoir réſiſté à toutes les conférences & inſinuations de l'Ordre de la Nobleſſe, qui vouloit les engager à faire une députation vers MM. les Commiſſaires du Roi, pour les prier de retirer l'ordre du Roi, l'Ordre du Tiers envoya le ſien d'enrégiſtrer l'ordre. L'Egliſe demeura longtems en panne, pour donner le tems à l'Ordre de la Nobleſſe de lui envoyer ſon avis; mais après l'avoir attendu en vain juſqu'à ſept heures, elle envoya le ſien, qui étoit, comme celui du Tiers, d'enrégiſtrer l'ordre, & à neuf heures les trois convinrent de ſe retirer réciproquement les chambres tenantes. Ce qui en arrivera aujourd'hui, il n'y a que Dieu qui le ſache.

Dans la ſéance de vendredi, M. L'Evêque de Rennes mit en avant de ſe retirer aux chambres pour délibérer ſur l'Arrêt du Conſeil du deux de ce mois & demanda les chambres en conſéquence. L'Ordre du Tiers fut du même avis & ils y allerent. Mais l'Ordre de la Nobleſſe s'obſtina à l'objet général du Vingtieme, ſans faire mention de l'Arrêt du Conſeil. Cependant on lut dans l'Ordre de la Nobleſſe un Mémoire de réflexions contre les diſpoſitions dudit Arrêt, tendantes à prouver que bien loin de remédier à nos griefs il les augmente; & l'Ordre de l'Egliſe de ſon côté travaille ſur le même objet, & ne s'éloigne pas de trouver des embarras & de grandes difficultés ſur l'exécution dudit Arrêt. Mais la journée d'hier a empêché qu'on n'ait rien fait à cet égard. L'avis du Tiers avoit été d'envoyer ledit Arrêt à la Commiſſion du Vingtieme pour, les obſervations qu'elle y auroit faites être portées par une députation à MM. les Commiſſaires du Roi, après avoir été approuvées dans l'aſſemblée."

Digitized by Google

De par le Roi.

» Le Roi étant informé que par un abus qui s'eſt introduit depuis peu de tems dans l'aſſemblée des Etats de Bretagne, un des Ordres voulant empêcher qu'il ne ſoit pris de délibération ſur les affaires portées aux Etats, refuſe de former aucun avis. En ſorte que l'expédition deſdites affaires eſt entiérement arrêtée; & voulant faire ceſſer un abus auſſi préjudiciable à ſon ſervice qu'aux véritables intérêts de la province, S. M. a ordonné & ordonne que chacun deſdits trois Ordres ſera tenu de délibérer & donner ſon avis ſans aucun délai ſur toutes leſdites affaires, de quelque nature qu'elles ſoient. Et qu'auſſitôt qu'un deſdits Ordres aura donné ſon avis, les deux autres ſeront tenus de donner le leur dans les vingt-quatre heures, ſans aucun égard au rang qu'il pourroit être dans l'uſage d'obſerver entre eux de le donner: le tout à peine de déſobéiſſance. Et où un deſdits deux Ordres, leſquels auroient été en retard de donner leurs avis, refuſeroit de donner le ſien dans les vingt-quatre, veut S. M. qu'attendu que ce refus ne peut être regardé que comme un avis contraire à celui des deux autres Ordres, la délibération ſoit & demeure formée par la pluralité des deux Ordres contre un, & comme telle couchée ſur le regiſtre & ſignée par le Préſident des trois Ordres. Ce que S. M. veut être exécuté, nonobſtant toutes proteſtations, oppoſitions & autres actes contraires, qu'elle a dès à-préſent déclarés nuls & de nul effet. N'entend néanmoins S. M. qu'un deſdits Ordres refuſant de donner ſon avis, la délibération puiſſe être réputée formée par les ſuffrages des deux autres Ordres, dans les cas où, ſuivant les réglemens deſdits Etats, les délibérations ne peuvent ſe former que par les ſuffrages unanimes deſdits trois Ordres. Enjoint S. M. à ſes Commiſſaires auxdits Etats, de faire lire le préſent Ordre dans leur aſſemblée, de le faire tranſcrire ſur le regiſtre de leurs délibérations, & de tenir exacte-

Digitized by Google

ment la main à ſon exécution. Fait à *Fontainebleau*, le 24 Octobre 1752."

(*Signé*) LOUIS.
Et plus bas,
PHELIPPEAUX.

Par les lettres de Bretagne du 15, on mande que la Nobleſſe avoit fait ſon poſſible pour engager l'Ordre de l'Egliſe à faire une députation à MM. les Commiſſaires du Roi pour leur faire part de leurs obſervations ſur l'Arrêt du Conſeil du 2 de ce mois & en tirer l'argument; que travaillant de concert à cette affaire principale de l'aſſemblée, l'ordre du Roi étoit venu à contre-temps, mais que l'Egliſe n'avoit pas voulu s'y prêter, & que la Nobleſſe avoit député quatre de ſes membres pour ſupplier MM. les Commiſſaires du Roi de retirer cet ordre; que M. le Duc de Chaulnes leur avoit répondu avec beaucoup de politeſſe que leur demande ne pouvoit être accordée; que les témoignages de bienveillance dont cette réponſe fut adoucie, la firent recevoir ſans indiſpoſition de la part de la Nobleſſe; que M. le Comte de Lannion s'y tranſporta lui-même, & en reçut la même réponſe, avec beaucoup de regret de la part de M. de Chaulnes, de ne pouvoir avoir cette complaiſance; que lundi matin, M. le Duc de Chaulnes & MM. les Commiſſaires du Roi firent ſavoir à l'aſſemblée qu'ils alloient s'y rendre; que M. le Duc de Chaulnes ayant pris ſéance, & s'étant couvert & aſſis, dit, qu'ayant été informé que l'ordre du Roi n'avoit pas été enrégiſtré, il venoit pour le faire enrégiſtrer en ſa préſence, le fit relire par le Greffier, enrégiſtrer ſur le livre des délibérations, & ſigner par MM. les Préſidens des Ordres, & s'en fit tranſcrire ſur le champ une expédition; que M. le Comte de Lannion avoit engagé l'Ordre de la Nobleſſe au reſpect & au ſilence, qu'ils tinrent très-exactement, ainſi que les deux autres Ordres: qu'après la ſortie des Commiſſaires du Roi, l'Ordre de la Nobleſſe ſe

Digitized by Google

partagea en différens avis, mais sans tumulte, pour faire des remontrances au Roi sur ledit ordre; que le 14 au matin, ce projet de remontrances fut lu à l'assemblée & approuvé des trois Ordres, qui ordonnerent qu'elles seroient inscrites sur le registre & portées par une députation à MM. les Commissaires du Roi, qui seroient suppliés de les appuyer de leurs bons offices; ce qui fut fait. L'objet des remontrances est de constater le droit & la possession des Etats d'avoir l'économie intérieure de leurs délibérations & de leurs réglemens, & de faire voir que l'ordre du Roi ne peut avoir eu de motif que de leur en ôter le droit, ce qu'ils osent ne pas craindre de la bonté du Roi; ou celui de les punir d'en avoir abusé, ce dont ils s'efforcent de se justifier: que le 15 ils étoient aux Chambres au départ de la poste pour délibérer au sujet de l'arrêt du Conseil du 2 de ce mois.

On mande de Bretagne que les Etats assemblés le 15, s'étoient retirés aux chambres pour délibérer sur le plan de fixer l'objet des griefs; qu'après quelques débats, il fut arrêté que, sans perdre de tems sur l'abonnement & la régie, MM. les Présidens des Ordres conféreroient tacitement avec MM. les Commissaires du Roi pour, sur leur réponse, être délibéré le lendemain; que M. le Duc de Chaulnes, pour toute réponse aux Présidens, leur avoit montré trois lettres, une du Roi, l'autre de M. le Garde des Sceaux & la derniere de M. de Saint Florentin, qui lui défendoient expressément de ne plus entendre parler de l'affaire du Vingtieme, sous quelque prétexte que ce fût; que cependant, malgré cela il vouloit bien prendre sur lui d'en écrire, si les Etats lui faisoient une députation à ce sujet, persuadé que, S. M. n'ayant refusé l'abonnement à la Bretagne, que parce qu'aucune autre province d'Etats ne l'avoit obtenu; le dernier, à l'exemple du Languedoc, lui faisoit espérer pour les Etats la même administration du Vingtieme: que cette réponse ne satisfit point du tout la Noblesse, qui se déclara ne vouloir demander ou adopter d'autre plan de régie que celui que les Etats auroient

Digitized by Google

auroient jugé capable de remédier à leurs griefs. Sur quoi les trois Ordres nommerent des députés de chacun d'eux pour convenir des points principaux du plan de régie & en rédiger les articles, qui furent dressés au nombre de six; qu'il fut arrêté par les Etats que les députés qui avoient rédigé ces articles, iroient chez M. le Duc de Chaulnes en conférer avec lui, sans cependant prendre aucun engagement qu'après leur rapport aux Etats mêmes des délibérations prises en conséquence; que ces députés ayant exposé à M. de Chaulnes le desir & les raisons de l'assemblée d'obtenir une administration du Vingtieme qui pût remédier à leurs griefs, il leur avoit fait voir les mêmes lettres que ci-dessus, & que la seule raison qui pouvoit l'autoriser à écouter & à proposer aucune demande de leur part sur la matiere du Vingtieme, & qu'il prendroit sur lui, si les Etats lui en faisoient la proposition, étoit de supplier le Roi de leur accorder la même administration sur le Vingtieme que S. M. avoit accordée aux Etats de Languedoc; qu'il ne pouvoit rien de plus, & qu'il exhortoit les chefs à réfléchir sur le danger d'insister sur autre chose, & qu'il n'avoit cédé qu'aux instances réitérées des députés d'entendre le plan de leur Régie; qu'il étoit fort à craindre que cette réponse, rapportée le 17 à l'assemblée, n'y rallumât dans l'Ordre de la Noblesse le feu qui étoit déjà fort vif la veille.

Par les lettres de Rennes en date du 19, on mande que la réponse de M. de Chaulnes n'avoit point satisfait la Noblesse, mais que cependant elle l'avoit écoutée avec moins d'indisposition qu'on ne craignoit, & que sur les représentations du Président des trois Ordres qui leur avoit remontré que c'étoit la seule que M. le Duc de Chaulnes avoit pu prendre sur lui, les Etats étoient convenus de faire une députation à M. le Duc de Chaulnes pour le prier d'écrire conformément à sa réponse, & de savoir quel seroit le traitement que la Bretagne pourroit espérer relativement à sa situation malheureuse, à ses droits & à

Digitized by Google

la différence de la nature de ſes biens ; pour, ſur la réponſe de la cour, communiquée à l'aſſemblée, être pris par les Etats le parti qui ſeroit jugé convenable ; qu'en conſéquence M. le Duc de Chaulnes avoit fait partir un courier, dont on attendoit le retour mardi au ſoir ; que le reſte de la ſéance fut rempli par la continuation du rapport de la Commiſſion intermédiaire ; que M. l'Evêque de Rennes fit rapport de trois affaires qui regardent les cinq groſſes fermes, & ſur leſquelles il fut ſtatué ; qu'on auroit pu continuer à recevoir les rapports des deux autres Commiſſions, mais que la Nobleſſe s'y étoit oppoſée, & qu'il paroiſſoit qu'il n'en ſeroit fait aucun juſqu'au retour du courier de M. de Chaulnes.

Par les Lettre de Rennes datées du 22, on mande qu'on n'avoit fait autre choſe depuis dimanche que de continuer le rapport de la Commiſſion intermédiaire, dont on avoit extrait quelques articles peu importans, ſur leſquels il avoit été délibéré ; qu'on ignoroit le contenu des nouvelles de la Cour, arrivées la veille, mais qu'il tranſpiroit qu'elles n'étoient pas favorables ; qu'on attendoit le courier extraordinaire, qui devoit arriver le ſoir & apporter la réponſe.

On mande de Rennes le 24 que MM. les Commiſſaires du Roi étoient entrés la veille aux Etats ; que M. le Duc de Chaulnes y avoit fait lire & enrégiſtrer trois lettres, une du Roi, qui défend ſous aucun prétexte aucunes repréſentations ſur le Vingtieme, S. M. ayant prononcé définitivement là-deſſus par ſon Arrêt du Conſeil du 2 de ce mois, ſous peine de déſobéiſſance ; l'autre de M. le Garde des Sceaux, qui marque dans les termes les plus forts le mécontentement du Roi de la conduite des Etats, & ordonne de les ſéparer, au premier refus qu'ils feront de délibérer au bout de vingt-quatre heures ; que S. M. veut bien par grace leur accorder la même adminiſtration ſur le Vingtieme que celle qu'elle vient d'accorder aux Etats de Languedoc ; & celle de M. de Saint-Florentin, qui explique les intentions du

Digitized by Google

Roi au sujet de l'ordre de S. M. du 24 Octobre dernier ; dont il ordonne l'exécution à toujours, & en cas de résistance de séparer l'assemblée. Et après les avoir fait signer par les Présidens, qu'il s'en étoit fait donner une expédition ; que le tout s'étoit passé dans le plus profond silence de la part des Etats ; qu'après la sortie de MM. les Commissaires, plusieurs de la Noblesse avoient proposé, comme unique ressource dans la circonstance présente, de faire un procès-verbal de la conduite des Etats depuis l'ouverture, & d'en demander ensuite la clôture à M. de Chaulnes : mais que la plus grande partie des Etats s'y étoient opposés formellement ; que l'Evêque de Rennes ayant voulu remontrer dans les termes les plus forts & les plus pathétiques le péril & les conséquences de la plus légere résistance aux volontés du Roi, cela avoit occasionné le plus grand tumulte, & que pour le faire finir, on avoit demandé les chambres pour y continuer le rapport des affaires commencées, affaires assez peu importantes.

26 Novembre. La derniere séance a été aussi tumultueuse que les précédentes. La proposition qui y fut faite de la part des Commissaires du Roi de procéder au nouveau bail des fermes, excita l'opposition la plus vive de la part de la Noblesse, & il fallut pour calmer ce feu toute l'éloquence & la fermeté de M. l'Evêque de Rennes, & toute la flexibilité & l'adresse de M. le Comte de Lannion. Ils ont eu tout lieu d'exercer & faire briller leurs talens par l'aigreur qui s'étoit mise dans les esprits, qu'ils adoucirent au point de les porter à obéir à l'ordre des Commissaires du Roi.

29 Novembre. Après bien des débats sur le rapport de la Commission au sujet des conditions des baux, on convint de députer à MM. les Commissaires du Roi, pour leur demander l'approbation des changemens que les Etats devoient faire au bail actuel. M. le Duc de Chaulnes, après avoir pris l'avis des autres Commissaires sur les deux change-

Digitized by Google

mens qui étoient l'objet de la conteſtation ; adoucit le premier, qui conſiſtoit à communiquer aux parties intéreſſées les procès-verbaux de rebellion avant que de les porter en juſtice, & il refuſa nettement le ſecond, qui étoit de laiſſer fixer le prix de l'eau-de-vie par les Etats. Deux autres députations faites aux Commiſſaires ſur le même ſujet, à la ſollicitation de la Nobleſſe, ont été tout auſſi infructueuſes. M. le Duc de Chaulnes a fait procéder de ſon autorité par les Héraults des Etats à la premiere publication du bail ; le refus de la fixation du prix de l'eau-de-vie a mis la Nobleſſe dans une fureur qui vraiſemblablement rendra nulle la prochaine ſéance, comme les deux précédentes.

Dans l'aſſemblée des Etats du premier Décembre, le Ferme des devoirs, après bien des débats entre les trois Ordres, a été adjugée à M. Daucour, à quatre millions cinq cens mille livres, malgré les menaces & proteſtations de la part d'une trentaine de ceux qui étoient d'avis contraire à l'adjudication, ſous prétexte qu'elle ne devoit être faite qu'après le dépôt au Greffe des conditions.

Par les lettres de Rennes du 3 Décembre, on mande que les ſéances avoient été des plus vives au ſujet de la bannie faite contre la volonté des Etats & des encheres reçues & contre laquelle la Nobleſſe avoit voulu proteſter dans les termes de nullité des bannies faites des encheres reçues & des adjudications qui pourroient s'enſuivre, & expoſer toutes les infractions qui ont été faites dans la préſente tenue aux droits, libertés & franchiſes de la province ; mais que l'Egliſe avoit cherché à calmer les eſprits autant qu'elle avoit pu, & avoit enfin fait conſentir les Etats à former la délibération ſuivante.

» Les Etats voyant que les bannies & les publications des fermes ont été faites avant le dépôt des conditions au Greffe, contre la diſpoſition de l'Art. III. Chap. VII, du Réglement de 1687, & ſans garder les intervalles preſcrits par ledit réglement proteſtent contre la forme dans laquelle les bannies ont

Digitized by Google

été faites ; en conséquence chargent M. le Procureur-général-Syndic & MM. les Députés en Cour de veiller à ce qu'à l'avenir ledit réglement soit exécuté selon sa forme & teneur."

La seconde enchere qui fut bannie par MM. les Commissaires du Roi, est demeurée au Sr. Davignon à cinq millions, & contre le vœu de toute la Noblesse, dont le plus grand nombre s'est retiré. Précédemment on avoit proposé de délibérer de la part de MM. les Commissaires sur différentes gratifications à accorder ; entr'autres 15,000 livres à M. le Duc de Chaulnes & 15,000 livres à Madame la Duchesse de Chaulnes. La Noblesse s'est opposée à ce qu'il y fût délibéré.

Par les Lettres de Rennes du 8, on mande que l'Arrêt du Conseil pour la régie du Vingtieme, n'est point encore arrivé ; que les Etats en paroissent fort impatiens.

Que dans le dernier travail ils avoient accordé plusieurs pensions, & acheté 1,500 livres un étalon Limosin pour les haras de l'Evêché de Quimper.

Que le jeudi matin, M. le Duc de Chaulnes, seul & sans gardes, suivant l'usage, vint dans l'assemblée, recommander au nom de son Altesse Séréniffime M. le Duc de Penthievre, MM. les Evêque de Vannes, Marquis de la Riviere, & Sr. Du Bodan, Maire de Vannes, pour la députation à la cour ; M. l'Abbé Cué, le Marquis de la Maisons, & le Kerebar Sénéchal de Léon pour la députation à la Chambre des comptes. Les Etats se retirerent aux chambres pour délibérer, & ils ajouterent de délibérer en même tems sur la continuation dans l'emploi de leur Trésorier. Sur quoi les avis des trois Ordres furent unanimes.

Par les lettres de Rennes du 10, on mande que l'on avoit élu pour Président de la Noblesse, M. de Lorgeril, Doyen de la Noblesse, & délibéré pour faire des gratifications extraordinaires à MM. les Présidens des Ordres, pour les dédommager de la

Digitized by Google

dépense extraordinaire de leur table, & qu'il avoit été accordé pour ce 95000 livres de gratification, outre 40000 livres de leurs Préfidences ordinaires; qu'on avoit auſſi accordé les gratifications ordinaires à MM. les Procureurs-généraux-Syndics, & une gratification extraordinaire de 6000 livres à M. le Comte de Quelen.

Que M. l'Evêque de Rennes pria les Etats de prendre en bonne part le refus qu'il ſe croyoit obligé de faire de la gratification de 30000 livres qu'ils avoient accordée, & M. de Chaulnes refuſa avec beaucoup de politeſſe les 15000 livres que les Etats lui avoient offertes pour lui témoigner leur reconnoiſſance, ſa place ne lui permettant pas d'accepter ce préſent ſans un ordre du Roi.

Qu'il fut enſuite arrêté un fonds de 139250 livres pour l'ouvrage de la ſtatue du Roi, dont eſt chargé le Sr. le Moyne, & l'on diſpoſa des différentes penſions vacantes en faveur des Cadets militaires.

Que l'Ordre du Tiers a pris fait & cauſe pour M. Duclos contre l'Ordre de la Nobleſſe, qui a refuſé de le joindre à MM. les Députés en Cour pour les ſoins à donner à l'ouvrage de la ſtatue du Roi, comme il y avoit été aſſocié dans les tenues de 1744, 1748 & 1750, où il a été perſonnellement chargé d'en faire l'inſcription.

Par les lettres de Rennes du 13, les Commiſſaires ont fait propoſer de nouveau l'enrégiſtrement des quatre Arrêts du Conſeil dont il a été queſtion. Les Etats n'ont point déféré à cette propoſition, & il tranſpire que les Commiſſaires doivent venir à l'aſſemblée pour faire enrégiſtrer ces Arrêts. Le Clergé & le Tiers-Etat ayant été d'avis de faire fonds de 600000 livres pour les grands chemins, M. l'Evêque de Rennes en a prononcé la délibération au milieu du plus grand tumulte & la Nobleſſe a proteſté de nullité, à cauſe du défaut d'unanimité dans les trois Ordres.

De Rennes, le 15 — Les Etats ont chargé leurs députés en Cour de tâcher d'obtenir du Roi des con-

Digitized by Google

ditions qu'ils veulent apporter au ſujet des grands chemins, pour leſquels il a été arrêté une ſomme de ſix cens mille livres.

Les Commiſſaires du Roi ſont entrés mercredi au Théâtre, où M. de Chaulnes y a fait enrégiſtrer en ſa préſence les quatre Arrêts que les Etats avoient refuſé. Après leur ſortie la Nobleſſe s'émut beaucoup contre cet enrégiſtrement, & détermina à charger le Député & Procureur-général-Syndic à former oppoſition auxdits Arrêts, & de ſe rendre à la Cour après la clôture des Etats pour y faire des remontrances au Roi à ce ſujet.

Enſuite le Procureur-général-Syndic fit faire lecture de l'Arrêt du Conſeil concernant la régie du Vingtieme, qui contient cinq articles. Comme il étoit tard on remit la délibération au lendemain, & pour nommer les Commiſſaires de cette Commiſſion, ce jour la Nobleſſe obligea les Etats de prendre l'avis par ſcrutin, & il y eut pluralité de 107 voix contre 28 de refuſer la Régie, comme inſuffiſante à réparer la ruine totale de la Province, & même de refuſer ſon conſentement à l'impoſition du Vingtieme. Les Ordres étant au Théâtre tous d'avis différens, il a été tardé à demain à en former la délibération; mais l'oppoſition décidée de la Nobleſſe ne permet pas d'eſpérer aucun bon ſuccès.

La Nobleſſe perſiſtant dans ſon avis, & les deux autres Ordres n'étant point d'accord dans le leur, le Tiers & l'Egliſe vouloient qu'il n'y eût point de délibération; mais la Nobleſſe prétendant que le refus de la Régie s'enſuivoit de droit & de fait, des trois différens avis le ſien devoit prévaloir & former la délibération, non-ſeulement de refuſer la Régie, mais même ſon conſentement à l'impoſition, on fut obligé de lever la ſéance & M. le Procureur-général-Syndic rapporta à MM. les Commiſſaires du Roi l'Arrêt de la Régie qu'ils ont repris le 16. La Nobleſſe perſiſtant toujours dans ſes mêmes principes, ſembloit ne vouloir point céder; mais enfin elle ſe ren-

Digitized by Google

dit, & accepta la propoſition d'inſcrire les trois avis ſur le regiſtre, & d'y ajouter ces mots : En conſéquence les Etats ont chargé M. le Procureur-général-Syndic de rapporter à MM. les Commiſſaires du Roi l'Arrêt du Conſeil du 8 de ce mois, & l'inſtruction y jointe.

La Commiſſion de la Capitation doit faire ſon rapport, ſur lequel les Etats auront à délibérer s'ils accepteront ou non l'abonnement.

Les dernieres ſéances de l'aſſemblée des Etats de Bretagne ont été plus ou moins tumultueuſes ſuivant les objets qu'il y a eu à traiter. Comme ils ſont de peu d'importance, on n'en a point fait mention. Il ſuffira de dire que la Nobleſſe s'eſt toujours ſoutenue dans ſon ſyſtême, & qu'elle n'a accédé que forcément aux délibérations qui n'entroient pas dans ſon eſprit. Elle a fait un Mémoire en forme de Remontrances au Roi, que les Députés en cour ſont chargés de préſenter, & dont la minute a été dépoſée au Greffe. On comptoit que les Etats pourroient être clos le 21 au ſoir, mais la ſéance ayant fini trop tard, cela ne pourra être que pour le 23 de ce mois.

Enfin on a appris que la clôture des Etats s'étoit faite le 23, avec proteſtation de la part de la Nobleſſe de tout ce qui s'eſt fait contre ſon avis & ſes privileges. M. & Madame de Chaulnes ſont de retour d'hier 25 à Paris.

Digitized by Google

Liſte de ceux qui ont des Lettres de cachet de la Nobleſſe de Bretagne, & le lieu de leur détention.

M. & Madame de Pyré, à Saintes.
M. M. de Kerſauſon, à Iſſoire en Auvergne.
M. de la Bernerais, à Angoulême.
M. de Kerqueſec, à Ganat en Bourbonnois.
M. de Keratrice, à Iffigny en Normandie.
M. de Begas ſon oncle, à Vitoux en Bourgogne.
M. de Begas ſon neveu, à Gueret en Marche.
M. du Lattay St. Péon, à Nevers.
M. Duthoya Baron, Sénéchal de Quintin, à Montmorillon en Poitou.
M. de Vavincourt, au Mont Saint-Michel.
M. Deſchard, aux Charitains à Pontorſon.
M. Bédoyere, à Angoulême.

M. M. Trouſſier, de Langourla, de Sceaux, le Mantier, doivent être enfermés & conduits, comme les deux précédens, dans des châteaux, par la Maréchauſſée & à leurs frais.

On ne ſait point où M. l'Evêque de Rennes a reçu ordre de reſter dans ſon Dioceſe.

Digitized by Google

N°. II. (Page 48.) *Etat des Vaiſſeaux François pris par les Anglois avant la déclaration de la guerre.*

Nombre.	Noms des Vaiſſeaux pris.	Capteurs.
8	*La Marie-Louiſe*, du Havre, venant de la Martinique. Un Navire venant de Bordeaux à Saint-Valery. Le *Chenonceaux*, allant de Rouen à Morlaix. Un vieux brigantin, ſorti d'Honfleur chargé de leſt. Le *Victorieux*, venant de la Rochelle à Dieppe. La *Flore*, allant du Havre à Saint-Domingue. La *Ville de Rouen*, venant de la Rochelle. Le *Paſcal*, venant de Bordeaux.	Le *Colcheſter*.
1	Le *Banquier*, venant de la Rochelle à Saint-Valery.	L'Allege du *Colcheſter*.
4	Le *Triſte*, venant de Bordeaux à Dunkerque. Le *Duc de Parme*, allant de Nantes à Saint-Domingue. La *Bonne-foi*, barque de l'Iſle-Dieu. Le *Marquis*, Navire de Bayonne, venant du Groenland, chargé de quatre baleines.	Le *Montmouth*.
1	Navire venant du Cap Breton à Dunkerque.	L'*Embuſcade*.
2.	Deux bateaux de pêcheurs.	L'Allege du *Briſtol*.
1	La *Conception*, allant de Marſeille à Rotterdam.	Deux Alleges.
4.	Deux Brigantins. } du Croific. Un Sénault. } du Croific. L'*Eſpérance* venant de la Rochelle à Dunkerque.	L'*Expérience*.
21		

Digitized by Google

Nombre	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part.		
21.		
1	L'*Eternité*, allant de Bordeaux à Porto.	L'*York*.
1	Le *Saint-Thomas*, allant de la Rochelle à Honfleur. . . .	Le *Rochester*.
1	La *Diligence*, allant de Bordeaux au Havre.	Le *Cigne*.
1	L'*Aimable Susanne*, venant de la Rochelle à Calais. . . .	L'Allege du *Boston*.
1	La *Providence*, allant de la Rochelle à Boulogne. . . .	Ayant été forcée de relâcher à Portsmouth y fut laissée.
4	L'*Actif*, allant du Havre à Saint-Domingue. Le *St. Joseph*, allant d'Honfleur à Bordeaux. La *Bienheureuse de Chantal*, venant de Terre-Neuve à Dieppe. Le *Dauphin*, allant de la Rochelle à Calais.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Portsmouth.
1	Navire dont on ne sait pas le nom.	La Chaloupe le *Curieux*.
	La *Marie Catherine*, venant de la Martinique au Havre. Le *Prince-Charles*, allant de Saint-Valery à Marseille. La *Lunette*, venant de la Martinique à Dunkerque. La *Marie-Anne*, allant du Havre à Marseille. Les *Deux Amis*, allant de Briac à la Rochelle. L'*Elisabeth*, allant d'Honfleur à Brest. Le *Jean-Baptiste*, allant de Guernesey à Nantes. L'*Aimable*, allant du Havre à Bordeaux.	Conduits à Portsmouth par divers vaisseaux.
31		

Digitized by Google

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
Ci-contre		
31	Le *Saint-François*, allant de Saint-Martin de Ré à Dunkerque.	Conduits à Portsmouth par divers vaisseaux.
21	Le *Saint-Marc*, allant de Nantes à Saint-Dominique.	
	Les *Treize Cantons*, allant de Nantes à la Martinique.	
	Un bateau, allant de Morlaix au Croific.	
	Un brigantin, dont le nom est inconnu.	
	Le *Jason*, venant de la Martinique à Nantes.	
	Le *Laurier* / La *Gracieuse* venant de Terre-Neuve.	
	Le *Saint-Jean*, chargé de sel.	
	Le *Duc d'Ayen*, venant de Saint-Domingue.	
	L'*Aimable*, venant de Terre-Neuve au Havre.	
	Le *Placidiane*, venant du Cap François à Nantes.	
	La *Marie-Anne*, venant de Terre-Neuve à Saint-Malo.	
	L'*Espérance*, venant de St. Domingue au Havre.	
	La *Marie-Anne*, allant de Bordeaux à la Martinique.	
	La *Catherine*, venant de Terre-Neuve au Havre.	
	La *Pouponne*, venant de Terre-Neuve à Dieppe.	
	Le *Jean*, on ne sait pas d'où il est.	
11	Le *Belvisseau*, venant du Canada au Havre.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Plymouth.
	La *Marie-Elisabeth*, venant de Saint-Martin de Ré.	
	Le *Saint-Louis*, de Calais.	
	Le *Bon Dévot* / Le *Hardi* venant de Terre-Neuve à la Rochelle.	
63	La *Sophie*, allant de Bordeaux à la Martinique.	

Digitized by Google

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part.		
63		
6	2 Navires venant de Saint-Domingue. 2 petits bâtimens venant de Terre-Neuve. 2 barques.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Falmouth.
1	Brigantin du Croific. . . .	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Montsbay.
	Le *Trudaine*, allant du Havre à Saint-Domingue.	
	La *Comete*, venant de St. Domingue à Nantes.	
	Le *Dauphin*, venant de la Rochelle à Calais.	
	Les *Deux Fils*. Le *Saint-Esprit*. allant de la Rochelle à Nantes.	
	L'*Aimable*, allant de Nantes à la Martinique.	
	Le *Saint-Jean*, venant de Terre-Neuve au Havre.	
	La *Prudence*. Le *Duc de Penthievre*. venant de St. Domingue à Bordeaux.	
	Le *Diadême*, allant de la Rochelle à l'Isle-Royale.	
	La *Sainte-Catherine*, allant de la riviere de Seudre à Dunkerque.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Portsmouth.
	Le *Saint-Joseph*, venant de Cette au Havre.	
	La *Demoiselle Marie*, allant de la Rochelle à Dunkerque.	
	L'*Union*, venant de Cette à Dunkerque.	
	La *Tartane*, allant à Dunkerque.	
	L'*Aimable*, venant de la Martinique à Nantes.	
70		

Digitized by Google

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
Ci-contre 70		
	L'*Espérance*, allant de Bordeaux à Saint-Domingue.	
	La *Providence*, venant de Marennes à Honfleur.	
	Le *Poli*, allant de la Rochelle à Dieppe.	
	L'*Aimable*, allant de la Rochelle à Calais.	
	Le *Beau-fils*, L'*Astrée*, venant de Terre-Neuve à Nantes.	
	L'*Hercule*, allant de l'Orient en Guinée.	
	L'*Astrée*, venant du Sénégal à l'Orient, chargée de 130 tonneaux de gomme.	
	Le *Solide*, venant de Saint-Domingue au Havre.	
33	Le *Charles*, venant de St. Domingue à Nantes.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Portsmouth.
	L'*Expédition*, La *Nouvelle Concorde*, La *Pureté*, Le *Comte de Mirepoix*, venant de Saint-Domingue à Bordeaux.	
	Le *Michelet François*, venant d'Islande aux Sables d'Olonne.	
	L'*Aigle*, venant de Lisbonne à la Rochelle.	
	Le *Saint-Nicolas*, venant de Terre-Neuve à Dieppe.	
1	La *Victoire*, venant de la Martinique au Havre	Pris par le *Nassau* & envoyé à Portsmouth.
1	Vaisseau ayant 18 canons montés, 180 hommes, avec quelques caisses d'armes. . .	Pris par le *Jesis*.
105		

Digitized by Google

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part.		
105		
3	Le *Marchand*, de Dunkerque, venant de Léogane à Dunkerque.	
	Le *Jean de Wit*, venant de Terre-Neuve à Benique, avec 154 hommes.	
	L'*Aventure*, venant de Terre-Neuve à Saint-Malo.	
	La *Bravine*, venant de Terre-Neuve à Honfleur.	
	L'*Espérance*, allant de Bayonne à Bilbao.	
11	La *Marianne*. Le *Charles* & *Marie*. La *Françoise*. La *Magdeleine*. L'*Annibal*. — venant de Terre-Neuve.	
	La *Marie-Françoise*, venant de la Rochelle à Dunkerque.	
	Le *Duc de Bourgogne*, venant de la Martinique au Havre.	
	L'*Hélene*, venant de la Rochelle à Dunkerque.	
	La *Marie*, venant de Louisbourg.	
1	La *Fidélité*, venant de Terre-Neuve à Granville.	Envoyé à Plymouth par le Cheval Marin.
	Le *Saint-Jean*. Le *Jean Robert*. Le *Jean Catherine*. — venant de Terre-Neuve à Granville.	
	L'*Aimable Union*, venant de Terre-Neuve au Havre.	
	La *Badine*, venant de Léogane à Nantes.	
120		

Digitized by Google

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.		Capteurs.
Ci-contre 120	Le *Saint-Esprit*, venant d'Amsterdam à Bayonne.		
	L'*Aimable-Marie*, venant du Cap François à Dunkerque.		
	La *Malverfée*, venant du Canada à Breſt.		
	La *Marie-Magdeleine*, venant de Terre-Neuve à Granville.		
	La *Marie-Louiſe*, allant de la Rochelle à la Martinique.		
	L'*Heureuſe Marie*, venant de la Martinique à Honfleur.		Pris par divers vaiſſeaux & envoyés à Plymouth.
22	La *Gentille Marguerite*.	Venant de Terre-Neuve à Granville.	
	Le *Jacob & Marie*.		
	Le *Triomphe*.	Venant de Terre-Neuve au Havre.	
	La *Jeune Henriette*.		
	La *Conſtance*, venant de St. Domingue à la Rochelle.		
	L'*Aimable Marthe*, venant de Terre-Neuve à la Rochelle.		
	Le *Jacques & Marie*.	Venant de Terre-Neuve à St. Malo.	
	L'*Hirondelle*.		
	Le *Jeune Saint-Jean*.		
	La *Jeune Amitié*, venant de Terre-Neuve à St. Malo.		
	Le *Dauphin*, dont le voyage n'eſt pas mentionné.		
1	Le *Maréchal de Saxe*, venant de Terre-Neuve à Honfleur.		Par la chaloupe le *Pélerin*, envoyé à Plymouth.
	La *Thétis*,	Venant de Terre-Neuve à Saint-Malo.	
	Le *Lange*,		
143			

Digitized by Google

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part.		
143	Le *Duc de Luxembourg*, venant de Terre-Neuve à Bordeaux.	
	La *Fidelle*, venant de St. Domingue à Bordeaux.	
	L'*Achille*, L'*Américain*. Venant de Saint-Domingue à Bordeaux.	
	La *Reine des Anges*, ayant 116 hommes d'équipage, venant de Terre-Neuve à Saint-Malo.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Plymouth.
	Le *Viarme*, de 14 canons & 200 hommes d'équipage venant de Terre-Neuve à Saint-Malo.	
	L'*Aimable Rose*, venant du Canada à la Rochelle.	
	La *Colombe*, venant de Porto à Bordeaux.	
	Le *Bon Tems*, venant de Gaspé à Bordeaux.	
	La *Jeanne-Pierre*, venant de Gaspé à Saint-Malo.	
	L'*Aimable Marguerite*, venant de Gaspé à Bordeaux.	
19	L'*Assurance*, La *Pucelle*, La *Cérès*. Venant de Terre-Neuve à Honfleur.	Pris par divers vaisseaux & envoyés à Portsmouth.
	Le *Télémaque*, venant de Terre-Neuve à Saint-Malo.	
	La *Subtile*, venant de St. Domingue à Bordeaux.	
	L'*Espérance*, venant de Terre-Neuve à Honfleur.	
	La *Fortune*, venant de la Martinique au Havre.	
	La *Paix*, Le *Marquis de Vaudreuil*, Venant de Saint-Domingue à Nantes.	

Digitized by Google

Nombre.	Noms des Vaiſſeaux pris.	Capteurs.
Ci-contre 162		
10	La *Marie-Thérese*. } Venant de Terre-neuve à Honfleur. La *Grange*, de Terre-Neuve. } Venant de Terre-neuve à Honfleur. *L'Olivier*, } Venant de Terre-neuve à Honfleur. Le *Jeune Ruſſe*, venant du Croific. Le *Neptune*, } venant de Terre-Neuve à Honfleur. Le *Saint-Mathieu*, } venant de Terre-Neuve à Honfleur. Un gros vaiſſeau venant de Saint-Domingue.	
	Navires pris par	Le *Bedford*, vaiſſeau de guerre, en allant à Gibraltar.
1	La *Reine des Anges*, venant de la Martinique au Havre.	Le *Colcheſter*, & envoyé à Falmouth.
1	La *Rencontre*, venant de la Martinique au Havre.	L'Allege le *Caſteo*, & envoyé à Falmouth.
1	Navire françois.	La Chaloupe la *Fortune*.
1	Sénault, allant de Marſeille à Cadix, ſa cargaiſon eſtimée 1,000,000 livres.	La Chaloupe le *Spiedweld*.
1	La *Margarida*, navire de Marſeille.	Le *Humber*, & conduit à Madere.
1	La *Roſette*, venant de Louisbourg à Bordeaux.	Le *Kingſton*, & envoyé à Portsmouth.
1	Gros navire percé pour 20 canons, venant de la Martinique.	La Chaloupe le *Sauvage*, & conduit a Plymouth.
182		

Digitized by Google

Nombre	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part 182		
22	Bâtimens chargés de vivres venant de Bordeaux & de Breſt.	Par les Amiraux Boſcawen, Moſtyn, Holbourne, pendant le tems qu'ils ont croiſé à la hauteur de Louisbourg & dans le Golfe Saint-Laurent.
1	La *Délivrance*, allant de Terre-Neuve au Havre.	Le *Wigmouth*, & conduit à Plymouth.
1	L'*Aimable Catherine*, venant de Terre-Neuve au Havre.	Envoyé à Plymouth.
1	Le *Vainqueur*, allant de la Guadeloupe à Bordeaux.	Conduit à Plymouth.
1	Le *Saint-Denis*, allant de Terre-Neuve à Honfleur.	Le *Rocheſter*, & conduit à Plymouth.
1	La *Société*, allant de la Guadeloupe à Honfleur. . . .	Envoyé à Portsmouth.
3	Le *Phénix*, allant de Saint-Domingue à Bordeaux.	Idem.
	Le *Jean-Louis*, allant de Terre-Neuve à Nantes.	Idem.
	Le *Vilembere*, allant de Terre-Neuve à Honfleur.	Idem.
1	La *Vénus*, allant de Saint-Domingue à Nantes.	Le ſénault *Hermeſs*.
1	Vaiſſeau, allant de la Martinique à Marſeille.	Le ſénault la *Fortune*, & conduit à Gibraltar.
1	Le *Prince d'Angola*, joli vaiſſeau, percé pour 18 canons, ayant 40 hommes d'équipage, venant de Saint-Domingue au Havre.	L'*Eſſex*, & conduit à Portsmouth.
215		

Digitized by Google

Nombre.	Noms des Vaiſſeaux pris.	Capteurs.
Ci-contre 215		
7	Un vaiſſeau venant de St. Domingue, chargé de ſucre & d'indigo, conduit à Mahon par la *Princeſſe Louiſe*. Un vaiſſeau venant de la Martinique, chargé de ſucre, conduit à Mahon par la *Princeſſe Louiſe*. Le *Saint-Pierre*, venant de la Martinique à Marſeille. Le *Grand-Duc*, allant de Bordeaux au Cap François. Le *Partein*, ayant 280 eſclaves à bord, qu'il portoit de la côte d'Afrique à Saint-Domingue. L'*Alcion*, autre Négrier, allant de la côte d'Afrique à Saint-Domingue, avec 511 Eſclaves, L'*Infante*, de Bordeaux, venant de la Guadeloupe à Bordeaux.	Pris par l'Eſcadre du Commodore Franlelan & envoyés à Antigues.
1	Les *Deux Petits*, venant de la Martinique à Bayonne.	
1	L'*Aimable*, venant de l'Inde à Bayonne, chargé de 177 Eſclaves.	
1	Un navire, venant de Terre-Neuve.	Envoyé à Portsmouth par le *Seaforth*.
1	Les *Ames du Purgatoire*, venant des Iſles de l'Archipel.	Le *Portland*, & conduit à Libourne.
1	Le *Prince de Dombes*, allant de Bordeaux à Louisbourg.	La Chaloupe de guerre la *Loutre*, & conduit à Hallifax.
227		

Digitized by Google

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part 227		
1	La *Marguerite*, de Nantes, allant en Guinée.	Le *Humber*, frégate de 40 canons, & envoyé aux Barbades,
1	Sénault, venant de Saint-Domingue en France. . .	Conduit à la Jamaïque, par la chaloupe le *Hind*.
11	Navires, envoyés à Mahon par la frégate le	*Phénix*.
1	Le *Marville*, allant du Havre à Morlaix, envoyé à Douvres par le	*Falmouth*.
9	Navires, envoyés à la Jamaïque par le Chef-d'Escadre Coate, commandant le , .	*Sévern*.
5	Autres envoyés au même lieu, par le	*Greenwich*.
1	Le navire l'*Amitié*, venant de la Martinique, estimé 1,200,000 livres, chargé de 800 bariques de sucre & 700 balles de café, pris à deux lieues de Cadix & conduit à Gibraltar par la frégate. , .	l'*Espérance*.
5	La *Seine*, La *Marianne*, de Nantes. L'*Hector*, Le *Roi de Juda*, de Bordeaux. Le *Sérieux*,	Le Commodore Coate, & conduits à la Jamaïque.
2	La *Gabrielle*, de Nantes allant à Rochefort. L'*Hirondelle*, allant de Bayonne à Nantes.	Envoyés à Plymouth par la frégate le *Lynne*.
1	Le Sénault l'*Adrien*, venant de Saint-Domingue à Nantes.	Envoyé à Douvres par la même frégate.
264		

Digitized by Google

Nombre.	Noms des Vaiſſeaux pris.	Capteurs.
Ci-contre 264		
7	Deux navires venant de la Martinique en France, chargés de ſucre, café & coton. Deux ſénaults & deux chaloupes chargés de ſucre & de melaſſe, allant de la Martinique à Saint-Euſtache. Un ſénault revenant de Saint-Euſtache à la Martinique, chargé de munitions de bouche.	Pris par le Chef-d'Eſcadre Froakland & conduits à Saint-Chriſtophe.
2	Navires conduits à Lunegarde par	la frégate le *Sorland*, de 24 canons & 176 hommes d'équipage.
2	Vaiſſeau, allant au Cap Breton, ayant à ſon bord 133 ſoldats. Sénault chargé de munitions de guerre & de bouche pour Quebec.	Conduits par l'*Oxford* à Plymouth.
1	La *Veſtale*, venant de St. Domingue à Nantes, pris par	le *Dunkerque*.
1	Le *Bon Ami*, Sénault allant de Bordeaux à Quebec.	le *Lyncaſtil*, & conduit à Portsmouth.
1	L'*Abbé*, allant de Breſt au Cap Breton, avec 180 ſoldats à ſon bord, pris par . . .	le *Lyncaſtil*, & conduit à Portsmouth.
1	Le *Dauphin*, venant de la Martinique à Bordeaux.	Le *Medway*, & conduit à Portsmouth.
1	Le *Duc d'Anjou*, allant de la Rochelle à Louisbourg.	à Eymont par le *Chern*.
1	Le *Grand Urſin*, allant à Quebec, avec 130 ſoldats à bord.	Conduit à Eymont par le ſénault *Herneſs*.
2	L'*Aimable Catherine*, Le *Comte de Clermont*. venant de la Martinique en France.	Le *Wincheſter*, & conduits aux Barbades.

Digitized by Google

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
De l'autre part. 283		
2	L'*Aimable Victoire*, allant de Bordeaux en Poitou, chargé de vin & eau-de-vie.	Conduits à Portsmouth par les frégates le *Gibraltar* & le *Feret*.
2	Le *Saint-Michel*, allant de Bordeaux à Morlaix. chargé de vin & eau-de-vie.	
2	La *Vigilante*, allant de Rouen à l'Orient, chargés de poudre, balles & marchandises seches.	
2	*Madelaine*, allant de Rouen à l'Orient, chargés de poudre, balles & marchandises seches.	
2	Le *Vautour*, allant de Rouen à l'Orient, chargés de poudre, balles & marchandises seches.	
1	La *Fortune*, du port de 450, allant de Rochefort au Missisipi, ayant 140 soldats à bord & 30 femmes, qui alloient s'établir dans cette colonie.	
1	Le *Brillant*, venant de St. Domingue à Bordeaux, chargé de sucre, d'indigo & de café, conduit à Waterford.	
1	La *Fidelle*, allant de Bordeaux à la Martinique, pris & conduit à Plymouth.	Le *St. Albans*.
1	La *Thisbé*, venant de Saint-Domingue à Bordeaux, pris & envoyé à Portsmouth par...	le *Rommey*.
1	La *Vénus*, venant de Saint-Domingue à Bordeaux, pris & envoyé à Plymouth par...	Le *St. Albans*.
1	La *Saintonge*, allant de la Rochelle en Canada, pris & envoyé à Plymouth par..	le *Cheval Marin*.
2	Le *Triton*, venant de Saint-Domingue à Bordeaux.	le *Cheval Marin*.
2	Le *Saint-Marc*, venant de Saint-Domingue à Bordeaux.	le *Cheval Marin*.

Digitized by Google

Nombre.	Noms des Vaisseaux pris.	Capteurs.
Ci-contre 295		
1	L'*Aimable Catherine*, venant de la Martinique à Marseille, pris & envoyé à Plymouth par	le *Yarmouth*.
1	L'*Hélene Olympe*, allant de Saint-Domingue au Havre.	le *Falmouth*, l'*Eagle* & le *Harwiſcher*.
1	Sénault, chargé de café & ſucre, allant de Léogane à Louisbourg, pris près l'Iſle de la Tortue par . . .	la chaloupe le *Weazle*.
1	Le *Mars*, venant d'Afrique aux Iſles Françoiſes, avec 700 Negres, pris & conduit à la Jamaïque.	
1	Autre vaiſſeau venant d'Afrique, avec 280 Negres, pris & conduit auſſi à la Jamaïque.	
300		

OBSERVATIONS.

Dans les trois cens bâtimens que les Anglois nous ont pris avant la déclaration de la guerre, il y en avoit :

Venant de nos Iſles	74
Négriers chargés de près de deux mille Negres.	5
Bâtimens portant des marchandiſes & proviſions à nos Iſles.	26
Bâtiment allant en Guinée.	1
Navires de la Compagnie des Indes, un allant au Sénégal & l'autre en revenant.	2
Terre-neuviers.	66
Bâtimens revenant de la pêche de la baleine.	2
Bâtimens portant des proviſions à l'Iſle-Royale & au Canada, ou en revenant.	22
Bâtimens faiſant le grand cabotage. . . .	27
Barques, Goelettes & autres petits bâtimens, faiſant le petit cabotage, tant ſur les côtes de France que dans nos colonies.	75
Total	300

On

Digitized by Google

On compte que les villes nommées ci-dessous ont perdu à-peu-près :

Bayonne, au moins navires.	5
Bordeaux.	40
La Rochelle.	15
Nantes.	35
Saint-Malo.	15
Granville.	9
Honfleur.	17
Le Havre.	27
Dieppe.	3
Dunkerque.	6
Marseille.	13
	185

Le surplus des prises sont des bâtimens de peu de conséquence pour la plupart ; dont quelques-uns appartiennent aux villes qu'on vient de nommer, les autres à de petits ports.

On a repris onze bâtimens à Mahon.

Les Espagnols nous ont fait rendre le navire l'*Amitié*, de Marseille, pris près de Cadix, dont la cargaison étoit très-considérable. Nonobstant la déduction à faire pour cet objet, on estime la valeur de ces vaisseaux pris, au moins 30,000,000 livres.

Les Anglois, en s'emparant de ces navires & de nos vaisseaux de guerre l'*Alcide*, le *Lys* & l'*Espérance*, ont fait au moins six mille officiers, mariniers & matelots prisonniers, & mille cinq cens soldats ou gens de nouvelles levées.

Digitized by Google

N°. III. (Page 51.) *Précis de la vie de Louis Mandrin, (*) Chef de Contrebandiers; avec un récit de ſa priſe & de l'exécution de ſon jugement.*

. . . . . .

Louis Mandrin, d'une famille obſcure; né à Saint-Etienne de Saint-Geoirs, village près la côte Saint-André en Dauphiné, prit en France parti dans les troupes, dès qu'il fut en âge de porter le mouſquet. Il déſerta. Il rentra bien-tôt dans le royaume, où deux de ſes freres & lui ſe mirent à faire de la fauſſe monnoie. Recherchés & jettés en priſon à Grenoble, l'un d'eux fut pendu, l'autre fut envoyé aux galeres; Mandrin échappa à la juſtice: on ne l'en condamna pas moins, dit-on, par contumace à la potence. Se voyant proſcrit, & ne ſachant où donner de la tête, ſon premier métier fut celui de maquignon, qu'il exerça pendant quelques années; mais ayant commis un aſſaſſinat, il fut encore condamné à être rompu vif par arrêt du Parlement de Grenoble. Il ſe porta enſuite pour chef d'une troupe de contrebandiers, gens ſans aveu & proſcrits comme lui. Ses exactions, ſes meurtres & autres faits qui ont eu cours pendant environ deux ans, ſont connus par le jugement rendu à Valence le 24 Mai 1755.

Mandrin, avec Saint-Pierre, frere de ſon Major, & cinq à ſix autres de ſes gens, furent ſurpris la nuit du 10 au 11 Mai par les Commis des Fermes du Dauphiné, qui s'étoient déguiſés; il ne fit aucune réſiſtance, & ils le conduiſirent à Valence ſous une forte eſcorte.

Les quatre premiers jours on permit à tout le

(*) Cette piece a été faite de l'ordre du Gouvernement, pour faire croire que Mandrin n'a pas été pris par les troupes du Roi, & l'a été ſans l'aveu de la cour.

Digitized by Google

monde de parler au prisonnier. Il répondoit assez poliment à toutes les questions qu'on lui faisoit, quand elles n'étoient pas indiscretes; d'autres fois il répondoit brusquement, sur-tout aux religieux & aux ecclésiastiques : il est vrai qu'il ne s'est échappé que lorsqu'il étoit dans le vin, M. Levet ayant ordonné qu'on lui donnât ce qu'il demanderoit. Il est faux que Mandrin lui ait tenu des discours insolens, comme on l'a dit; bien loin de-là il lui a toujours parlé avec respect. On l'examinoit soir & matin. On le confronta avec deux de ses valets; Mandrin répondit à la confrontation de l'un d'eux, nommé le grand Bertier, qu'il ne falloit pas s'en tenir à la déposition d'un valet. Le nommé la Pierre, conducteur de ses chevaux & déserteur des Volontaires de Gantés, repliqua qu'on ne devoit pas le suspecter d'en imposer à la justice de la terre, se trouvant sur le point d'aller paroître devant le souverain juge. Il fut successivement confronté avec d'autres prisonniers de sa troupe, témoins de ses forfaits; mais il répondoit que la probité exigeoit de lui de ne rien dire sur le fait d'autrui, que cela ne le regardoit pas.

Un garçon perruquier, détenu comme pour fait de contrebande, fut élargi sur la preuve établie, après la déposition de Mandrin, que ce dernier l'avoit forcé quelques jours auparavant d'entrer dans sa troupe uniquement pour le raser. Quelque résolu que parût Mandrin, le supplice de deux de ses camarades, & leur bonne disposition à souffrir la mort pour expier leurs crimes, firent sur lui quelque impression, au moment sur-tout que l'exécuteur de la justice s'en saisit pour les conduire sur l'échafaud; mais il alla bientôt noyer dans le vin les sombres pensées qui l'agitoient. Endurci dans le crime, il n'avoit point de confiance aux ecclésiastiques; il avoit déclaré qu'il ne vouloit se confesser ni à prêtre ni à religieux de la ville. Une Dame de la Charité, qui l'avoit vu tous les jours dans sa prison, renouvella ses instances pour l'engager à se confesser le

Digitized by Google

ſamedi 24 Mai, jour auquel il avoit été jugé; mais cette Dame reſpectable ne put rien obtenir. Le lendemain elle fut plus heureuſe : elle lui parla avec tant d'onction qu'elle lui fit verſer des larmes. Le voyant touché, elle lui propoſa pour confeſſeur le Pere Gaſparini, Jéſuite Italien, homme de mérite de la maiſon de Tournon, qui étoit pour-lors chez M. l'Evêque de Valence. Elle fut dire à M. Levet l'état où elle avoit laiſſé Mandrin. M. Levet ſe fit porter à la priſon, & lui annonça qu'il venoit le voir, non pas comme ſon juge, mais comme ſon ami; qu'il vouloit lui procurer ce dont il avoit beſoin; qu'il ne pouvoit aſſez l'exhorter à rentrer en lui-même & retourner à Dieu. M. Levet le toucha ſi fort qu'il répandit beaucoup de larmes.

Il lui envoya le Révérend Pere Gaſparini, dont il lui avoit fait un éloge pour le toucher davantage. On rapporte que ce Pere entra d'abord en converſation avec lui ſur des ſujets indifférens; qu'il lui parla enſuite de l'affaire de ſon ſalut, & qu'enfin il le détermina à ſe confeſſer. Le criminel vouloit le remettre au lendemain; mais ce Pere, qui ſavoit que Mandrin devoit être exécuté le 26, l'engagea à commencer ſa confeſſion le dimanche. Il l'acheva le lundi, après qu'on lui eût lu ſon jugement. Il fit cette œuvre de religion avec les démonſtrations de la plus vive douleur.

Ce grand criminel fut exécuté ſans avoir été appliqué à la queſtion, parce qu'à l'inſtant qu'on commençoit à l'y préſenter, il avoua quelques crimes dont il n'avoit pas voulu convenir auparavant. Il porta ſur l'échafaud le même front qu'il avoit eu aux combats de Baune & de Grenan, mourant plus chrétiennement que le nombre & la griéveté de ſes crimes ne ſembloient le promettre. Il encourageoit ceux qui s'étoient chargés de l'exhorter; il étoit bien différent de lui-même & du moment où, parlant à l'un des ſiens pris avec lui, il diſoit d'un ton de fanfaronnade, le voyant beaucoup pleurer, qu'il ne valoit pas la peine de s'attriſter; qu'un mauvais quart

Digitized by Google

d'heure eſt bientôt paſſé. Sa phyſionomie, qui n'avoit rien de farouche au premier coup d'œil, intéreſſoit tout le monde. Ses juges, forcés de le condamner, ne purent lui refuſer de la pitié; le bourreau même ne put retenir ſes larmes. *Ce n'eſt pas moi*, lui dit Mandrin, *ce ſont mes crimes que tu dois pleurer;* puis l'embraſſant: *fais ton devoir, mon ami, le plus promptement que tu pourras.* Il s'étoit arrêté à deux pas de l'échafaud pour en examiner la conſtruction, avec une hardieſſe qui étoit, ſans doute, le ſigne d'une parfaite réſignation. Il y monta avec fermeté, il parla peu, & l'on ne put entendre que ces paroles: *jeuneſſe, prenez exemple ſur moi; & vous, Employés, je vous demande pardon.* Auroit-on cru que c'étoit la voix de cet homme, qui tant de fois leur avoit cauſé de ſi grandes allarmes? Dans l'inſtant où l'on alloit le frapper: *J'ai beſoin*, dit-il, *de toutes mes forces; donnez-moi, s'il vous plaît, de l'eau de la côte.* Le Révérend Pere Gaſparini, qui avoit de cette liqueur lui en préſenta. Mandrin en but. On lui en frotta le viſage. Le Pere, qui ſe trouva mal, s'en ſervit auſſi.

Mandrin s'étoit déshabillé lui-même, il avoit fait ſigne qu'il étoit inutile de lui couvrir le viſage. A peine eût-il reçu les neuf coups qu'il fut étranglé: adouciſſement qui honore l'humanité de ſes juges. Ainſi expira à cinq heures & demie du ſoir, le lundi 26 Mai, 1755, & termina ſa bruyante carriere, ce chef des contrebandiers, qui avoit eu la témérité de combattre M. de Fiſcher, & que le hazard favoriſa au point de lui échapper. Ainſi finit, moins troublé que tous ſes ſpectateurs, Louis Mandrin, âgé, diſent les uns, de vingt-neuf ans, & les autres, de trente-neuf, deux années après ſon entrée dans la contrebande. Il étoit d'une taille d'environ cinq pieds quatre pouces, très-bien priſe; il avoit le regard vif, la jambe belle, le viſage long, les yeux bleus & les cheveux châtain-roux: tout prévenoit dans ſa figure. Il n'étoit pas abſolu-

Digitized by Google

ment dénué de certaines qualités de l'ame ; il avoit la repartie vive & juſte. S'il eût cultivé en lui les bonnes influences de la nature, on préſume qu'il eût pu être autre choſe qu'un grand ſcélérat. Il étoit très-robuſte, juroit beaucoup, fumoit ſans ceſſe, buvoit & aimoit exceſſivement la bonne chere : il étoit en tout tems moins ſanguinaire que ſes camarades. Le matin de l'exécution, ſon confeſſeur lui parlant d'un Commis au coche du Rhône, à qui il avoit donné la vie ſauve, Mandrin répondit : *j'oublie aiſément mes bienfaits.*

Il avoit demandé d'un autre ton à la Dame qui lui parloit de confeſſion & de ſalut, *combien il y avoit de cabarets d'ici en paradis*, ajoutant qu'*il n'avoit que ſix livres à dépenſer ſur la route.* Ces mots & d'autres recueillis de la bouche de Mandrin, ſerviront à caractériſer le fond de ſon ame.

Il eſt certain qu'il conduiſoit toutes les marches & contre-marches, & qu'il dirigeoit les opérations de ſa troupe. Quelques perſonnes qui croient connoître le génie des autres contrebandiers, prétendent qu'aucun ne ſçauroit entiérement le remplacer. Du Rhin à la Méditerranée, ſur cent quarante lieues de large, il n'ignoroit pas un ſentier.

On raconte que dans l'un des entretiens que Mandrin eut avec M. Levet, il lui dit que trois différentes fois il avoit eu occaſion, s'il l'eût voulu, de le tuer ou faire enlever par ſa troupe, & il lui en cita les circonſtances.

Digitized by Google

JUGEMENT SOUVERAIN, *qui a condamné à la roue Louis Mandrin, du lieu de Saint-Etienne de Saint-Geoirs en Dauphiné, principal Chef des Contrebandiers qui ont commis les crimes & déſordres mentionnés au jugement du 24 Mai 1755 : exécuté le 26 dudit mois.*

GASPARD LEVET, Seigneur de Malaval, Conſeiller, Secrétaire du Roi, Commiſſaire du Conſeil, nommé par Arrêts des 3 Décembre 1738, 2 Octobre 1742 & 2 Avril 1743, pour inſtruire & juger ſouverainement & en dernier reſſort les procès des contrebandiers, employés infideles, & ceux des faux-ſauniers, leurs fauteurs & complices dans les provinces du Dauphiné, Provence, Languedoc, Lyonnois, Bourgogne, Auvergne, Rouergue & Quercy.

Vu ledit Arrêt du Conſeil du 3 Décembre 1738, & la commiſſion du grand ſceau ſur icelui du même jour, &c.

Nous Commiſſaire du Conſeil ſuſdit, en vertu du pouvoir attribué par ledit Arrêt du 3 Décembre 1738, de l'avis des Gradués, Juges-Aſſeſſeurs de la Commiſſion, au nombre requis par l'Ordonnance, avons déclaré ledit Louis Mandrin, natif de Saint-Etienne de Saint-Geoirs, en cette province de Dauphiné, duement atteint & convaincu d'avoir fait la contrebande avec attroupement & port d'armes, depuis deux années qu'il a été obligé de quitter ſon domicile audit lieu de Saint-Geoirs, à l'occaſion des pourſuites faites contre lui pour raiſon d'accuſations de fabrication & expoſition de fauſſe monnoie, & d'un aſſaſſinat : & notamment d'avoir été le principal chef de la bande de onze à douze contrebandiers, dont cinq à ſix ſe détacherent au village de Curſon, le 7 Janvier de l'année derniere, pour aller à la

Digitized by Google

rencontre de cinq employés de la brigade de *Romans*, qui se laisserent approcher, croyant qu'ils étoient de quelqu'autre brigade, & profitant de cette surprise, les fusillerent, en tuerent deux, en blesserent deux autres, dont un mourut deux jours après de ses blessures, volerent les armes desdits employés, le cheval du brigadier, qui fut du nombre des morts, son manteau & son chapeau bordé en or, que ledit Mandrin a porté, & la nuit du huit au neuf allerent chez le nommé Dutret, employé de la brigade à cheval du Grand Lemps, & après l'avoir maltraité & menacé de mort, volerent ses armes, & obligerent sa femme de les conduire à l'écurie, où ils prirent le cheval dudit Dutret: de celle de plus de trente qui, le 7 Juin suivant, attaqua les employés dans leur corps-de-garde au Pont de Claix, sur le Drac, après en avoir fait ouvrir la porte par surprise, tua un desdits employés, en blessa plusieurs, vola leurs armes & effets, ainsi que quelques-uns appartenans à un particulier qui avoit son habitation près dudit corps-de-garde: de ceux faisant la plus grande partie de ladite bande, qui, le 10, firent feu près du village de Laine, sur des employés de la brigade de Taulignan, qui suivoient le grand chemin de cette ville à Montelimart, pour se rendre à leur poste, en tuerent un, en blesserent trois autres, dont un mourut peu de jours après: du nombre des trois de la même bande, qui le lendemain onze, étant restés au cabaret de Tioulle, paroisse de Saint-Bazille en Vivarès, fusillerent devant ledit cabaret un Sergent du Régiment de Belsunce, le supposant être un employé ou espion: laquelle bande alla dans le Rouergue, où elle commit plusieurs désordres, & entr'autres le 23 tua une femme enceinte à Saint-Romede-Tarn, chez laquelle un particulier, poursuivi par quelques-uns desdits contrebandiers, vouloit se réfugier; le 30, força l'entreposeur de Rhodez à prendre de leur tabac & de le payer au prix que ledit Mandrin fixa; & elle écrivit au Subdélégué de l'Intendance, pour

Digitized by Google

faire rendre des armes déposées à la maison-de-ville ; saisies quelques années avant sur d'autres contrebandiers ; le 3 Juillet suivant fit aussi prendre de force des tabacs à l'entreposeur de Mende ; & le 9 dudit mois, d'avoir ledit Mandrin, se retirant en Savoye ou en Suisse, & passant avec sa troupe audit lieu de Saint-Etienne de Saint-Geoirs, tué le nommé Sigismond-Jacques Moret, ci-devant employé, & un enfant de dix-huit mois qu'il tenoit entre ses bras, soupçonnant ledit Moret d'avoir été cause que Pierre Mandrin son frere, qui a subi la peine de mort pour fausse monnoie, avoit été arrêté ; d'avoir été le principal chef de celle qui pénétra sur la fin du mois de Juillet dernier dans la Franche-Comté, tua, blessa & vola plusieurs employés des brigades de Mouthe & Chauneuve, & aussi le principal chef de celle qui pénétra de Savoye en France le 20 Août suivant ; força le 26 l'entreposeur du tabac à Brioude de lui compter une somme d'argent, sous prétexte d'un dépôt dans son bureau de quelques balots de tabac ; le 28, les débitans de Crapone à lui payer aussi une somme, pour raison de la remise de quelques tabacs ; ainsi que l'Entreposeur de Montbrison, où elle força les prisons & en fit sortir onze prisonniers ; arrêta le 2 Septembre, passant à Pont-de-Vele en Bresse, deux employés de la brigade de Cormoranche, auxquels elle vola la plus grande partie des appointemens de la brigade, dont ils étoient porteurs ; & le 5 tira près du château de Joux sur des employés qu'elle rencontra, dont un fut tué & d'autres blessés ; d'avoir été de la nombreuse bande, aussi comme principal chef, qui pénétra de Savoye en Bugey la nuit du 3 au 4 Octobre dernier, fit des exactions sur plusieurs receveurs de l'adjudicataire général des fermes du Roi, sous prétexte qu'elle leur laissoit quelques balots de faux tabac ; le 4 à Nantua ; le 5 à Bourg-en-Bresse ; le 6 à Châtillon les Dombes ; le 9 à Charlieu, à Rouanne le même jour ; les 10, 11, 12, 13 & 14, à Thiers, Amberg, Marsal, Arlan &

Digitized by Google

la Chaise-Dieu ; le 16 fit payer une somme de 600 livres aux propriétaires des grains qui étoient dans les greniers de la maison occupée par l'entreposeur du Puy, pour ne pas les enlever ; les 17, 18, 20, 21 & 22, continua ses exactions sur les receveurs, entreposeurs & débitans, à Pradelle, Langogne, Tance, Saint-Didier, Saint-Bonnet-le-Château ; le 23 à Montbrison & à Boën, & le 24, pour la seconde fois, à Charlieu ; tira sur le postillon conduisant la diligence, pour voir si quelques personnes qu'il cherchoit n'y étoient pas ; le 9, en passant à Saint-Just en Chevalet, y fit perquisition des employés, sur lesquels il fut tiré, & l'un d'eux blessé dangereusement, ses armes & effets, ainsi que ceux du brigadier, furent pillés & volés ; força le 16 le bureau de l'entrepôt du Puy & maison de l'entreposeur, vola, pilla, ou brisa le tabac, effets & meubles dudit entreposeur ; blessa deux employés qui avoient été préposés à la garde dudit entrepôt ; pilla aussi le 21 à Saint-Didier, le 22 à Saint-Bonnet, le 25 à Clugny & le 27 à Saint-Trivier, les maisons de différens employés desdits lieux, ainsi que le 28 à Saint-Laurent en Franche-Comté, où elle tua un employé ; vola aussi différens effets dans une maison d'Orgelet le 27 ; força les prisons de Bourg, Rouanne, Thiers, le Puy, Montbrison, Clugny, Pont-de-Vaux, Saint-Amour & Orgelet, & y enleva plusieurs prisonniers ; comme encore de s'être trouvé à la tête de celle qui pénétra de Suisse en Franche-Comté la nuit du 14 au 15 Décembre dernier ; tira le 16 sur des cavaliers du régiment d'Harcourt, qui passoient près d'un cabaret où ladite bande étoit arrêtée, en tua un, vola ses armes, habit, chapeau & manteau ; le 17, se rendit à Seurre en Bourgogne, y fit perquisition des employés, vola les effets du Capitaine-général, après avoir enfoncé les portes de son appartement & commode ; força les Receveurs du grenier à sel & de l'entrepôt du tabac à lui payer une somme d'argent, & ce dernier à lui donner une reconnoissance d'un nombre

Digitized by Google

de balots de faux tabac qu'elle laiſſa dans ſon bureau, où il fut obligé de les recevoir; força le 18 la garde bourgeoiſe d'une des portes de la ville de Beaune, après avoir fait ſes diſpoſitions à quelque diſtance de ladite ville pour y réuſſir, ſur l'avis qu'elle eut qu'on y montoit la garde, tua deux bourgeois qui en faiſoient partie & en bleſſa d'autres, tua auſſi un ſoldat qui étoit dans ladite ville par congé, qui ſe trouva par hazard ſur le rempart près ladite porte; obligea le Maire à venir au fauxbourg parler audit Mandrin, pour traiter de la ſomme qu'elle vouloit exiger; contraignit ledit Maire d'écrire aux Receveurs du grenier à ſel & de l'entrepôt du tabac, d'apporter la ſomme convenue & fixée par ledit Mandrin à 20000 livres, ce qui fut exécuté par leſdits Receveurs; laquelle bande força encore le 19 le Maire & les habitans d'Autun à lui ouvrir les portes de la ville, menaçant d'en eſcalader les murs, de mettre les fauxbourgs à feu & à ſang, & d'emmener avec elle un nombre de jeunes eccléſiaſtiques qu'elle avoit rencontrés à quelque diſtance de ladite ville, allant recevoir les ordres à Châlons, qu'elle avoit obligés de revenir avec elle, & gardés par forme d'ôtages juſques à ce qu'elle eût reçut la ſomme qu'elle vouloit du Receveur du grenier à ſel & de l'entrepoſeur du tabac, laquelle fut réglée & convenue dans la maiſon-de-ville, où ledit Mandrin & deux autres de ſa troupe ſe rendirent; la plus grande partie de la bande étant demeurée au devant dudit hôtel-de-ville; combattit le 20 au village de Guenand, paroiſſe de Brion, contre les troupes du Roi, ſur leſquelles elle fit feu la premiere, tua & bleſſa pluſieurs officiers, ſoldats, dragons & huſſards, & tant à Seurre qu'à Autun, força les priſons & en fit ſortir les priſonniers; d'avoir raſſemblé enſuite trente-un ou trente-deux contrebandiers de ladite bande, à la tête deſquels Mandrin ſe mit, leſquels volerent le 21, quatre chevaux, armes & équipages de quatre cavaliers de Maréchauſſée, au lieu de Dompierre en Bourbon-

Digitized by Google

nois ; le 22 ; assassinerent, au lieu du Breuil, cinq employés de la brigade de Vichy, quoique quelques-uns demandassent la vie à genoux ; le 23, un particulier au lieu de Saint-Clément, sous prétexte qu'il ne vouloit pas leur indiquer les maisons où étoient les employés qu'ils croyoient qu'il y avoit dans ledit lieu ; le même jour, & le 24 obligerent par différentes violences & menaces, les Receveurs de Cervieres & de Noire-Table, à leur compter une somme d'argent, & dans le dernier lieu, tirerent contre la porte de la maison du Brigadier des fermes, blesserent sa femme qui étoit derriere pour l'ouvrir, laquelle mourut quelques jours après de sa blessure ; le 25 firent exaction sur un des débitans de la Chaise-Dieu, & le 26 firent feu sur la cavalerie des Volontaires de Flandre & du Dauphiné, au lieu de la Sauvetat dans le Melay, & tuerent un maréchal-des-logis ; & enfin ledit Mandrin, d'avoir en outre écrit & signé la plus grande partie des reçus des sommes exigées desdits Receveurs, Entreposeurs & Débitans, dans quelques-uns desquels il a déclaré que les sommes exigées ne lui avoient été payées qu'à force de violences & de menaces, & d'avoir écrit lui-même sur des registres d'écroue, des prisons de Bourg & de Seurre, l'attentat par lui fait sur lesdites prisons : Pour réparation de quoi, & des autres crimes, résultans du procès, avons condamné ledit Louis Mandrin à être livré à l'exécuteur de la haute justice, qui le menera nud en chemise, la corde au col, ayant un écriteau où seront ces mots, en gros caracteres : *Chef de contrebandiers, voleurs & pertubateurs du repos public* ; & tenant en ses mains une torche de cire ardente, du poids de deux livres, au devant de la porte de l'église cathédrale de cette ville, qui fait face à la rue de la Pérolerie, où ledit Mandrin, nue tête & à genoux, fera amende honorable, & déclarera à haute voix qu'il demande pardon à Dieu, au Roi & à la Justice de tous ses crimes & attentats ; sera ensuite conduit à la place

Digitized by Google

des Clercs ; & là aura les bras, jambes, cuiſſes & reins rompus vif, ſur un échafaud qui ſera à cet effet dreſſé, mis enſuite ſur une roue la face tournée vers le ciel, pour y finir ſes jours ; après quoi ſon corps mort ſera par ledit exécuteur expoſé aux fourches patibulaires de cette ville ; préalablement ledit Mandrin expoſé à la queſtion ordinaire & extraordinaire, pour avoir par ſa bouche la vérité d'aucuns faits réſultans du procès, & la révélation de ſes complices : Déclarons tous chacuns ſes biens confiſqués au Roi, ſur iceux préalablement pris la ſomme de dix livres d'amende, en cas que confiſcation n'ait lieu au profit de Sa Majeſté ; & encore ſur iceux pris la ſomme de mille livres auſſi d'amende envers ledit Jean-Baptiſte Bocquillon adjudicataire général des fermes, & les dépens du procès ; eſquels amendes & dépens avons condamné ledit Mandrin envers ledit Bocquillon, ayant égard à ſa requête du jour d'hier. Et ſera le préſent jugement imprimé, lu, publié & affiché dans toutes les villes & lieux dénommés en icelui, & par-tout ailleurs qu'il appartiendra. Donné dans la Chambre criminelle du Préſidial de Valence en Dauphiné, le 24 Mai 1755. (Signés) *Levet*, *Gaillard*, *Luillier*, *Bolozon*, *Bachaſſon*, *Rouvere*, *de l'Etang* & *Cozon*.

Et plus bas eſt écrit : *Le 26 Mai 1755, le jugement ci-devant a été lu par moi Greffier de la Commiſſion ſouſſigné, audit Louis Mandrin, & exécuté même jour ſuivant ſa forme & teneur.* (Signé) *N. Léorier.*

Digitized by Google

Discours de M. le Comte de Noailles au Roi de Sardaigne.

SIRE,

LE Roi mon Maître se devoit à lui-même le désaveu qu'il a fait de ce qui s'est passé, sur le territoire de Votre Majesté, & le soin qu'il a pris de faire punir les coupables.

Les sentimens qu'il a toujours eus pour la personne de Votre Majesté, ne lui ont pas permis de se borner à une attention qui ne pouvoit satisfaire que la justice; il a voulu que cette circonstance servît à resserrer les liens de l'amitié qui ne l'unissent pas moins à Votre Majesté que ceux du sang. Je viens de sa part lui en porter le témoignage le plus solemnel.

Rien n'est plus honorable pour moi que d'exécuter cet ordre dicté par le cœur du Roi mon Maître, & d'assurer Votre Majesté que votre amitié lui sera toujours chere & précieuse.

N°. IV. (Page 53) *Précis des forces maritimes des Etats de l'Europe.*

MOSCOVIE.

EN 1750, la Marine de l'Impératrice de Russie consistoit en 50 vaisseaux de ligne & près de 30 frégates, outre 80 galeres ou demi-galeres; mais les matelots classés ne montoient qu'à 25,000.

SUEDE, 1753.

La marine de ce royaume consiste en 22 vaisseaux de ligne, 10 frégates, 66 galeres ou demi-galeres & 20,000 matelots.

Digitized by Google

DANNEMARCK, 1754.

Vaisseaux de ligne 33, frégates 16, galeres 50. Les matelots passent 25,000, en y comptant ceux que peut fournir la Norwege.

HOLLANDE, *ou République des Provinces-Unies*, 1754.

La Marine de cette République est peu de chose; elle ne consiste que dans 20 ou 22 vaisseaux de ligne & 12 ou 15 frégates. Elle est plus riche en matelots; elle en a bien 100,000. Toutes les choses nécessaires pour la construction & l'armement des vaisseaux étant en grande abondance en Hollande, cette République peut rétablir promptement sa marine.

VENISE, 1753.

Les forces maritimes de cette République consistent en 14 vaisseaux de ligne, 6 frégates, 20 galéasses & 25 galeres.

NAPLES.

Deux vaisseaux de ligne, 6 frégates ou chebecs.

TOSCANE, 1751.

Un vaisseau & 4 frégates.

MALTHE.

Trois vaisseaux de ligne, 2 frégates & 5 galeres.

PORTUGAL, 1755.

Seize vaisseaux de ligne, treize frégates & un chebec.

ESPAGNE, 1755.

Quarante-un vaisseaux de ligne, 29 frégates, 2 paquebots, 4 bombardes & 3 brûlots.

GRANDE-BRETAGNE, 1755.

Cent trente-un vaisseaux de ligne, & 112 autres bâtimens armés.

Digitized by Google

FRANCE, 1755.

Soixante-ſept vaiſſeaux de guerre, 31 frégates; 10 flûtes, 2 barques armées, 4 chebecs & 5 corvettes.

N°. VI. (Page 82.) *Chanſon ſur le Roi de Pruſſe.* Air : *Voilà mon couſin l'allure.*

FAIRE pour ſes ſujets, mon Couſin,
Un admirable Code ;
Mais ſuivre en ſes projets, mon Couſin,
Toute une autre méthode, mon Couſin,
Voilà d'un Mandrin l'allure, mon Couſin,
Voilà d'un Mandrin l'allure.

Lever force ſoldats, mon Couſin,
Les mener au pillage ;
Les payer en ducats, mon Couſin,
Qu'on prend ſur ſon paſſage, mon Couſin,
Voilà d'un Mandrin, &c.

D'un ton doux & flatteur, mon Couſin,
Dire aux gens que l'on pille,
Qu'on eſt leur protecteur, mon Couſin,
Voilà d'un Mandrin, &c.

Sans droit & ſans raiſon, mon Couſin,
Tenir dans l'eſclavage,
D'une auguſte maiſon, mon Couſin,
Le plus précieux gage, mon Couſin,
Voilà d'un Mandrin, &c.

A tout le genre humain, mon Couſin,
Devenir mépriſable,
Au ſeul Anglois enfin, mon Couſin,
Se rendre comparable, mon Couſin,
Voilà d'un Mandrin l'allure, mon Couſin,
Voilà d'un Mandrin l'allure.

Digitized by Google

Autre Chanſon. Air : *De tous les Capucins du monde.*

OUI, Fréderic, ton entrepriſe
T'ôtera juſqu'à la chemiſe,
T'armant contre plus fort que toi.
Les Dieux ne ſont jamais propices
A qui préſume trop de ſoi,
Serré par deux Impératrices.

Autre Chanſon. Air : *Voilà mon couſin l'allure.*

L'ANTI-MACHIAVEL, mon Couſin,
Eſt d'un Roi débonnaire.
Mais qui s'affiche tel, mon Couſin,
Et fait tout le contraire, mon Couſin,
Voilà d'un Mandrin l'allure, mon Couſin,
Voilà d'un Mandrin l'allure.

Palinodie.

ROI, qui ſçus mériter par ta grandeur ſtoïque,
L'hommage de nos cœurs & celui de nos voix:
FREDERIC, quelle eſt donc l'indigne politique
Qui te porte à trahir, à dépouiller les Rois?
La force & le pillage annoncent mal tes droits.
Juſqu'ici bienfaiſant, ton cœur juſte, héroïque,
Eut en horreur de tels exploits:
Chéri de l'Univers, ton humeur pacifique,
Tes talens, tes vertus par-tout donnoient des loix:
Parmi les noms fameux l'affection publique
Plaçoit déjà le tien, ſi digne de ce rang.
Roi Philoſophe & Conquérant,
Tu pouvois prétendre à la gloire
Qu'aſſurent aux héros notre amour & l'hiſtoire.
Mais le charme eſt détruit, qui te rendit ſi grand:
Infidele à ta foi, ciel! qui l'auroit pu croire?
De tes amis trompés tu deviens le tyran.
Prince ingrat! Tu n'es plus, après cette victoire,
Qui ſera pour jamais déteſter ta mémoire,
Qu'un faux ſage & qu'un vrai brigand.

Digitized by Google

N°. VII. (Page 88.) *Très-humbles & très-respectueuses Remontrances, que présentent au Roi notre très-honoré & souverain Seigneur, les Gens tenants la Cour des Aides.*

SIRE,

LA guerre que vous venez de déclarer à vos ennemis, avoit été annoncée par l'impatience de vos sujets; leur juste indignation la leur faisoit regarder comme indispensable dans un tems où la modération de Votre Majesté lui faisoit employer tous les moyens possibles pour la prévenir.

Il n'est personne, sans doute, qui ne sente la nécessité des secours extraordinaires qu'exige Votre Majesté, & personne qui ne s'empresse d'y consacrer une partie de sa fortune.

La Nation Françoise s'est distinguée dans tous les temps par son attachement pour la personne sacrée de ses maîtres; pourroit-elle se démentir dans une circonstance, où c'est moins le peuple qui combat pour la gloire de son Souverain, que le Souverain lui-même qui prend les armes pour l'intérêt de son peuple? Pouvoit-elle être insensible à des insultes & à des violences réiterées qui ont rendu leurs auteurs odieux à l'Europe entiere, tandis que la justice de votre cause en a fait la cause commune de tous les Souverains?

Pourroit-on se plaindre d'une contribution, dont l'emploi est justifié d'avance par de puissans secours donnés à notre commerce & à nos Colonies, par une augmentation prodigieuse dans votre Marine, & par des conquêtes aussi utiles que glorieuses?

Non, Sire, c'est toujours le même esprit qui anime vos fideles sujets; ce sont aussi les mêmes principes qui dirigent les démarches des Cours auxquelles

Digitized by Google

Votre Majesté n'a confié une partie de son autorité suprême, qu'en les chargeant spécialement de lui représenter les abus qu'on en pourroit faire.

Votre Cour des aides, à qui ses fonctions journalieres donnent la facilité de voir de plus près qu'aucune autre les inconvéniens qu'entraine la multiplicité des impositions, & la forme irréguliere dans laquelle il n'est que trop ordinaire d'en faire la levée, n'a pu fermer les yeux sur le préjudice que porteroit à vos sujets l'exécution illimitée des trois Déclarations du 7 Juillet dernier.

Elle auroit été coupable, si elle avoit négligé de porter aux pieds du trône ses très-humbles & très-respectueuses Remontrances sur un objet aussi intéressant : mais le tems dans lequel ces trois Déclarations nous ont été présentées, étoit trop voisin de celui auquel devoit commencer la perception des nouveaux subsides qu'elles établissent ; tout délai, tout retardement auront pu nuire à un recouvrement devenu nécessaire ; la raison d'Etat l'a emporté sur toute autre considération, & votre Cour des aides a procédé sur le champ & sans balancer à l'enrégistrement qui lui étoit ordonné : elle n'a pas craint que ses représentations, qui auroient dû naturellement le précéder, perdissent rien de leur force ; elle s'est flattée, au contraire, que ses ardentes supplications n'en trouveroient que plus d'accès dans votre cœur, & que sa prompte obéissance lui fourniroit un nouveau titre pour présenter avec confiance à Votre Majesté des réflexions qui n'ont d'autre but que le bien de son service & le soulagement de ses peuples.

Le payement des subsides qu'occasionne la guerre la plus juste & la plus indispensable, seroit un fardeau accablant pour le peuple qui le fournit, s'il n'en regardoit la fin comme un des premiers avantages que doit lui procurer le retour de la paix. Mais, Sire, comment vos sujets pourroient-ils être soutenus par cette espérance, puisqu'on leur impose de nouvelles charges, tandis qu'ils supportent encore

Digitized by Google

une partie des impôts établis pendant la derniere guerre, ſans pouvoir enviſager une époque fixe & certaine, à laquelle ils puiſſent s'en promettre la ſuppreſſion ? Votre Cour des aides ne perdra jamais le ſouvenir des glorieux événemens de cette guerre mémorable, & il lui eſt facile de préſumer que ce qui a préparé le ſuccès de vos armes, a pu produire un dérangement conſidérable dans vos finances.

C'eſt ce qui a engagé Votre Majeſté à conſerver après la paix le premier Vingtieme, & ſi le terme n'en a pas été fixé pour-lors, c'eſt qu'on n'avoit encore achevé la liquidation des dettes, à l'extinction deſquelles les deniers de ce Vingtieme étoient deſtinés; mais il n'eſt pas vraiſemblable qu'après huit années de tranquillité, l'état de ces dettes ne ſoit pas encore arrêté.

Voilà, Sire, ce qui cauſe les plus vives allarmes de vos peuples; l'idée de la perpétuité de l'impôt les effraie : & il eſt bien difficile de calmer leurs inquiétudes, quand, d'une part, ils conſiderent les aſſurances que Votre Majeſté leur a données & vient encore de leur renouveller, que le produit de l'ancien Vingtieme ſera employé à l'amortiſſement des dettes de l'Etat; & que, d'une autre part, ils voient qu'au lieu du terme fixe qu'on pouvoit aſſigner à cette impoſition, on annonce une durée de dix années, qui ne commenceront à courir que du terme incertain de la publication de la paix; enſorte qu'on fait dépendre la ceſſation de l'impôt, d'une époque qui lui eſt abſolument étrangere. Si les dettes n'étoient pas connues, ou que les états n'en fuſſent pas fixés, ne ſeroit-il pas à craindre que la révolution de dix années après la paix, fût inſuffiſante pour remplir un objet dont on ignoreroit l'étendue ? Mais ſi, comme on n'en peut pas douter, les dettes qu'on ſe propoſe d'amortir ſont conſtatées, nul motif ne peut empêcher Votre Majeſté de déterminer avec certitude le temps où Elle pourra faire ceſſer l'impoſition.

Le premier Vingtieme fut préſenté à vos peuples

Digitized by Google

en 1749, non-seulement comme un moyen de parvenir à la libération des dettes de votre Etat, mais encore comme une opération économique, qui, jointe à l'ordre que Votre Majesté se proposoit d'apporter dans l'administration de ses finances, devoit lui fournir des ressources capables *d'assurer, dans les temps de nécessité, la gloire de son Etat, & la tranquillité des Alliés de sa Couronne, sans être forcée de recourir à des moyens extraordinaires.*

Une espérance si flateuse rendit plus léger le poids de la nouvelle imposition, & ce fut ce qui diminua la vivacité des démarches que vos Cours firent pourlors à l'effet d'en demander la suppression, ou du moins d'obtenir la fixation de sa durée. Mais quelle a été la douleur de vos Sujets, quand ils ont appris qu'après sept années on étoit encore si éloigné du but qu'on s'étoit proposé, & que l'amortissement des dettes étoit si peu avancé, malgré le payement annuel du premier Vingtieme! Ils ont désespéré de voir jamais la fin de leurs maux, puisqu'au préjudice des espérances qu'on leur avoit fait entrevoir, le premier instant de la nouvelle guerre étoit marqué par l'imposition d'un nouveau Vingtieme, & que Votre Majesté étoit déjà obligée de recourir aux moyens extraordinaires qu'Elle avoit voulu éviter.

Nous ne porterons pas un regard indiscret & téméraire sur l'emploi ni sur la distribution des fonds immenses qui ont été consommés dans le cours de la guerre passée; mais nous ne pouvons nous empêcher d'observer que, si les secours que vos Peuples s'empresserent alors de fournir à Votre Majesté, joints à ceux qu'Elle a pu tirer de ses conquêtes, ont été insuffisans, si l'Etat s'est trouvé endetté à la paix de plus de quatre cens millions, comme la longueur proposée pour la durée du premier Vingtieme semble l'annoncer, la crainte de vos Sujets, sur celui qui vient d'être établi, n'est que trop excusable.

La parole de Votre Majesté les rassure, quant à ce qu'elle contient de précis & de certain; mais l'obscurité dont elle semble enveloppée à quelques égards

Digitized by Google

ne peut que les allarmer, dans un temps malheureux ſurtout, où il eſt permis de prévoir tous les événemens poſſibles.

Il eſt arrivé plus d'une fois que la ceſſation réelle de la guerre n'a pas été ſuivie immédiatement de la publication de la paix : nous en avons vu un exemple récent du regne même de Votre Majeſté, & Elle donna dans cette occaſion un témoignage éclatant de ſon amour pour ſes Peuples, en faiſant ceſſer l'impoſition au même inſtant que la guerre pour laquelle elle avoit été établie.

Nous ne doutons pas que ſi de pareilles circonſtances ſe préſentoient, Votre Majeſté ne regardât ce qui s'eſt paſſé en 1737 comme la regle de ſa conduite; mais les inquiétudes de vos Sujets ne peuvent être diſſipées que par des aſſurances préciſes : votre Peuple allarmé vous les demande, & votre Cour des Aides, qui connoît la ſenſibilité de votre cœur, oſe ſe flatter que cette grace ne lui ſera pas refuſée.

Il eſt, Sire, encore d'autres inſtances que nous oſerons faire à Votre Majeſté, & nous ne craindrons point de dire que l'objet n'en eſt pas moins intéreſſant, puiſqu'il eſt queſtion d'obvier à une foule d'injuſtices qui ſe commettent, ſous prétexte de l'exécution de vos ordres, & à l'ombre de votre autorité.

Le poids des impoſitions, l'incertitude de leur durée, ont excité nos juſtes plaintes; il eſt cependant vrai que la forme de la perception ajoute encore à la rigueur de l'impoſition en elle-même.

Une taxe qui ſe répartiroit ſur tous & un chacun de vos Sujets, dans la proportion de leurs biens & de leurs facultés, ſeroit, ſans doute, l'impoſition la plus juſte & la plus égale; mais elle devient plus onéreuſe que toutes les autres, quand elle eſt fixée ſur des eſtimations idéales & trop éloignées de la juſtice.

Or quelle juſtice peut-on attendre, quand le travail du Laboureur, l'induſtrie du Fabriquant, le

Digitized by Google

crédit du Négociant ſont devenus des objets d'impoſition ?

L'article XI de votre Edit du mois de Mai 1749, ordonne qu'il ſera levé une contribution *ſur les particuliers commerçans, & autres, dont la profeſſion eſt de faire valoir leur argent*; &, comme en rédigeant cet article, on en a prévu les inconvéniens, il eſt ajouté qu'il ne ſera exigé d'eux de *déclarations d'autres biens, que de ceux énoncés dans les Articles IV & V du préſent Edit.*

Votre Majeſté, par une reſtriction ſi ſage, a ſans doute voulu prévenir l'abus qu'on pourroit faire de la diſpoſition rigoureuſe de l'article, & empêcher que, ſous le prétexte de vérifier les déclarations des particuliers, on ne voulût établir une inquiſition odieuſe dans l'intérieur de chaque famille.

Mais, d'un autre côté, il n'a plus été poſſible de preſcrire aucune regle pour cette répartition, qui, en ſuivant les termes de l'Edit, devoit être proportionnée aux revenus & aux profits des contribuables.

Il a fallu recourir à des évaluations arbitraires, & ceux qu'on a cru devoir aux Vingtiemes d'induſtrie, ſont obligés d'attendre leur ſort d'une déciſion qui ne peut être rendue que ſur des eſtimations incertaines; déciſion contre laquelle néanmoins il ſeroit inutile de ſe pourvoir, puiſqu'il n'eſt pas plus poſſible au contribuable d'en prouver l'injuſtice, qu'il ne l'a été au Commiſſaire de Votre Majeſté de la rendre avec juſtice & avec connoiſſance de cauſe.

Tel eſt, Sire, l'état où ſont réduits les commerçans & les artiſans de votre royaume, ces citoyens précieux à l'Etat, qui travaillent auſſi efficacement dans le ſein de la paix qu'au milieu de la guerre, à rendre votre Empire de plus en plus floriſſant, & à augmenter vos richeſſes & votre puiſſance.

C'eſt ſur eux que porte en entier cette impoſition, que nous ne craignons point de nommer odieuſe, & dont nous oſons vous demander la ſuppreſſion.

Digitized by Google

Parmi vos autres ſujets, les uns vivent du patrimoine de leur pere, dont ils conſomment annuellement le produit, ſans augmenter ni diminuer la richeſſe nationale; ceux-là n'ont jamais été compris dans la diſpoſition de l'article XI de l'Edit de 1749.

D'autres ont augmenté leur fortune, & même accumulé des tréſors conſidérables, par les gains qu'ils ont faits dans le recouvrement des deniers royaux, ou dans la perception des droits établis au profit de Votre Majeſté; il ſemble que ceux-là devroient être compris, plus que perſonne, dans la claſſe des particuliers, dont la profeſſion eſt de faire valoir leur argent, & qui à ce titre ſont plus ſujets au payement du Vingtieme d'induſtrie; perſonne cependant n'ignore qu'ils ont été aſſez heureux pour s'en faire exempter.

C'eſt donc le commerce ſeul & les arts qui en dépendent, qui ſont devenus l'objet d'une impoſition, la plus dure de toutes, puiſque c'eſt la plus arbitraire; & c'eſt cet aſſujettiſſement qui jette le découragement & le dégoût parmi ceux qui ont embraſſé des profeſſions ſi utiles.

Ceux d'entre eux, dont la fortune eſt la plus conſidérable, faiſoient autrefois parade de leur opulence pour augmenter leur crédit; ils ſont obligés aujourd'hui de cacher ſoigneuſement un gain légitime, pour échapper aux recherches des régiſſeurs de vos droits, ou de s'expoſer à une taxe exorbitante, s'ils veulent ſoutenir ce crédit qui fait quelquefois toute leur richeſſe.

Déjà pluſieurs refuſent de ſe livrer à une entrepriſe incertaine, ayant appris par une fâcheuſe expérience, qu'on évalue leur fortune d'après les efforts qu'on leur voit faire, ſans conſidérer quel en eſt le ſuccès, & qu'ils ne peuvent obtenir aucune modération, quelque revers qu'ils aient éprouvé.

Bientôt tout établiſſement conſidérable ſera ruineux pour ceux qui oſeront le haſarder, s'ils n'ont eu l'art de ſe mettre ſous la protection des arbitres de l'impoſition,

Digitized by Google

l'impoſition; en les perſuadant de l'utilité de leurs entrepriſes.

Dès-lors l'intrigue prendra la place de toute autre induſtrie; on verra éteindre l'émulation, cette baſe néceſſaire du Commerce; & les étrangers, libres de tant de chaînes, pourront entrer en concurrence avec un avantage prodigieux.

Que de grands objets! Sire, qu'ils ſont dignes d'occuper Votre Majeſté! & que le moment dans lequel nous les Lui préſentons, eſt propre à lui en faire ſentir l'importance! Les citoyens dont nous défendons ici les intérêts, ſont ceux qui, par un travail aſſidu, des riſques continuels & des combinaiſons preſqu'infinies, ont trouvé le moyen de faire goûter nos Arts aux Nations étrangeres, & de nous enrichir du produit de leur luxe; ce ſont eux qui entretiennent une circulation néceſſaire d'eſpeces & de denrées entre la Métropole de vos Etats & vos Colonies, ces Colonies précieuſes, qui ſont la richeſſe de la France & l'objet de la jalouſie de tant de Nations; ce ſont eux, en un mot, & eux ſeuls, qui portent l'abondance dans le ſein de votre royaume.

Il eſt ſuperflu de s'étendre ſur une vérité dont Votre Majeſté eſt déjà pleinement convaincue: ſi Elle a pu douter de l'importance dont il eſt de ſoutenir & de protéger le Commerce de ſes Sujets, ſes ennemis le Lui auroient fait connoître par les efforts qu'ils ont faits en dernier lieu pour l'anéantir. Votre Majeſté a ſenti l'atteinte qu'on vouloit porter à ſa puiſſance, en détournant la ſource des richeſſes de ſon peuple: Elle s'eſt armée pour ſe défendre; Elle a regardé l'avantage du commerce, ainſi que la ſûreté des Colonies, comme les véritables objets de la guerre actuelle, & comme un des fruits qu'Elle ſe propoſe de retirer de ſes conquêtes.

Après des marques d'une protection ſi puiſſante, perſiſteroit-Elle à ſoumettre les commerçans & les artiſans à une impoſition, qui ne peut jamais être

Digitized by Google

qu'une ſource intariſſable de vexations & d'inquiétudes ?

C'eſt avec la confiance la plus reſpectueuſe, Sire, que nous avons oſé vous préſenter ces obſervations ; nous les avons cru dignes de frapper un grand Roi.

Qu'il nous ſoit permis d'y joindre un autre tableau, propre à faire impreſſion ſur le meilleur & le plus tendre de tous les peres.

Nous venons de vous préſenter cette claſſe puiſſante de négocians, dont les vaſtes entrepriſes nous ont paru dignes d'attirer les regards de Votre Majeſté. Mais il eſt un autre ordre de Citoyens, dont l'induſtrie ne peut être trop encouragée, & dont cependant l'induſtrie devient un prétexte à de nouvelles taxes ; ce ſont ceux dont le travail journalier augmente la valeur des productions de la terre & la maſſe des richeſſes réelles ; Sujets néceſſaires à l'Etat, puiſque c'eſt d'eux ſeuls que le Commerce général du royaume tire toute ſa force & toute ſa ſubſtance ; hommes livrés à la peine & au travail, dont l'indigence ſeroit ſeule un motif pour les ſecourir, & dont l'obſcurité leur fait éprouver des injuſtices toujours impunies, parce qu'elles reſtent toujours ignorées.

Les Magiſtrats, à qui Votre Majeſté a donné l'Adminiſtration de chaque Province, choiſis par Elle-même, ſont dignes, ſans doute, de la confiance dont Elle les a honorés ; mais eſt-il poſſible que tous ceux entre qui ils ſont obligés de partager l'autorité qu'ils tiennent de Votre Majeſté, ſeront également capables d'en abuſer ?

C'eſt cependant à ces Miniſtres ſubalternes qu'eſt commiſe l'évaluation des facultés & de l'induſtrie du malheureux artiſan, & eux-mêmes ne peuvent procéder à cette eſtimation, que ſur le rapport de quelques hommes d'un rang encore inférieur, auxquels ils ſont forcés d'accorder leur confiance.

Que d'abus doivent naître de cette ſubdiviſion d'une autorité arbitraire ! & quelle reſſource reſte-

Digitized by Google

t-il à un malheureux, qui n'a ni le loisir, ni la hardiesse nécessaire pour faire entendre sa voix & réclamer contre l'oppression ? A combien de haines, de vengeances & de vexations de toute espece, une pareille Administration ne doit-elle pas donner lieu ?

C'est ainsi que sous le plus juste des Rois, l'injustice, qui n'oseroit se montrer à découvert, n'en est que plus active dans l'obscurité. C'est ainsi qu'une opération, fausse & vicieuse en elle-même, entraîne une multitude d'abus qu'on n'a pu prévoir & qu'on ne peut détruire qu'en les attaquant dans leur principe ; & ce sont-là précisément les objets sur lesquels doivent porter les très-humbles & très-respectueuses remontrances de vos Cours.

La grandeur de Votre Majesté & les soins importans dont Elle est occupée, ne Lui permettent pas de descendre dans les détails, ni d'appercevoir des maux auxquels Elle seule peut remédier. C'est pour s'en instruire & pour y mettre ordre, qu'Elle nous a constitués non-seulement les juges de ses peuples, mais aussi leurs patrons & leurs défenseurs, & qu'Elle nous a chargés du soin de faire parvenir jusqu'à sa personne sacrée les justes plaintes des malheureux.

Ne négligeons donc point une occasion précieuse de Vous faire connoître l'oppression dans laquelle votre peuple gémit depuis longtems, & ne dissimulons pas à Votre Majesté, que ce que nous venons de Lui présenter comme l'objet le plus digne d'exciter sa sensibilité, n'est que la moindre partie des taxes arbitraires qui se levent sur ses sujets sous différens noms & sous différens prétextes.

Sans entrer dans le détail des taxes irrégulieres & nécessairement injustes, nous fixerons seulement nos regards sur celle qui se perçoit dans votre royaume depuis plus de soixante années, sans que vos sujets aient des formes judiciaires pour se pourvoir, ni des tribunaux auxquels ils puissent s'adresser ; imposition qui est dirigée par les mêmes principes que le Vingtieme d'industrie, qui se leve dans la même

Digitized by Google

forme, & qui produit le même abus; impoſition d'autant plus onéreuſe, qu'elle frappe indiſtinctement ſur toutes les têtes, & que depuis ſon établiſſement elle a été augmentée par de ſimples ordres émanés de votre Conſeil, ſans que Votre Majeſté en ait donné connoiſſance à ſes Cours, & ſans que cette augmentation ſoit connue des contribuables & dans une forme réguliere.

Ce ſeroit manquer au plus eſſentiel de nos devoirs, & abandonner l'intérêt de vos peuples, qui nous eſt confié, que de garder plus longtems le ſilence, & de ne pas joindre aux repréſentations que nous avons faites à Votre Majeſté, ſur le Vingtieme d'induſtrie, de très-humbles ſupplications de fixer à l'avenir des regles certaines, tant à la perception de la Capitation, qu'à celle des autres impoſitions qui ſe levent arbitrairement dans votre royaume.

Que ce jour ſera fortuné pour vos peuples & qu'il ſera glorieux pour Votre Majeſté, ſi nous ſommes aſſez heureux pour la convaincre de réformer les abus d'une Régie inſoutenable, & pour l'engager à y apporter dès-à-préſent un remede prompt & efficace! C'eſt alors que vos Cours ne ſeront plus obligées de vous préſenter des allarmes & des craintes au ſujet de la perpétuité des impoſitions : vos Sujets, témoins de l'effet qu'aura produit ſur Votre Majeſté l'expoſition de leurs malheurs & des ſoins qu'Elle ſe ſera donnés pour les ſoulager, ſeront bien éloignés d'avoir aucune inquiétude ſur l'emploi ni ſur la durée des ſecours que dans ces tems malheureux vous aurez jugé néceſſaires.

Mais, quelque utile que cette réforme puiſſe être à votre peuple, le zele de votre Cour des aides ne ſeroit pas pleinement ſatisfait, ſi, contente de vous repréſenter les abus déjà introduits, elle négligeoit de remonter à leur cauſe primitive.

Cette cauſe, Sire, n'eſt ni incertaine, ni difficile à connoître; elle ſe trouve dans l'infraction des loix de votre royaume, de ces loix, moins reſpectables

Digitized by Google

encore par leur antiquité, que par la ſageſſe qui les a dictées.

C'eſt au préjudice de ces loix auguſtes, que la connoiſſance des conteſtations ſurvenues au ſujet du Vingtieme & de la Capitation, a été enlevée aux Tribunaux réglés, & qu'on n'a laiſſé à ceux de vos Sujets qui ſe ſont crus léſés, que l'alternative de ſe ſoumettre à une taxe injuſte, ou de recourir à l'autorité de celui qui en eſt l'auteur, en lui demandant de réformer ſon propre ouvrage.

C'eſt à l'aide de ces attributions, auſſi onéreuſes à vos peuples qu'irrégulieres, qu'on a pu établir la Régie arbitraire dont nous Vous avons fait connoître les pernicieux effets. Comment auroit-elle pu ſubſiſter ſi longtems ſous les yeux de Magiſtrats amis de la regle, & accoutumés à ne prononcer qu'après avoir été ſuffiſamment inſtruits ?

Votre Cour des aides, ſeule compétente pour connoître de tous les impôts qui ſe levent ſur vos Sujets, ne prétend point revendiquer ſa juriſdiction, ſi pour la conſerver il faut adopter la forme établie dans la perception des impoſitions arbitraires.

Ce n'eſt point la connoiſſance des conteſtations relatives au Vingtieme d'induſtrie qu'elle vous demande, c'eſt l'abolition totale de cé droit qui ne peut jamais ſe percevoir avec équité ; & ſi elle vous repréſente les atteintes qu'elle reçoit des fréquentes attributions, ce n'eſt que pour faire connoître à Votre Majeſté le préjudice qui en réſulte pour ſes peuples.

Votre Cour des aides, créée en même tems que les premieres Impoſitions ſur leſquelles ſa juriſdiction a été établie, ne doit perdre aucune occaſion de retracer à Votre Majeſté ſon origine, comme un monument précieux de la juſtice & de la bonté de nos Rois.

Ce fut aux ſupplications de la nation entiere, repréſentée par ſes députés, que l'établiſſement des anciens Généraux des aides fut accordé, & le moment où le peuple obtint cette grace de ſon Sou-

Digitized by Google

verain, fut celui où les trois Ordres de l'Etat venoient de donner une preuve éclatante de leur zele, par leur empreſſement à offrir une contribution néceſſaire.

Pour en faire une juſte répartition, on demanda des juges qui fuſſent élus par le peuple. Pour recevoir les appels des jugemens émanés de ces nouveaux Tribunaux, on créa une Cour ſupérieure compoſée des principaux perſonnages de chacun des trois Ordres. Les ſujets deſtinés pour cette importante fonction, furent choiſis par les Etats eux-mêmes & préſentés par eux au Monarque, qui daigna les agréer & leur confia l'exercice de ſon autorité ſouveraine.

Bientôt des guerres cruelles & devenues plus diſpendieuſes que dans les ſiecles paſſés, des ligues puiſſantes formées par les ennemis du nom françois, la néceſſité d'entretenir en tems de paix un nombre conſidérable de troupes réglées, mille autres circonſtances réunies, changerent la forme du gouvernement intérieur de votre royaume, comme celle des autres Etats de l'Europe; les ſecours momentanés fournis par les peuples en tems de guerre, furent inſuffiſans; les impôts établis pour un tems limité devinrent perpétuels; les loix qui en reglent la perception ſe multiplierent à tel point, que les juges inſtitués pour en connoître, furent obligés d'abandonner toute autre occupation pour ſe livrer à cet état pénible.

C'eſt alors que votre Cour des aides prit une forme ſemblable à celle des autres Cours, mais ſans jamais s'écarter de ſon inſtitution primitive, & ſans perdre le droit dans lequel elle a toujours été conſervée, d'appoſer, par ſon enrégiſtrement, le dernier ſceau à l'autorité royale, aux édits portant l'établiſſement des impoſitions, & de connoître ſeule des conteſtations qui y ſont relatives; droits dont elle ne peut jamais ſe départir, puiſqu'ils ſont inhérens à ſa conſtitution & à ſon eſſence.

Tels ſont, Sire, les titres authentiques que nous

Digitized by Google

ferions valoir aux yeux de Votre Majeſté, ſi, après Lui avoir préſenté le ſpectacle des malheurs publics, nous pouvions être occupés de l'intérêt perſonnel de notre compagnie.

Mais ce n'eſt point aujourd'hui le motif qui nous anime; nous ne réclamons nos droits, que parce qu'ils ſont les droits de votre peuple; nous ne nous plaignons d'avoir été troublés dans l'exercice de nos fonctions eſſentielles, que parce que ce trouble eſt le commencement & la cauſe des vexations auxquelles vos ſujets ſont expoſés. C'eſt en leur nom, & non point au nôtre, que nous ſupplions Votre Majeſté de laiſſer à ſes Cours des aides le libre exercice de leur juriſdiction, & de rendre à ſes peuples leurs juges naturels.

La taxe qui ſe leve ſur l'induſtrie, impôt vicieux par ſa nature, n'auroit jamais pu ſouffrir les regards de la juſtice; il n'eſt pas ſurprenant qu'on ait voulu la ſouſtraire à notre connoiſſance. Mais la partie principale de l'impoſition, celle qui a pour objet la taxe des biens-immeubles, eſt ſuſceptible d'une regle plus exacte & d'une évaluation plus juſte. Par quel motif & ſous quel prétexte a-t-elle été compriſe dans une attribution donnée par Votre Majeſté aux Commiſſaires départis dans chaque Province?

En vain s'efforcera-t on de Vous prouver que la levée de cette impoſition, pour être faite avec exactitude, doit être appuyée ſur une eſtimation préalable des terres & des autres biens-fonds de votre royaume, & que cette eſtimation n'a pu être faite que par des informations priſes ſur les lieux mêmes, ou par d'autres opérations que la lenteur des formalités ne permettoit pas de faire en juſtice réglée.

Ce motif étoit plauſible dans l'origine de l'impoſition, & votre Cour des aides a fait connoître, par ſon ſilence, que l'intérêt de ſa Juriſdiction n'eſt jamais l'objet de ſes démarches, quand il eſt balancé par l'intérêt public.

Mais cet impôt renouvellé en trois occaſions différentes, ſe leve à préſent ſans interruption depuis

Digitized by Google

quinze années. Quelle a donc été juſqu'à préſent la Régie de ce Droit, ſi après un terme ſi long les évaluations n'ont pas été faites? Elles ont dû l'être, ſans doute; & ſi cet ouvrage n'eſt pas encore conduit à ſa perfection, que ſont devenus les avantages qu'on ſe promettoit de l'adminiſtration des Commiſſaires de votre Conſeil?

Nous n'en dirons pas davantage, Sire, ſur un objet ſi intéreſſant & qui a déjà fait tant de fois le ſujet des très-humbles & très-reſpectueuſes Remontrances de vos Cours.

Nous n'invoquerons pas les loix nombreuſes par leſquelles toutes évocations ont été proſcrites, ni l'aveu de nos plus grands Rois qui en ont reconnu l'abus dans pluſieurs occaſions éclatantes.

Nous ne nous étendrons point ſur les inconvéniens qui ſe trouvent à dépouiller les Tribunaux, pour leur ſubſtituer un ſeul Magiſtrat, qui ne peut même porter ſur les objets qu'on lui préſente, qu'une application momentanée, & qui eſt diſtrait ſans ceſſe par des occupations d'un autre genre.

Ces conſidérations importantes ſont trop préſentes à Votre Majeſté, pour qu'il ſoit néceſſaire de les Lui rappeller.

Qu'il nous ſuffiſe de tenir ſous un ſeul point de vue le grand nombre d'abus qui réſultent des commiſſions & des attributions particulieres, données dans la ſeule matiere des impoſitions.

Nous avons tracé ſous vos yeux une eſquiſſe de ceux qui ſe ſont introduits dans la perception du Vingtieme, de la Capitation & des autres impoſitions, dont la connoiſſance eſt induement attribuée à des Commiſſaires; ajoutons-y la création de ces Tribunaux informes, établis ſur les frontieres de votre Royaume, pour y juger ſouverainement des délits qui concernent les droits de vos Fermes.

Nous ne chercherons point à critiquer la conduite de ces Commiſſaires; mais en leur ſuppoſant toutes les qualités néceſſaires pour les fonctions qu'ils exercent, arrêtons-nous à des faits conſtans.

Digitized by Google

Deux malheurs très-réels sont, d'une part, la terreur que ces Tribunaux irréguliers imposent aux peuples; & de l'autre, le grand nombre d'exécutions sanglantes qui se sont faites sous leur autorité depuis qu'ils existent. La nécessité de détruire la contrebande, a été le prétexte de ces établissemens redoutables. Jugeons, d'après des exemples récens, si elle est détruite ou même diminuée dans votre Royaume.

Si nous portons plus loin nos regards & si nous considérons, en citoyens & en fideles sujets de Votre Majesté, des objets situés au-delà de notre ressort, objets qu'il nous est interdit de connoître en qualité de Juges: quel désordre dans l'administration de la Justice! quelle consternation dans les Compagnies!

Une de vos Cours s'est vu enlever presque l'universalité de ses fonctions sur la simple demande du Fermier des droits de Votre Majesté; des plaintes respectueuses ont été portées au pied du Trône; des justifications très-fortes ont été présentées à votre Conseil, sans qu'il paroisse qu'elles aient été écoutées: cette espece d'interdiction dure déjà depuis sept années; & pendant un si long intervalle, un Juge subalterne est autorisé à remplir les fonctions d'une Cour, à la charge, dit-on, d'un appel au Conseil de Votre Majesté; comme si la plupart des affaires qui intéressent le Fermier de vos droits, avoient un objet assez considérable, pour que les particuliers opprimés vinssent du fond d'une province reculée porter leurs plaintes dans la capitale.

Une autre Compagnie, digne autrefois des bontés de Votre Majesté, se trouve accablée aujourd'hui du poids de sa disgrace; après avoir été privée de ses fonctions les plus importantes, ses Chefs sont dispersés, la Compagnie elle-même est flétrie par les condamnations les plus humiliantes; coups également funestes à la Magistrature & aux Peuples qui lui sont subordonnés; actes de sévérité, auxquels Votre Majesté ne se porte jamais qu'avec douleur, & qui coûtent toujours à son cœur paternel, lors même qu'Elle croit les devoir à sa justice.

Digitized by Google

Nous n'entreprendrons point ici la justification de ces Magistrats infortunés ; c'est un objet étranger à nos représentations, & dont nous n'avons aucune connoissance juridique. S'il doit s'élever une voix en leur faveur, c'est celle de la Province dans laquelle ils rendent la justice à vos Sujets, & qui a été témoin de leur conduite & de leur malheur ; la consternation qui y regne, est un témoignage auquel nous ne pourrions rien ajouter.

Mais il nous reste une réflexion, qui ne peut jamais être déplacée dans notre bouche, c'est que la disgrace de cette Compagnie & les malheurs qui en sont une suite nécessaire, ont eu pour premiere cause une de ces attributions irrégulieres qui font l'objet de nos plaintes & de nos représentations.

L'importance des objets que nous avons déjà traités & l'étendue qu'il a fallu leur donner, ne nous permettront pas, Sire, d'exposer dans le même détail les inconvéniens des différentes impositions compriſes sous le nom de droits rétablis & autres droits, dont Vous avez ordonné la levée par une des Déclarations du 7 Juillet.

On aura, sans doute, fait observer à Votre Majesté que les impositions ne tombent que sur les habitans de votre Capitale, & on aura fait valoir l'aisance de ces habitans, & les ressources qu'ils peuvent tirer des richesses prodigieuses qui abondent & sont consommées dans cette ville immense.

Mais qu'il nous soit permis de vous représenter ; que c'est sur la portion la plus pauvre de ce Peuple que tombe une partie de ces impositions ; & que cette Capitale, si riche & si propre à fournir de puissans secours, a toûjours été honorée de la bienveillance particuliere, &, si nous osons le dire, de la prédilection de Votre Majesté & des Rois ses prédécesseurs.

Votre Majesté a tellement été frappée de cette réflexion, qu'Elle s'est déjà portée à accorder sur cet objet une diminution considérable. Oserions-nous regarder cette marque de sa bonté comme un

Digitized by Google

motif pour eſpérer une remiſe totale de ſes droits? & ſi les malheurs de la guerre n'en permettent pas la ſuppreſſion quant à préſent, ne pourrions-nous pas au moins nous flatter qu'ils n'auront pas plus de durée que la guerre pour laquelle ils ont été rétablis?

Les circonſtances qui obligent Votre Majeſté à établir des impôts onéreux à ſon Peuple, ſuſpendent en même tems la voix de vos Cours, & ne leur permettent pas de vous repréſenter la miſere où ce Peuple eſt réduit, avec toute l'énergie qu'exigeroit un pareil cas.

Il faut cependant avouer, Sire, que c'eſt-là le principal objet de toutes nos démarches, c'eſt ce qui excite notre douleur & nos plaintes à l'aſpect des nouvelles impoſitions; & ce motif bien puiſſant ſur le cœur de Votre Majeſté, nous fait eſpérer de ſa bonté, encore plus que de la force de nos repréſentations, qu'après avoir humilié ſes ennemis, ſon premier ſoin ſera d'apporter un ſoulagement néceſſaire aux malheurs de ſes ſujets.

Mais ſi la néceſſité de fournir des ſecours à l'Etat, ferme pour un inſtant nos yeux ſur la ſituation des particuliers, il n'eſt aucune conſidération qui doive nous empêcher de vous expoſer nos allarmes ſur la prorogation anticipée de Droits dont Votre Majeſté avoit limité la durée.

Nous ne pouvons nous empêcher de repréſenter en cette occaſion à Votre Majeſté, qu'une partie des Droits qui ſe levent ſur ſon Peuple, ont été pareillement impoſés, dans leur origine, pour les beſoins actuels de l'Etat & pour un tems déterminé, & que c'eſt par des propagations ſucceſſives, qu'ils ſont devenus perpétuels.

Nous ne craindrons point de remettre encore une fois ſous vos yeux cette impoſition funeſte que nous Vous avons déjà préſentée comme la plus onéreuſe de toutes, par la forme arbitraire dans laquelle elle ſe perçoit.

Digitized by Google

Etablie dans des tems ſemblables à ceux où nous ſommes, elle ne devoit durer qu'autant de tems que la guerre, aux beſoins de laquelle elle étoit conſacrée. Le feu Roi, votre Auguſte Biſayeul, en donna ſa parole royale, & il y joignit celle *de ne faire, pendant que la guerre devoit durer, aucunes autres affaires extraordinaires*; promeſſes que la néceſſité oblige trop ſouvent d'enfreindre, mais qu'il ſeroit à déſirer qui ne fuſſent jamais données, que quand on eſt sûr de pouvoir les exécuter fidélement.

Les malheurs dans leſquels votre Royaume fut plongé, ne permirent pas à vos Sujets de demander l'exécution de cet engagement authentique. Les premieres années du regne de Votre Majeſté furent employées à acquitter des dettes immenſes, & il ne Lui fut pas poſſible de renoncer à un ſecours auſſi néceſſaire que dans le tems de la guerre. Cependant il s'eſt trouvé depuis des tems plus heureux; les malheurs publics ont ceſſé; nous avons vu l'ordre rétabli dans vos finances; & l'impoſition ſubſiſte encore aujourd'hui.

Voilà, Sire, les exemples que nous avons ſous les yeux, & que nous nous rappellons, dès qu'il eſt queſtion d'une prorogation de Droits. Si votre Cour des Aides a négligé, en pluſieurs occaſions importantes, de vous faire à ce ſujet ſes juſtes repréſentations, elle a cru, ſans doute, que toutes les réflexions poſſibles vous avoient déjà été préſentées, & peut-être a-t-elle craint de vous fatiguer par des répétitions inutiles.

Mais pourquoi chercher à diſſimuler notre faute? Convenons du reproche que nous avons à nous faire: nous avons manqué à un de nos principaux devoirs, en différant ſi long-tems de mettre ſous les yeux de Votre Majeſté des objets ſi importans pour l'adminiſtration générale de ſon Royaume.

La multiplication des abus nous force enfin à rompre le ſilence, & nous ne pouvons ſaiſir une occaſion plus convenable, que le moment où vos Sujets vont ſupporter de nouvelles impoſitions; charge

Digitized by Google

néceſſaire, à la vérité, mais dont le poids n'eſt pas moins accablant pour le Peuple.

Plus votre Cour des Aides a mis de célérité dans l'exécution de vos ordres & dans la promulgation de vos Loix, & plus elle eſt obligée de vous repréſenter avec force les abus qu'elle y a remarqués, & les adouciſſemens qu'on y peut apporter.

Elle n'auroit même rempli qu'imparfaitement ſon devoir, ſi elle s'en étoit tenue aux objets contenus dans les trois Déclarations.

Le vice radical de pluſieurs impoſitions ne pourroit être apperçu & ſenti dans toute ſon étendue, qu'en rapprochant toutes les conſéquences.

C'eſt ce tableau général, qui ne peut manquer de faire ſur l'eſprit de Votre Majeſté une impreſſion forte & durable; & ſi les circonſtances actuelles & la grandeur même de l'objet ne Lui permettent pas d'apporter aux maux de ſes Sujets un remede auſſi prompt qu'Elle le defireroit, votre Cour des Aides ſe flatte que les importantes réflexions qu'elle vient de tracer, Vous reſteront toujours préſentes, & elle ſupplie Votre Majeſté de vouloir bien permettre qu'elles Lui ſoient préſentées dans des tems plus favorables.

Ce ſont-là, Sire, les très-humbles & très-reſpectueuſes Remontrances qu'ont cru devoir préſenter à Votre Majeſté vos très-humbles & très-obéiſſans, très-fideles & très-affectionnés ſujets & ſerviteurs, les Gens tenant votre Cour des Aides, les chambres aſſemblées, le mardi 14 Septembre 1756.

(*Signé*) DE LAMOIGNON.

Digitized by Google

N°. VIII. (Page 107.) *Mémoire de ce qui nous eſt arrivé à Louisbourg, depuis le 20 Juin 1757.*

Nous ſommes arrivés le 20 Juin 1757 dans la rade de Louisbourg ſur les trois heures après-midi. Dès que M. Dubois de la Motte a mouillé, il a fait mettre pavillon carré au mât de miſaine, diſtinction de Vice-Amiral. Nous y avons trouvé M. de Beaufremont, qui étoit revenu de St. Domingue depuis le jour de la Pentecôte. Il avoit le commandement du *Tonnant*, & les autres vaiſſeaux de ſon eſcadre étoient le *Défenſeur*, le *Diadéme*, l'*Inflexible* & l'*Eveillé*, & pour frégates la *Brune* & la *Comete*.

M. Dureveſte étoit arrivé deux jours avant nous avec l'eſcadre de Provence, à l'exception du *Vaillant*, que brune avoit ſéparé des autres quelques jours avant nous & qui n'eſt entré que cinq jours après.

Environ quinze jours après notre arrivée les vaiſſeaux le *Bizarre* & le *Célebre* ont eu ordre d'appareiller pour Quebec, pour y conduire les bâtimens qui étoient chargés du Bataillon de Berry. La *Fleur-de-Lys* eſt partie quelques jours après pour eſcorter un petit bâtiment chargé des balots du Bataillon; mais s'étant ſéparés dans la brune, un corſaire a pris le bâtiment; cependant l'équipage s'eſt tout ſauvé à terre. La *Fleur-de-Lys* eſt revenue après dix jours de croiſiere, ſans avoir rien trouvé qu'un bâtiment marchand, qui eſt entré ici fort heureuſement; il apportoit des vivres pour l'eſcadre.

Le Chevalier de Grace eſt revenu le 10 de Juin avec la goëlette, ſur laquelle il étoit allé pour croiſer autour d'Halifax; il ne nous a apporté aucune nouvelle certaine des mouvemens que font les Anglois. Il avoit débarqué ſur la côte un nommé Gau-

Digitized by Google

tier, qui ſait la langue des Sauvages : celui-ci en a pris deux avec lui de ſa connoiſſance. Ils ont été enſemble juſqu'aux portes d'Halifax, ont tué cinq Anglois & en ont amené un priſonnier, qui dit qu'on attend d'Angleterre l'Amiral Holborn avec 28 vaiſſeaux & 80 bâtimens de tranſport.

Le 19 Juillet M. Boishebert a amené du Canada 150 ſauvages & autant de Canadiens, qu'il a conduit au travers des bois & des montagnes avec beaucoup de peines & de fatigues. Ils ſont campés à deux lieues d'ici : quinze de ceux-là ſe griſerent hier & entrerent le ſoir chez une femme pour lui demander encore à boire. Elle leur en refuſa, ils ont voulu l'étrangler ; on a crié à la garde, qui eſt venue auſſi-tôt ; un des ſauvages a mis la main ſur le fuſil du caporal dès qu'il eſt entré ; mais le ſoldat qui le ſuivoit lui a donné un coup de bourrade & lui a fait lâcher priſe. Les ſauvages ont entouré les trois hommes qui vouloient faire feu ; mais fort prudemment le caporal les en a empêché, & à coups de bourrade ils les ont obligés de ſortir de la maiſon. Ceux qui donnent à boire à ces gens-là ſont dans le cas d'être punis des galeres ; ce qui n'eſt point encore arrivé : mais ſi une bonne fois on pendoit le premier qui le fera, on ne verroit pas arriver ſi ſouvent d'auſſi triſtes aventures.

Du 20 Juillet. Nos équipages commencent à ſe rétablir : ceux qui ſe portent bien vont faire du bois & de l'eau. Nous ſommes tous réparés à préſent & prêts à nous remettre en mer. En attendant nous faiſons toujours faire un jardin, d'où nous eſpérons tirer de la ſalade dans quelque tems d'ici ; c'eſt beaucoup dans ce pays, où elle eſt fort rare. Tous les jours on va à la pêche, qui eſt fort abondante ; ce qui fait grand bien à l'équipage, car on ne trouve point ici d'autres rafraîchiſſemens.

On va faire conſtruire une batterie à la pointe de l'Ilotte, qui puiſſe porter au large ; car auparavant il n'y en avoit point, de ſorte qu'on ne pouvoit tirer ſur un vaiſſeau que quand il étoit dans la rade

Digitized by Google

même. On va prendre pour cela les canons de la batterie royale, dont les Anglois s'étoient servi dans le dernier siege pour prendre la ville.

On continue toujours à travailler avec beaucoup de vigueur aux fortifications de la ville, à la tête desquelles est M. de Franquet, premier Ingénieur de la Nouvelle-France & Brigadier des Armées du Roi. On dit que c'est un fort habile homme. Il fait démolir actuellement le Cap Noir, qui est une montagne de roches à un demi-quart de lieue de la ville & où l'on pouvoit établir des batteries pour la battre.

Le 17 les deux frégates la *Comete* & la *Brune* ont appareillé pour aller croiser pendant quelque tems & secourir un bâtiment marchand qui est à quatre lieues d'ici bloqué par un brigantin.

Le 25 elles sont rentrées avec le bâtiment, qui avoit essuyé un combat assez rude contre un autre bâtiment marchand.

Le premier Août nous est arrivé un bâtiment marchand de la Rochelle, chargé de toutes sortes de marchandises & de vivres. Il n'a rencontré qu'un petit corsaire, qui l'a chassé pendant quelque tems. Ordre de lever trois compagnies de Volontaires tirés des pilotins de l'Escadre. Le 2, M. Genouïl a passé en revue les trois compagnies de Volontaires & le bataillon de la Marine.

Le 3, sont arrivés une demi-douzaine de sauvages, qui étoient partis avec Gautier, il y a environ quinze jours; ils ont amené trois prisonniers Anglois, dont un rapporte des choses assez intéressantes.

Nous fûmes hier voir le camp des sauvages que M. Boishebert a amené du Canada. Ils sont 150 & autant de Canadiens. Ils sont tous assez bien armés & paroissent avoir bonne envie de servir le Roi, qu'ils nomment leur *Pere de Paris*. Ils sont campés dans une anse du côté de la baye de Gabarus, où les Anglois firent leur descente quand ils prirent la ville. On y a fait de bons retranchemens, avec quelques pieces de canons pour empêcher le débar-

Digitized by Google

quement, en cas que les Anglois y veuillent venir.

Sur les nouvelles que M. Dubois de la Motte a reçues que les Anglois devoient venir faire des tentatives, il a fait former des retranchemens dans presque tous les endroits praticables pour les descentes. L'anse la plus propre à cela étoit celle du grand Laurembec; aussi y avoit-il mis plus de canons & d'hommes.

Le 7 d'Août j'eus un ordre du Commissaire de l'Escadre de quitter le vaisseau & d'aller camper à Laurembec, pour pourvoir à la subsistance des troupes.

Le 8 je m'embarquai sur la goëlette pour y faire porter les vivres nécessaires pour 12 jours à 800 hommes, qui vinrent le lendemain. Mon premier soin fut d'y faire construire des baraques pour y mettre les vivres à l'abri du mauvais tems.

Le 9 les troupes destinées pour la garde de ces trois anses se rendirent à leurs postes; outre 600 hommes des soldats de la Marine, il y avoit 200 volontaires tirés des pilotins de toute l'escadre, commandés par des officiers de la Marine. Dans les commencemens il y a eu une grande confusion, tant pour la distribution des vivres que pour l'arrangement de chaque poste. Mais à présent tout est en bon ordre. On attend les Anglois de pied ferme: comme il y a encore plusieurs autres endroits qui sont propres à débarquer, le Général a eu soin d'y envoyer des troupes pour s'y opposer.

Le 19 au soir nous avons vu 21 Voiles Angloises, au nombre desquelles étoient 16 ou 17 vaisseaux de ligne & le reste des frégates. Ils sont venus assez proche de la ville pour distinguer très-clairement les vaisseaux qui sont dans la rade. Le 20, nous les avons encore apperçus au matin; mais la brune est venue & nous les a cachés.

Dans le principe le camp n'étoit établi que pour douze jours, mais comme les Anglois n'ont encore fait aucune tentative, le Général craint qu'ils ne reparoissent; ainsi il nous fait délivrer pour douze

Digitized by Google

autres jours de vivres. Pour moi, je ne crois pas que nous les conſommions tous; car voici le tems où les coups de vent deviennent fréquens, ce qui les obligera à prendre le large: s'ils étoient ſurpris à la côte, ils ſeroient très-mal dans leurs affaires.

Le Général a donné ordre aux vaiſſeaux qui étoient dans le fond de la baye de ſe touer, pour venir mouiller dans la grande rade, afin d'être à portée de ſortir avec toute l'Eſcadre au premier ſignal.

Nous attendons toujours avec grande impatience que les Anglois ſe décident, ou d'une façon ou de l'autre. Il entra hier un bâtiment venant de la Rochelle, chargé de vivres, qui rapporta avoir vu l'Eſcadre Angloiſe dans le S. O.

Les Anglois ne s'étant pas remontré, M. Dubois de la Motte a jugé qu'il n'étoit plus à propos de garder le détachement de la Marine & les Volontaires au cap de Laurembec; ainſi il a donné ordre à M. de Caſtillon, Commandant du camp, de faire détenter & rembarquer les troupes dans les chaloupes, qui étoient venues les prendre au fond de la baye.

Quant aux affaires du Canada, voici une Lettre circonſtanciée qui vous en inſtruira.

N°. IX. (Page 107.) *Copie d'une Lettre écrite de Quebec le* 10 *Août* 1757, *au ſujet des affaires qui ſe ſont paſſées dans le Canada.*

DEPUIS la priſe de Chouaghen, tous les villages des cinq nations Iroquoiſes ſe ſont déterminés à prendre notre parti, ou à demeurer neutres. Ils ont envoyé au mois de Novembre dernier une Ambaſſade à M. le Général, compoſée de 200 de leurs principaux Chefs. Ils ont fait un ſéjour à Montréal de près de deux mois, où ils ont été accueillis avec toutes ſortes de témoignages d'amitié; ils ont

Digitized by Google

préſenté à notre Gouverneur pluſieurs colliers portant des paroles importantes pour la Colonie. Un des colliers étoit pour nous aſſurer qu'ils avoient vu avec plaiſir le ſuccès de notre entrepriſe ſur Oſwego ou Chouaghen ; un autre, portant leurs engagemens pour ne jamais permettre que les Anglois vinſſent faire de nouveaux établiſſemens ſur le lac Ontario, ni dans les environs ; un autre, pour nous engager à établir au milieu de leurs villages des magaſins pour leur fournir leurs beſoins, & y recevoir le produit de leur chaſſe ; un autre, pour nous offrir leurs jeunes guerriers pour nous aider à combattre nos ennemis. Toutes ces paroles ont été reçues très-favorablement, & pour leur en donner de ſûrs témoignages, on les a comblés de préſens, avant de les renvoyer dans leurs villages.

Le 21 de Janvier M. de Rouilly, faiſant fonction de Major à St. Fréderic, prit les ordres de M. de Luſignan, Commandant au Fort de ce nom, pour ſe rendre à celui de Carillon, pour y tranſporter des vivres & autres proviſions, avec huit traînées attelées chacune de deux chevaux, & eſcortées de quinze ſoldats, un ſergent & deux officiers de Royal Rouſſillon & de la Marine. Trois traînées & dix ſoldats avoient pris le devant & étant à la preſqu'iſle, M. de Rouilly apperçut les ennemis qui ſortoient du bois au nombre de 70 à 80 hommes, qui attaquerent les trois traînées ; ſept de nos hommes furent faits priſonniers & trois ſe ſauverent en rebrouſſant chemin ſur les chevaux. Les ennemis les pourſuivirent, mais inutilement. M. de Rouilly détacha un homme à cheval pour en informer M. de Luſignan, qui envoya promptement à leur ſecours 100 hommes ſans vivres & peu de munitions, tant ſauvages, que ſoldats Canadiens, ou Volontaires. Quatre officiers, cinq cadets & deux volontaires furent détachés enſuite pour porter les vivres & munitions, & notre petit détachement fit une marche forcée pour couper chemin à l'ennemi. A deux heures après-midi il fut rendu au lieu où il devoit

Digitized by Google

l'attendre ; une heure après il apperçut les Anglois qui marchoient au petit pas & en chantant. La moitié de notre détachement fit une décharge de mousqueterie, qui ne produisit aucun effet. Le combat s'engagea alors avec opiniâtreté & dura jusqu'à la nuit ; l'ennemi, en fuyant, prit un terrain avantageux. A huit heures du soir deux Canadiens vinrent avertir le Commandant que les munitions manquoient. On fit partir 25 hommes pour les porter ; ils se rendirent à neuf heures ; pour-lors l'ennemi abandonna le champ de bataille, & prit la fuite vers la baye. Leur perte a été de 40 hommes tués, dont trois officiers & huit prisonniers, dont deux de blessés ; ceux qui ont pris la fuite, l'étoient presque tous vraisemblablement, puisqu'il ne s'en est rendu que trois au Fort George, d'où étoit parti ce détachement. Nous avons perdu dans cette occasion onze hommes morts sur le champ de bataille, y compris un sauvage ; nous y avons eu 26 blessés, dont M. de Basserode, Capitaine de Languedoc, qui commandoit ce détachement, est du nombre, outre quatre cadets, dix-sept soldats, deux Canadiens & deux sauvages.

M. de Vaudreuil ayant résolu de faire un parti d'hiver pour tenter une expédition sur le Fort George, ordonna en conséquence un détachement de 1600 hommes, dont 300 des troupes de terre aux ordres de M. Poulariez, Capitaine des Grenadiers du Régiment de Béarn, 300 de la Marine, 600 Canadiens & 400 Sauvages. Ce détachement étoit commandé par M. de Rigaud, frere du Gouverneur-Général, ayant sous ses ordres M. de Longueil, Lieutenant de Roi de Quebec ; M. Dumas, Capitaine des Troupes de la Colonie, faisant fonction de Major-Général & M. le Mercier, Commandant d'Artillerie, faisant celle d'Ingénieur. Ce détachement partit de Montréal au commencement de Mars & ne se rendit, à cause des mauvais tems, que le 9 ; d'où il partit le 15, en passant au Sud du Lac St. Sacrement ; il fut camper le 18 à une lieue

Digitized by Google

& demie du Fort George. M. Poulariez, accompagné de MM. Dumas, Raimond & Savournin, eurent ordre d'aller reconnoître ce Fort à un quart de lieue; ils apperçurent l'ennemi en mouvement; ce qui leur fit douter du succès de l'escalade, qui avoit été projettée, & sur leur rapport M. de Rigaud y renonça. Le 19 les sauvages & quelques Canadiens allerent fusiller jusqu'au pied du Fort. Les 20, 21 & 22 on travailla à brûler un petit fortin, où il y avoit quelques volontaires qui, à l'approche de notre détachement, se réfugierent dans le Fort: 300 bateaux, quatre barques, deux hangards, un hôpital, quelques baraques, un moulin à scier, quantité de bois de chauffage & de construction furent également brûlés. M. le Mercier, par ordre de M. le Commandant, fut sommer celui du Fort de se rendre; mais il répondit que, dût-il périr avec toute sa garnison, il vouloit aussi-bien se défendre dans un mauvais poste, comme dans un bon. Dès-lors on se retira.

Les Anglois n'ont fait aucune sortie. Les sauvages assurent en avoir tué une vingtaine, qui étoient sortis du Fort; mais on y ajoute peu de foi.

Notre perte a été de cinq hommes tués & de six blessés.

M. Wolf, officier partisan à la suite des troupes de terre, désespéré de ce qu'on n'avoit pu à quatre reprises différentes mettre le feu à une barque de 16 canons, qui étoit encore sur le chantier & sous le canon du Fort, demanda la permission d'y aller avec vingt hommes, assurant qu'il la brûleroit sans faire usage des artifices ordinaires: on le lui permit; il fit des fagots de bois sec, prit un pot de graisse, avec une hache, dont il se servit pour faire cinq trous dans le corps du bâtiment, y insinua son bois & sa graisse & le brûla à la barbe des ennemis, qui firent un grand feu de dessus les remparts; mais ils n'oserent sortir.

On a fait dans le mois de Juin divers partis de sauvages & Canadiens, dans la vue d'avoir des

Digitized by Google

nouvelles certaines de l'ennemi, & des mouvemens qu'il pouvoit faire. Ces partis ont fait des prisonniers en différens endroits, qui se sont tous accordés à dire que le Fort George étoit gardé par 15 à 1800 hommes & le Fort Lydius par 5 à 6000: que leur grande armée, ainsi que Mylord Loudon, s'étoit rendue sur le bord de la mer pour une entreprise importante. Ces connoissances ont déterminé nos Généraux à faire le siege de ce premier Fort, &, selon les circonstances, peut-être les attaquera-t-on tous les deux à la fois.

La longueur & la violence de l'hiver ont retardé notre navigation & l'arrivée des premiers vaisseaux de l'Europe; par conséquence l'ouverture de la campagne ne s'est pas faite aussi à bonne heure qu'on se l'étoit proposé, de sorte que les dernieres divisions de nos troupes n'ont pu se rendre que vers la fin du mois de Juin au Fort de Vaudreuil ou de Carillon. L'artillerie & tout l'attirail nécessaire pour un siege, y ont été rendus auſſi-tôt, malgré les difficultés de la navigation & des portages. M. Jacau, qui a été fait Capitaine d'Artillerie cette année, y signale son zele; il a inventé un bateau, dans lequel trois hommes peuvent exécuter le service d'une piece de canon de six, qui tire auſſi avantageusement en se battant en retraite, qu'en poursuivant l'ennemi; je crois que cette espece de bateau sera d'un très-grand service sur le lac St. Sacrement, attendu que son mouvement est facile, qu'il tire très-peu d'eau, & qu'il n'est pas d'une plus grande capacité qu'un canot de huit places. Cependant les hommes sont à l'abri de la mousqueterie, & le canon ne paroît que lorsqu'il tire.

M. le Marquis de Montcalm partit de Montréal le 13 de Juillet & se rendit le 18 à Carillon. Le 20 il détacha M. de St. Ours, officier de la Colonie, avec 10 Canadiens choisis, dont cinq freres nommés les Paul de Sorel, pour aller à la découverte dans le lac. Lorsqu'ils furent vis-à-vis du pain de sucre, cinq berges angloises de 60 hommes chacune, sor-

Digitized by Google

tirent d'une crique qui formoit une pointe & les cernerent, avec 150 autres Anglois qui étoient à terre : le canot de M. de St. Ours eut le bonheur de s'échapper & de gagner une petite isle ; là ils attendirent l'ennemi de pied ferme, & lorsqu'il fut à demi-portée du pistolet, il fit une décharge qui mit le désordre dans les berges ; la seconde & la troisieme acheverent de les déconcerter : ils se retirerent honteusement & M. de St. Ours se rendit à Carillon avec sa petite troupe, après avoir tué une cinquantaine d'Anglois. il ne lui en a coûté qu'une légere blessure. Un des Paul a eu cinq coups de feu, mais peu dangereux.

Cette petite aventure ayant fait connoître à M. de Montcalm que l'ennemi avoit dessein d'insulter nos gardes avancées, pour tâcher, sans doute, de faire quelques prisonniers, détacha M. Marin avec 300 sauvages & 100 Canadiens pour aller faire des courses par la route de la riviere du Chicot. Il partit de Carillon le 21 : le même jour il se rendit au fond de la baye, & trouva-là une patrouille de 10 Anglois qu'il tua ; les sauvages leverent les chevelures & une centaine relâcha à Carillon : il continua sa marche du côté du Fort Lydius, & le 22 il rencontra une garde avancée de ce poste de 50 hommes, qu'il tua également, à la réserve d'un seul homme qui fut fait prisonnier. Il y eut encore une centaine de sauvages qui, après avoir levé des chevelures, s'en retournerent à Carillon. Il ne demeura que 180 hommes avec M. Marin. Il poursuivit sa route & arriva le 23 à la vue du camp ennemi, sous le canon du Fort Lydius ; il y fit sa décharge à la pointe du jour, leur tua beaucoup de monde & mit l'allarme dans le camp. Environ 2000 hommes prirent les armes en tumulte, & sortirent de leurs retranchemens pour attaquer nos 180 braves, qui s'étoient retirés sur le bord du bois ; ils fusillerent pendant deux heures & demie avec ce nombreux corps, dont ils abattirent bien des membres. Ce qui paroîtra de plus surprenant, c'est qu'ils eurent

Digitized by Google

le bonheur de ne pas perdre un seul homme ; si ce n'est un Canadien, qui mourut de fatigue deux jours après. M. Marin s'est rendu au camp le 25.

Le 22, M. de Montcalm détacha aussi 400 hommes sous les ordres de M. Corbiers, officier de la Colonie, savoir 300 sauvages & 100 Canadiens. Ils eurent ordre de battre le lac pour tâcher de découvrir les berges angloises, qui avoient attaqué M. de St. Ours. Ils ne furent pas long-tems sans rencontrer l'ennemi. Le 25 ils apperçurent un peu au-delà du pain de sucre 23 berges & deux esquifs anglois. Nos gens gagnerent l'isle, où M. de St. Ours s'étoit si bien défendu. L'ennemi s'en voulut approcher, mais quand il fut à demi-portée, nos sauvages & Canadiens, après avoir fait leur fameux cri, firent une décharge si heureuse, que les Anglois prirent le large pour trouver leur salut dans la fuite. Mais ce fut inutilement, nos agiles canots d'écorce & nos bateaux les eurent bientôt joints : ils les atteignirent au milieu du lac, & leur livrerent un combat naval des plus terribles. Ce parti ennemi fut entiérement défait ; il étoit composé d'un Colonel, de 4 Capitaines, 4 Lieutenans, 4 Enseignes & 360 Soldats. Il étoit parti du Fort George, dans l'intention de faire des prisonniers dans nos postes avancés : 21 berges & les esquifs ont été pris ; il s'y est trouvé 180 morts & 146 prisonniers, parmi lesquels il y a 6 officiers. Les 2 berges qui ont échappé sont extrêmement maltraitées. Il faut avouer que tout ceci a bien l'air d'un conte. Cependant c'est la pure vérité, & ce qui doit paroître plus surprenant, c'est que nous n'avons pas encore perdu un seul homme dans cette occasion.

Toute notre armée s'est mise en marche à la fin du mois pour le Fort George. Elle est composée de 4000 hommes de troupes réglées, 4000 Canadiens & 2000 Sauvages : 4000 hommes vont par terre aux ordres de M. de Levy, 3000 hommes par le lac, ayant à leur tête M. de Montcalm, & le restant occupera quelques postes qu'il est nécessaire de garder. Nous aurons à cette entreprise 40 bouches à feu. Dieu veuille nous y donner un heureux succès !

Copie

Digitized by Google

Copie d'une Lettre écrite de Quebec le 17 Août 1757, au ſujet de la priſe & de la capitulation du Fort George.

Nous avons appris hier par un courier extraordinaire que le Fort George eſt dans la poſſeſſion du Roi de France. Voici la Capitulation.

Articles de la Capitulation accordée au Lieutenant Colonel Monro, pour la garniſon de Sa Majeſté Britannique du Fort William Henri ou George, camp retranché qui y eſt joint & ſes dépendances, par M. de Montcalm, Général des Troupes de Sa Majeſté Très-Chrétienne en Canada, le 9 Août 1757.

Article I.

La garniſon du Fort William-Henri & les troupes qui ſont dans le camp retranché y joint, ſortiront avec les armes & bagages des officiers & ſoldats ſeulement. Ils ſe retireront au Fort Edward, eſcortés par un détachement des troupes françoiſes & par quelques officiers interprêtes attachés aux ſauvages, & partiront demain matin à bonne heure.

Article II.

La porte du Fort ſera remiſe après la ſignature de la capitulation aux troupes de Sa Majeſté Très-Chrétienne & le camp retranché au moment du départ des troupes de Sa Majeſté Britannique.

Article III.

On remettra de bonne foi aux troupes de Sa Majeſté Très-Chrétienne toute l'artillerie, munitions de guerre & de bouche, & généralement tout, ex-

Digitized by Google

cepté les effets des officiers & ſoldats ; ainſi qu'il eſt ſpécifié dans le premier article ; & pour cet effet il ſera remis avec la capitulation un inventaire exact des munitions & effets qui ſont l'objet de cet article, en obſervant qu'il s'étend ſur les Forts, retranchemens & dépendances.

Article IV.

La garniſon du Fort, camp retranché & dépendances, ne pourra ſervir de 18 mois, à compter de ce jour, contre Sa Majeſté Très-Chrétienne, ni contre ſes Alliés ; & l'on remettra avec la Capitulation un état exact de ces Troupes, où ſera compris le nom des Officiers-majors, autres Officiers, Ingénieurs, Artilleurs, Commiſſaires & Employés.

Article V.

Dans le cours de trois mois ſeront remis à Carillon tous les officiers, ſoldats, Canadiens, femmes & ſauvages, qui auront été pris par terre depuis le commencement de cette guerre dans l'Amérique Septentrionale, & moyennant le reçu des Commandans François, auxquels on les remettra, pareil nombre de la garniſon du Fort George pourra ſervir ſuivant le contrôle qui en ſera remis par l'Officier Anglois qui conduira les priſonniers.

Article VI.

Il ſera donné un officier pour ôtage juſqu'au retour du détachement, qui eſcortera les troupes de S. M. Britannique.

Article VII.

Tous les malades & bleſſés qui ſeront hors d'état d'être tranſportés au Fort Edward, reſteront à la garde du Marquis de Montcalm, qui en prendra le ſoin convenable, & les renverra auſſi-tôt après leur guériſon à leur garniſon.

Digitized by Google

Article VIII.

Il ne ſera pris de vivres pour la ſubſiſtance des troupes de Sa Majeſté Britannique, que pour aujourd'hui & demain.

Article IX.

Le Marquis de Montcalm voulant donner au Lieutenant-Colonel Monro & à ſa Garniſon des marques de ſon eſtime par rapport à leur défenſe honorable, leur accorde une piece de canon du calibre de ſix.

Fait dans la tranchée ſous le Fort William Henri, le 9 Août 1757, à midi.

Accordé au nom de Sa Majeſté Très Chrétienne, ſuivant le pouvoir que j'en ai du Marquis de Vaudreuil, ſon Gouverneur & Lieutenant-Général en la Nouvelle-France.

Les Anglois ſe ſont un peu moins défendus dans cette place qu'à Chouaghen. Nous avons ouvert la tranchée le 4 de ce mois, &, comme vous voyez, ils ſe ſont rendus le 9 à midi. Leur perte a été de 150 hommes, dont ſix officiers de marque. Leur garniſon étoit compoſée de 2000 hommes, & ils ne manquoient ni d'artillerie ni de munitions d'aucune eſpece. Cependant cette conquête ne nous a coûté que 25 hommes, ſavoir 14 ſauvages, 6 Canadiens & 5 ſoldats. Nous avons eu à-peu-près pareil nombre de bleſſés. Je crois que nous ne formerons pas d'autres entrepriſes cette campagne.

Nous joignons ici une relation propre à éclaircir le commencement de la guerre, qui auroit dû être placée plutôt, mais que nous n'avons retrouvée que depuis peu.

DÉTAIL du Fort Duqueſne, ſitué par 40 degrés 30 minutes de latitude, ſur le confluent des rivieres de Malanqué & d'Oyo.

Digitized by Google

Les Anglois, environ vers l'an 1750, bâtirent une eſpece de fort auprès de la riviere de Malanqué, à 400 lieues de Quebec, où pour-lors elle ſe décharge dans l'Oyo : quelques traiteurs vinrent ſur cette derniere riviere & bâtirent des cabanes pour la commodité de leur commerce. L'on en eut avis à Quebec, & comme pour aller à Miſſiſſipi on deſcend l'Oyo, l'on craignit que cet établiſſement ne devînt par la ſuite aſſez conſidérable pour empêcher la communication de ces deux colonies, pour prévenir cet incident on réſolut auſſi d'y faire un établiſſement fortifié. L'on envoya en 1752 un détachement de Canadiens & de ſauvages, qui, ayant trouvé les traiteurs dans l'Oyo, les amenerent priſonniers à Quebec. L'on fit ſur le champ une levée de milices & de troupes, qui ſe rendirent ſur cette même riviere au printems de 1753. Ils y conſtruiſirent un Fort ſur la fourche de l'Oyo & Malanqué, compoſé de quatre baſtions, dont un répond à l'angle des rivieres. Cette partie qui borde l'eau, eſt ſimplement paliſſadée, & celle du côté de terre eſt faite d'une terraſſe ſoutenue d'un encadrement de bois. Le tout conſiſte en 26 toiſes de dehors en dehors, & c'eſt ce qui porte le nom de Fort Duqueſne, nom qu'il tire du Capitaine de vaiſſeau qui commandoit alors dans cette Colonie.

Quand cet établiſſement fut en état, on envoya un officier avec un détachement de quinze hommes pour ſommer les Anglois d'abandonner le Fort qu'ils avoient bâti ſur notre terrein, fondés ſur ce que nous ſommes en poſſeſſion de tout ce pays juſqu'aux montagnes, qui nous ſéparent de la Nouvelle-Angleterre. Cet officier n'eût pour toute réponſe qu'une décharge de mouſqueterie, dont il fut tué avec partie des ſiens ; le reſte fut fait priſonnier. L'on envoya ſur le champ un détachement de 250 hommes, compoſé de milices & de ſauvages, qui furent inveſtir le Fort & l'obligerent à capituler. La garniſon étoit de 400 hommes. Par la capitulation les Anglois s'obligerent de quitter cet établiſſement & reconnurent

Digitized by Google

que l'on n'étoit venu les attaquer que pour venger la mort des François qu'ils avoient assassiné à la porte de leur Fort, l'année précédente. On convint qu'il resteroit deux Capitaines en ôtage jusques au retour des prisonniers, qu'ils avoient envoyés à la Virginie, & qu'ils promirent de rendre sous deux mois; en conséquence on les laissa aller sans les inquiéter, & les deux ôtages furent conduits à Quebec, où ils sont encore.

Pendant l'hiver de 1754, on eut avis que les Anglois faisoient beaucoup de préparatifs pour pouvoir détruire le Fort Duquesne. Sur ces avis on fit mettre en marche les milices du Détroit & du Fort de Michili Makino, ainsi que les sauvages des environs; l'on détacha aussi quelques troupes de Quebec: ce qui comprenoit environ 1200 hommes, tant sauvages que Canadiens; il en restoit encore une partie au passage de la riviere aux bœufs, qui n'a pu avoir part à l'affaire dont il est question.

Selon les personnes qui ont quelques connoissances de ce pays, l'on prétend que si l'on veut conserver ce poste, il faut y faire un établissement plus considérable & le mettre en état de pouvoir attendre du secours, qui ne peut être que très-long-tems à s'y rendre, tant du Détroit que de Niagara, qui sont les postes les plus voisins.

Affaire du 9 Juillet 1755.

On eut avis du Fort Duquesne, que les Anglois étoient partis pour venir le surprendre. Le Commandant forma aussi-tôt un détachement de 250 François & 650 Sauvages pour aller à la rencontre de l'ennemi.

Ce parti se mit en marche le 9 à huit heures du matin & se trouva à midi en présence des Anglois, qui n'étoient également plus qu'à trois lieues du Fort. On engagea l'affaire sur le champ: le feu de l'artillerie ennemie fit reculer les nôtres par deux fois. M. de Beaupreau, Commandant, fut tué à la troisieme

Digitized by Google

décharge. M. Dumas le remplaça & s'acquitta parfaitement bien de ſon devoir. Nos François, ſoutenus des ſauvages, firent plier les Anglois, quoique ſans artillerie : l'ennemi commença à ſe battre en ordre de retraite, mais voyant que l'ardeur de nos gens, loin de ſe rallentir, ne faiſoit qu'augmenter, enhardis par le ſuccès, il fut obligé de céder après quatre heures d'un feu très-vif. M. Dumas, à qui il ne reſtoit que très-peu de François auprès de lui, ne voulut point s'engager à la pourſuite des ennemis ; il crut plus prudent de rentrer dans le Fort ; mais le lendemain il chargea de cette expédition les ſauvages du Détroit & ceux de Machilimakins : nous reſtâmes donc maîtres du champ de bataille.

L'on compte que la perte des ennemis monte à 1500 hommes, 100 bœufs, environ 400 chevaux, leurs pavillons, leur caiſſe, leur artillerie, &c.

De notre côté, nous n'avons perdu que 3 officiers, 5 ſoldats & 15 ſauvages : environ 20 bleſſés.

Le 13 Août on marquoit que M. Dieskaw, Brigadier d'Armée, envoyé pour commander les troupes qui ont paſſé dans l'Eſcadre de M. Dubois de la Motte, étoit en marche à la tête des bataillons de la Reine & de Béarn, pour aller ſecourir le Fort Fréderic ſur le fleuve St. Laurent.

Le zele a été ſi grand parmi les habitans de Montréal, que nul âge, nul état, nulle raiſon ne leur a paru pouvoir les diſpenſer de ſuivre ce Commandant.

N°. X. (Page 113.) *Sommaire de ce qui s'eſt paſſé pendant l'apparition & le ſéjour de la flotte Angloiſe, commandée par l'Amiral Hawke, ſur les Côtes d'Aunix & de Saintonge, depuis le 20 Septembre juſqu'au 2 Octobre 1757.*

LE mardi 20 Septembre 1757 on battit la générale à Rochefort, à 9 heures du ſoir, ſur l'apparition

Digitized by Google

de la flotte Angloise dans les Pertuis. Le *Prudent* & le *Capricieux*, commandés par MM. Desgoutte & la Filliere l'aîné, Capitaines de Vaisseaux, étoient alors en rade; ils travaillerent à rentrer en riviere & y réussirent.

Le mercredi 21 à 6 heures du soir autre générale, pour avertir que l'escadre approchoit, qu'elle étoit composée de 18 (*) gros vaisseaux, 3 frégates, 58 bâtimens, 2 galiotes à bombes & 2 brûlots.

Le jeudi 22 on vit arriver la formidable flotte vers les 6 heures & demie du soir près du Fouras. L'isle d'Aix la cachoit: il ne s'en fallut pas de dix toises que le premier vaisseau ne l'abordât. M. Dupin de Belugarg, Capitaine de Vaisseau, qui commandoit dans le Fort de Fouras, y étoit alors occupé à faire les plattes-formes, dont quatre à cinq n'étoient pas encore en état: il n'y avoit alors que 150 hommes d'un détachement de Béarn & autant de Bigorre; & environ 700 gardes-côtes. Le Lieutenant-Colonel de Rouergue commandoit les troupes qui étoient hors du Fort.

Le vendredi 23, M. de Langeron, Lieutenant-Général, y arriva à six heures du matin. Il fit venir le peu de troupes de la Marine & des Suisses, qui composoient un bataillon de 800 hommes, commandés par M. du Poyet, Capitaine de vaisseau, qui étoit campé au Vergeroux. On visita le matin un petit bois, qui étoit entre le Fort de Fouras & la redoute de Vergeroux. Dans la même journée il fut retranché avec une promptitude extraordinaire. Dès le matin douze des plus gros vaisseaux étoient en rade, à l'endroit où mouillent ordinairement nos vaisseaux: à midi & demi le *Magnanime*, l'un de leurs vaisseaux, s'échoua sur une roche qui est vis-à-vis la batterie de l'isle d'Aix: deux autres vaisseaux approcherent aussi le plus qu'ils purent, & le feu du *Magnanime* fut si vif, que la batterie de 16 canons

(*) Il y avoit 18 vaisseaux, 4 frégates, 2 galiotes, 2 brûlots & 80 bâtimens de transports.

Digitized by Google

que commandoit M. de la Boucherie Fromenteau ; Lieutenant d'Artillerie, fut entiérement bouleverſée, & les canonniers qui ne purent ſoutenir la mitraille, mirent ventre à terre, & M. de la Boucherie ne put les faire relever. Il y eut dans l'action un canonnier de tué, 7 à huit bleſſés : M. de Puibernier, Enſeigne de vaiſſeau, reçut un coup de fuſil dans la cuiſſe & une contuſion au viſage. Un officier de milice qui commandoit dans le Fort, amena le pavillon ; d'autres aſſurent qu'il fut coupé par un coup de canon, qui emporta la driſſe. Quoi qu'il en ſoit, l'attaque du Fort & ſa reddition n'ont duré que trois quarts-d heure (*). A ſept heures du ſoir le Régiment Royal-Dragons ſe rendit à Fouras : on craignoit avec raiſon & épouvante qu'ils n'attaquaſſent pas Fouras & n'entraſſent en riviere, où les défenſes n'étoient point encore arrangées. S'ils avoient pris ce parti, nous étions perdus ſans reſſource, & il n'auroit plus été queſtion du Port de Rochefort.

Le ſamedi 24 ils ne furent pas plus entreprenans ; & notre crainte augmentoit toujours.

Le dimanche 25 elle fut pouſſée à l'extrême, parce que la flotte fit une évolution : les plus gros vaiſſeaux, au nombre de neuf, reſterent au mouillage de l'iſle d'Aix & le reſte de la flotte ſe rangea devant le Platin d'Angoulin en ligne ; on diſoit que dans cette diſpoſition les gros vaiſſeaux attaqueroient le Fort de Fouras & de l'Iſle Madame, les autres s'empareroient de l'entrée de la riviere & que ceux qui étoient devant le Platin arrangeroient leurs troupes de débarquement ſur leurs chaloupes & bateaux plats, & partiroient de-là pour entrer en riviere & faire leur deſcente au Platin ; qu'ils s'y formeroient, cette partie n'étant gardée que par les Régimens de Béarn & de Bigorre, qui, n'étant point complets, avoient encore fourni 300 hommes, le tout commandé par M. Rouffiac : enfin ils n'ont rien tenté & nous ne devons notre ſalut qu'à leur inaction & à la Pro-

(*) Elle en a duré cinq.

Digitized by Google

vidence; la flotte a demeuré toujours dans cette position jusqu'à son départ.

Le 26, 27 & 28, qui étoient les plus fortes marées, avec un tems favorable furent employés par plusieurs de leurs chaloupes à sonder la côte & nos Forts les faisoient retirer, lorsqu'ils s'approchoient à la portée du canon: pour-lors nous avions environ 8000 hommes sur nos côtes; savoir, 3000 à Angoulin, commandés par M. de Rouffiac; 2000 à Fouras, par M. de Langeron, & 3000 dans la Saintonge, depuis le travers de l'isle Madame jusqu'à Soubise; sans compter ce qu'il pouvoit y avoir à Oleron & du côté de Brouage & Marenes: ces derniers étoient commandés par M. de Surgeres. Nous étions pour-lors à Rochefort en assez bon ordre. Il y avoit sur nos remparts 62 pieces de canons depuis 8 jusqu'à 36 livres de balle.

Le jeudi 29 une galiote à bombes s'approcha le plus qu'elle pût de Fouras & y jetta cinq bombes, qui tomberent à plus de 100 toises du Fort. Nos deux chaloupes canonnieres, qui étoient dans une petite anse de Fouras, commandées par MM. Beaumanoir & Féron, Enseigne de vaisseau du Port de Brest, s'avancerent & tirerent plusieurs coups de leur canon de 24, dont trois porterent à la galiote. Sur le signal qu'elle fit, il se détacha une frégate & plusieurs chaloupes qui la remorquerent; elle étoit déjà à la bande: d'autres disent qu'elles ne firent que l'accompagner.

Le vendredi 30, tout fut tranquille & demeura dans la même position, à la réserve des vaisseaux de guerre qui laisserent la rade de l'isle d'Aix & furent joindre tous ceux qui étoient toujours restés en ligne devant le Platin d'Angoulin, & on s'apperçut qu'ils se laissoient dériver avec le jusant dans la rade de Chef de Baye: plusieurs petits bâtimens qui étoient restés en rade de l'isle d'Aix, firent la même manœuvre; ensorte que la rade se trouva sans aucun bâtiment. Sur le soir on s'apperçut qu'une frégate

Digitized by Google

revenoit à la voile ; elle resta quelque tems en travers devant l'isle d'Aix.

Le premier Octobre ils évacuerent avec un bon vent de N. E., lorsqu'il y avoit moins d'apparence de le croire, & dans la matinée disparurent entiérement.

Le dimanche 2 dudit mois, dès le matin le camp fut levé en partie, & nos troupes de marine, ainsi que les Suisses, rentrerent à Rochefort.

On ne sait quelle route l'escadre a prise ; ce qu'il y a de certain c'est qu'elle a disparu.

Il y a apparence que la maison du Roi, qui a commencé à partir le 29, recevra contre-ordre en route, non pour s'en retourner, mais pour s'arrêter.

Traitement fait à la garnison & aux habitans de l'isle d'Aix, par les Généraux Anglois.

LA garnison a été faite prisonniere de guerre ; le Régiment de milices, les canonniers & matelots ont été embarqués sur la flotte angloise, ainsi que cinquante maçons qui étoient dans l'isle pour les travaux du Roi : ce qui fait en tout 500 hommes.

Les officiers d'artillerie & bombardiers ont été remis sur leur parole, & ne pourront servir pendant toute la guerre.

Les fortifications ont été rasées par les mines qu'ils ont fait jouer, où ils ont perdu cinq de leurs gens.

Deux coulevrines & plusieurs mortiers, ainsi que la cloche du Fort & celle de l'église, ont été embarqués dans leurs vaisseaux & ils ont cassé les tourillons aux canons qu'ils ont laissé.

Les vivres qui se sont trouvés dans l'isle, appartenant au Roi, ont été donnés par les ennemis aux habitans, pour les indemniser de leurs pertes, sous les conditions qu'on ne les leur ôteroit pas après leur départ.

Digitized by Google

Ils ont auſſi donné environ 2000 livres ; pour être diſtribuées auxdits habitans, en conſidération du dommage qui avoit pu leur être fait.

Un matelot, qui vouloit violer une femme de l'iſle, en a été empêché par pluſieurs officiers Anglois ; ils l'ont fait punir à leur bord & ont bourſillé entr'eux une ſomme de 50 écus, qu'ils ont fait remettre à cette femme, pour l'indemniſer de l'incendie que la fureur de ce matelot avoit occaſionné dans ſa maiſon.

Voici quel étoit l'état du port, lorſque les Anglois y ſont venus : on pourra juger des pertes que notre Marine auroit faites.

Vaiſſeaux armés au Port de Rochefort ; à la fin de 1756 & en 1757.

Noms des Vaiſſeaux.	*Can.*	*Command.*	*Deſtination.*
Le *Duc de Bourgog.*	80	M. d'Aubigny Chef d'Eſcadre.	A Louisbourg.
Le *Glorieux.*	74	M. Chavagn. Capit. de Vaiſſeaux.	A Louisbourg.
Le *Floriſſant.*	74	M. de Maureville, Cap. de Vaiſſ.	Encore dans le port ſans armement & ſans matelots.
Le *Prudent.*	74	M. le Marq. Deſgoutes. Idem.	En route pour Breſt & doit, dit-on, ſe joindre à l'eſcadre de M. de Conflans.
Le *Juſte.*	70	M. le Chevalier de Macnemara.	A Breſt, fait partie de l'eſcadre de M. de Conflans.
Le *Dauphin Royal.*	70	M. Durtubie. . . .	A Louisbourg.
Le *Hardi.*	64	M. de la Touche le Vaner, Capit.	A la Martinique & à St. Domingue.
L'*Inflexible.*	64	M. de Tilly, Capit. mort.	A Louisbourg, de l'eſcadre de M. de Beaufremont.
Le *Capricieux.*	64	M. de la Filure, Capitaine.	En route pour Breſt.
L'*Eveillé*	64	M. de la Merville.	Id. A Louisbourg.

Digitized by Google

Noms des Vaisseaux	Can.	Commandans.	Destination.
Le *Raisonnable.*	64	M. le Chevalier de Rohan.	Non encore lancé à l'eau, & déjà en armement.
L'*Aigle.*	50		A Brest.
L'*Aluin.*	50		
Le *Warwick.*	50	M. Duchaffaut, Capit.	A Brest.

EN CONSTRUCTION.

L'*Impétueux.*	90		Les couples & la quille faits, mais non encore montés.
La *Bellone.*	30		A trois quarts faite, mais encore sur le chantier, sans ouvriers.
L'*Orion.*	74		
L'*Astronome.*	70		Il n'en est pas encore question, ordonnés & sur le papier seulement.
Un *Inconnu.*	64		
La frégate la *Reveche.*	30		

FREGATES.

L'*Hermione.* . .	26	M. Dubos, Lieut. de Vaisseaux.	
L'*Athalante.* . .	34	M. de Lizardais, Capitaine.	A Cayenne, ensuite à la Martinique.
Le *Zéphir.*	30	M. de Beaucheſne, Cap.	
La *Diane.*	30		Désarmée & désignée pour armer.
La *Fidelle.*	26	M. de Vaudreuil, Lieutenant.	
La *Fripone.* . .	24	M. Boscal de Réal, Lieutenant.	En croisiere.
La *Valeur.*	20		
La *Hyacinthe.* . .		M. Garnur, Capit. de brûlot.	Armée pour une destination inconnue.

FLUTES.

L'*Outarde.*	16	M. Pingneſt.	A St. Domingue.
La *Fortune.*		M. Riouffe, Lieut. de Port.	A l'Iſle-Royale.
Le *Rhinoceros.*			A une miſſion inconnue.
Le *Meſſager.*			En Angleterre, Vaiſſeau parlementaire.

Digitized by Google

GABARRES, *ou Bâtimens de Cabotage.*

La *Chevre.*
La *Caille.*
La *Perdrix.*
La *Pie.*

TRAVERSIERS.

Le *Cormorand.* Commandé par M. Soulard, officier-bleu.
Le *Saint-Jean.*

CHALOUPES CARCASSIERES.

L'*Anguille.* M. Feron, Enseigne.
L'*Aventure.* M. Beaumanoir, Idem.

Etat des troupes à passer dans le pays d'Aunis.

Régimens.	*Bat.*	*Lieux où ils sont.*	*Dép.*	*Arriv. à la Roch.*
Gardes Franç.	2	Paris . .	29 Sept.	12 Octobre.
Idem.	2	Paris . .	1 Octob.	14
Gardes Suisses.	2	Paris . .	3 Octob.	16
Limousin. . .	2	Caen. . .	27 Sept.	13
Royal-Vaisseaux. . .	2	Valogne.	29 Sept.	15
Languedoc. .	4 Esc.	St. Lo. . .	2 Octob.	17
Bouillon. . .	2 Bat.	Mezieres.	28 Sept.	19
Gardes-du-Corps		Versailles	30 Sept.	22
Mousquetaires.		Paris	2 & 4 Octob.	23 & 25
Gendarmes & Chevaux légers.		Versailles	5 Octob.	26
Grenadiers à cheval.		Troyes.	5 Octob.	27

Digitized by Google

N°. XI. (Page 132.) *Chanson* : sur l'air *de Joconde*.

Au lieu du Comte de Clermont
L'on devoit cette année,
Nommer Christophe de Beaumont (*)
Pour commander l'armée.
Plus brave qu'un Carcassien (†)
Qui jamais ne recule,
Il eût fait à l'Hanovrien
Comme il fait à la Bulle.

Sur M. de Clermont

Est-ce un Abbé ? l'Eglise le renie.
Un Général ? Mars l'a bien maltraité :
Mais il lui reste au moins l'Académie ;
N'y fût-il pas muet par dignité ! (§)
Qu'est-il enfin ? Que son mérite est mince !
Hélas ! j'ai beau lui chercher un talent ;
Un titre auguste éclaire son néant,
Pour son malheur le pauvre homme est un Prince.

Autre.

Moitié casque, moitié rabat,
Clermont en vaut bien un autre ;
Il prêche comme un soldat,
Et se bat comme un apôtre.

Autre, sur l'air : *Laire la lire lanlaire.*

Savez-vous pourquoi l'on nous bat ?
Le Général porte un rabat,
Le Ministre a ses ordinaires :
Laire la lire lanlaire,
Laire la lire lanla.

(*) L'Archevêque de Paris.
(†) Docteur de Sorbonne : on nommoit alors la Sorbonne Carcasse.
(§) Il n'y fit point de discours à sa Réception.

Digitized by Google

Sur M. de Soubise.

SOUBISE dit la lanterne à la main :
J'ai beau chercher où diable eſt mon armée ?
Elle étoit-là pourtant hier matin ;
Me l'a-t-on priſe, ou l'aurois-je égarée ?
Ah ! je perds tout, je ſuis un étourdi :
Mais attendons au grand jour, à midi ?
Que vois-je, ô ciel ! que mon ame eſt ravie !
Prodige heureux, la voilà, la voilà.
Ah ! ventrebleu, qu'eſt-ce donc que cela ?
Je me trompois, c'eſt l'armée ennemie.

Vers ſur M. de Soubiſe.

SOUBISE après ſes grands exploits
Peut bâtir un palais qui ne lui coûte guere ;
Sa femme en fourniroit le bois
Et chacun lui jette la pierre.

FREDERIC combattant & d'eſtoc & de taille,
Quelqu'un au fort de la bataille,
Vint lui dire nous avons pris. . . . . .
Qui donc ? Le Général Soubiſe.
Ah ! morbleu, dit le Roi, tant pis,
Qu'on le relâche ſans remiſe.

EN vain vous vous flattez, obligeante Marquiſe,
De mettre en beaux draps blancs le Général Soubiſe ;
Vous ne pouvez laver à force de crédit
La tache qu'à ſon front imprime ſa diſgrace ;
Et quoique votre faveur faſſe,
En tout tems on dira ce qu'à préſent on dit,
Que ſi Pompadour le blanchit,
Le Roi de Pruſſe le repaſſe.

Digitized by Google

SOUBISE agira prudemment !
En vendant son hôtel, dont il n'a plus que faire ;
Le Roi lui donne un logement
A son Ecole militaire.

Vers contre le Prince de Clermont, qui s'est laissé battre.

MOITIE' plumet, moitié rabat,
Aussi propre à l'un comme à l'autre,
Clermont se bat comme un Apôtre,
Il sert son Dieu comme il se bat.

Chanson à l'occasion d'une fête publique, où la Ville (de Paris) arrêta de marier des filles, sous la Prévôté de M. de Bernage.

GRACE à Monsieur de Bernage,
On va bientôt,
A maint joli pucelage,
Donner l'assaut ;
Six cents c'est le nombre heureux,
Vivent les Gueux !

Pour entrer dans cette bande,
Chaque Pasteur,
A chaque fille demande
Son fréquenteur ;
Le mot est neuf & nerveux,
Vivent les Gueux !

A concourir n'est habile,
Aucun métif,
Il faut de la bonne ville,
Etre natif ;
C'est le lot des vrais badauds,
Vivent les sots !

Deux cens écus font les dotes,
De ces tendrons,
Y compris habits & cotes,
Et violons :
Sans pâtés de Perigueux,
Vivent les Gueux !

Digitized by Google

Qu'il fera beau, ce me ſemble,
Voir en un jour,
Tant d'amans unis enſemble,
Faire à l'amour,
Un ſacrifice joyeux,
Vivent les Gueux !

Fais bien nettoyer les rues,
Cher Outrekain, (*)
De peur que nos prétendues,
Au pied poupin,
Ne gâtent leurs ſouliers neufs,
Vivent les Gueux !

Pour completter cette fête,
De l'Opéra,
Notre Prévôt, bonne tête,
Régalera,
Ce bataillon d'amoureux,
Vivent les Gueux !

Sur un ſi louable exemple,
Gros financiers,
Pour l'hymen fondez un temple,
De nos deniers,
A nos dépens généreux,
Vivent les Gueux !

Vive Monſieur de Bernage,
Et ſon Conſeil,
Vive ce Prévôt ſi ſage,
Au teint vermeil,
Et pour terminer nos vœux,
Vivent les Gueux !

Chanſon, ſur l'air : *Ces braves inſulaires.*

POUR raſer l'Angleterre
Nous avons dans notre Miniſtere
Perrine (†) de qui le pere
Raſoit dans le Vigan
Proprement, &c.

(*) Entrepreneur chargé du pavé des rues.
(†) M. Perrine de Moras, Contrôleur-Général & Miniſtre de la Marine, fils d'un barbier du Vigan.

Digitized by Google

Chanſon, ſur l'air : *Voilà la différence.*

Nous avons deux Généraux, (*)
Qui tous deux ſont Maréchaux ;
Voilà la reſſemblance.
L'un de Mars eſt le favori,
Et l'autre l'eſt de Louis,
Voilà la différence.

Dans la guerre ils ont tous deux,
Fait divers exploits fameux,
Voilà la reſſemblance.
A l'un Mahon s'eſt ſoumis,
Par l'autre il eût été pris,
Voilà la différence.

Que pour eux dans les combats,
La gloire eut toujours d'appas,
Voilà la reſſemblance.
L'un contre les ennemis
L'autre contre les maris,
Voilà la différence.

D'être utile à notre Roi,
Tous deux ſe font une loi,
Voilà la reſſemblance.
A Cythere l'un le ſert,
Et l'autre ſur le Veſer,
Voilà la différence.

Cumberland les craint tous deux ;
Et cherche à s'éloigner d'eux,
Voilà la reſſemblance.
De l'un il fuit la valeur,
De l'autre il fuit l'odeur, (†)
Voilà la différence.

Dans un beau champ de lauriers,
On apperçoit ces guerriers,
Voilà la reſſemblance.
L'un a ſçu les entaſſer,
L'autre vient les ramaſſer,
Voilà la différence.

(*) M. d'Eſtrées & M. de Richelieu. Cette chanſon fut faite en 1757, lorſque le ſecond remplaça le premier.
(†) Le Maréchal de Richelieu eſt infecté d'odeurs.

Digitized by Google

Sentimens d'un François sur l'élévation de l'Abbé Comte de Bernis à la pourpre.

Sans doute Clément est jaloux
De réunir à son grade sublime.
Ce tribut d'amour & d'estime
Que son prédécesseur a mérité de nous.
Son exaltation à peine est déclarée
Que répandant sur nous ses premieres faveurs,
Il éleve Bernis à la pourpre sacrée;
Peut-il mieux nous prouver qu'il veut gagner nos cœurs.

Chanson, sur l'air: *Qu'on ne me parle plus de guerre.*

Anglois! ne partez pas si vîte,
Pressez-vous moins;
Vous avez fait courte visite
Chez nos Malouins.
Que diront vos compatriotes?
Dans leurs chansons:
Vous n'avez pas quitté nos côtes
Sans Aiguillon.

Apostrophe au mieux composé des corps possibles.

Indignes successeurs de Barth & de Trouin,
De quoi sert à l'Etat votre illustre naissance?
Ces héros roturiers ont enrichi la France
Et vous la réduisez à deux doigts à sa fin (*)

(*) Ces vers contre les Officiers de la marine ont été faits après la défaite de M. de Conflans.

Digitized by Google

N°. XII. (Page 150.) *Lettre d'un Intendant à un Maître des Requêtes.*

TOUT eſt perdu, mon cher ami; les Intendans ſont avilis, les Maîtres des Requêtes ſont moins que rien; on éteint toute émulation de s'avancer par de l'argent; on étouffe une pépiniere de grands hommes; en un mot, on prend des Secrétaires d'Etat par-tout où l'on croit trouver des gens capables de l'être: la grande naiſſance, les plus grandes dignités ne ſeront qu'un droit de plus à ces places; comment l'Etat pourroit-il ſubſiſter? Il faut un noviciat & des degrés dans tous les états: autrefois, un homme achetoit une charge de Maître des Requêtes; il aſſiſtoit, il rapportoit au Conſeil; montroit-il quelque talent pour l'éloquence, on le faiſoit Intendant; c'étoit-là que commençoit l'homme d'Etat. Miniſtre, ou plutôt Monarque dans ſa province, il ſe faiſoit aux charmes du pouvoir arbitraire, il s'aguerriſſoit aux refus; peu-à-peu, un homme s'élevoit au-deſſus des préjugés de citoyen, & après avoir établi des chemins, fait & défait des portes de villes, parcouru des provinces, il arrivoit tout formé, ſachant tout; la guerre, aſſez pour haſarder un projet de campagne & déſavouer un Général; la Marine, aſſez pour démentir un Militaire & en croire un Commis; les Finances, aſſez pour demander de nouveaux impôts; les Affaires Etrangeres, aſſez pour reconnoître & entretenir les Ambaſſadeurs. Souvent même également propre à tant d'emplois divers, on voyoit le même homme paſſer rapidement de l'un à l'autre, les remplir tous avec la même aiſance & le même ſuccès.

Tout eſt changé, mon cher ami, on appellera aux affaires de la Guerre un homme qui aura blanchi dans les combats, on le laiſſera maître de récompenſer dans les autres les mêmes ſervices qu'il aura

Digitized by Google

rendus dans son tems; ne fût-ce que par amour-propre, il ne manquera pas de les estimer.

Pour les Affaires Etrangeres, avec un nom & du mérite, sans autre apprentissage que l'Ambassade chez nos voisins, des années dans le secret de l'Etat, des négociations, un homme pourra influer dans les destins de l'Europe. Il ne manquera plus que de tirer de la Marine quelqu'un de ces vieux guerriers, pour l'entendre dire dans le Conseil avec un ton d'autorité : cette Flotte que vous faites partir n'est pas à moitié équipée ; ces Colonies dont vous parlez, je les ai vues ; cet Officier qu'on accuse ou qu'on oublie, il a combattu à mes côtés ; ce Commissaire est un insolent ; ce Commis est un fripon. Vous sentez bien, mon cher ami, tout le désordre qui part de ce principe. Chaque Ministre, parvenu par les fonctions de son métier, portera dans son Département l'esprit & l'amour de son Corps ; au lieu que nous, qui ne tenons à rien, toujours neutres, toujours indifférens, ne pouvons être suspects.

Les belles actions, si on les récompense toutes, vont devenir ruineuses, & le Roi, qu'on servoit pour rien, n'est pas assez riche pour payer les membres qu'on aura perdus à son service. Par une suite de ce système, on supprimera les survivances. Les soins, l'habileté des peres seront donc inutiles pour les enfans; il faudra suivre les mêmes traces, faire le même chemin, acquérir les mêmes talens. Que de tems perdu! le brillant de la cour ne peut se soutenir que par les affaires; c'est démontré. Si tout se fait par justice, qui voudra payer le crédit? Madame la Ducheſſe de..... va perdre cent mille écus par an, & ses amis à proportion. Ajoutez à tous ces maux l'orgueil & la fierté de cette Noblesse, que nous avions le soin & l'occasion de mortifier. Qui voudra désormais languir dans nos antichambres & ramper devant nos commis? Il faudra que Madame l'Intendante soit fort honnete, si elle veut avoir des femmes ; si elle n'est que jolie, elle n'aura que des amans. Pour nous, quelle peut être notre perspective? A quoi bon chercher le fort

Digitized by Google

& le foible d'une province? A quoi ſert d'en rendre le compte le plus flatté; de dire toujours : le pays eſt peuplé, les terres ſont fertiles, le commerce eſt floriſſant; augmentez les impôts, vous augmenterez l'induſtrie. Tant de ſoins ne nous meneront qu'à vieillir Intendans de juſtice, police & finance. Monſeigneur en province, à peine Monſieur à la cour. Avec tous ces beaux titres impoſez quelque choſe de nouveau, fût-ce pour le plus agréable de vos convives & le plus commode de vos amis, on criera; vous empriſonnerez, le Commandant s'en mêlera; vous écrirez, il gagnera; vous ferez une ordonnance, le Parlement la caſſera; vous demanderez des lettres de cachet, vos confreres ne ſont plus en place, qui vous écoutera? Vous êtes bienheureux, mon ami; vous avez appris à monter à cheval & à faire des armes, au lieu d'apprendre votre droit. Vous êtes jeune & nous avons la guerre. Pour moi, qui ne croyois pas plus avoir beſoin du droit que de l'eſcrime, je n'ai étudié ni l'un ni l'autre. Je m'en vais donc, comme un vrai ſage, un philoſophe, un enragé, me retirer dans mon château : heureuſement que de mon regne j'ai fait faire un beau chemin pour y arriver. Le pont n'étoit pas vis-à-vis l'avenue, j'en ai fait faire un autre beaucoup plus beau; la maiſon d'un particulier m'offuſquoit, je l'ai culbutée : j'ai fait écrêter une montagne & ſauter un rocher : dix à douze hommes ont péri dans cette mine au bout de mon jardin : leurs femmes & leurs enfans m'ont fait pitié, je les ai fait mettre à l'hôpital. Il me manque encore un champ pour arrondir mon parc, j'aurai bien le crédit de me le faire adjuger; c'eſt bien la moindre choſe qu'on puiſſe accorder à un Intendant qui ſe retire. Je vous conſeille de vendre au plutôt votre charge, ſi vous trouvez quelque ſot qui l'achete. Faites votre équipage, ſoyez des premiers en campagne; avec de la valeur & de la patience vous pourrez parvenir un jour aux honneurs & à la gloire que vous deſirez,

Digitized by Google

ſi tant eſt que la gloire & les honneurs vaillent qu'on les deſire, depuis que pour les obtenir il faut les mériter.

N°. XIII. (Page 199.) *Nota.* C'eſt pour égaliſer, autant que poſſible, l'épaiſſeur des volumes, que nous nous trouvons obligés de renvoyer le contenu de ce N°. au Tome IV, où le commencement ſe trouve placé à la page 280.

Fin du Tome Troiſieme.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

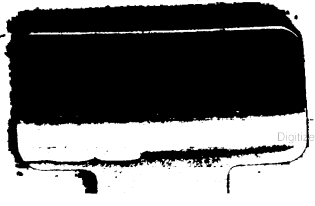
Digitized by Google